REGIA BIBLIOTECA DELL' UNIVERSITÀ DI TORINO
F. IX. 247.

IX. 245

F. IX. 247

ANTI-ROUSSEAU,

PAR

LE POËTE SANS FARD. (Bacon)

A ROTTERDAM,

CHEZ FRITSCH ET BÖHM.

M D C C X I I.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

L'EMPRESSEMENT qu'on a témoigné pour les *Oeuvres* du Sr. ROUSSEAU, nous a porté à donner en même tems l'ANTI-ROUSSEAU.

Nous nous flatons que cet Ouvrage fera d'autant plus de plaiſir, qu'on y trouvera une infinité de petits faits anecdotes qui feront connoître, où eſt le mot pour rire dans les *Poëſies* du Sr. ROUSSEAU. Et pour ne rien laiſſer à déſirer là-deſſus, nous avons mis à la fin de ce Volume toutes les Piéces du fameux PROCE'S des *Couplets*; ſavoir,

La Lettre *du Sr.* SAURIN *à Me.* VOISIN.

Sa Requête *à Mr.* le Lieutenant Criminel.

AVERTISSEMENT.

Son Factum *contre le Sr.* ROUSSEAU.

*L'*Apologie *du Sr.* ROUSSEAU, *par un Conſeiller au Parlement de Grenoble.*

*L'*Arrêt *du Parlement rendu au ſujet du* Procès Criminel *entre* ROUSSEAU *&* SAURIN.

Enfin, *l'*Arrêt *qui condanne* ROUSSEAU *au Baniſſement perpétuel hors du Roiaume.*

PRE-

PREFACE.

Je ne doute pas, que les Partisans du Poëte *que je satirise dans cet Ouvrage, ne donnent à mon Livre le titre odieux de* Libelle Difamatoire. On peut, *diront-ils*, satiriser les défauts de l'Esprit ; mais il n'est jamais permis d'ataquer ceux du Cœur. *Je conviens avec eux, qu'il n'est pas permis de publier par des Ecrits malins, des crimes cachés, ni même d'insister sur ceux qui sont connus lors qu'ils ne font tort qu'à celui qui en est coupable. Mais je soutiens, que lors que la Justice, par un* Arrêt Autentique, *afiché en Place de* Gréve *par l'Exécuteur, a fait connoître un homme pour un Scélérat, on ne doit plus regarder comme un Libelle ce qu'on écrit contre lui. A la vérité, les choses dont j'acuse le Sr.* Rousseau, *ne sont pas entiérement renfermées dans sa Condamnation ; mais il y est condanné comme Acusateur Calomnieux, Suborneur de Témoins, & Auteur de* Vers impurs, satiriques & difamatoires ; *trois crimes des plus contraires à la Société. Si je pousse plus loin la Satire, c'est que l'Athéisme, dont ce Malheureux fait profession ouverte, coloré par un génie si fertile en heureuses expressions, est capable de s'insinuer aisément dans l'esprit de*

ſes Admirateurs, & que les abominations dont ſes Epigrames *ſont remplies, ſont exprimées avec tant d'art, qu'il diſſipe l'horreur que de pareilles idées donneroient, ſi elles étoient décrites d'un ſtile plus groſſier. Plus le Sr.* Rouſſeau *ſe fait lire avec plaiſir, plus il eſt dangereux, & on ne doit point trouver mauvais qu'un Auteur tâche à démaſquer un pareil homme, & à s'oposer au venin caché ſous de ſi belles fleurs, par une* Satire *un peu vive. Quel ſoin ne prend pas l'Egliſe pour arrêter les funeſtes éfets de l'héréſie, en faiſant connoître les Héréſiarques, & en les peignant des plus noires couleurs? Quoi, il ne me ſera pas permis de faire à l'égard d'un Athée, ce qu'on fait à l'égard d'un ſimple Hérétique? En vérité, ce ſeroit une choſe étonnante.*

Je n'ignore pas, que Mr. Bayle *n'ait prouvé en pluſieurs endroits de ſes excellens Ouvrages, qu'un Athée pouvoit avoir, malgré ſa créance, toutes les vertus politiques & morales qu'éxige la Société civile; mais on ſe tromperoit lourdement d'atribuer à tous les Athées en général, ce que cet Auteur n'atribüe qu'à* Epicure, *à* Hobbes, *à* Spinoſa, *&c. c'eſt-à-dire, à des gens, qui en niant la Divinité, ou ſa Providence, tâchent à ſe former un ſiſtême philoſophique, étendu & lié dans toutes ſes parties.*

Une pareille entrepriſe demande tant d'étude, de travail, & d'aplication, que ces

tes

ſortes de gens n'ont pas de tems de reſte à donner aux plaiſirs, & à la débauche. Auſſi ſont-ils ordinairement aſſez réglés dans leurs mœurs, & comme ils n'admettent d'autre félicité que celle de cette vie, ils tâchent de la paſſer tranquilement, ce qu'ils ne pouroient faire, s'ils ſe plongeoient dans le deſordre & dans le crime. La ſeule crainte de la Juſtice humaine, & la peine même inſéparable des mauvaiſes actions, qu'ils compenſent avec le court plaiſir qui y eſt attaché, les obligent de vivre comme les gens de bien.

Il n'en eſt pas de même de ceux qui ſe livrent à l'Athéiſme par un pur libertinage, & dans la ſeule vue d'étoufer en eux l'idée d'un Dieu Vengeur des forfaits. Incapables de la forte méditation, qu'un ſiſtême complet demande, ils ne font, pour ainſi dire, qu'éfleurer les matiéres, & ne pouvant convaincre leur eſprit, qu'il n'y a point de Dieu, ils le diſent à leur cœur, comme ces Inſenſés dont parle l'Ecriture : après quoi ils s'abandonnent aux paſſions les plus infames & les plus horribles. Tels ont été l'Aretin, Chauſſon, le Petit, *& tous ceux qu'on a condanné au dernier ſuplice, moins pour les égaremens de leur eſprit, que pour la corruption de leur cœur.*

Comme il y a deux ſortes d'Athées, il y a auſſi deux ſortes de Déiſtes : les uns ad-

mettent une Divinité ; mais choqués de la diverſité des Sectes, ils en découvrent le foible ou les erreurs ; & en ce cas on peut dire, qu'ils ataquent plûtôt les diferentes opinions des Théologiens, que la Religion en elle-même.

Tels ont été Epicure, Lucien, *& tels ont été bien des Savans dans le Chriſtianiſme. Mais comme le deſſein de combatre tous les ſiſtêmes Théologiques demande un grand ſavoir & une aplication continuelle, rarement on a vu cette premiére eſpéce de Déiſtes donner dans le déréglement des mœurs.* Epicure *menoit une vie auſtére, pratiquoit & enſeignoit la vertu. Mr.* Bayle, *qui a tant frondé le ridicule des ſiſtêmes Théologiques, & la mauvaiſe foi des Théologiens, étoit un très-honnête homme. Sa candeur, ſa droiture, & ſa ſincérité dans ſes défenſes contre les impoſtures de ſes Adverſaires le font autant eſtimer, qu'on hait le faux zéle de ſes Calomniateurs.*

Il n'en eſt pas de même de ceux qui ne ſe moquent de toutes les Religions que pour ſecoüer le frein qu'elles impoſent aux cupidités déréglées. Ce n'eſt point le déſir de trouver la vérité qui les guide, mais la ſeule envie de ſe plonger ſurement dans tous les vices. Quoi qu'ils ſoient perſuadés, qu'il y a un Etre ſupérieur, ils ne croient pas qu'il ſe méle des afaires de ce monde.

Satis-

Satisfaits des premieres objections contre l'immortalité de l'ame, ils s'imaginent qu'ils seront aneantis après cette vie, & dans ce principe légérement adopté ils imitent les Brutes, avec lesquelles ils croient avoir une même destinée. Les Chaussons, *les* Le Petits, *les* Desbarraux, *les* Clots *& les* Lig** *ont fait voir, à quel excès, des Demi-Savans, & de parfaits Débauchés ont porté leur sceleratesse.*

Entre tous ceux qui ont levé l'étendart de l'Irreligion, il n'y en a point qui se soit plus signalé que le Sr. Rousseau. *La* Moïsade, *qui est un fruit de sa jeunesse, fait voir combien il a commencé de bonne heure à vouloir secoüer le joug de la Religion, dans laquelle il étoit né & élevé. Qu'on ne s'atende pas à voir dans cette* Piéce *quelque objection tant soit peu solide; il n'y en a aucune qui soit seulement capable d'ébloüir: il se contente de traiter* Moïse *de Politique, de Fourbe adroit, & digne d'être mis à la tête de tous les Imposteurs.*

Après une acusation aussi vague, comme s'il avoit ruiné de fond en comble la Religion, il l'enchaine à son Char de triomphe, & après l'avoir livrée à la risée, il la prostitue à tout ce que l'impieté, l'inceste, l'adultere, la Sodomie, & la bestialité ont de plus horrible. Le seul exemple que j'en vais don-

donner, ſufira pour faire connoître dequoi il eſt capable.

Un Moine noir, c'étoit un Souprieur,
D'une Nonain vérifiant le ſexe;
Las d'encenſer le Temple antérieur,
Voulut viſiter ſon anexe, *&c.*

Je m'atache d'autant plus volontiers à cette Epigrame, *qu'on ne doute point qu'elle ne ſoit de lui, puis qu'il l'a avouée publiquement, & qu'elle paſſe pour ſon Chef-d'œuvre. Or quelque impieté qu'elle contienne, l'aplication qu'il en fit en preſence de pluſieurs perſonnes, excede tout ce qu'on peut imaginer de plus impudent & de plus ſacrilege.*

Quelques perſonnes lui aiant demandé, ce qu'il entendoit par Temple antérieur *& par* anéxe, *aprés quelques excuſes, où la Pudeur avoit moins de part que le deſſein de mieux faire valoir ſa reponſe, il leur dit que l'un étoit* Notre Dame, *& l'autre* St. Jean le Rond. *Quelle complication d'ordure & d'impieté! Quelle profanation! Jamais les ennemis déclarés de la Religion Chrétienne ont-ils pouſſé plus loin leur ſacrilege raillerie contre elle? Mais c'eſt trop alarmer les oreilles chaſtes; cet échantillon ſufit pour faire connoître combien notre Poëte ſait l'art d'aſſaiſonner les*

ordures

ordures les plus infames, pour les faire gouter à des gens auſſi dépravés que lui.

Quoique parmi ſes Admirateurs, il fit hautement trophée de pareilles Pieces, & ſur tout à Paris; il ne laiſſoit pas de garder quelques meſures à Verſailles, où il s'étoit introduit ſous le maſque de l'hipocriſie: Ce fut pour ſe maintenir en odeur d'homme attaché à la Religion, qu'il traduiſit en Vers pluſieurs Pſeaumes. Il eſt vrai que ſes Partiſans les trouvent d'un ſtile plus foible que celui de ſes autres Ouvrages; mais outre que la Morale de l'Ecriture n'a guere d'agrement pour les Libertins comme lui, peut-être que la connoiſſance qu'ils avoient de ſon hipocriſie, ne leur permetoit pas de les gouter.

C'eſt de ces Traductions même que je tire un nouvel argument de l'impieté du Sr. Rouſſeau; car ſi l'on a vu quelques Libertins ou gens de mauvaiſes mœurs faire des Ouvrages pieux, on n'en a guere vu les compoſer au même tems qu'ils ſe moquoient des veritez dont ils les rempliſſoient.

Cette hardieſſe éfrenée étoit reſervée à notre Poëte, qui étoit un Loup au-dedans, quoique couvert d'une peau de brebis au dehors, & qui comme une Circé, preſentoit un doux poiſon, avec lequel il transformoit ceux qui en buvoient, en autant d'Animaux immondes.

Tous

Tous les Tableaux infames que cet Ecrivain a mis au jour, ſont ſi bien peints, qu'il eſt difficile de croire, qu'il ne les ait pas copié d'aprés nature. Je ſai que le Reveille Matin, *& d'*Ouville *lui ont fourni une bonne partie de ſes obſcenités; mais il y a toute aparence qu'il les a retouchées* ad vivum. *On peut même lui apliquer avec plus de juſtice qu'à* Régnier *ces deux vers de* Deſpréaux.

Heureux, ſi ſes écrits, craints du chaſte Lecteur,
Ne ſe ſentoient des lieux que fréquente l'Auteur.

Tout Paien qu'étoit un ancien Rhéteur, il a bien oſé acuſer le Comique Afranius *de la paſſion la plus infame, par la ſeule raiſon qu'il prenoit ſouvent plaiſir à la faire repreſenter ſur le Theatre,* mores ſuos faſſus.

Ce ſeroit une merveille plus rare que le Phénix, ſi le Sr. Rouſſeau, *impie envers Dieu, & ſans charité envers les hommes, ne ſe fut pas ſignalé par des crimes les plus contraires à la Societé civile. Tout Paris eſt témoin qu'il a renié ſon Pere par le ſeul motif de ne pas paſſer pour être* Fils d'un Cordonnier. *Il a même pouſſé ſi loin ſon mauvais naturel ſur ce chapitre, que*

ſon

Son Pere s'eſt ſouvent repenti publiquement, & les larmes aux yeux, de lui avoir donné une éducation honnête ; car, *ajoutoit-il*, ſi je l'euſſe fait élever à travailler dans ma boutique, j'en aurois tiré quelque ſervice, & je n'en ſerois pas mépriſé.

S'il a rompu le plus ſacré lien de la Nature, on peut bien croire qu'il n'a pas été plus reconnoiſſant envers ſes Protecteurs, ou plus fidelle envers ſes Amis. Il a porté ſon ingratitude juſqu'à un tel excés, que les Perſonnes outragées n'ont pas même oſé s'en plaindre dans l'aprehenſion de n'être pas crues. Mais quelque précaution qu'elles aient priſes pour ne point divulguer ſes trahiſons, ce Rimeur pouſſant à bout leur diſcretion, a lui-même publié les Pieces par leſquelles il les déchire.

S'il n'a pas épargné les Perſonnes qu'il devoit reſpecter ou cherir, il n'a pas ménagé ceux qui lui étoient indiferens, & encore moins ceux qu'il croioit être de ſes Ennemis.

Les Couplets *horribles, qu'il a travaillez avec tant d'art, & qu'il a rempli d'afreuſes calomnies, ſont un témoignage autentique de ſes fureurs. Ils ſont ſi infames, qu'aprés les avoir recité à ſes Amis, il les a déſavouez publiquement, &*

& par la plus déteſtable de toutes les noirceurs les a rejettez ſur un innocent, dans l'intention de lui faire porter la peine de ſon propre crime.

Ce dernier trait acheve dignement le Portrait du Sr. Rouſſeau, *& quand même le* PARLEMENT *par un* Arrêt ſolennel, *n'auroit pas apris à tout l'Univers ſon impoſture & ſa calomnie, la précaution qu'il a priſe de ſe mettre de bonne heure à couvert des mains de la Juſtice, le condanne aſſez d'elle-même dans l'eſprit des honnêtes gens.*

Tel eſt l'homme, dont je me propoſe de cenſurer les mœurs & les Ouvrages dans ce Volume. Je l'ai intitulé Anti-Rouſſeau, *pour témoigner quelle eſt mon antipathie pour un pareil Scelerat, dont je ferai toujours gloire d'être le veritable Antipode.*

Il eſt tems que je diſe quelque choſe du genre de Satire *que j'emploie contre lui; c'eſt un mélange de* Proſe *&* Vers, *de* ſérieux *&* comique. *Peut-être que bien des gens trouveront à redire à cette bigarrure; mais le ſujet que je peins, eſt lui-même ſi bizarre, tant en malice, qu'en folie, que je n'ai pu m'empêcher d'uſer alternativement du ſel badin de la raillerie, & du ſel âcre de la reprehenſion.*

Les Rondeaux, *qui ſont la principale partie de cet Ouvrage, étant crus ſous ma*

plume

plume, j'ai cru qu'en les ramaſſant en un Volume, je ferois quelque plaiſir à ceux qui aiment cette eſpece de Poëſie ; & que ceux qui ne l'aprouvent pas, y prendroient gout inſenſiblement.

Que ſi l'on en trouve quelques-uns de foibles, je répondrai avec Martial, *qu'il eſt facile de faire une bonne piece de Poëſie ; mais qu'il eſt trés-dificile d'en faire un Livre. Au reſte, ſans m'aſſujettir aux diverſes opinions qu'on a ſur le* Rondeau, *j'en ai fait de toutes les eſpeces, afin de pouvoir contenter tout le monde.*

Le Rondeau né Gaulois a ſa naïveté.

C'eſt particulierement ce naïf *que j'ai tâché d'atraper, dans ceux même où je n'ai point mis des termes Gaulois. Ce ſeroit dommage de laiſſer perdre un genie de Poëſie, ſi propre à faire honneur à nôtre langue.* Voiture *l'avoit reſſuſcité agreablement, & aparemment la cataſtrophe des Métamorphoſes de* Benſerade *avoit empêché qu'on ne s'y apliquât davantage. Heureux, ſi je puis faire revivre en France un Poëme, qui lui apartient tout entier, & qui eſt, pour ainſi dire, ſon Fils ainé ! Plus heureux encore, ſi je puis par ſon moyen faire aſſez d'impreſſion ſur mes Lecteurs pour leur faire deteſter les crimes que je ſatiriſe.*

La

La ſeule choſe qui me reſte à dire, & à laquelle je prie le Lecteur de faire atention, c'eſt qu'en blamant les Partiſans du Sr. Rouſſeau, *je n'ai point eu en vue ceux que ce Rimeur a pu ſeduire & tromper par un exterieur hipocrite; mais ſeulement ceux qui le connoiſſant à fond, n'ont pas laiſſé de le proteger contre la Verité, l'Innocence, & la Juſtice.*

RONDEAU.

DIEU *tout premier*, puis Pere & Mere honore,
A dit *Pybrac*, Auteur qu'on lit encore,
Bien que gaulois : tant ſes ſages Quatrains
Savent donner de l'amour aux humains
Pour les Vertus que ſa doctrine arbore.

✣✣✣

L'afreux *Rouſſeau*, ce Rimeur qu'on abhor re
Contre la Foi s'échape, & s'évapore,
Comme Chimere, il annonce au Mondain,
Dieu tout premier.

✣✣✣

Il ne veut pas qu'en Chrétien on l'adore.
Du nom d'Athée en fol il ſe décore.
Il veut ſaper les Dogmes les plus ſaints :
Son propre Pere éprouva ſes dédains.
Pour le combattre, il eſt bon que j'implore,
Dieu tout premier.

✣✣✣

Un début ſi ſerieux, loin d'alarmer les Partiſans du Sr. Rouſſeau, *ne manquera pas de les faire rire; tant ils ſont perſuadez que c'eſt peu de choſe de prouver qu'il eſt un Impie : pourvû qu'on leur accorde qu'il eſt un Eſprit du premier ordre, & l'un des plus grands Poëtes de nôtre ſiecle.*

Mais avant que de montrer en cenſeur équitable combien ce Satirique éfronté a deſhonoré le Parnaſſe ; il eſt de mon devoir en Poëte Chrétien d'inſpirer de l'horreur pour un Ecrivain, qui par des ouvrages auſſi corrompus que ſes mœurs, a difamé la Religion de Jesus-Christ.

Qu'ils ſe donnent donc patience, ou qu'ils paſſent tout d'un coup à la ſeconde partie de ce Volume, alors j'eſpere qu'ils rabattront beaucoup de la haute idée qu'ils ſe ſont faite de ce Rimeur.

En attendant ils ſoufriront s'il leur plaît, que dans un Roiaume Chrétien, & ſous un Roi Très-Chrétien, on s'éleve contre un homme, qui ſans être aſſez ſavant pour s'être formé quelque doute vrai-ſemblable ſur la Religion, l'attaque par une pure malignité de cœur, & auquel on peut juſtement appliquer ces paroles de l'Ecriture :
Dixit inſipiens in corde ſuo : Non eſt Deus.

✿✿✿

RONDEAU

RONDEAU REDOUBLÉ
AU ROI.

DIEU, *le Prochain, les bonnes Mœurs*,
Sont trois choſes que les Rimeurs
Doivent conſiderer ſans ceſſe:
Sans quoi je dis, fi du Permeſſe.
Fi d'Apollon, fi des neuf Sœurs.

✲✲✲

Ces doux chants, & ces tons charmeurs,
Dont nous bercent ces endormeurs,
N'ont pour moi que de la rudeſſe:
Et je les hais dès qu'on y bleſſe.
Dieu, le Prochain, les bonnes Mœurs.

✲✲✲

Contre eux pouſſant mille clameurs,
J'excite de juſtes rumeurs,
Afin que Themis Vengereſſe
Sauve de leur Muſe tigreſſe
Dieu, le Prochain, les bonnes Mœurs.

ENVOI.

PRINCE, dans ſes noires humeurs,
Rouſſeau pour corrompre les cœurs
Fit des Vers d'une horrible eſpece:
Venge par un trait de ſageſſe
Dieu, le Prochain, les bonnes Mœurs.

Oui SIRE, *tous les honnêtes gens de Vôtre Roiaume vous demandent Juſtice contre le plus infame de tous les Satiriques : & de qui la doit-on plutôt attendre que de* VÔTRE MAJESTE', *elle qui bien loin de ſoufrir d'horribles Satires, n'aprouve qu'à peine les railleries les plus innocentes ?*

Mais ce qui doit le plus exciter VÔTRE MAJESTE' *à réprimer la licence de cet Auteur impie, c'eſt qu'en Roi très-Chrétien elle doit être perſuadée que Dieu a ſouvent refuſé de benir les Armes du Peuple d'Iſraël, à cauſe de la prévarication d'un ſeul homme. L'Hiſtoire d'*Hacan *en eſt une preuve memorable ; auſſi* VÔTRE MAJESTE' *comme un autre* Joſué *a dit à ſon Parlement, par l'organe de ſon Chancelier ? Examinez, voiez, l'anathême eſt parmi mon Peuple, & tant que vous ne l'exterminerez point, l'ennemi triomphera.*

Il n'a pas été beſoin de tirer au ſort pour découvrir ce nouvel Hacan, *qui dénie au Seigneur non pas quelques ſicles d'or, mais qui lui ravit ſa propre Gloire. La voix publique l'a dénoncé, & Vôtre Parlement travaille à lui faire ſon Procès. Si par une prompte fuite il a mis ſa perſonne à couvert de l'Arrêt qu'on lui prepare, je ne doute point qu'on ne l'execute ſur ſes Ouvrages. Et alors nous pourrons dire,* Quia turbaſti nos, exturbet te Deus, & cuncta quæ illius erant, igne conſumpta ſunt.

RONDEAU

RONDEAU
A
MONSEIGNEUR
LE CHANCELIER.

GRave & ſage *De Pontchartrain*,
Digne Organe du Souverain,
Qui ſûr de ton eſprit ſublime,
Pour te témoigner ſon eſtime,
T'a mis ſa Balance à la main.

✣✣✣

Ecoute, & voi! Comme en refrain,
Je combats ce noir Ecrivain;
Dont la Verve commet un crime
Grave.

✣✣✣

Dans ſa rage aveugle & ſans frein
Il attaque Dieu, le Prochain.
Aprouvant que je le réprime,
Li ces Vers que ma Muſe rime,
Et que ma plume ſur l'airain
Grave.

✣✣✣

Il eſt bien juſte, Monſeigneur, *que le Public ſache l'obligation qu'il vous a au ſujet de cette afaire; c'eſt par vôtre ſageſſe qu'elle eſt parvenuë à un dénoûment, tel que le doivent avoir toutes celles d'une pareille eſpece. Cet Auteur ſcelerat non content d'avoir obtenu un Arrêt de décharge par des ſollicitations mandiées, avoit pouſſé l'impudence juſqu'à charger un autre d'un crime dont il étoit le ſeul coupable. Il avoit ſi bien noüé ſon intrigue, & ſes Partiſans l'apuioient ſi fort dans cette infame Comedie, qu'il y auroit eu ſujet de craindre pour l'Innocent, ſi* Vôtre Grandeur *ne s'en fut mêlée.*

A l'aſpect de vos lumieres, les fauſſes lueurs diſparurent. Vôtre équité impoſa ſilence aux ſollicitations injuſtes, & vos remontrances diſſiperent la prévention où étoient les Juges en faveur du Coupable. Vous leur adreſſâtes ces paroles, Pourquoi prenez-vous le rang & la qualité de Juges, ſi vous n'avez pas le courage de reſiſter à l'iniquité ?

Sous vos auſpices la Juſtice reprenant la liberté qui lui eſt ſi neceſſaire, ayant délivré l'Innocent, travaille à punir le Calomniateur. Les Muſes même à l'abri de vôtre autorité oſerent deferer cet Impoſteur, & je pris la hardieſſe d'adreſſer la Requête ſuivante à Monſieur Dagueſſau, *Procureur General au Parlement de Paris.*

REQUETE

REQUETE
A
MONSEIGNEUR
LE PROCUREUR GENERAL.

TOi, qui de la Juſtice eſt l'apui le plus ferme,
Dagueſſan, dont le nom mille éloges renferme,
Illuſtre Magiſtrat, honore d'un regard
Ce Diſcours que t'adreſſe un *Poëte ſans Fard*.
Ne crain point qu'abuſant d'une pareille grace,
J'oſe t'entretenir des contes du Parnaſſe:
Miniſtre de Thémis, à ce ſublime Emploi
Ainſi qu'à tes vertus, je ſai ce que je doi,
Et ſi mes vers n'étoient d'un grave caractére,
Je croirois profaner ton ſacré Miniſtére.
Ainſi donc en ce jour, d'un juſte zéle épris
A toi je viens me plaindre au nom de tout Paris:
Et viens te déférer le plus affreux Libelle,
Qui ſoit jamais ſorti d'une main criminelle;
Déteſtables *Couplets*, abominables Vers,
Que leur infame Auteur doit à l'Eſprit pervers.

Oui, lui-même convient que de l'Eſprit immonde
Il tient cette fureur, en quoi ſa Muſe abonde;
Et qu'il a répandue en ſes chants odieux
Qui bleſſent à la fois & la Terre & les Cieux.
Il n'eſt condition, vertu, ſexe, rang, âge,
Que ce lâche Impoſteur au dernier point n'outrage.
Pour te le peindre ici, je fais de vains efforts;
Je ne ſaurois trouver de termes aſſez forts:
Mais plutôt qu'adopter ſa fureur & ſes rimes,
J'aime mieux t'afoiblir l'image de ſes crimes.
Ne ſois donc pas ſurpris qu'en Denonciateur
J'accuſe vivement ce Calomniateur.
Ami de la ſatire & riante & modeſte,
Je hais quiconque en fait un uſage funeſte,
Et je ne puis ſouffrir qu'en un vers clandeſtin
Un Poëte éfronté tranche de l'Aretin.
C'eſt peu que ce Rimeur à langue de Vipere
Ait vomi ſon venin contre ſon propre Pere:
C'eſt peu que trahiſſant Ami, Maître, Patron,
D'un courageux Guerrier il ait fait un Poltron,
D'une très-chaſte Epouſe une Louve infectée,
D'un ſage Philoſophe un execrable Athée:
Il oſe s'aplaudir d'avoir ſeul le talent
De faire redouter ſon venin peſtilent.

Enfin

Enfin dans ſes portraits & d'*Aſcyte* & d'*Encolpe*
Tout Diſciple eſt *Giton*, tout Pedagogue *Eumolpe:*
J'emprunte d'un * Auteur impudique & Paien
Des traits pour te voiler ſon langage Rufien;
Mais comment t'exprimer ces ordures infames
Dont il a de tout tems rempli ſes Epigrames;
Ses Contes, où Dieu même, & la Religion
Sont en proie au mépris, à la dériſion;
Ces Contes dont enGreve on a puni tant d'autres
Dans des tems eſtimez moins ſages que les nôtres.
Toutefois, le dirai-je, ô ſiecle, ô tems! ô mœurs!
Cet Impie aujourd'hui trouve des Protecteurs.
Mais enfin tôt ou tard la vengeance celeſte
Purgera l'Univers de cette horrible peſte:
Toi-même trop jaloux de l'honneur des Autels,
Pour les voir devenir le joüet des Mortels,
Tu ne ſouffriras pas qu'il ait le privilege
D'exercer contre Dieu ſa fureur ſacrilege.
Tu le connois ſans doute, un general ſoupçon
Me diſpenſe du ſoin de te rimer ſon nom:
L'afront qu'il a reçu d'une main militaire,
Fait voir qu'une Priſon lui ſeroit ſalutaire;
Et qu'on doit l'enfermer à perpetuité
Pour ſa punition, ou pour ſa ſûreté.

* *Petrone.*

Quoique cette Requête ne ſoit qu'un abregé de tout ce qu'on pouvoit dire contre le Sr. Rouſſeau, *ſes Partiſans ne laiſſerent pas de m'en faire un crime dès qu'ils ſurent qu'il avoit obtenu un Arrêt de décharge.*

Mais comme j'étois bien informé de la maniere dont il l'avoit obtenu, loin de craindre qu'il me prit à partie, je ne démordis point de l'opinion que j'avois conçuë, que tôt ou tard il ſubiroit le châtiment dû à ſa méchanceté.

Sa Partie ne s'étoit deſiſtée qu'à la ſollicitation de gens à qui elle ne pouvoit rien refuſer. Des Perſonnes de Pieté & de Conſideration ſéduites par quelques Pſeaumes que le Coupable avoit traduits, firent tant auprès des Juges, qu'elles en obtinrent pour lui plutôt un pardon qu'une juſtification. Mais ces Pſeaumes, loin de ſervir à la décharge de cet Impie, ne ſont qu'agraver ſon crime. Il ſemble même qu'il ne les ait compoſez que pour lui ſervir un jour de voile pour couvrir toutes les ordures que ſa Muſe a répanduës.

Ce ne fut auſſi qu'un ſpecieux prétexte que ſes bonnes Amies emploierent alors pour le tirer d'afaire; car quoi qu'elles fiſſent un grand trofée de ces Chants ſacrez, elles étoient interieurement bien plus charmées des fruits de ſa Muſe libertine, que de ceux de ſa Muſe hipocrite.

RONDEAU

RONDEAU.

Dieu ! que la Femme aime le mal !
C'eſt le plus terrible animal,
Qui ſoit de Paris juſqu'au Caire :
La malice eſt ſon caractere,
Sur ce point liſez Juvenal.

✿✿✿

A ce ſexe voulez-vous plaire ?
Rimant ſur l'amoureuſe afaire,
Placez dans un Conte infernal ?
Dieu.

✿✿✿

Faites Satire atrabilaire,
Aux Loix, à la Pudeur contraire,
Par là *Rouſſeau* le déloial
A détourné l'Arrêt fatal
Du Parlement ; mais, laiſſez faire
Dieu.

✿✿✿

Oui, grand Dieu, vos deſſeins ſont admirables & impenetrables en même tems; mais quelques profonds qu'ils ſoient par les moiens dont vôtre providence ſe ſert, ils produiſent neanmoins des éfets ſi ſenſibles qu'il eſt preſque impoſſible de les méconnoître.

L'Impie a beau tromper la juſtice humaine, ſi par une veritable converſion il n'apaiſe la juſtice divine, il n'a rien fait. Le Ciel le fera retomber tôt ou tard dans les pieges qu'il croioit avoir évité. L'hipocriſie & l'impoſture ſe découvrent; la verité prend le deſſus, & la juſtice humaine n'en punit que plus ſeverement ceux qui lui en avoient impoſé.

Rouſſeau *accuſé de deux crimes capitaux, tels que d'être Auteur de vers impies & difamatoires, trouve moien de ſe faire renvoier de l'accuſation, & tire un nouveau luſtre d'un incident qui devoit le perdre.*

Bien des gens crurent que cette afaire le rendroit plus ſage à l'avenir: je fus preſque le ſeul qui ne me laiſſai point tromper aux grimaces dévotes qu'il afecta pendant quelque tems, & je m'en expliquai franchement. Les ſuites ont bien fait voir que je ne me trompois pas. Tant il eſt vrai qu'il y a de certains Scelerats, deſquels on peut prédire à coup ſûr la rechute dans le crime.

RONDEAU

RONDEAU.

A *d'autres* vous pouvez le dire,
Que *Rouſſeau* veut mieux ſe conduire,
Et qu'il veut devenir dévot :
Je n'en crois rien ; mais ſon complot
Eſt de tâcher de vous ſeduire.

✣✣✣

Oui, pour rentrer en bon écot
Il fera le zelé bigot,
Voïant quel bien ce rôle attire
A d'autres.

✣✣✣

Diſciple & Singe de Marot,
Par des vers ſentant le fagot,
Il aime qu'un lecteur l'admire :
Or qu'il change ce tour d'écrire,
Et prenne l'honneur pour ſon lot,
A d'autres.

✣✣✣

Outre que l'hipocriſie eſt déteſtable aux yeux de Dieu, elle a je ne ſai quoi de lâche en elle-même qui la fait haïr des hommes. Il y en a de pluſieurs ſortes, mais celle de toutes qui renferme le plus cette baſſeſſe ou lâcheté de cœur : c'eſt celle d'un Impie qui ſe montre Zelé pour la Religion qu'il ne croit pas, & contre laquelle il dogmatiſe, quand il le peut faire en ſûreté.

Tel fut le crime de Judas *qui embraſſoit ſon Maître, lors même qu'il le livroit à ſes Bourreaux. Le Sieur* Rouſſeau *traduit des Pſeaumes de* David *pour profiter des graces temporelles attachées à la Religion Chrétienne, lorſque par une Satire contre* Moïſe *il tâche d'en ſaper les fondemens. Voiant que le Prince veritablement religieux favoriſe ceux qui ont de la Pieté, il tâche de le ſurprendre par une fauſſe aparence de Religion.* Le Noble *l'avoit precedé dans ce déteſtable manége, aiant eu l'audace de preſenter à Sa Majeſté une Paraphraſe du* Miſerere *dans le tems même qu'il étoit le plus enfoncé dans les crimes, dont* David *y demande pardon à Dieu. Malgré la malheureuſe Cataſtrophe de cet Hipocrite, le Sr.* Rouſſeau *n'a pas laiſſé de l'imiter.*

RONDEAU

RONDEAU.

LE Roi David traduiſant,
Et bien haut moraliſant,
Rouſſeau dit : par cette feinte
Enfin j'étouffe la plainte
De qui mes mœurs va gloſant.

✿✿✿

La Cour mes Pſeaumes liſant,
Et mon beau ſtile priſant,
Inſtruit de ma Muſe ſainte
Le Roi.

✿✿✿

Ce Monarque bienfaiſant
N'aprouve point le plaiſant,
Quand au Ciel il donne atteinte :
Auſſi n'ai-je plus de crainte
Par mon Pſeautier ſéduiſant
Le Roi.

✿✿✿

Je conviens qu'un homme qui a quelque Religion, & qui ne laisse pas de commettre des crimes, est très-coupable : mais il ne l'est pas à beaucoup près autant que celui qui pour s'étourdir sur les remors dont sa conscience le persecute, tâche d'abolir la Religion qui en est le vrai principe.

Un homme de ce dernier caractere fait quelque chose de pis qu'un homicide, ou qu'un empoisonneur, puis qu'il ouvre la porte à tous les crimes en brisant le frein qui retient les mauvais cœurs. Tolle periculum, Jam vaga prosilict frænis natura remotis.

On voit par là que le Sr. Rousseau *est monté au comble de la malignité : aussi, bien des gens qui avoient eu pour lui quelque estime, commencerent à le regarder comme un homme dangereux dès qu'ils aprirent qu'on l'acusoit d'avoir écrit contre la Religion, & d'avoir fait des Libelles aussi horribles que ceux que la voix publique lui attribuoit.*

Ce fut pour se purger d'un soupçon qui lui étoit si desavantageux, que ce Rimeur rejetta sur un autre son propre crime : mais loin de reüssir dans cette coupable entreprise, c'est par là même qu'il a achevé de se perdre.

RONDEAU

RONDEAU.

DU Jugement, ou contre, ou pour,
Quelque tems la Ville & la Cour
Touchant *Rouſſeau* furent en peine:
Enfin il s'attira leur haine,
Et *Saurin* gagna leur amour.

✣✣✣

Pour lui joüer un mauvais tour,
Rouſſeau prend un vilain détour
Diſoit-on: il manque à ſa veine
Du Jugement.

✣✣✣

Avant que battre le tambour,
Il auroit dû faire un retour
Sur l'abîme, où la fourbe entraine;
Mais il eſperoit que la ſcene
Ne ſe dénoüeroit qu'au grand Jour
Du Jugement.

✣✣✣

L'hor-

L'horrible ſcene que ce lâche Ecrivain avoit deſſein de faire joüer aux dépens du Sr. Saurin, *auroit peut-être reüſſi ; mais par une Providence toute ſinguliere, Dieu ne permit pas qu'il en pût impoſer aux Juges aſſez long-tems.*

Par ſes lâches menées & par ſes artifices un Innocent eſt arrêté, empriſonné, interrogé, confronté, récolé, ſans avoir le loiſir de ſe reconnoître. Le Scelerat triomphe & fait publier par ſes Emiſſaires que Saurin *eſt pleinement convaincu. Mais quelque aparence qu'il y eut dans ce qu'ils avançoient, le Public s'obſtina à n'en vouloir rien croire, & par cette obſtination obligea les Juges d'aller bride en main, & d'aprofondir davantage ce Miſtere d'iniquité.*

Il en a coûté à l'Innocent quelques mois de Priſon, qui lui ont été plus glorieux que ne l'ont été à ſon Calomniateur les années qu'il ſe vante d'avoir paſſé à la Cour. En éfet Rouſſeau *dès ce moment a été obligé de la quitter comme un infame, au lieu que le Sr.* Saurin *s'y eſt fait connoître pour un Philoſofe ſage & éclairé.*

RONDEAU

RONDEAU.

DU Poëte, & du Philoſophe,
Le droit n'étoit ſi limitrophe,
Qu'on ne connut par le bon ſens,
Que de l'Ode aux vers outrageans.
Saurin n'avoit fait nulle ſtrophe.

✣✣✣

Au Dieu que porte Saint Chriſtophe
On oioit gens de toute étofe
Dire, delivrez nous des dents
Du Poëte.

✣✣✣

Malheureux ceux qu'il apoſtrophe!
Tant chanterent cette antiſtrophe
Par tout Paris, petits & grands,
Qu'enfin les Juges clair-voïans
Signerent tous la cataſtrophe
Du Poëte.

✣✣✣

Parmi

Parmi ceux qui travaillerent à reveiller l'attention des Juges ſur ce fameux Procès, je ne fus pas un des moins Zelez : car quoique je n'euſſe jamais eu de liaiſon avec le Sr. Saurin, *il me parut ſi éloigné d'avoir compoſé le Libelle diffamatoire dont* Rouſſeau *l'acuſoit pour s'en décharger, que je joignis ma voix à celle du Public ; avec cette diſtinction que je m'expliquai en langage du Parnaſſe.*

La Requête *ſuivante, adreſſée à Monſieur* le Procureur du Roi *du Châtelet de Paris, renferme un précis de toute l'afaire; & pour peu que le Lecteur ſe donne la peine de la ſuivre, il ſera ſufiſamment inſtruit pour comprendre les incidens, ſur leſquels ma Muſe Marotique s'eſt exercée. Cependant je crois qu'il vaudroit mieux lire avant toute choſe le* Factum *même du Sr.* Saurin, *que l'on trouvera à la fin de ce Volume. Il eſt écrit avec tant de force & de verité, qu'il leve juſqu'au moindre ſcrupule, & qu'il ne laiſſe rien à deſirer pour ſa juſtification.*

REQUETE

REQUETE
A
MR. ROBERT
PROCUREUR DU ROI
AU CHATELET.

JUge, qui ſais du Droit tout ce qu'on peut ſavoir,
Et qui mets ton honneur à faire ton devoir;
Juge qu'on reconnoit pour la probité même,
Et digne de briller dans un Sénat Suprême;
Robert, je ne viens point ainſi qu'à *Daguiſſeau*
T'exprimer les horreurs des crimes de *Rouſſeau*.
On l'accuſoit alors d'être un Rimeur impie,
Et d'avoir fait des Vers que le feu ſeul expie;
Aux traits de repentir que l'Impoſteur donna,
A l'exemple de Dieu, la Cour lui pardonna.
Loin de ſe corriger, Scelerat inflexible,
Il machine un forfait encore plus horrible,
Et d'un ſage Savant noir Calomniateur,
D'Accuſé qu'il étoit, devient Accuſateur.

Ennemi

Ennemi de *Saurin*, ce perfide Poëte
Dément ſes propres vers, & ſur lui les rejette,
Et ſans craindre les yeux du Juge tout-puiſſant,
Suborne des témoins pour perdre l'Innocent.
Tous ceux qu'il fait oüir contre ce Philoſophe,
Sont repris de Juſtice, & gens de baſſe étofe,
Décroteur, Savetier, & femmes ſans honneur,
Gens tout prêts à ſe rendre aux dons d'un ſuborneur.
Fils d'un vil Artiſan que même il deshonore,
Malgré le fol orgueil qui toujours le dévore,
Devant tous ces coquins lâche il s'eſt abaiſſé,
En convive flâteur il les a careſſé.
Aſſiſté d'un Recors interdit reprochable,
A ſes propres dépens il a garni la Table,
Et les indemniſant chacun de leur écot,
Les a tous fait entrer dans ſon lâche complot.
La preuve eſt au Procès, le Décroteur varie,
Le Savetier peu ſûr par tout ſe contrarie,
Et les autres témoins, tant *Catins* que Récors,
Parlant *de auditu* ſont encore moins forts.
Telle eſt, ſage *Robert*, telle eſt la procedure,
Qui retient l'Innocent dans une priſon dure,
Pendant que le Coupable en pleine liberté
Se mettra, s'il ſuccombe en lieu de ſûreté.

Que

Que s'il en faut venir aux raiſons préſomptives,
Combien contre *Rouſſeau* ſont-elles fortes, vives!
Tout Paris le connoit Rimeur déterminé,
Et *Saurin* Philoſophe & Géometre-né:
Or le crime à punir eſt un fruit Poëtique
Que ne peut enfanter l'eſprit *Géometrique*.
C'eſt en vain que *Rouſſeau* prétend qu'on faſſe cas
De certains vers tirés à la régle, au compas,
Que *Saurin* autrefois rima contre *La Motte*;
Mais les expreſſions d'une Epitre dévote
Ne prouveront jamais le talent de *Saurin*,
A faire des Couplets d'un ſtile ferme, plein,
Et dont les vers très-courts, & privés d'hemiſtiches,
Finiſſent par les ſons des Rimes les plus riches:
Où l'on voit au travers de mille obſcenités
Tout ce que l'Art produit de force & de beautés,
Mais quoi, ſi parmi ceux que ce Libelle ofenſe,
Nul n'attaque *Saurin*, tous prennent ſa défenſe;
De quel droit aujourd'hui le ſoupçonnera-t-on?
Si l'un d'eux au contraire à l'aide d'un bâton
En a puni *Rouſſeau* par juſtice ſommaire;
S'il l'a fait décreter, ſi pourſuivant l'afaire,
Il ne s'eſt deſiſté qu'aux prieres des Grands,
Du crime de *Rouſſeau* faut-il d'autres garants?

De

De plus, peut-on penſer qu'Ennemi de ſoi-même
Saurin ait pris plaiſir à faire un tel Poëme,
A ſe traiter d'Athée, & de perfide Cœur?
Pour être cru, ce crime eſt trop plein de noirceur.
A peine en croiroit-on ſon ennemi capable.
Mais ſi les préjugés découvrent le coupable,
Ils ſont contre *Rouſſeau* dans le plus haut degré:
Qu'on liſe les Chanſons de ce Rimeur outré,
Qu'on liſe ſes Dizains, ſes Rondeaux, ſa Picade,
Ses Contes orduriers, enfin ſa Moïſade,
On y découvrira par tout les mêmes traits,
Dont il a heriſſé ſes horribles Couplets.
On y découvrira cette odieuſe bile
Qu'il répand à longs flots ſur le ſaint Evangile,
Sur les Saints, ſur l'Egliſe, & contre les Prélats:
On y verra ſon fiel contre les Magiſtrats;
Même contre les Rois, dont cet atrabilaire
Oſe, malgré le Sage, irriter la colere.
Mais je le dis encor, le Ciel juſte & vengeur
Prépare un châtiment à ce perfide Cœur,
Et peut-être par toi contraindra la Juſtice
A le faire punir par un afreux ſuplice;
Afin qu'à l'avenir ſes pareils éfraiés
S'écartent des chemins qu'il leur avoit fraiés.

✣✣✣

Cette

Cette seconde Requête *fit encore plus de bruit que la premiere, & les Amis du Sr.* Rousseau *ne me menaçoient de rien moins que d'être obligé de lui faire des réparations proportionnées au tort que je lui faisois par ce Libelle.*

Je les laissai dire, & j'en distribuai autant de copies que l'on en voulut : je m'étois même preparé à répondre, en cas qu'il m'eut pris à partie : mais il n'eut garde ; car il vit bien que cette Requête *ne contenoit rien que le Sr.* Saurin *ne dût avoüer dans le* Factum *qu'il devoit faire pour sa défense, & que ce petit Ouvrage preceda de quelques jours. L'Accusateur emploïa mille ruses & mille chicanes pour trainer l'afaire, afin d'avoir le tems de recevoir des memoires sur la conduite du Sr.* Saurin ; *mais voïant qu'il perdoit ses peines, il fit agir de puissantes sollicitations, pendant que l'Accusé innocent attendoit patiemment qu'il plût aux Juges de prononcer.*

Il est vrai que le Sr. Saurin *eut des Personnes qui solliciterent pour lui ; mais ce fut par un pur motif de proteger l'innocence. Je remarquai même que des gens de distinction, après avoir été chez les Juges, le vinrent voir dans la Prison : au lieu que ceux du parti de* Rousseau, *se contenterent d'envoïer un Domestique pour le recommander aux Juges, & l'on vit toûjours ce Rimeur n'avoir autre compagnie que celle d'un Valet de Chambre de*

Mr. de V, & du Sieur* Debrie, *Poëte, avec lequel il s'étoit reconcilié, afin d'avoir au moins quelque Ami ſur le Parnaſſe. Mais on n'a qu'à lire les Epigrammes que* Rouſſeau *a faites contre lui, pour connoître le caractere du perſonnage.*

Enfin le Conſeil de la Chambre criminelle du Châtelet, après trois ſeances prononça que le Sr. Saurin *avoit été accuſé à faux; condamna ſon averſe partie à quatre mille livres de domagee & interêts; ordonnant de plus, que ledit Sr.* Saurin *ſeroit admis à faire preuve de la ſubornation des temoins qui avoient depoſé contre lui; le Savetier tenant la priſon.*

De tous les Juges qui travaillerent le plus à éclaircir la verité, Mr. Gaillard *ſe ſignala extraordinairement. Son zele pour la Juſtice lui fit decouvrir bien des choſes qui avoient échapé à ſes Confreres. Quand le Parnaſſe ne lui auroit que cette obligation, elle eſt aſſez grande pour lui en temoigner quelque reconnoiſſance: mais c'eſt d'ailleurs un beau genie, & qui eſt très-verſé dans les belles Lettres.*

RONDEAU.

GAillard, Juge droit comme un Therme,
Et qui ne tient Juſtice à ferme,
Découvrant plus clair que le jour,
Que *Rouſſeau* méritoit la Tour,
Qui *Saurin* à grand tort renferme.

✣✣✣

Au vice levons l'épiderme?
A-t-il dit; mais en autre terme;
Ce Rimeur fripon joue un tour
Gaillard.

✣✣✣

Loin de ſouffrir ce mauvais germe,
J'irois demeurer à Palerme....
Non, parmi nous fai ton ſejour,
Juge, qui des Bons és l'Amour,
Cent ans, Dieu te maintienne ferme,
Gaillard.

✣✣✣

Cette Sentence du Châtelet fut un coup de foudre pour le Sr. Rousseau. *Il est vrai qu'il en apela au Parlement ; mais ce fut moins dans le dessein d'y poursuivre l'afaire, que pour gagner du tems, & pour voir s'il n'y auroit pas quelque protection.*

Il se trouva bien éloigné de compte ; car les premiers Juges l'aïant flêtri par de gros dommages & interêts, & par la permission que l'on accordoit à sa partie de faire preuve de la subornation, quelques-uns des Messieurs qu'il connoissoit, lui firent connoître qu'il faloit que sa cause fût bien mauvaise.

Ils l'avertirent de plus, que Mr. le Procureur General *étoit nanti de plusieurs Pieces infames, dont on l'acusoit d'être l'Auteur, & qu'on ne parloit de rien moins que de faire remettre son Arrêt sur le Bureau pour le faire casser, comme n'aïant point été donné sur* le vû des charges. *Ces nouvelles étonnerent tellement nôtre Rimeur, qu'étant arrivé les larmes aux yeux chez un Notaire de ses Amis, il s'écria en presence de plusieurs personnes,* Ah ! je suis perdu ; tout est Saurin.

RONDEAU.

CHez ſon Notaire pour préter,
Encor moins que pour emprunter,
Rouſſeau n'alloit ; mais Satirique,
Il y portoit œuvre cinique,
Capable de le délecter.

✣✣✣

Pour joieuſement banqueter,
Et des meilleurs vins s'humecter ;
Il rencontroit bonne pratique
Chez ſon Notaire.

✣✣✣

Lors bien ſavoit inſtrumenter ;
Mais quand il ſe vit débouter
Comme un Acuſateur inique ;
Contre la Sentence autentique
En pleurs il courur proteſter,
Chez ſon Notaire.

✣✣✣

Ce qui l'alarma davantage fut de voir que cette Sentence lui avoit ôté toutes les protections que ſes partiſans lui avoient procurées. Ses Amis même les plus zelez n'oſoient prendre ſon parti qu'en ſecret, & commençoient à ſe joindre à la voix publique, en le blamant comme un calomniateur, lors qu'ils vantoient la richeſſe des rimes, la force des expreſſions, & l'heureux tour de ſes vers.

Le Factum *du Sieur* Saurin *avoit deſſillé les yeux de ceux à qui ſon hypocriſie les avoit faſcinez. Il s'y voïoit ſi bien peint ſous les traits de Fils ingrat, d'Ami perfide, & de Domeſtique infidelle, qu'il avoit honte de ſe montrer en public.*

Le châtiment honteux, dont il avoit été puni pour ſes Chanſons difamatoires, revint dans l'idée avec des circonſtances qui en faiſoient voir l'équité. Les Cafez, les Cercles, les Aſſemblées ne retentiſſoient d'autre choſe. On s'entre-communiquoit ſes Contes, ſes Couplets, ſes Satires, & à meſure qu'on y trouvoit quelque trait plaiſant ou ſatirique, on en deteſtoit l'Auteur comme un Calomniateur des plus atroces.

Enfin Mr. le Procureur General *muni de ſes vers impies, crut devoir prendre des concluſions terribles, quoique très-juſtes, auſſi-bien contre ſa perſonne que contre ſes infames Ouvrages.*

RONDEAU.

DU Roi, de même que des Grands
Il tenoit discours outrageans:
Et se fiant à quelque intime,
Souvent il les mettoit en rime,
Sans craindre Dieu, ni les Sergens.

✣✣✣

Puis donnant dans les mœurs du tems,
En traduisant de sacrés Chants,
Il esperoit gagner l'estime
Du Roi.

✣✣✣

Il publioit par ses Agens
Qu'il en aimoit le divin sens;
Mais de ce Rimeur pantomime,
La Muse dévouée au crime
Est enfin parvenue aux gens
Du Roi.

✣✣✣

De tous les Satiriques licentieux contre l'Etat & contre la Religion, je n'en connois point de plus coupable que le Sr. Rousseau. *Les uns venus dans un tems, où la debauche & l'impieté alloient tête levée, ont produits des chansons & des vaudevilles sacrileges; les autres engagez dans les desordres d'une Guerre civile, ont répandu des Libelles affreux contre les personnes les plus respectables.*

La dissention, l'impolitesse, la débauche crasse, enfin l'irreligion enfantoient ces Ecrits qui font rougir les Lecteurs les plus avides d'obscenitez.

Mais que sous un Prince qui a toûjours fait gloire de soutenir la Religion, & qui a ramené la Politesse avec les Arts; un Membre d'une des Academies institués par ce Monarque, ait eu le front d'attaquer aussi horriblement la Religion & les bonnes mœurs; c'est ce qui ne me paroit pas concevable.

Rien ne l'excuse; tout agrave sa fureur. Il vivoit des bienfaits du Prince; il avoit accès chez des Personnes illustres: son ambition étoit de parvenir à être de l'Academie Françoise, pendant qu'il fondoit tout son merite sur l'ordure, & l'impieté.

RON-

RONDEAU.

ROusſeau, diſert en ſtile Marotique,
De Dieu, des Saints tient langage cinique;
Si l'écoutez ſur ce point, il en ſait
Plus que n'en ſut ni *Vanin* ni *Dolet*;
On trouve en lui l'Impie & l'Heretique.

✣✣✣

Or ne ſoiez ſurpris qu'en ſa boutique
Il forge Vers d'un tour diabolique;
Outre le nom, il eſt encor d'efet
Rouſſeau.

✣✣✣

Amis, Patrons, Pere, ce frenetique
A tout trahi: ſa fureur eſt publique:
Mais le Coquin mourra par le lacet
Comme *Judas*, dont il eſt le portrait;
Car *Judas* fut d'un poil couleur de brique,
Rouſſeau.

✣✣✣

Quelque afreuſe que ſoit l'idée que ces derniers vers donnent du Sr. Rouſſeau, *elle n'eſt pourtant pas outrée ; car s'il merite les noms d'Impie & de Scelerat, comme je pretens le faire voir, on auroit tort de me chicaner ſur ce que ma Muſe ſe jouë ſur ſon nom, ſur la couleur de ſes cheveux, ſur ſa bouche de travers, ou ſur ſa naiſſance.*

Lorſqu'il s'eſt agi de cenſurer un homme dont les crimes ne peuvent être aſſez exagerez, tous les Ecrivains en ont uſé de la ſorte. On en trouve même quelque trace dans l'Ecriture, puis qu'en reprenant Nabal *de ſa folie, elle nous aprend que ſon nom ſignifioit* fol : Quoniam ſecundùm nomen ſuum STULTUS eſt. *Les Saints Peres en écrivant contre les Heretiques, n'ont pas cru manquer à la charité en leur donnant des titres afreux tirez de leur naiſſance, ou de leur condition. Saint* Proſper *n'apelle-t-il pas* Pelage, *&* Julien, *l'un, le Monſtre d'Ecoſſe, & l'autre, l'Aſpic de Capouë ?*

Homere *ne raille-t-il pas* Therſite *ſur ſa boſſe, & ſur ſes yeux éfrontez ?* Martial *ne ſe mocque-t-il pas d'un homme, qui étant originairement* Cordonnier, *tranchoit du grand Seigneur, & ne conſeille-t-il pas à un autre de ſe contenir dans le metier de Corroieur ?*

RONDEAU.

D'Impoſteur, de traître à l'Egliſe
Je puis le traiter à ma guiſe,
Sans parler temerairement,
Puis qu'il paroit un Jugement
Qui le premier point autoriſe.

✣✣✣

Qu'à tort les gens il ſatiriſe,
Et que des témoins il ſeduiſe,
C'eſt un trait très-certainement
D'impoſteur.

✣✣✣

Au ſecond chef il donne priſe;
Car bien qu'en beaux vers il traduiſe
Les Saints Chants du Vieux Teſtament,
On fera voir au Parlement
Que ce Rimeur traite *Moïſe*
D'impoſteur.

✣✣✣

Ce n'eſt point dans un vaudeville, fruit, ou tranſport d'une fureur bachique ; ce n'eſt pas non plus dans une Epigrame, effet, ou ſaillie d'un Eſprit cinique ; mais c'eſt dans un Poëme de près de quatre-vingt vers, que ce Rimeur du ton d'un homme qui prétend avoir des lumieres conformes à la raiſon, oſe avancer, que la Religion de Moïse *n'étoit fondée que ſur une chimere.*

Il eſt vrai qu'il n'en donne pas la moindre preuve, & que tout ſon diſcours n'eſt plein que d'aſſertions vagues, ou de négations temeraires ; ce qui le rend mépriſable, même à ceux qui n'ont pas grande foi pour la Religion Chrêtienne.

Il n'y auroit pas même à craindre que ces vers puſſent corrompre perſonne, tant ils ſont deſtituez de raiſonnement, s'ils ne rencontroient des Lecteurs, qui aïant reſolu à quelque prix que ſe ſoit de n'avoir point de Religion, ſe laiſſent aiſément perſuader tout ce qu'on veut ſur ce chapitre ; ou des debauchez infames, & des raviſſeurs du bien d'autrui, qui mettant toute leur felicité dans ce Monde, ſouhaitent qu'il n'y en ait pas un autre où ils puſſent être malheureux éternellement. Mais ils ſe trompent fort, s'ils pretendent calmer l'inquiétude que leur doit cauſer un avenir ſur un diſcours auſſi frivole que celui du Sr. Rouſſeau. *Je ne ſuis pas grand Theologien ; cependant s'ils veulent ſe donner*

la

la peine de lire ce que je vais lui opoſer, ils ſe trouveront bien éloignez de compte.

Ce Poëte dit que la Raiſon ne s'acommode point de l'obſcur fatras de miſteres que la Religion Chrétienne expoſe à la veneration des Peuples : il ſoutient que le Docteur de Sorbonne & le Talapoint, *ſont également ſots ou fourbes dans leur créance ; & il va juſqu'à avancer que* Moïſe *ne fut qu'un ruſé Politique, qui par des fables aſſez bien inventées ſoumit l'eſprit inquiet des Hebreux.*

Voilà un abregé de la Doctrine de ce Rimeur, ou ſi l'on veut la réduire encore à quelque choſe de plus précis, c'eſt qu'il n'y a rien de ſur qu'une Divinité, & que tout le reſte n'eſt que ſotiſe ou fourberie de la part de ceux qui prêchent une Religion.

* En vain je cherche & j'enviſage
Les preuves d'une Déïté ;
J'en connois l'excellence & la ſolidité,
J'adore en fremiſſant cette Divinité,
Dont mon eſprit ſe forme une ſi belle image ;
Mais quand j'en cherche davantage,
Je ne trouve qu'obſcurité, &c.

C'eſt à vous, Meſſieurs les Partiſans de ce Poëte, que j'adreſſe la parole : avez-vous fait

* *Vers de la* Moïſade.

fait réflexion ſur ce que vôtre Doctrine confeſſe une Divinité ? Oui, ſans doute, puiſque pour l'excuſer vous publiez qu'il n'eſt point Athée, mais qu'il eſt ſeulement Déiſte.

Mais ſi je vous fais voir, que la connoiſſance & l'idée d'un Dieu entraine invinciblement l'homme à la Religion Chrétienne, & que ce n'eſt que dans cette Religion que la raiſon trouve de la certitude, qu'aurez-vous à dire ? Renoncerez-vous au ſens commun pour adherer à un Frenetique qui prétend ruiner une verité après être convenu d'un principe qui l'établit neceſſairement ?

O Ames naturellement Chrétiennes, pourrois-je vous dire avec Tertullien, *Vous avouez qu'il y a un Dieu, & il n'eſt pas en vôtre pouvoir de le nier ; dont vous êtes Chrétiens, ou du moins vous le devez être, ſi vous ne voulez pas vous contredire !*

L'idée de Dieu emporte avec ſoi celle d'un Etre infini dans toutes ſes perfections, & c'eſt de là que vous le dites infiniment ſage, infiniment bon, infiniment grand. Cette infinité de perfections renfermées en Dieu, inſpire neceſſairement à l'homme un culte pour cet Etre parfait ; & ce culte eſt un éfet reſultant de la connoiſſance qu'il a des perfections divines ; de là vient que tous les hommes aiant quelque idée de l'Etre ſouverain, lui rendent tous auſſi quelque eſpece d'hommage ou d'Adoration.

Or

Or il eſt évident, que ſi tous les hommes perfectionnoient par le raiſonnement cette idée de Dieu, qui eſt née avec eux, leur culte ſeroit plus conforme au ſentiment qu'ils auroient de la Divinité. Egalement convaincus de l'excellence de cet Etre ſouverain, ils ſe réüniroient tous pour lui rendre un culte digne de lui.

Le point de la queſtion eſt donc de ſavoir, quels ſont ceux des hommes qui aiant une veritable idée de Dieu, lui rendent une adoration convenable à ſa Nature divine : que ſi par le raiſonnement nous pouvons les découvrir, la raiſon nous oblige de nous ranger de leur parti.

Le Sr. Rouſſeau *prétend au contraire, qu'il n'y a point de choix à faire, puiſque toutes les Religions ſont également erronées, fauſſes, & ſuperſtitieuſes : mais il ne voit pas, l'inſenſé qu'il eſt, que nous ne pouvons connoître Dieu, ſans qu'en même tems nous n'aions un deſir vehement de lui rendre un culte conforme à l'excellence de ſon Etre. Or je ſoutiens que les Chrétiens ſeuls aiant une veritable idée de Dieu, il n'y a qu'eux par conſéquent qui puiſſe avoir un culte qui lui ſoit agreable.*

S'il y a eu une veritable Religion, ç'a été ſans doute celle du premier homme ; car en ſupoſant le Createur infiniment ſage, on ne ſauroit diſconvenir qu'il n'ait donné à ſa creature tout ce qu'il falloit pour la rendre parfaitement

faitement heureuſe. Mais comment remonter à ce premier homme ? Je n'y vois qu'un moien, qui eſt celui de la Tradition, accompagnée de quelque monument autentique ; car la Tradition ſeule eſt très-incertaine au delà de deux ou trois generations : c'eſt pourquoi il eſt neceſſaire que la Tradition écrite vienne au ſecours de la Tradition orale.

Cette Tradition écrite, eſt contenuë dans les Annales, dans les Hiſtoires, dans les Loix, ou dans la Philoſophie de chaque Nation. Celle qui paroit la plus ancienne, eſt la Nation Egiptienne. Or, quoique les Auteurs qui en ont écrit, ne nous aient pas inſtruits à fond de ſa Religion ; ce qu'ils nous en ont dit, ſufit pour nous convaincre, que la croiance que ſes Peuples avoient de la Divinité, étoit bien monſtrueuſe, puiſque le culte qu'ils lui decernoient, étoit ſi ridicule.

En éfet, qu'attendre d'un Peuple qui adoroit les plus vils de tous les animaux, ou qui déterroit dans ſes jardins des choux, des oignons, & les tranſplantoit dans des Temples pour en faire un oüjet d'adoration ? Il n'y a donc nulle aparence que ce ſoit d'eux que nous puiſſions tirer quelque lumiere qui nous conduiſe au veritable point que nous cherchons. Ils ont beau vanter leur origine, & la reculer d'un grand nombre de ſiecles ; leurs Dinaſties fabuleuſes ne s'accordent pas plus avec le

le bon ſens, que leur culte avec la veritable idée de l'Etre ſouverainement parfait.

Si des Egiptiens nous paſſons aux Perſes, nous ne trouverons rien chez eux de poſitif ſur leur origine au delà de deux ou trois mille ans. Ils diſent qu'ils ont toujours adoré le Soleil; mais ils ne nous aprennent rien touchant le principe du premier homme; & quoique leur culte regarde un objet plus brillant que celui des Egiptiens, il ne laiſſe pas d'être abſolument contraire à la veritable idée de Dieu.

Que cet Aſtre ſoit lumineux, & qu'il ſoit neceſſaire à l'Univers, cela n'empêche pas qu'il ne ſoit aiſé de voir qu'étant lui-même une partie du monde, il ne peut & ne doit pas être adoré, comme s'il en étoit le Createur. Les Chinois adorent le Ciel avec un fondement plus vraiſemblable; mais ce Ciel, quelque immenſe qu'il ſoit, étant materiel & diſtingué par des parties réelles, repugne à l'idée de l'infini, où l'eſprit ne peut imaginer de parties, bien loin que les yeux du corps y en puiſſent découvrir. De plus, leurs Annales ne ſont pas plus ſûres que les Dinaſties des Egiptiens.

Seront-ce les Peuples barbares qui nous donneront quelque lumiere ſur ce que nous cherchons? Mais leur culte, ſemblable à leurs mœurs, inſpire trop d'horreur pour y faire quelque attention; car quelle plus grande brutalité que de ſacrifier des hommes aux hom-

hommes qu'ils avoient deïfiez?

Cherchons donc chez les Grecs, & chez les Romains ce que nous n'ayons point encore pu trouver parmi les autres Nations. On peut joindre ces deux Peuples; d'autant plus qu'ils n'ont guere diferé de ſentiment ſur la Divinité, & ſur le culte qu'ils lui ont rendu; les Romains n'aiant été que les imitateurs des Grecs.

Pour commencer par leurs Prêtres; ils ont, à la verité, voulu porter leur Theologie, juſqu'à débrouiller le Chaos, & à parler de la creation du monde; mais ils ont mêlé tant de fables avec la verité, qu'on ne peut diſtinguer l'un d'avec l'autre.

Comment débrouiller à travers tant d'extravagances l'idée d'un Etre ſouverainement parfait? Comment le reconnoître parmi cette légion de Divinez égales ou ſubalternes? Le plaiſant Dieu que ce Jupiter, *qui reparoit ſous tant de formes, qui eſt ſoumis aux Deſtins, qui eſt en diſpute avec ſes Freres ou avec les autres Dieux, infame violateur des droits les plus ſacrez, parricide, inceſtueux, adultere, Tiran, &c. Je paſſe ſous ſilence tout ce que cette ridicule Theologie attribuoit aux autres Dieux, tant mâles que femelles.*

Ces peintures infames de tant de Divinitez monſtrueuſes ne pouvoient inſpirer qu'un culte abominable à leurs Adorateurs. Mais à quelque excès que les Paiens aient porté l'abomina-

bomination dans leurs ceremonies, ils n'ont cependant jamais oſé aprocher de l'infamie qui faiſoit la plupart du tems le caractere des Divinitez auxquelles ils ſacrifioient.

Les Philoſophes, il eſt vrai, ſe ſont opoſez quelquefois à ce torrent d'idolatrie & de ſuperſtition; mais outre qu'ils n'ont rien avancé, ils ſont eux mêmes tombez dans des opinions, qui bien que moins groſſieres, s'écartoient neanmoins de la veritable idée de l'Etre ſouverain. Les uns, comme les Peripateticiens, *croiant le Monde de toute éternité, otoient à Dieu la qualité indiviſible d'être le ſeul Eternel. Les* Pirrhoniens *& les* Sceptiques *ne tronvant rien de ſûr, revoquoient en doute ſon exiſtence. Les* Epicuriens, *croiant les Dieux dans l'inaction, nioient ſa Proüidence. Enfin les* Stoiciens, *faiſant leur Sage ſemblable à Dieu, ne reconnoiſſoient pas la dépendance où l'homme doit être à l'égard de la Divinité.*

Où irons-nous donc chercher une Religion & un culte digne de la Majeſté d'un Dieu, ſeul Etre ſouverain, éternel, indiviſible, bon, ſage, juſte, tout-puiſſant, & Createur de l'Univers? Quoi, tous les Peuples de la Terre ſeroient-ils dans l'erreur ſur l'idée que l'homme doit avoir du premier Etre? Dieu même auroit-il ſoufert, que depuis tant de ſiecles tous les Peuples euſſent été dans une ignorance preſque invincible de ſa bonté & de

de ſa puiſſance ? Et ſe pourroit-il que tous les Etres de la Nature prêchant un Createur, l'homme ſeul qui paroît en être le Chef-d'œuvre, n'ait jamais porté les yeux de ſon eſprit vers celui dont il a reçu tout ce qu'il poſſede ?

Les Chrétiens nous reſtent à examiner. Voyons ſi leur Culte & leur Foi s'acordent avec cette idée de Dieu, que la Nature commence en nous, & que la Raiſon perfectionne, pour peu qu'elle veuille s'élever au deſſus des ſens. Un des grands préjugez en faveur du Chriſtianiſme, c'eſt que ſa doctrine ſur la Divinité, & ſur ſes attributs, eſt très-conforme à l'idée que la Nature & la Raiſon nous en donne. Cette Religion nous prêche que Dieu eſt un pur Eſprit, unique, indépendant, bon, ſage, tout-puiſſant, ſouverainement ſaint, juſte, miſericordieux, &c. Peut-on nous donner une idée plus grande, plus magnifique, & plus digne de cet Etre ſuprême ? Elle veut que le culte que nous rendons à ce Dieu, ſoit ſpirituel & raiſonnable, & que comme il eſt Eſprit, nous l'adorions auſſi en eſprit & en verité. Quelle raiſonnabilité dans ce culte, s'il m'eſt permis de parler ainſi, quel acord entre la nature de cette adoration & les attributs de la Divinité ! Cette Religion, à la verité, a des miſteres où nos foibles lumieres ne peuvent atteindre ; mais ces miſteres qui par leur profondeur ſont au deſſus de nôtre raiſon, ne ſont point contre elle, & cette

Religion en nous ordonnant de les croire, ne nous oblige pas de les concevoir. D'ailleurs, pourquoi refuſerions-nous de captiver nôtre entendement ſous l'obeïſſance d'un Dieu, qui étant la Verité même, ne peut jamais nous tromper? Seroit-ce parce que l'on ne doit croire que les choſes qu'on peut concevoir? Mais conçoit-on les miſteres de la Nature, & ne ſeroit-on pas ridicule de les nier par la raiſon qu'on ne les conçoit pas? Ne ſeroit-ce pas aller contre des experiences & des demonſtrations auſſi évidentes, qu'il eſt évident qu'un & un font deux? C'eſt ce que je ferois voir ici plus clair que le jour, ſi la brieveté que je me ſuis propoſée, me permettoit de m'étendre ſur les miſteres inconcevables de la Nature, qu'on eſt obligé de croire malgré leur incomprehenſibilité; mais pour ne point paſſer les bornes que je me ſuis preſcrites, je me contenterai d'indiquer la diviſibilité de la matiere à l'infini, que perſonne ne conçoit, & dont cependant on démontre ſi clairement la poſſibilité, qu'il y auroit de l'extravagance à la nier, ſous prétexte qu'on ne peut comprendre l'infinité. Pourquoi donc refuſeroit-on ſon aquieſcement aux miſteres du Chriſtianiſme; qui ont cet avantage ſur ceux de la Nature; d'être fondez ſur une infinité de miracles que Dieu a fait éclater pour en certifier la verité?

Ces miracles ſont contenus dans un Livre qu'il met entre les mains de ceux qui ſe rapor-

portent à ſon Autorité. On voit dans ce Livre une Hiſtoire de la creation du Monde, & de la formation du premier homme en qualité de Roi de l'Univers : on y voit la chûte de ce même homme qui attire la malediction de Dieu ſur lui. Sa race heritant de ſa corruption, tombe dans un déreglement ſi opiniâtre & ſi contraire à la Loi Divine, que Dieu ſe réſolvant de la punir, inonde la Terre par un Deluge univerſel, où tous les hommes periſſent, à la réſerve d'un ſeul qui en eſt préſervé miraculeuſement, & qui rétablit de nouveau le genre humain.

De cette ſouche ſort de pere en fils Abraham, *Homme ſaint, & que Dieu choiſit pour être le Chef d'un Peuple, auquel il ſe veut faire connoître plus particulierement qu'au reſte de la Terre. Les décendans de ce Saint Patriarche étant crus en grand nombre, & gemiſſant ſous la dure captivité d'un Roi d'Egipte, Dieu les délivre par le Miniſtere de* Moïſe.

Ce Moïſe *eſt tout enſemble le Chef, le Legiſlateur & l'Hiſtorien de ce grand Peuple. Après une infinité de miracles qu'il opere en ſa faveur, il lui laiſſe de la part de Dieu une Loi toute ſainte, & il meurt en le conjurant de l'obſerver exactement.*

Après ſa mort vient une ſuite de Chefs, & de Rois de ce même Peuple, qui eſt toujours cheri de Dieu, tant qu'il remplit les ordon-

ordonnances de ſa Loi ; & qui eſt très-ſeverement puni, lorſqu'il les tranſgreſſe. Un des principaux points de cette Loi étoit de croire, que Dieu leur envoiroit un Sauveur qui étendroit ſa domination ſur tous les peuples de la Terre.

Ce Sauveur vient : la ſainteté de ſes mœurs, & les miracles qu'il opere, étoient plus que ſufiſans pour le faire reconnoître ; cependant ce Peuple ingrat, ſéduit par ſes Prêtres, demande ſa mort, & porte ſa fureur juſqu'à le faire crucifier.

Mais cet Homme Divin étant reſſuſcité trois jours après qu'il eut été mis dans le tombeau, ſe montre à ſes Diſciples, les confirme dans la creance qu'il eſt veritablement Fils de Dieu, & les envoye prêcher ſa Doctrine par tout le Monde. Malgré la ſuperſtition generale des Paiens, & l'oposition des Puiſſances, ſon nom & ſon Evangile ſe répandent dans tout l'Empire Romain.

Un nombre preſque infini de perſonnes de tout âge & de tout ſexe ſcelent de leur ſang cette Religion, qui s'établit enfin ſur les ruines de l'idolatrie. Il eſt vrai que ſix ſiecles après, un nommé Mahomet, *ſe prétend Envoyé du Ciel pour la réformer ; mais comme il ne prouve ſa miſſion par aucun miracle, & que la plupart de ſes dogmes ſont contraires à la Loi de* Moïſe *&* de JESUS-CHRIST, *il ne merite aucune creance. Auſſi n'eſt-ce que*

par

par la force des armes que lui, & ſes ſucceſſeurs ont contraint une partie de l'Univers à ſe ſoumettre à ſes opinions extravagantes. Malgré les progrès de cette fauſſe Doctrine, & les diſſentions arrivées entre les Chrétiens; la foi en JESUS-CHRIST *ſubſiſte avec éclat dans la plus noble partie de la Terre, & dans celle qui eſt la plus cultivée par les Arts & par les Sciences.*

Ce n'eſt même que dans cette Foi que la raiſon trouve à réſoudre ou à calmer les doutes qu'elle peut ſe faire ſur l'état de l'homme. Si elle s'étonne de voir le Méchant proſperer, pendant que le Juſte eſt dans l'opreſſion; cette Foi lui enſeigne qu'il y a une autre vie, où le Méchant ſera puni, & le Juſte réecompenſé.

En un mot, c'eſt dans la ſeule Religion Chrétienne que l'Ignorant & le Savant trouvent une regle certaine pour arriver à la Beatitude. Sa Loi perfectionne la raiſon, fortifie les foibles, conſole les afligez, réprime les ſuperbes, éleve les humbles, promet à ceux qui l'obſerveront des récompenſes infinies, & menace de châtimens terribles tous ceux qui la mépriſent, ou qui la violent. Tout ce que cette Loi impoſe, eſt entierement conforme à ce que la raiſon nous dicte, quand on l'écoute dans le ſilence des paſſions, & pour finir par le point dont il eſt queſtion, elle nous ordonne un culte digne du Dieu que la raiſon nous enſeigne.

Il eſt donc très-clair par ce diſcours, que quiconque avoue qu'il y a un Dieu, & que ce Dieu demande un culte, il faut neceſſairement que la raiſon le conduiſe à la Religion Chrêtienne, s'il ne veut pas contredire le principe dont il eſt convenu.

Je voudrois bien voir de quelle maniere le Sr. Rouſſeau *ſe tireroit de cet argument : mais doit-on eſperer quelque juſte reflexion d'un homme, qui conduit par le ſeul libertinage, & par une pure malignité de cœur & d'eſprit, attaque une Religion dont il n'oſe nier les principes ? Il agit en cette occaſion comme celui qui conviendroit que le Soleil luit, & qui en même-tems ſoutiendroit qu'il ne fait pas jour. Mais ce Rimeur, ignorant l'art de raiſonner, n'a pas prévû les conſéquences attachées à l'aveu qu'il fait d'une Divinité.*

Que s'il n'avoit rien à répondre à ce petit abregé de preuves que je viens d'expoſer en faveur de la Religion Chrétienne, qu'auroit-il à opoſer à tous ces grands hommes qui en ont été les Apologiſtes ? A-t-il lu les Peres ? A-t-il feuilleté les Docteurs modernes ? A-t-il même aſſez d'étendue d'eſprit pour comprendre la ſuite & l'enchaînement de la Religion qu'il oſe attaquer ?

Que reſte-t-il donc à faire envers un pareil Ecrivain ? Il n'y a que deux partis à prendre ; ou il faut le traiter comme un inſenſé, ou

il faut l'obliger à se retracter. Quelque part qu'il se refugie, il doit trouver des vengeurs du bon sens & de la Religion. Toutes les Societez Chrétiennes ont interêt de réprimer une fureur aussi diabolique, & de ne point permettre qu'on publie chez elles de pareilles impietez.

Pour moi, j'ai cru que je devois m'étendre un peu plus sur ce sujet que je ne ferai sur tout le reste, afin qu'on voie que tous les Poëtes sont bien éloignez d'avoir des sentimens tels que ceux de ce malheureux Poëte.

Je vous exhorte donc, vous sur qui ce Professeur d'impieté aurait fait quelque impression, de refléchir serieusement sur l'abîme où l'irreligion entraîne, & je vous conjure de vous ressouvenir, que vous êtes hommes, & que c'est la raison qui doit vous conduire.

Que si vous ne voulez pas vous donner la peine d'entrer dans des preuves, quelques claires & courtes qu'elles puissent être; raportez-vous-en plutôt à de solides esprits qui ont examinez à fond la Religion Chrétienne, qu'à un Rimeur frenetique qui n'a pas même assez de force pour marcher seul dans le Païs des Fictions, & qui n'est qu'un Plagiaire sur le Parnasse.

RONDEAU.

A JESUS-CHRIST, ſon Chef, l'Egliſe,
Doit une foi vive & ſoumiſe:
Il nous aſſure que Satan
Par un Ange mis au carcan,
Sur elle n'aura point de priſe.

✣✣✣

Par maint prodige il autoriſe
La faveur qu'il nous a promiſe;
Vrais Chrétiens, rapportons-nous en
A JESUS-CHRIST.

✣✣✣

Déteſtons la lâche entrepriſe
De ce Rimeur qui ſpinoſiſe,
Et qui traitant de Charlatan
L'Envoié du Dieu d'*Abraham*,
Etend ſa fureur de *Moïſe*
A JESUS-CHRIST.

✣✣✣

Perſonne ne doute que ſi Dieu eut abſolument voulu réünir tous les hommes dans une veritable idée ſur ſa Divinité, il n'eut pu le faire fort aiſément; mais puiſqu'il ne l'a pas fait, nous devons croire qu'il a jugé qu'il étoit plus expedient d'exercer l'eſprit de l'homme par la foi touchant bien des veritez, que de lui en donner des démonſtrations évidentes & inconteſtables.

C'eſt donc la derniere de toutes les extravagances de prétendre, comme fait le Sr. Rouſſeau, *que tout ce fatras obſcur de Miſteres que la Religion nous preſente,*

Avec le ſens commun n'eſt pas bien meſuré,
Et que pour les croire il faut être
Bien aveugle ou bien éclairé.

En éfet, la Religion ne nous annonce pas ces Miſteres comme des objets ſoumis à nôtre intelligence, ou à nôtre raiſonnement; mais elle les propoſe comme un objet de foi & d'adoration. La croiance ferme & reſpectueuſe qu'elle exige des Fidelles, n'eſt point aveugle dans ſon principe, puiſqu'elle ſupoſe qu'étant perſuadez de la Revelation, ils ne doivent pas heſiter de croire ce que Dieu leur enſeigne, quelque obſcur qu'il leur paroiſſe.

RONDEAU.

A la Loi divine il s'attaque,
Cet Impoſteur, ce Maniaque;
Et ſur des miracles très-clairs,
Il tache par d'horribles vers
De répandre un nuage opaque.

✣✣✣

Contre ce noir Démoniaque
Avec raiſon je m'eſtomaque,
Il veut ſouſtraire l'Univers
A la Loi.

✣✣✣

Maints cerveaux foibles il détraque;
Du Vice il ouvre le Cloaque;
Et tout haut niant les Enfers,
Il fait que maints hommes pervers
Sans nul remors tournent caſaque
A la Loi.

✣✣✣

Entre tous ceux, qui à l'exemple des Epicuriens, *ont prétendu que la Religion n'avoit été inventée que pour contenir les peuples dans le devoir de la Societé civile, il n'y en a aucun qu'il n'ait dit qu'elle étoit neceſſaire, & qui n'ait cru qu'il étoit plus à propos de la confirmer que de la détruire. Nôtre Rimeur pouſſant plus loin ſon audace, prétend non ſeulement que la Religion eſt une aveugle erreur, mais encore qu'elle eſt ridicule :*

Le vulgaire en aveugle à l'erreur s'abandonne,
Et la plus froide fiction
Marquée au coin ſacré de la Religion,
Des ſots admirateurs dont la Terre foiſonne,
Frape l'imagination.

Ne diriez-vous pas que l'Auteur de ces Vers a en vue les fineſſes de Numa *ou les viſions de* Mahomet ? *Cependant c'eſt de* Moïſe *qu'il parle, & qu'il confond avec les celebres impoſteurs.*

Moïſe le premier par ſemblables pratiques
Sut fixer des Hebreux l'eſprit inquieté,
Et ſurprit leur credulité
En rangeant ſes Loix politiques
Sous l'étendart de la Divinité.

RON-

RONDEAU.

SUr les bords que la Seine mouille
Ce Rimeur propre à chanter pouille,
Souvent groſſier, materiel,
Répandant ſon horrible fiel,
De toute pudeur ſe dépoüille.

✣✣✣

Pour vous faire gouter d'un ouille,
Dont l'ame avec le corps ſe ſouille,
Il la couvre d'un peu de miel
Sur les bords.

✣✣✣

Lors avec art il vous châtouille;
Mais lorſqu'en impie il gazouille,
Docteur faux, ſuperficiel;
Pour faire fuir la Loi du Ciel,
D'abſinte amere il la barbouille
Sur les bords.

✣✣✣

A peine même dit-il quelque choſe capable de ſurprendre les plus diſpoſez à ſecoüer le joug de la Religion : à moins qu'il ne prétende qu'une raillerie ſoit ſufiſante pour déraciner l'impreſſion que des miracles authentiques font ſur ceux qui les tiennent de témoins oculaires, & qui ont fait gloire de répandre leur ſang pour en ſoutenir la verité.

Les hommes vains & fanatiques
Reçoivent ſans dificulté
Les Fables les plus chimeriques.
Un petit mot d'Eternité
Les rend benins & pacifiques,
Et l'on réduit ainſi le public hebeté
A baiſer les liens dont il eſt garotté.

Efectivement, les Paiens ont été de grands dupes. Ils ont reçu la Religion Chrétienne avec beaucoup de docilité. Ils n'ont point diſputé; ils ne ſe ſont point roidi ni oposé à l'impoſture des Apôtres; & ils ſe ſont laiſſez vaincre comme des ſots & ſans coup ferir. Les Empereurs, le Sénat, les Prêtres, & les Philoſophes n'ont pas au contraire emploié tout ce que l'aveuglement, la prévention & l'interêt ont pu produire d'artifice & de violence pour arréter les progrès de la Foi de JESUS-CHRIST.

RON-

RONDEAU.

SAns Miracle on ne peut prouver
Que Dieu nous veuille captiver :
Auſſi maint prodige autoriſe
La Loi que vint prêcher *Moïſe*
Aux Juifs prompts à ſe ſoulever.

✲✲✲

Même choſe on peut obſerver
Dans JESUS qui vint nous ſauver :
Il ne fonda point ſon Egliſe
Sans Miracle.

✲✲✲

Rouſſeau, qui prétend énerver
Ce fait qu'on ne peut improuver,
En conviendra nud en chemiſe :
Si Thémis ſur lui trouve priſe,
Ce qui pourroit bien arriver
Sans Miracle.

✲✲✲

Marchese di Rivarol

Si ceux qui attaquent la Religion, pouſſez par quelque doute ſpecieux, ſouvent le fruit d'une mauvaiſe conſcience, ou du libertinage, remontoient juſques à ſon principe qui eſt Dieu, ils ne produiroient pas d'auſſi foibles raiſonnemens que ceux dont ils rempliſſent leurs Traitez ou leurs Satires.

La Philoſophie de Deſcartes *leur a facilité la methode d'y parvenir; mais leur eſprit plongé dans les paſſions les plus infames ne pouvant faire aucun éfort pour s'élever juſques-là, ils ſe contentent de ramaſſer à l'avanture quelques vieilles objections contre le Chriſtianiſme, & croient l'avoir terraſſé en traitant de fables, de contes, & de viſions tout ce qu'il y a de plus auguſte. C'eſt ainſi que* Rouſſeau *continue à parler de* Moïſe:

Il feignit d'avoir eu ſur un mont écarté,
Des viſions beatifiques:
Il fit entendre à ces Peuples ruſtiques,
Que Dieu dans ſon éclat, & dans ſa Majeſté
A ſes yeux ébloüis s'étoit manifeſté,
Et leur montra des Tables autentiques,
Qui contenoient ſa volonté.

❖❖❖

RONDEAU.

ERrant, faute d'être attentif
Au devoir ſaint & primitif,
Que l'homme doit au premier Etre;
Rouſſeau, fils ingrat, ami traitre,
Dit que tout culte eſt abuſif.

✿✿✿

Impudent au ſuperlatif,
Sur ce droit ſacré, poſitif
Il ſe fait honneur de paroître
Errant.

✿✿✿

Pouſſé par un ſale motif
A ce devoir il eſt rétif,
Et ne veut point de Dieu pour Maître,
Dequoi Thémis voulant connoître,
Il court plus vite que le Juif
Errant.

✿✿✿

Quand le Sr. Rouſſeau *auroit eu aſſez de force d'eſprit pour ſe faire quelque doute vraiſemblable ſur la Religion, je ne vois pas de quelle utilité pouvoit être ſa* Moïſade, *à moins que d'avoir eu le deſſein formé d'abolir une Religion qui fait le lien d'un grand Etat, où il eſt né. Cette entrepriſe merite le plus rigoureux ſuplice, puiſqu'au lieu de cette Religion qu'il veut détruire, il n'en opoſe point d'autre pour mettre en place; ce qui eſt le comble de tous les attentats contre la Societé civile.*

Quand les Apôtres prêcherent contre le Paganiſme, ils arborerent incontinent la veritable doctrine d'un Dieu unique, Createur du Ciel & de la Terre; au lieu que ce Monſtre d'impieté, ſe contente de traiter Moïſe *d'impoſteur, & de dire,*

Qu'il apuia par des tons patetiques
Un conte aſſez bien inventé;
Tout le monde fut enchanté
De ces fadaiſes magnifiques:
Le menſonge ſubtil paſſant pour verité,
De ce Legiſlateur fonda l'Autorité,
Et donna cours aux creances publiques,
Dont le Peuple fut infecté.

RONDEAU.

A la honte du nom Chrétien
Ce Poëte Pyrrhonien
Rejettant hautement la Bible,
Traite avec une audace horrible
Moïse de Comedien.

✣✣✣

Lors qu'il fut traité comme un chien,*
Il eut dû se porter au bien,
Pour peu qu'il eut été ſenſible
A la honte.

✣✣✣

Mais plus impudent que *Lucien*,
Infame & faux Platonicien,
Il loue en langue intelligible
Un forfait ſale, irremiſſible;
Vrai Cinique il ne donne rien
A la honte.

✣✣✣

* *Le bâton.*

Ceux

Ceux qui ont lu dans Lucien *le Traité qu'il a fait des deux Amours, & qui connoiſſent les Epigrames du Sr.* Rouſſeau *ſur le même ſujet, conviendront aiſément que l'Auteur Chrétien paſſe de beaucoup le Paien en fait d'impudence & de lubricité. Je crois même que depuis qu'on ſe mêle d'écrire, perſonne, du moins en France, n'a porté ſi loin la licence de décrier la Religion, & de loüer un crime que les Peuples les plus barbares ne connoiſſent pas, ou qu'ils châtient très-ſevérement.*

La Caſa, *& le* Poge *Florentins, ne ſont que des écoliers au prix de nôtre Rimeur. L'Aretin même, s'il vivoit, ſeroit obligé de convenir que tous ſes Dialogues enſemble ne contiennent pas tant de ſel lubrique qu'une ſeule de ſes Epigrames. Outre que ces trois Auteurs n'ont parlé de ce forfait que comme d'une action infame, au lieu que le Sr.* Rouſſeau *ſemble avoir pris plaiſir à le juſtifier. Une telle temerité ne pouvoit que lui attirer tôt ou tard des chagrins violens. Auſſi malgré tous les apuis qu'il s'étoit faits par ſon eſprit libertin, le Ciel a permis qu'il s'eſt découvert lui-même aux yeux de la Juſtice, dans le tems même qu'il ſe croioit au comble des honneurs de l'Olimpe & du Parnaſſe.*

RONDEAU.

TRès-mal il a conduit ſa barque
Ce grand Rimeur, cét Ariſtarque.
Le voilà trompé, honni:
Hors de la France il s'eſt banni,
Où ſur papier rouge on le marque.

✣✣✣

Il mourra d'un coup de la Parque,
Qui ſera digne de remarque;
Ses pareils ont toujours fini
Très-mal.

✣✣✣

Plus méchant qu'un Hereſiarque,
Au crime dans lequel s'embarque
Maint *Pantalon* & maint *Zani*,
Il donne un éloge infini,
Et parle du divin Monarque
Très-mal.

✣✣✣

L'Hipocriſie ne ſauroit pouſſer ſon régne bien loin. Comme il n'eſt apuié que ſur la fraude, & la diſſimulation, les honnêtes gens & les vrais dévots s'accordent enfin à le renverſer. Cependant le Sr. Rouſſeau *n'a pas laiſſé de faſciner les yeux de toute la Cour pendant près de dix ans. Le bruit que ſes* Pſeaumes *y faiſoit, étoufoit le ſcandale que ſes contes excitoient dans Paris.*

Partageant ſon ſtile,
Il parut tour à tour
Petrone à la Ville,
Et *David* à la Cour.

Il y étoit ſi bien dans l'eſprit de quelques Dames pieuſes, qu'il obtint par leurs ſollicitations des emplois lucratifs. L'orgueil qu'il conçut de ſe voir ſi puiſſamment protegé, l'aveugla de telle ſorte qu'il ſe crut à l'abri de tout. Il remplit les gazettes médiſantes de mille vaudevilles contre d'illuſtres Dames. Il fournit aux plus ſales débauchez des contes propres à juſtifier, & à ranimer les paſſions les plus infames. Il garnit le Porte-feuille des impies de ſa Moiſade, *& de mille railleries contre l'Egliſe, & ſes Miniſtres. Enfin il fit des* Couplets *ſi horribles que les coups de bâton qu'il en reçut, ne ſont qu'un leger prélude de la punition qui lui eſt due.*

RONDEAU.

QUi le croira ! que ſous un régne
Où le vice baiſſe l'enſeigne
Sous l'étendart de la vertu,
Ce noir rimeur ait combatu
La leçon que MOÏSE enſeigne !

✣✣✣

Que toutes les loix il enfraigne ;
Qu'un Amour infame & bréhaigne
Par lui d'honneur ſoit revétu,
Qui le croira !

✣✣✣

Sans que jamais il ſe contraigne,
Dans la Calomnie il ſe baigne ;
Il a l'eſprit fourbe, tortu,
Plus qu'aucun que la France ait eu.
Or qu'au naturel je le peigne,
Qui le croira !

✣✣✣

Com-

Comme le Scelerat n'eſt jamais ſatisfait ; quelque ſituation avantageuſe que le crime lui ait procuré ; auſſi le Sr. Rouſſeau *témoigna ſon chagrin de voir que Sa Majeſté récompenſoit directement le vrai merite, pendant qu'il n'avoit pu obtenir qu'un poſte dont les grands Seigneurs honorent le plus ſouvent leurs Laquais ou leurs Valets de chambre.*

Cinq cent écus ſur la Caſſette lui auroient fait infiniment plus de plaiſir qu'une direction de mille écus ou de quatre mille francs : ſa malice ne s'accomodoit pas d'une commiſſion que ſa Muſe ingrate & mordante pouvoit lui faire perdre : il auroit voulu comme Penſionnaire du Roi ne dépendre de perſonne, afin d'avoir ſa Liberté de répandre ſon venin ſur tout le monde.

N'aiant pu parvenir à ſon but, malgré les perſonnes d'honneur & de caractere qu'il emploia pour cet éfet, il pouſſa ſon reſſentiment ſur toute la Cour. Les termes dont il ſe ſervit pour l'exprimer, ſont ſi hardis & en même tems ſi infames, que je n'oſerois les raporter.

Mais le Lecteur curieux en pourra voir quelque legere trace dans le Factum du *Sr.* Saurin, *imprimé à la fin de ce volume.*

RONDEAU.

D'Un Sage Prince, Auteur du Code,
Rouſſeau n'aime point la méthode;
Il voudroit ſans honte & ſans frein
Pouvoir déchirer le prochain,
Et mettre le vice à la mode.

✣✣✣

Son humeur bien mieux s'acommode,
Ou d'un *Neron* ou d'un *Commode*;
Il hait le Sceptre dans la main
D'un Sage.

✣✣✣

Se moquant du Dieu de l'Exode,
Par de faux argumens qu'il brode;
Il traite d'écrit ſot & vain
La Loi du Juge Souverain;
En un mot, il eſt l'Antipode
D'un Sage.

✣✣✣

L'Evan-

L'Evangile dit que les enfans du ſiecle montrent ordinairement beaucoup de prudence pour aquerir, & pour conſerver les biens temporels : mais on peut dire que le Sr. Rouſſeau *eſt une exception de cette regle, puiſque jamais homme n'a eu ſi peu de jugement que lui. Tout autre auroit fait ſon chemin, & n'auroit pas manqué de profiter des avantages que la Poëſie lui avoit procurez.*

Le proverbe ancien, qui veut que res malè partæ malè dilabuntur ; *a été très-veritable à ſon égard ; car aiant fait fortune à l'aide de quelques contes impudiques, il a ruiné ſes afaires par la même voie qu'il les avoit établies.*

Une vanité exceſſive, accompagnée d'une inſatiable ardeur de ſe vanger de ceux qui n'avoient pas pour lui l'eſtime qu'il croioit lui être due, le porta pluſieurs fois à les difamer ſi outrageuſement, que je ne ſai ſi le Démon même eut pu pouſſer plus loin la rage de la Calomnie. La précaution qu'il prit d'écrire de la main gauche ſes infames Couplets, *fut moins pour ſe cacher que pour empêcher qu'on ne put le convaincre juridiquement d'en être l'Auteur. L'aveu qu'il en a fait à pluſieurs, montre que ſa vanité détruiſoit les meſures que la crainte lui faiſoit prendre.*

❖❖❖

RONDEAU.

A gauche ce Rimeur a pris
Le chemin des rares eſprits,
Au bon ſens faiſant banqueroute:
Dans ſes vers il revoque en doute
L'Evangile de Dieu le Fils.

✣✣✣

Dégouté des jeux de Cypris,
Et d'un ſale plaiſir épris,
Il conduit quiconque l'écoute,
A gauche.

✣✣✣

Sur ſes Ouvrages favoris
Ses *couplets* emportent le prix;
Il croit que fort on les redoute,
De fiel ils ſont la mere-goute;
Il les envoia tous écrits
A gauche.

✣✣✣

On a vu bien des fois, que des Fripons & des Scelerats, après avoir fait fortune par la fourberie on par le crime, ont quitté l'une ou l'autre du moins exterieurement : Rouſſeau *en avoit mille exemples devant les yeux, le grand monde qu'il frequentoit, eſt un Theâtre qui fournit ſouvent de pareilles ſcenes : mais loin de joüer un rôle qui convenoit ſi bien à ſon mauvais tour, ce Poëte n'a pas même voulu ſauver les aparences.*

Que s'il a traduit quelques Pſeaumes, *ce n'a été que pour ſe rendre à l'importune ſollicitation de ſes amis, qui vouloient avoir du moins quelques ouvrages pieux pour opoſer à ſes infames Vers, que les honnêtes gens avoient en horreur, quelques bien tournez qu'ils fuſſent.*

Le crime qu'on lui faiſoit d'emploier ſi mal ſon eſprit & ſes talens, auroit du lui faire ouvrir les yeux ſur ſa mauvaiſe conduite, & le porter au moins à deſavouer toutes les ſales productions de ſa Muſe, s'il n'avoit pas aſſez d'honneur pour n'en plus faire de ſemblables.

RON-

RONDEAU.

A la Raiſon joignant la rime,
Rouſſeau ſe fut aquis l'eſtime
Et l'amour d'un ſage Lecteur ;
Mais du vice lâche fauteur
Contre la Nature il s'excrime.

✿✿✿

Tout ce qu'il touche, il l'envenime ;
En termes ſales il s'exprime :
Thémis doit mettre un tel Auteur
A la Raiſon.

✿✿✿

L'ordre veut qu'elle le réprime ;
Et peut-on trop punir le crime
D'un Scelerat, qui faux Docteur
Contre la Loi du Createur
Fournit mainte fauſſe maxime
A la Raiſon ?

✿✿✿

C'étoit

C'étoit ſur tout parmi les Partiſans & les Maltotiers, que nôtre Poëte debitoit les impietez ſurannées que ſa Muſe faiſoit revivre. Ces ſangſues du ſang des Peuples, ravis de trouver un Apologiſte de l'irreligion & de la débauche, le convioient à leur table, & proſcrivoient parmi les verres & les pots toutes les veritez conformes aux lumieres & aux remors de la conſcience.

Un certain Commis, qui en grapillant ſous un gros Traitant, ſe voioit cinquante mille écus, voulant un jour prouver d'après Rouſſeau *que l'homme ne difére de la bête que du plus au moins; & que Dieu, s'il y en a un, ne ſe mêle point des afaires de ce Monde, fit un ſi ſot diſcours que j'oſai dire en pleine compagnie, qu'à l'égard du premier point il étoit lui-même une preuve ſûre que bien des hommes n'ont guere plus de raiſon que des animaux; & que pour le ſecond, ſi quelque Chambre de finance s'établiſſoit, il pourroit reſſentir la vengeance de la Juſtice humaine au defaut de celle du Ciel.*

Cette cenſure étonna ſi fort le ſoutraitant Libertin, qu'il ne dit plus mot, & ne leva pas les yeux de deſſus ſon aſſiéte.

RONDEAU.

LEs Bêtes nous montrent à vivre;
Des voleurs, le Chien nous delivre,
Il eſt conſtant, fidelle, ami;
Laborieuſe eſt la Fourmi,
C'eſt dans ce ſens qu'il faut les ſuivre,

✣✣✣

Rouſſeau, que Themis doit pourſuivre,
A l'inſtinct tout entier ſe livre,
Et ſuit ſans raiſon ni demi
Les Bêtes.

✣✣✣

Il dit après maint mauvais livre,
Que l'ame au corps ne doit ſurvivre,
Que Dieu là-haut eſt endormi;
Dans ce beau ſiſtême afermi,
De ſon vain caquet il ennivre
Les Bêtes.

✣✣✣

Quoique les Maltotiers fiſſent beaucoup de cas de l'eſprit impie de nôtre Poëte, ils ne laiſſoient pas de craindre ſa bile : auſſi ne fut-ce qu'à la conſideration de quelques perſonnes en place qu'ils lui donnerent une direction. Il ſe paſſa même des ſcénes à ce ſujet, dont je pourrai parler dans la ſuite.

Parvenu à un poſte qui pouvoit lui valoir un milier d'écus tous les ans, le Sr. Rouſſeau *crut ne pouvoir mieux reconnoître l'obligation qu'il en avoit à de faux petits Maîtres, qu'en rencheriſſant ſur les ordures, par leſquelles il s'étoit attiré leur eſtime & leur protection.*

Sa Muſe leur fourniſſoit chaque jour quelque nouveau conte, où tout ce que la Religion a de plus auguſte, étoit tourné en ridicule, & où le peché le plus en abomination, étoit traité de plaiſir friand, & digne d'un homme de bon goût.

Ces infames productions reçues avec aplaudiſſement, acheverent ſi bien de lui tourner la cervelle, qu'il ſe crut infiniment au-deſſus des Auteurs qui n'apliquoient leur Muſe qu'à traiter des ſujets ſages, tirés de la Religion, ou de la Morale.

RONDEAU.

CE bel eſprit, diſciple de Marot,
D'impietez ſe trouvant un bon lot,
Des débauchez rechercha l'accointance;
Leur propoſa coupable joüiſſance
Contre les ûs, & dans autre tripot.

✣✣✣

Le propoſant fut ſoudain pris au mot;
On le mena manger en bon écot,
Et qui plus eſt, on mit dans la finance
Ce bel eſprit.

✣✣✣

Rempli d'orgueil, il le traitoit de ſot
Quiconque étoit content de ſon gigot:
Es jeux laſcifs montrant ſa ſufiſance,
Il commentoit les plaiſirs de la pance;
Mais la Juſtice a fait enfin capot
Ce bel eſprit.

✣✣✣

Comme il n'eſt point de genre de poëſie abominable en quoi le Sr. Rouſſeau *ne voulut paroître exceller, ſa Muſe publia des vaudevilles contre les Dames les plus illuſtres, & même les moins ſoupçonnées. Sa fureur s'étendit juſques ſur celles à qui il avoit des obligations eſſentielles.*

Les vers qu'il fit ſur une Dame de merite, chez qui les perſonnes d'Eſprit étoient toujours bien reçues, font voir à quel excès de calomnie ce Rimeur a porté ſa verve chanſonniere :

Cette Beauté pleine de grace
Aime les ſupots de Phœbus ;
Elle reſſemble au mont Parnaſſe,
Tous les Auteurs montent deſſus.

On prétend qu'il y auroit dequoi faire un volume entier des Chanſons dont il a rempli les Archives de ceux qui aiment à conſerver les Chroniques ſcandaleuſes contre le beau ſexe. Celles qu'il a faites ſur des hommes reſpectables dans la Religion, dans l'Epée & dans la Robe, ne ſont pas moins piquantes, & calomnieuſes. Le vaudeville dont il paia ſon écot chez le Sr. Foiſſin, *eſt une belle preuve de ſa temerité & de ſon impudence.*

RONDEAU.

HOrriblement ſur la rive de Marne
Mugit ce Monſtre, en qui Demon s'incarne :
Digne il ſeroit par très-bonne raiſon
D'être ſerré dans étroite priſon,
Sans voir le jour que par une Lucarne.

✣✣✣

Vilain fruit ſort de la terre qu'il marne ;
Du plaiſir ſale & chéri près de l'Arne,
En vers laſcifs il répand le poiſon
Horriblement.

✣✣✣

A la vertu que ſans ceſſe il décharne,
Il lance pierre aiguë, à vive carne ;
Au vice il eſt plus ardent qu'un tiſon ;
Sa bouche eſt torſe, & rouſſe eſt ſa toiſon.
Sur les humains ce malheureux s'acharne
Horriblement.

✣✣✣

Quelque indigné que je ſois contre ce Rimeur impie, je l'excuſerois en quelque maniere, s'il étoit vrai, comme ſes partiſans le publient, que ſa Moïſade *fut un peché de jeuneſſe; mais quoi qu'il l'ait compoſée étant jeune, elle doit être cenſée la Baze de ſa creance, puis qu'il ne s'eſt point démenti avec l'âge.*

Tous ſes Ouvrages ſe reſſentent d'un pareil levain. Son Ode même ſur la Raiſon, *dédiée à Mr.* de la Fare, *en eſt toute pêtrie. Il y tranche du petit Montagne. Tantôt il ſe plaint, que la Raiſon ne ſert qu'à nous égarer, & tantôt il s'étonne que cette lumiere qu'il apelle divine, ſoit la ſource de nôtre aveuglement. Ce n'eſt point ſur le ton de* Depreaux, *qui en Rieur ſatirique a mis l'homme au deſſous de la bête, mais c'eſt ſur le ton d'un grave Philoſofe, qu'il ſoutient, que le Huron conduit par une eſpece d'inſtinct eſt plus ſage que l'Européen, doüé d'intelligence. Enfin il conclut par ces beaux vers:*

Soions ce que nous devons être,
Et ne perdons point à connoître
Des jours deſtinez à joüir.

N'auroit-il pas été plus ſeant à un Poëte Chrétien, après avoir peint les égaremens des hommes, de conclure qu'il n'y a que la Raiſon, aidée de la veritable Religion, qui puiſſe les garantir de la folie & du crime?

RON-

RONDEAU.

LA Raiſon dans l'homme eſt un Phare:
Elle empêche qu'il ne s'égare.
C'eſt un don qui lui vient des Cieux,
Et qui ſe rend victorieux
De l'homme au cœur le plus barbare.

✣✣✣

Rouſſeau, vrai ſinge de *Pindare*,
Dans une longue Ode à *la Farſe*
Outrage en Rimeur furieux
La Raiſon.

✣✣✣

Il la peint aveugle, biſarre:
Mais ſi ce don a quelque tare
Par la faute de nos aieux;
Qu'il aprenne, ce Vicieux,
Que la Loi divine répare
La Raiſon!

Quand j'ai dit que le Sr. Rouſſeau *trancoit du petit Montagne, je devois ajouter que s'il n'avoit pas autant de lecture que cet Auteur Sceptique, il avoit beaucoup plus d'impudence : en éfet,* Montagne *couvre quelquefois aſſez finement le piége qu'il tend à ſes Lecteurs, au lieu que nôtre Rimeur prêche toujours l'impieté ouvertement.*

Si dans l'Ode, dont nous venons de parler, il abaiſſe l'homme du côté de l'eſprit ; dans une autre, après avoir exageré ſes infirmitez corporelles dans tous les âges, il finit par une ſtrofe impie, & que l'Auteur du Mercure Galant *a été obligé de changer, en raportant cette piece dans le mois de... 1711.*

Comme l'Ouvrage eſt court, je vais le donner tout entier, afin que le Lecteur en juge plus ſainement, & qu'il voie avec quelle malignité ce Poëte répand ſon fiel contre le Createur & contre la Religion, qui nous enſeigne qu'il ne nous a point créé pour nous perdre, mais pour nous rendre participans d'un bonheur ſans fin. Cette verité reconnüe de quantité de Paiens même, ne pouvait être niée ou revoquée en doute que par un homme de la trempe du Sr. Rouſſeau.

STANCES.

QUe l'homme eſt bien durant ſa vie
Un parfait miroir de douleurs !
Dès qu'il reſpire, il pleure, il crie,
Et ſemble prévoir ſes malheurs.

Dans l'enfance toujours des pleurs ;
Un Pedant porteur de triſteſſe,
Des livres de toutes couleurs ;
Des châtimens de toute eſpece.

L'ardente & fougueuſe Jeuneſſe
Le met bientôt en pire état ;
Des Créanciers, une Maîtreſſe
Le tiraillent comme un forçat.

Dans l'âge mûr autre combat :
L'ambition le ſollicite ;
Honneur, richeſſe, faux éclat,
Soins de famille, tout l'agite.

Vieux, on le mépriſe, on l'évite :
Mauvaiſe humeur, infirmité,
Toux, gravelle, goute, pituite
Aſſiégent ſa caducité.

Pour comble de calamité,
Un Directeur s'en rend le Maître :
Il meurt enfin peu regreté.
C'étoit bien la peine de naître ?

Oui, ſans doute, quelque miſerable que ſoit nôtre Vie, c'eſt un bien pour nous d'y être venus, ſi nous ſavons faire un ſaint uſage des maux dont nous ſommes environnez. Heureux ceux qu'un ſage Directeur dirige dans la voïe du ſalut : quelque tard que ce puiſſe être, fut-ce même à l'article de la mort : puis qu'il ne faut qu'un repentir ſincere pour attirer la miſericorde du Seigneur.

Il eſt vrai qu'il y a des Scelerats ſi horribles, deſquels on peut dire comme de Judas *qu'il vaudroit mieux pour eux qu'ils ne fuſſent point nez : le chatiment dont ils ſeront punis pour avoir peché contre le Saint Eſprit, leur fera maudire le jour de leur naiſſance.*

Il n'y a donc qu'un impie qui puiſſe dire abſolument que ce n'étoit pas la peine à l'homme de naître pour jouer un perſonnage ſi malheureux; & il faut n'avoir aucune eſperance ſur l'autre vie pour tenir un ſemblable langage de celle-ci.

Cette penſée, pleine de deſeſpoir eſt très-conforme à la malice d'un homme du caractere du Sr. Rouſſeau, *dont voici le portrait en abregé, & dans des* Stances *de la même tournure que les ſiennes.*

STAN-

STANCES.

QUe *Rouſſeau* donne un grand exemple
De la malignité du Cœur !
Et qu'en lui la matiere eſt ample
Pour fournir aux traits d'un Cenſeur !

Dès l'enfance il eut la fureur
De renier ſon propre Pere :
Son nom même lui fit horreur,
A peine avoüa-t-il ſa Mere !

Rempli de la vaine chimere
D'être plus que fils d'Artiſan :
Il voulut rentrer dans ſa ſphere,
Et devenir fin Courtiſan.

Pour lui la Bible & l'Alcoran
Furent choſes toutes égales ;
Auſſi joignit-il ſur ce plan
Les traits ſaints aux traits les plus ſales.

Pour charmer des Sardanapales
Il rima mainte obſcenité,
Et puis par des rimes morales
Il en chercha l'impunité.

Pour comble de malignité
Il fit une horrible Satire,
Pour laquelle il fuit déteſté.
C'étoit bien la peine d'écrire !

A des témoignages ſi horribles de l'impieté du Sr. Rouſſeau, *on ne croiroit pas que je puſſe ajouter encore quelque choſe capable d'augmenter l'indignation que l'on en doit avoir : cependant voici d'autres preuves qui ne ſont pas moins fortes que les précedentes.*

Il a fait un Poëme intitulé le Tortieolis, *dans lequel il déploie ſa rage contre les gens d'Egliſe. Je ne l'ai jamais vû ; mais on m'a aſſuré qu'il renferme des traits ſi diaboliques, qu'on ne peut le lire ſans fremir d'horreur.*

Petrone *dit qu'un Poëme ne peut avoir une vraie beauté, s'il n'eſt rempli de grandes choſes & conduites à leur fin par l'intervention des Dieux : celui ci au contraire n'eſt fondé que ſur des intrigues horribles, & tramées par le miniſtere des Démons.*

Lucifer *aiant tenu Conſeil ſur les moiens de repeupler ſon Empire, envoie une legion de Diables ſur la terre, & les diſtribue dans tous les Etats de l'Ordre Eccleſiaſtique. L'un couronné de la Tiare, s'aſſied ſur le trône de ſaint* Pierre ; *l'autre la croſſe à la main s'introduit dans le rang des Evêques. Les uns ſont Prêtres, & les autres Moines. En un mot, tout le Clergé rempli de ces Eſprits immondes, fomente les crimes, bien loin de les corriger, & ſous le maſque de l'hipocriſie abuſe de tout ce qu'il y a de plus ſacré.*

RONDEAU.

LE *Torticolis*, que l'on vante
Comme une Satire ſanglante,
Eſt une Satire en éfet,
Où *Rouſſeau* décoche maint trait
Contre l'Egliſe militante.

✲✲✲

Le noir Demon qui le tourmente,
L'agite comme une Bacchante,
Et lui donne avec le hoquet
Le Torticolis.

✲✲✲

De ſa bouche torſe, écumante,
Il vomit Satire infamante;
Mais on m'aprend que le Parquet
A conclû, qu'il faut qu'un lacet
Lui donne ſur fourche éminente
Le Torticolis.

✲✲✲

Epi-

L'épithete de Torſe, *que je donne à la bouche de nôtre Rimeur, n'eſt point un de ces ornemens dont la Poëſie ſe ſert par le droit de la metaphore : elle eſt fondée ſur la realité ; ſoit qu'il l'ait contractée par une mauvaiſe habitude, ou qu'elle ſoit en lui un ſigne de ſon malheureux penchant, il a une contorſion de bouche, telle qu'on l'obſerve dans les Enragez & Demoniaques ; car ſe ſeroit trop peu de la comparer au ris des Satiriques les plus éfrontez.*

Que ſi dans ſes contes obſcénes il a quelquefois pris un maſque moins diforme, ce n'a été que dans le deſſein d'attirer plus finement ſes Lecteurs. C'eſt de ces contes infames que je tire un nouvel argument de ſon impieté, puiſqu'ils tendent preſque tous à tourner en ridicule les choſes ſaintes.

Ne ſe ſentant pas ſûr de pervertir les hommes par des Satires directes contre la Religion, il a fait tous ſes éforts pour les amener indirectement à la débauche, qui eſt un des premiers pas vers l'impieté.

Il a imité les Madianites, *qui ne ſe ſentant pas aſſez forts pour vaincre les* Iſraëlites, *leur envoierent des femmes & des filles pour les corrompre. Il ne s'eſt pas même arrêté aux apas du beau ſexe ; il a pouſſé l'impudence juſqu'à ſe ſervir de la plus criminelle de toutes les paſſions pour reüſſir dans ſon déteſtable deſſein.*

RON-

RONDEAU.

L'Afreux peché contre nature,
Tant déteſté par l'Ecriture,
Ne devroit jamais ſe nommer
Qu'à déſſein de le réprimer
Par une âcre & vive cenſure.

✣✣✣

Rouſſeau, ſi connu par l'ordure,
Qu'a répandu ſa Muſe impure,
Choiſit tout exprès pour rimer
L'afreux peché.

✣✣✣

Encheriſſant ſur la luxure
De l'*Aretin*; diſcours, poſture,
Il ſe plaît à tout exprimer;
Et c'eſt pour nous le faire aimer,
Qu'il nous le peint en mignature
L'afreux peché.

✣✣✣

Ne livre point ton cœur à d'infames amours, dit Phocilides ;

Nec maſculam Venerem exerce.

Oui, dans quelque grande abomination que les Paiens ſoient tombez ſur cet article, jamais une pareille infamie n'a pu réunir tous les ſufrages. Juvenal *fait voir que le grand nombre de ceux qui vouloient faire autoriſer ce crime, n'empêchoit qu'il ne fut toujours en horreur aux gens ſages.*

Je pourrois produire une infinité de témoignages, pour montrer que les Nations même les plus barbares l'ont déteſté.

La maniere dont ſaint Paul *en parle, auroit dû être d'un aſſez grand poids à un Chrétien pour l'empêcher de badiner ſur un pareil crime, bien loin de le faire reparoître ſous des couleurs capables de le faire aimer. Ce crime non moins contraire à la nature & à la Religion, qu'à la Politique, a été ſeverement défendu par les Puiſſances Chrétiennes. L'Empereur* Juſtinien, *ſelon* Procope, *faiſoit punir cette ſorte de Coupables par la partie avec laquelle ils avoient peché :* per eam partem, quâ peccaverant. *Les exemples que cet Hiſtorien en raporte, ſont terribles ; & juſtifient la peine de feu dont ils ſont châtiez en France.*

RON-

RONDEAU.

LE vilain vice que nous plâtre
Ce rimeur à toiſon rougeâtre,
Et qu'il tâche à mettre en vigueur,
Très-ſouvent même avec rigueur
Fut châtié chez l'Idolâtre.

✣✣✣

Il nous l'expoſe en plein theâtre,
Et le couvrant d'un bel emplâtre
Il en cache d'un air moqueur
Le vilain.

✣✣✣

Sur ce ſujet toujours folâtre,
Il montre un zele opiniâtre.
Or ſelon certain Chroniqueur,
Un Prince aiant le droit à cœur,
En pareil cas eut dit, qu'on châtre
Le vilain!

✣✣✣

Je ne veux point renvoier le Sr. Rousseau *à la terrible punition que Dieu tira des cinq abominables Villes : comme il rejette les Livres de* Moïse, *il se moqueroit d'une pareille autorité. Aussi la pratique constante de la Jurisprudence Françoise à châtier par le feu terrestre ceux que la Justice divine punit autrefois du feu du Ciel, l'inquietant beaucoup plus que les Loix du* Deuteronome ; *il n'a pas attendu qu'on lui mit la main sur le colet.*

La protection de ses amis de débauche n'a pu le rassurer contre la crainte d'être traité de même que le fut Chauffon. *Plusieurs des Juges lui dirent ingenûment, que s'il étoit une fois convaincu, il n'y auroit point de misericorde, & que le Parlement ne se relâchoit guere de sa severité dans une pareille rencontre.*

Ses Patrons même lui conseillerent de profiter de l'avis, de peur que tout leur pouvoir ne fut inutile pour le tirer d'afaire, quand une fois la Justice auroit des preuves suffisantes pour lui faire son procès.

Allarmé de toutes parts, il résolut enfin de se retirer, esperant qu'au pis aller les correspondances qu'il entretiendroit en France, ne manqueroient pas d'assoupir une afaire, où il n'auroit plus de partie que Mr. le Procureur General.

RONDEAU.

DE feu *Chauſſon*, qui fut brûlé,
Rouſſeau diſciple très-zelé,
A l'aide de maint ſubterfuge
N'aiant pu corrompre le Juge,
De la France s'eſt exilé.

✣✣✣

Le public il a régalé
Des douceurs du crime endiablé,
Que Dieu punit par un Deluge
De feu.

✣✣✣

Dans ce vilain forfait ſtilé
A maint trait qu'il a compilé,
Maint débauché la palme ajuge,
Que s'il eſt aujourd'hui transfuge,
C'eſt que la Juſtice a parlé
De feu.

✣✣✣

En vain les Partisans outrez du Sr. Rousseau *prétendent qu'on ne doit point user de la même rigueur envers lui qu'envers des Scelerats, puisqu'il seroit dificile de prouver qu'il eut mis en pratique des choses dont il n'a parlé qu'en plaisantant & sans aucune mauvaise intention.*

Mais outre qu'en semblables occasions les actions s'accordent fort souvent avec les paroles; les Loix condamnent les Auteurs de pareils Ecrits d'autant plus severement qu'ils sont les premieres & principales causes de la chûte de ceux qui les lisent.

Si les Coupables pouvoient échaper par des intentions alleguées en leur faveur, jamais la Justice ne pourroit les punir. Les Sorciers, les Magiciens, les Conspirateurs, les Empoisonneurs même ne manqueroient pas de se justifier. Que si les Receleurs sont punis comme les voleurs par la raison qu'ils cooperent avec les criminels, à combien plus forte raison doivent être châtiez ceux qui enseignent le crime, & portent ceux qui les écoutent à le commettre? Or qui peut nier qu'un Ecrivain, tel que Rousseau, *ne soit dans le même cas?*

RONDEAU.

DE *Ganimede* avec *Hebé*,
Ce malheureux rimeur en B
Autant qu'il peut vante l'échange;
Et paroît trouver fort étrange
Qu'un pareil troc ſoit prohibé.

✣✣✣

De *Petit*, en Greve flambé,
Le ſiſtême aiant radoubé,
Par tout il rime à la loüange
De Ganimede.

✣✣✣

Sous ſa fourbe aiant ſuccombé,
De Themis il s'eſt dérobé:
Sûr que la Loi qui point ne change,
Au rang des Coupables le range,
N'eut-il même jamais courbé
De Ganimede.

✣✣✣

Mais,

Mais, ajoutent les Partiſans de nôtre Auteur, ſes Epigrames les plus obſcénes ſont tournées d'une maniere ſi fine, & les expreſſions en ſont ſi ſcrupuleuſement choiſies, qu'on devroit le loüer d'avoir purgé ce genre d'écrire des mots ſales & horribles qui en faiſoient jadis la principale beauté.

Peut-on deſigner plus ingenieuſement le goût des Antinaturaliſtes, & enveloper plus diſcrétement leurs operations qu'en diſant?

Un Moine noir; c'étoit un Soûprieur;
D'une jeune Nonain verifiant le ſexe;
Las d'encenſer le Temple anterieur,
Voulut viſiter ſon annexe.....

Je conviens que les Auteurs du Parnaſſe Satirique *n'ont jamais eu une pareille délicateſſe à exprimer les ordures les plus infames: mais comme un aſſaſſin n'eſt pas moins coupable pour avoir tué un homme avec une épée bien fourbie, que celui qui le tuë avec une épée rouillée; de même un Ecrivain délicat n'eſt pas moins puniſſable, qu'un Ecrivain groſſier, lorſque ſes ouvrages vont au même but; autrement un poiſon donné avec un vin excellent ſeroit un crime moins grand que ſi on le faiſoit avaler avec un verre de biére,*

✣✣✣

RON-

RONDEAU.

L'Auteur de cette Race infecte,
Qui dans l'ordure ſe délecte,
Fut Jupin ; il prit beau Garçon
Pour en faire ſon échançon ;
Charge ~~qui~~ depuis fut ſuſpecte,

✣✣✣

Rouſſeau pour cette infame ſecte
Mettant au jour fin Dialecte,
Du Livre s'eſt dit ſans façon
L'Auteur.

✣✣✣

Cette belle langue il affecte :
Vilains ! vous la trouvez correcte ;
Mais ſi ſur les pas de *Chauſſon*
Thémis l'envoie à la Cuiſſon,
Croiez-vous que le feu reſpecte
L'Auteur ?

✣✣✣

Tous

Tous les Livres de Morale ſont pleins de cette verité, qu'une obſcénité déguiſée & fardée, pour ainſi dire, eſt plus dangereuſe que celle qui eſt exprimée cruement, ou ſelon l'expreſſion vulgaire, in puris naturalibus. *Lorſque ſaint* Paul *nous défend de nommer certains crimes, il n'a pas prétendu que l'on prit ce précepte à la lettre, puiſque lui-même les aiant nommez, y ſeroit contrevenu le premier; mais il a voulu nous faire entendre que nôtre vie devoit être ſi pure, que le nom même de ces choſes devoit être ignoré parmi les Fidelles.*

La Lettre que Mr. Arnaud *a écrite ſur ce ſujet à Mr.* Deſpreaux, *merite d'être lue avec attention : le* turpiloquium *y eſt développé d'une maniere très-ſage. Les vues de l'Apôtre y ſont diſtinctement marquées; la fauſſe délicateſſe de Mr.* Perraut *y eſt vivement réfutée.*

Elle nous aprend de plus, combien les Ecrivains du caractere du Sr. Rouſſeau *ſont plus coupables que les Auteurs Paiens, puiſque ces derniers pouvoient excuſer leur licence dans les paroles par un des points de la Secte Stoicienne, au lieu que les autres vont directement contre les ordonnances de la Loi divine.*

RON-

RONDEAU.

IL eſt ſûr, qu'un ſale colloque
A l'impureté nous provoque.
Qu'il corrompt le cœur & l'eſprit,
Saint *Paul* lui-même nous le dit;
En doute nul ne le révoque.

✣✣✣

Rouſſeau, que l'Ecriture choque,
De cette maxime ſe moque :
On en a preuve par écrit,
Il eſt ſur.

✣✣✣

Maints bouquains moiſis il excroque,
Et ſe parant de leur defroque,
Il vante un infame délit,
Pour corrompre tel qui le lit:
Et ce fait n'eſt point équivoque,
Il eſt ſûr.

✣✣✣

Que ſi les paroles ſales, ou qui réveillent d'infames idées, ſont condannables dans ceux même qui ſatiriſent les crimes; à combien plus forte raiſon doivent-elles être déteſtées dans un Auteur qui les aprouve? De toutes les Epigrames afreuſes du Sr. Rouſſeau, *il n'y en a preſque pas une qui donne la moindre horreur de l'ordure qu'elle contient.*

L'une plaint un Prêtre brulé à Paris pour la Sodomie, & ajoute qu'en Terre Papale il en eut été quitte pour une legere amende; l'autre nous repreſente deux malheureux de cette eſpece qui goguenardent juſques ſur l'échelle, & à qui le Confeſſeur impoſe ſilence par un diſcours que le Démon ſeul peut avoir dicté. Enfin nôtre Rimeur obſcéne va juſqu'à introduire un Evêque....

Mais c'eſt trop apuier ſur des infamies auſſi ſcandaleuſes: les ſeules loüanges qu'il donne ſans ceſſe à la Sodomie, dépoüillées des circonſtances qui agravent ſon crime, ſont ſuffiſantes pour meriter un châtiment exemplaire.

Il a ſi bien compris cette verité, que dès qu'il ſut que Mr. le Procureur General *étoit nanti de quelques pieces originales de ſa façon, il commença à ſe cacher avec tant de ſoin qu'il n'oſoit pas même ſe confier à ſes plus intimes, & qu'il a cru long-tems n'être pas en ſureté au milieu des Cantons Suiſſes.*

RONDEAU.

A tes yeux je vois, faux *Platon*,
Que te riant du Phlegeton,
Tu traites de ſot & de cruche
Quiconque fait ſa coqueluche
D'un ſein orné d'un beau teton.

✿✿✿

De Sodome vrai rejetton,
Auprès d'un infame Giton
Toute Belle eſt une Guenuche
A tes yeux.

✿✿✿

Te moquant du *qu'en dira-t-on*,
Tu parlois fort haut ſur ce ton:
Mais depuis que Themis épluche
Tes Ecrits, par qui maint trébuche,
Tout eſt Sergent ou Hoqueton
A tes yeux.

✿✿✿

Tout ce que j'ai dit, n'eſt encore qu'une petite partie de ce que j'ai à dire contre le Sr. Rouſſeau, *& le portrait que j'en ai fait, tout horrible qu'il eſt, n'eſt qu'une legere ébauche de l'original. La matiere eſt ſi abondante, & les faits que j'ai à lui reprocher, ſont tous dans un ſi grand degré d'énormité, que je n'ai jamais pû les ranger par ordre, ni me déterminer à en faire une plus curieuſe recherche, & encore moins à les détailler. En cela j'ai cru devoir imiter la prudence de ces Juges, qui en condamnant d'horribles Scelerats, ne donnent dans leurs Arrêts qu'une idée generale des crimes, dont ils les ont convaincus.*

Les Contes du Léopard *& du* Suiſſe, *que nôtre Rimeur a travaillez avec beaucoup de ſoin, & qu'il eſtime par deſſus tous les autres ſortis de ſa main, ſont des preuves que le peché qui attira le feu du Ciel ſur les Villes abominables, n'a point été le* non plus ultra *de ſa fureur.*

Je n'ignore pas qu'on lui attribue preſque tous les Contes infames, dont quelques-uns de ſes imitateurs ſont bien aiſes de ſe décharger ſur lui : mais outre qu'on reconnoît aiſément ſa maniere de verſifier dans ces deux-ci, il les a lui-même récité à tant de perſonnes, qu'on ne peut pas douter qu'il n'en ſoit l'Auteur.

RONDEAU.

QUelle fureur diabolique
Jamais ſous le climat d'Afrique,
L'homme d'un feu noir agité
Sur Léopard a-t-il tenté
D'aſſouvir ſa flâme lubrique!

✿✿✿

Rouſſeau, cet affreux Satirique,
Nous en fait un narré cinique.
Eſt-ce menſonge ou verité?
Quelle fureur!

✿✿✿

Que ſi c'eſt un trait hiſtorique,
Pourquoi faire un panegirique
D'une telle brutalité?
Et ſi c'eſt un conte inventé,
Ou tranſport de feu poëtique,
Quelle fureur!

✿✿✿

A propos de ces Contes infames, qui n'étoient autrefois que le charme de la canaille, & que ce Rimeur a tâché de mettre à la mode par les agrémens de ſon ſtile; je ne puis m'empêcher de témoigner ma ſurpriſe, d'aprendre que des perſonnes, qui ont aſſez d'eſprit pour goûter les bonnes choſes, trouvent tant de plaiſir à ſe repaître de ces infamies, quelque finiment aprêtées qu'elles puiſſent être !

Mais ce qui m'étonne davantage, c'eſt que des Ecrivains de marque & d'un caractere entierement opoſé à ces ordures, aient emploié leur talent à lui tracer un chemin qu'il a ſi heureuſement ſuivi. Je ne parle point de Marot, *mais de l'Auteur du* Conte de Berſabé, *qui ne lui eut pas refuſé ſa voix pour être de l'Académie, tant il s'eſt vû bien copié dans ce malheureux genre d'écrire ?*

Il y a auſſi pluſieurs diſciples ou imitateurs du Sr. Rouſſeau, *qui, s'ils n'y prennent garde, s'attireront quelques répréhenſions de la juſtice humaine, s'ils ne redoutent pas la juſtice divine; car je ne doute point, que le Parlement ne mette un frein à ce deſordre par un Arrêt autentique. Les Amis du Sr.* Rouſſeau *auront alors à ſe reprocher de ne l'avoir pas vivement cenſuré, ou d'avoir aplaudi à ſes monſtrueuſes compoſitions.*

RONDEAU.

VOus le verrez, lâches Amis,
En proie aux rigueurs de Themis,
Ce Rimeur d'afreuſe licence;
Et qui vous a fait confidence
Des blaſphêmes qu'il a vomis.

✣✣✣

Par un tel *fidei-commis*,
Vous vous êtes fort compromis:
On blamera votre ſilence,
Vous le verrez!

✣✣✣

Par votre molle complaiſance,
Aiant été d'intelligence
Dans les crimes qu'il a commis,
Vous paſſerez par mon tamis;
Je vous draperai d'importance,
Vous le verrez!

✣✣✣

Le bel honneur pour vous, quand les Ecrits de ce Poëte, dont vous avez fait vos délices, ſeront flétris & brulez en place publique ! Il eſt vrai que la plupart d'entre vous publient, que le feu qu'on leur deſtine, ne lui cauſera pas grand mal, & qu'il pourroit bien avoir réellement froid ſur les montagnes de Suiſſe pendant qu'on brûleroit ſes Ouvrages dans Paris.

Mais ces railleries extravagantes n'empêcheront pas les honnêtes gens de l'avoir en horreur, dès qu'ils ſauront que le Parlement l'aura condanné : & par quelle prérogative éviteroit-il l'infamie attachée à la juſte punition de ſon impieté ? Les Chauſſons *& les* le Petits, *dont on a purgé la terre par le feu, étoient-ils plus coupables ?*

Vous dites, que Rouſſeau *eſt bien un autre Genie que ces deux Libertins, & que ſes vers ont bien un autre ſel que les leurs. Mais cette raiſon le juſtifie-t-elle ? Ne le rend-elle pas encore plus criminel devant Dieu & devant les hommes ? Ne croiez donc pas, que vos ſollicitations puiſſent arrêter le cours de la Juſtice, & que vos railleries diminuent la honte de l'Arrêt qu'elle lui prépare.*

RONDEAU.

DU bois propre à chatier plume,
Qui répand maligne amertume,
Il a tâté cet Impoſteur,
Ce lâche Calomniateur:
Son omoplate encore en fume.

✿✿✿

Comme forte & de grand volume
Elle fut traitée en enclume:
Il plia ſous la peſanteur
Du bois.

✿✿✿

Mais quand ſes crimes je réſume,
Avec fondement je préſume,
Que pour châtier cet Auteur
Sale, impie, & blaſphémateur,
Thémis dira, que l'on allume
Du bois!

✿✿✿

Monſieur le Procureur General *aiant demandé que l'Arrêt donné à la décharge du Sr.* Rouſſeau, *fut remis ſur le Bureau; Mr.* Chauvelin, *l'un des Avocats Generaux, apuia ſa Requête par un diſcours, où la Pieté ne brilla pas moins que l'Eloquence.*

Toute l'Audiance en fut charmée, & édifiée en même tems. La Cour même convaincüe par ſes juſtes remontrances, ſuivit ſes concluſions, quelque peine qu'elle eut à reprendre une afaire, qui paroiſſoit avoir été terminée.

Je voudrois pouvoir faire un extrait du diſcours de ce Magiſtrat, ou plûtôt je ſouhaiterois de pouvoir le mettre ici tout entier: il ne ſerviroit pas peu à diſſiper l'illuſion, où ſont les Partiſans du Sr. Rouſſeau: *mais comme ſa modeſtie l'a empêché de le communiquer à perſonne, & que je craindrois en le raportant de memoire d'afoiblir les beaux traits dont il étoit rempli; je me retrancherai à loüer ſon Zéle pour l'honneur de la Religion, que l'auguſte Corps, dont il eſt un des illuſtres Membres, a toujours fait gloire de ſoutenir. Or les concluſions d'un Parquet ſi ſage & ſi éclairé, ne permettent pas de douter, que celui contre qui elles ont été données, ne les merite.*

RONDEAU.

GEneral, Oficier, Soldat;
Moine, Nonne, Prêtre, Prélat;
Marchand & Peuple du Roiaume,
Doivent ſur le Deutéronome
Avoir un même concordat.

✣✣✣

Quiconque la Bible combat,
Trouble la Paix de cet Etat:
Ce fut, & c'eſt un axiome
General.

✣✣✣

Rouſſeau, cet afreux Renégat,
S'eſt enfui ſous autre climat;
Car *Chauvelin* en Chriſoſtome
Contre ce fauteur de Sodome
A fait le devoir d'Avocat
General.

✣✣✣

De toutes les places, où l'Eloquence peut agir avec autant de force & de dignité, qu'elle en faiſoit voir chez les Grecs & les Romains; je n'en vois point de plus illuſtre que celle d'Avocat General, chargé de la Cauſe du Bien public par l'ordre du Souverain: ce n'eſt que dans ce ſeul poſte, où l'Orateur peut égaler les Ciceron*s & les* Demoſthénes.

Ce ſont auſſi les ſeules actions publiques, où l'on accourt le plus volontiers, quand elles ſont prononcées par des hommes dignes d'un ſi noble miniſtere. Quelque réputation qu'aient eu ceux qui ont rempli cette dignité, elle ne diminue rien de l'éclat de ceux qui la poſſedent à preſent.

Quoique Mr. Joli de Fleuri *n'ait point parlé dans l'afaire du Sr.* Rouſſeau, *& que pour de certaines raiſons ils en ait laiſſé tout l'honneur à ſon Illuſtre Confrere; le Public eſt très-perſuadé qu'il ſe fut aquité de cette fonction avec la même ſolidité qu'il a fait voir dans les diférentes occaſions, où il s'eſt attiré l'admiration des Auditeurs les plus diſtinguez.*

RONDEAU.

Joli de *Fleuri*, qu'au Parquet
On eſtime plus que *Baquet*;
Et qui par ſa haute éloquence
Eſt le *Ciceron* de la France;
De tes fleurs merite un bouquet.

✿✿✿

Ton Pégaze n'eſt qu'un criquet,
Muſe, & tu n'as que du caquet,
Si ton Vers noblement n'encenſe
Joli.

✿✿✿

Le grand matin comme au Banquet,
Chacun court planter le piquet
Pour l'écouter à l'audiance;
On l'aplaudit, & ton ſilence,
Muſe, certes n'eſt point un trait
Joli.

✿✿✿

Quoi ! ſi ces illuſtres ſoutiens de la Religion & de la tranquilité publique ; ces Magiſtrats reſpectables par l'eſprit, la prudence & la probité, s'accordent à faire flétrir le Sr. Rouſſeau *& ſes Ouvrages, ſes Partiſans appelleront-ils d'un pareil Arrêt ?*

Ils diront qu'il n'eſt pas encore venu cet Arrêt, & que je devrois moi-même l'attendre ſans le prévenir par une joie anticipée, & ſans me mêler de provoquer un ſi ſage Tribunal à rendre un jugement équitable.

A l'égard de ſe réjoüir prématurement de la punition d'un Scelerat, dont le crime eſt certain, ce n'a jamais été un crime, & ſur tout quand on deſeſpere que le Criminel ſe convertiſſe, ou que l'on croit que l'impunité ſeroit cauſe d'un très-grand deſordre.

Pour ce qui eſt d'exhorter les Juges à punir un coupable qui veut oprimer l'innocent, loin que ce ſoit un choſe contre les régles, c'eſt un Zéle très-loüable. Les Partiſans du Sr. Rouſſeau *croient qu'il leur eſt permis de ſolliciter pour ce Rimeur, dont la renommée eſt ſuſpecte, & ils trouvent mauvais qu'on prenne le parti du Sr.* Saurin, *dont la réputation eſt entiere.*

RONDEAU.

BOn droit toutes choſes precede;
Il eſt juſte que tout lui céde;
Rang, treſors, dignité, faveur;
En vain on veut me faire peur
Sur le zele qui me poſſede.

✣✣✣

On dit que mon pouvoir s'excede,
Quand pour *Saurin* ſi haut je plaide:
Mais je m'en moque; j'ai le cœur
Bon, droit.

✣✣✣

Je n'en deviendrai pas plus tiede.
Ainſi l'honnête homme procede;
Je modererois ma ferveur,
Si Dieu jugeoit; mais par malheur
On a vu perir, faute d'aide,
Bon droit.

✣✣✣

Ce n'eſt pas toujours manque d'équité, que les Juges ne rendent pas juſtice. Accablez, par le poids d'une infinité de ſollicitations, ils ſe rendent au témoignage de gens qu'ils croient avoir aſſez de probité pour ne pas trahir leur conſcience.

*L'axiome, qu'*il vaut mieux ſauver dix criminels que de faire périr un innocent, *arrête ſouvent leur juſte ſévérité; & leur clémence eſt alors en quelque façon très loüable: mais lorſque l'innocence périclite par l'impunité du crime, & que la Religion & le Bien public en ſoufre, il ne leur eſt pas permis d'écouter des ſentimens de douceur. Leur bonté dans cette occurence, pour ne pas dire leur moleſſe, eſt très-criminelle, & on ne peut trop les exciter à la ſévérité, à laquelle les Loix les aſſujettiſſent.*

Or le cas dont il s'agit, renferme tous les ſujets du monde de pouſſer les choſes à la rigueur. Le Sr. Saurin, *fauſſement accuſé & oprimé, demande juſtice. La réputation de ceux que le Sr.* Rouſſeau *a difamé, demande qu'il ſoit difamé lui-même, afin que ſes Satires perdent à jamais toute créance, En un mot, la Religion & les bonnes mœurs outragées, exigent une réparation autentique.*

***

RONDEAU.

CONtre *Rouſſeau*, droit ou de biais,
Je pouſſe mille & mille traits;
Quelque dure qu'il ait la cote,
Je prétends le mettre en compote,
Tellement ſes crimes je hais.

✣✣✣

Au concert qu'on tient au Palais,
Pour mettre au grand jour ſes forfaits,
Nul que moi ne tient mieux la haute
Contre.

✣✣✣

Oui, duſſai-je en paier les frais,
Je ferai retentir les plaids,
Afin que d'entre nous on l'ote:
Et pour que l'on n'y faſſe faute
Au jeu qu'il veut joüer, je fais,
Contre.

✣✣✣

Savez.

Savez-vous, me diront les Partiſans de nôtre Poëte, que celui qui fait contre, perd le double s'il ſuccombe dans ſon entrepriſe? Et quand même vous viendriez à bout de le faire condanner, ajouteront-ils, ne craignez-vous point de vous attirer la haine de bien des gens qui ont pour lui de l'eſtime?

Mais je ne compte pas pour un grand malheur d'être hai de ceux qui cheriſſent ce Rimeur infame. De plus, je n'ai jamais beaucoup cherché à me faire des Patrons, tant du côté de la Poëſie, que du côté de la Fortune: ſatisfait de mon petit Patrimoine, je vis dans une heureuſe médiocrité.

Je me tiens dans l'état, où le Ciel m'a fait naître;

Je vis content à peu de frais,
Et pour ne point avoir de Maître
Je ſai me paſſer de Valets.

Pour ce qui eſt de la Poëſie, la mienne n'eſt pas d'une nature à plaire à des Patrons, tels que ceux qui trouvent du goût dans les infamies de Rouſſeau. *J'ai trop de Pudeur pour faire des Contes obſcénes; j'ai aſſez de Chriſtianiſme pour reverer la Religion; & quelque talent que j'aie pour la Satire, je ſai juſques où l'honnête homme la doit porter. N'aiant rien à me reprocher ſur ce ſujet, je m'écriai contre l'Arrêt de décharge du Sr.* Rouſſeau.

RON-

RONDEAU.

MOrt de ma vie, on devoit bien
Châtier ce mauvais Chrétien,
Qui quelque choſe qu'il écrive,
Attaque par rime offenſive,
Et le Ciel & les gens de bien.

✣✣✣

Le Code de *Juſtinien*
Condanne tout Auteur Rufien
Aux flames, tant que s'en enſuive,
Mort.

✣✣✣

Or quoique ce nouveau *Lucien*
Par certain ſecours & moien,
Aujourd'hui le ſuplice eſquive:
Et qu'il prime dans l'invective,
J'en fais moins de cas que d'un chien,
Mort.

✣✣✣

De

De tous les Ecrivains anciens & modernes, il n'y a que le Sr. Rousseau *qui ait osé réunir en soi tous les caracteres d'un infame Satirique. Il ne lui manque aucun des beaux talens pour joüer un pareil personnage.*

Impie, il a joué la Religion, & s'est moqué de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. Obscéne, il a violé les Muses en tous genres d'impudicité. Enfin Calomniateur, il n'est condition, rang, sexe, âge, qui ait pû échaper à sa fureur.

Son acharnement sur les gens d'Eglise paroit dans toutes ses Epigrames lascives. Il déclara lui-même un jour fort ingénûment le motif qui le portoit à les déchirer préferablement aux autres. Comme on lui eut demandé pourquoi sa Muse revenoit si souvent aux Prélats, il répondit, que hors de l'Eglise il n'y avoit point de salut *pour un Faiseur de Contes.* Rabelais & La Fontaine, *ajouta-t-il, n'ont fait que glaner dans un champ, où il y a de quoi faire une ample moisson. Si je m'y mets une fois, je veux que mes Dizains fassent oublier tout ce que le* Poge & l'Aretin *ont écrit sur cette matiere.*

RON-

RONDEAU.

Hors de l'Egliſe il n'eſt point de ſalut,
Diſoit *Rouſſeau*, Rimeur en Belſébut:
Mais par ſalut ſans doute il faut entendre,
Ajoutoit-il, le plaiſir doux & tendre
Que goutent ceux qu'Amour méne à ſon but.

✣✣✣

Oui, pour rimer conte, ou fable, qui ſut
Mettre Lecteur mâle, ou femelle en rut,
Jamais pour ſûr on ne me l'a vû prendre
Hors de l'Egliſe.

✣✣✣

Moines, Nonains du plus ſaint inſtitut,
Prêtres, Prélats, m'ont paié le tribut.
O l'Impoſteur! ô l'Heretique à pendre!
Voire à bruler, pour diſſiper ſa cendre,
Noir Scelerat ſi jamais il en fut,
Hors de l'Egliſe!

✣✣✣

Auſone

Auſone *nous aprend que de ſon tems une certaine* Criſpa *avoit réſolu d'épuiſer tous ſes deſirs dans la débauche impudique, afin de pouvoir dire en mourant qu'il n'y avoit rien dans les jeux de* Priape, *qu'elle n'eut experimenté.*

Ne Nil inexpertum fruſtra moritura relinquat.

*La Muſe du Sr. Rouſſeau peut ſe glorifier à plus juſte titre d'un pareil Eloge; auſſi la langue va beaucoup plus vite que l'execution. Si l'*Elephantis *de* Martial *revenoit au monde, elle ſeroit bien ſurpriſe de voir que ſon Livre aiant été perdu, il ſe trouvoit neanmoins un homme capable de l'avoir reproduit.*

Encore ne ſai-je ſi elle n'auroit pas quelque ſecrette horreur des abominations, dont ſon Commentateur l'a augmenté; car enfin je ne crois pas que cette fameuſe Hiſtorienne des Laſcivetez les plus énormes, ait porté la choſe juſqu'à la Sodomie & à la Beſtialité.

En tout cas il n'eſt pas dit, que quelque licentieuſe qu'elle fut dans ſes Ecrits, elle ait calomnié & déchiré ceux parmi leſquels elle vivoit, ou qu'elle ait tourné la Religion en ridicule pour donner plus de poids à ſes dogmes impudiques: cette gloire étoit uniquement réſervée à nôtre Poëte.

❖❖❖

RON-

RONDEAU.

TOut ſon plaiſir eſt lors qu'il drape
Prince, Roi, Cardinal ou Pape,
Item Prêtre, Moine, Nonain,
Ami, Citoien, ou Forain:
Enfin de ſa dent nul n'échape.

✲✲✲

Dés qu'une fois *Rouſſeau* vous hape,
Vous diriez qu'il mord à la grape;
Il met à noircir le Prochain,
Tout ſon plaiſir.

✲✲✲

Digne que la foudre le frape,
Il combat l'honneur, il le ſape;
Et contre l'ordre ſouverain;
De la Pudeur rompant le frein,
Il met dans les jeux de *Priape*
Tout ſon plaiſir.

✲✲✲

Je ne crois pas que ce Fabellus, *qui avoit ſi bien commenté les Livres d'*Elephantis, *l'emportât ſur le Sr.* Rouſſeau *à peindre une obſcenité avec des termes, qui ſans la nommer groſſierement, la déſignent par des expreſſions détournées, & cependant très-lubriques.*

Tous ſes Partiſans lui donnent la loüange, dont ordinairement on régale Petrone, Autor puriſſimæ impuriatis. *Le venin qu'il preſente, eſt contenu dans une coupe d'or, à ce qu'ils prétendent. Jamais Auteur François n'avoit avant lui trouvé l'art d'enveloper les ordures ſi finement.* Marot *même lui eſt de beaucoup inferieur, tant pour le nombre des Dizains, que pour le choix de la diverſité des matieres. Jamais il ne s'eſt émancipé de rimer un mot ſale; du moins dans ſes Contes: car ceux, où l'on en trouve, viennent du crû de quelques-uns de ſes diſciples, qui n'atteindront jamais ſon merite à raconter.*

Tels ſont les Eloges que ce malheureux Rimeur s'eſt attiré, & dont il faiſoit ſouvent parade dans les Compagnies, où ſa réputation de beau Conteur l'introduiſoit.

RONDEAU.

A mal exploiter, bien écrire,
Eſt la deviſe du *Roux Sire*:
Pour ſes Vers corrompant les mœurs,
Il devroit au rang des Rameurs
Voguer ſur le liquide Empire.

Soit qu'il ait manié la Lire,
Soit qu'il ait fait une Satire;
Il a toujours mis les Neuf Sœurs
A mal.

Plus criminel qu'on ne peut dire,
Calomniateur il déchire,
Et le plus malin des Rimeurs,
Il couvre le vice de fleurs,
Afin de pouvoir vous induire
A mal.

Quoique le Sr. Rouſſeau *recitât volontiers ſes Contes, il ne les donnoit que très-rarement par écrit; non pas qu'il en craignit de fâcheuſes ſuites; mais afin qu'en les retenant par devers lui, ils euſſent toujours la grace de la nouveauté.*

Cela n'a pas empêché qu'à force de les repeter, pluſieurs perſonnes ne les aient retenus, & copiez de memoire, & ne les aient diſtribuez à quiconque témoignoit l'envie de les avoir. Bien des femmes mêmes n'ont pas été des moins ardentes à en meubler leurs Sotiſiers, *c'eſt ainſi qu'elles apellent certains petits recueils de Contes obſcénes, parmi leſquels ceux de nôtre Poëte tiennent le haut bout.*

C'eſt ſans doute de la main de ces mêmes femmes que des Religieuſes en ont vu des copies. Du moins un homme d'honneur m'a aſſuré qu'une jeune Penſionnaire, le propre jour qu'elle ſortit du Convent, lui avoit recité quelques-unes de ſes Epigrames, qu'elle diſoit y avoir apriſes. Cette Demoiſelle s'étant mariée dans la ſuite, a porté la débauche ſi loin, que ſon Mari informé par un Comiſſaire de ſes amis, qu'elle frequentoit les lieux les plus infames, fut obligé de la faire renfermer.

RONDEAU.

En mauvais lieu promenant Calliope,
Rouſſeau s'égare, & très-lourdement chope:
A tout propos vantant l'infame Amour,
Que *la Caza* nomme le jeu du Tour,
Il fait tomber la Pudeur en ſincope.

✣✣✣

Il peint ce jeu ſous ſi claire envelope;
Que chacun voit ſans prendre un microſcope,
Que ſon deſir aime à faire ſejour
En mauvais lieu.

✣✣✣

Marche, Pégaze, allons vîte; galope;
Fuyons bien loin. C'eſt l'antre du Cyclope!
Aux jeux laſcifs qu'il expoſe au grand jour,
Ce Rimeur donne un ſi lubrique tour,
Qu'il pourroit méme entrainer *Pénélope*
En mauvais lieu.

✣✣✣

L'avidité, avec laquelle les débauchez de l'un & de l'autre ſexe ont recherché les Contes infames de nôtre Poëte, me ſurprend moins que l'ardeur qu'ils ont témoigné d'avoir ſes Couplets.

Les ordures y ſont ſi groſſieres, & les oreilles ſi peu ménagées, que je ne conçois pas comment des gens, à qui il reſte la moindre pudeur, puiſſent les entendre la premiere fois ſans en avoir de l'horreur; bien loin de les conſerver comme quelque choſe de rare.

Il eſt vrai que le tour en eſt très-nouveau, & que jamais la Calomnie n'a trouvé un organe plus propre à répandre ſes paroles empoiſonnées: la haine, l'envie & la rage y paroiſſent avec leurs attributs, qui ſont le fiel, le venin, & la morſure.

L'obſcénité brochant de tems en tems ſur le tout, s'explique en des termes, qui à peine étoient en uſage dans les lieux les plus infames, & qui à preſent ſont entrez à la faveur de ſa rime dans des ruelles, où l'on ſe pique d'honnêteté & de bon goût. On y paroît même fâché, qu'une bonne partie de ces galans Poëmes ſoit perdu. On les racheteroit volontiers à prix d'or. Mais qu'ils ſe donnent patience, ſi Rouſſeau *eſt une fois condanné, il ne manquera pas de les déterrer dans ſes paperaſſes, ou d'en fabriquer de nouveaux.*

RON-

RONDEAU.

PAr tout en ſale & vile éponge
Rouſſeau dans l'ordure ſe plonge ;
Il la ramaſſe en mille lieux
Pour la remettre ſous nos yeux ;
A d'autres choſes il ne ſonge.

✣✣✣

Vainement ſa corde il allonge ;
Le remors afreux qui le ronge,
Lui porte des coups furieux
Par tout.

✣✣✣

En Impie il traine ſa longe,
Ses malheurs que le Ciel prolonge,
Sont dûs à ſes chants odieux :
Ils ſont ſales, calomnieux ;
Ce n'eſt qu'horreur & que menſonge
Par tout.

Que ſi dans ſes fureurs bileuſes, le Sr. Rouſſeau *s'en fut tenu à calomnier ceux qu'il croioit être de ſes ennemis, la choſe ne ſeroit pas ſans exemple, & tel Caſuiſte relâché ne la traiteroit que de pécadille : mais qu'il ſe ſoit la plupart du tems acharné ſur ſes bienfaiteurs, & ſur ſes meilleurs Amis, c'eſt ce qui eſt très-vrai, & qu'on aura de la peine à concevoir.*

Après avoir été chaſſé de chez quatre ou cinq Seigneurs, à cauſe de ſa mauvaiſe langue, il ſeroit reſté ſur le Pavé, s'il n'eut trouvé le ſecret de ſe produire à la Cour, où il n'étoit pas encore connu, & où ſous le miniſtere de Mr. de Chamillard *il attrapa une Commiſſion qu'il faiſoit exercer par un autre, tandis qu'il exerçoit lui-même la profeſſion de Poëte Satirique.*

L'Epigrame qui courut dans ce tems-là, marque aſſez-bien ſon caractere :

Modéle des plus mauvais cœurs,
Rouſſeau d'une dent ſerpentine
A déchiré Patrons, Maîtres & Protecteurs,
Il a ſatiriſé *Francine*,
Rou.... De Bret.... & Tal....
Pren garde à toi, de *Chamillard.*

Les preuves qu'il a donné de ſa cruelle rage envers ſes Patrons, ſont ſi publiques qu'il ſeroit inutile de s'y arrêter davantage.

RON-

RONDEAU.

DAns l'eau du Stix il s'eſt plongé,
De cette eau ſale il s'eſt gorgé,
Ce Rimeur dont la bile noire
Couvre d'un vers difamatoire
Ceux même qui l'ont protegé.

✣✣✣

Tel de la Rage eſt déchargé,
Quand près de la mer bien purgé
On le plonge avec ſuſpenſoire
Dans l'eau.

✣✣✣

Quant à *Rouſſeau* toujours rongé
Du venin dont il s'eſt chargé,
C'eſt trop peu, ſi l'on m'en veut croire,
De le faire ſimplement boire,
Il faut l'étoufer l'enragé
Dans l'eau.

✣✣✣

La veuve de feu Mr. Duché, *qui du vivant de ſon Mari lui prêta une dizaine de piſtoles pour le mettre en état de paroître à la Cour avec un habit décent, ſe plaint publiquement qu'il ne les lui a jamais voulu rembourſer, quelque inſtance qu'elle en ait faite, & quelque beſoin qu'elle en ait eu.*

Il eſt vrai, que le Sr. Rouſſeau *pour ne pas ſe montrer tout-à-fait ingrat envers elle, a fait un beau Sonnet ſur la mort de ſon Epoux, où il s'exprime en des termes ſi patétiques, qu'on le croiroit veritablement touché.*

Il n'eſt plus, & j'ai vû paſſer ſa derniere heure;
Mais en pleurant ſa mort, c'eſt moi ſeul que je pleure:
Mon aveugle fureur n'accuſe point le ſort;
Il joüit des ſeuls biens qui faiſoient ſon envie,
Et ne pouvoit trouver qu'en paſſant par la mort,
Le port tranquile & ſûr d'une tranquile vie.

Qui pourroit s'imaginer, que l'Auteur de ces vers, après avoir ouvert ſes yeux aux larmes pour arroſer les cendres de ſon Ami, eut le cœur ſi dur que de tenir ſa bourſe opiniâtrement fermée pour ne point rendre à ſa veuve un argent qu'elle lui avoit prêté?

RONDEAU.

DE ſon ami vantant le cœur & l'ame,
Dans un Sonnet en Saint il le reclame,
Des beaux eſprits le nomme le flambeau,
Et dans ſon deuil plus noir que le Corbeau,
Pleure ſa mort, & ſes vertus proclame.

De grand papier il faudroit une rame
Pour exprimer le zéle qui l'enflâme:
Il fait des Vers pour inſcrire au tombeau
De ſon Ami.

A haute voix par tout il les déclame,
Mais gardez-vous de croire cet Infame.
Il vous ſéduit par un dehors ſi beau:
Car lors qu'il feint de pleurer comme un veau
D'être touché, lâche il vole la femme
De ſon ami.

Après avoir blaſphemé contre Dieu par ſa Moïſade, *enſeigné le crime par ſes Contes obſcénes, déchiré le Prochain par ſes Couplets; il ne manquoit au Sr.* Rouſſeau *qu'à noircir ſon Pere en le reniant, & en ſupoſant que ſa Mere l'avoit conçu d'un grand Seigneur.*

Sa conduite en ce point s'acorde toujours avec ſes paroles : il refuſa obſtinément de le reconnoître, l'évita avec grand ſoin, & loin de le regréter après ſa mort, témoigna qu'il étoit bien-aiſe d'en être débarraſſé.

Ses fureurs ſur ce point ont été ſi publiques, que perſonne ne les ignore, & que bien des gens croient que la malediction paternelle, qu'il s'eſt juſtement attirée, a été la ſource de tous ſes déreglemens.

En éfet ſi le mépris de Cham *pour ſon Pere, fut ſuivi d'une terrible punition, que ne devoit point attendre un Fils, qui non content de méconnoître celui qui lui avoit donné la vie & l'éducation, le deshonoroit de la maniere du monde la plus ſanglante ?*

Je raconterai dans la ſuite pluſieurs actions de ce malheureux Fils, qui feront voir juſqu'à quel excès il a porté ſon ingratitude envers ſon Pere, dont il étoit tendrement aimé.

RONDEAU.

DE ſon Pere il ne prit ni grand, ni petit deuil
Ce Rimeur, dont la main eut du lui fermer l'œil:
Mais craignant de montrer à la race future,
Qu'il avoit pris naiſſance au ſein de la roture,
Ce lâche fit ceder la nature à l'orgueil.

✣✣✣

Du logis paternel il craignoit plus le ſeuil,
Que le nocher ne craint un redoutable écueil.
Il haïſſoit, dit-on, juſqu'à la portraiture
De ſon Pere.

✣✣✣

Cent fois il refuſa d'en recevoir l'accueil;
Ses forfaits ſur ce point feroient un gros recueil:
Plus méchant que ce Fils maudit dans l'Ecriture,
Choſe horrible à penſer! ce monſtre de nature
Fit éclater ſa joie à l'aſpect du cercueil
De ſon Pere.

✣✣✣

Après tous ces crimes horribles & tant de fois réiterez, il n'étoit pas poſſible que la Juſtice divine n'éclatât viſiblement ſur ce miſerable. Auſſi commença-t-elle à ſe faire ſentir par les coups de bâton qu'il reçut pour un Couplet ſatirique.

La perſonne qui les lui donna, ne ſongeoit, à la verité, qu'à tirer une vengeance particuliere; mais les ſuites de cette afaire furent cauſe que le Sr. Rouſſeau *tombant dans le mépris, ſe vit expoſé à devenir la juſte victime de la haine du Public.*

En éfet, tous ſes Patrons l'abandonnerent alors. Les uns voyant qu'il s'étoit juſtement attiré ſa diſgrace, & les autres comme ne le craignant plus. Il ne faut ſouvent qu'un homme hardi pour mettre un frein à la langue d'un Calomniateur.

Si la patience n'eut échapé à celui qui le régala d'une abondante volée de coups de canne, ce Rimeur ſeroit encore aujourd'hui la terreur des réputations les moins équivoques; mais, graces au Ciel, il s'eſt trouvé un homme, qui après avoir porté le premier coup à ce Monſtre qu'on croioit ſi redoutable, l'a livré à la Juſtice pour le punir ſelon ſes iniquitez.

❦❦❦

RON-

RONDEAU.

CAnne en main, épée au côté,
Rouſſeau marchoit plein de fierté,
Et s'eſtimoit Poëte habile,
D'avoir ſu répandre ſa bile
A plaiſir, mais en ſûreté.

Un certain Guerrier coupleté,
Pour rabattre ſa vanité,
Se vengea de ſon vaudeville
Canne en main.

Le Chanſonnier épouſſeté
Montra beaucoup d'agilité
Pour attraper Roial-azile;
Mais le lendemain par la ville,
Il reparut tout éreinté
Canne en main.

La maniere honteuſe dont nôtre Brave du Parnaſſe reçut ce châtiment ignominieux, parſuada tout Paris de l'équité de celui qui le lui infligea. Loin de mettre l'épée à la main, il ne ſongea qu'à gagner au pied, & à ſe retirer dans le Palais Roial, près duquel la ſcéne avoit commencé.

Là, comme un autre Capitan ſpaſafero *aiant mis Flamberge au vent, il eut encore la confuſion de ſe voir deſarmé par ſon adverſe partie, qui après avoir rompu ſon épée, lui en jetta les tronçons au viſage. Piqué juſqu'au vif d'un pareil afront, il emploia tout ce qui lui reſtoit d'amis & de Patrons pour en tirer quelque ſatisfaction; mais ſon correcteur aiant auſſi porté ſes plaintes au Parlement, & nanti Mr. le* Procureur General *de Pieces infames de ſa façon, ce Poëte fut contraint de rechercher un accomodement.*

Cet accomodement fait ſous la cheminée, & au dépens de ſes épaules; l'aiant rendu la fable, & la riſée de tous les honnêtes gens; il réſolut d'attribuer au Sr. Saurin, *les Couplets, pour leſquels il avoit été ſi bien régalé. Deux raiſons le porterent à ce lâche complot; l'une de ſe venger de ce Philoſophe, qu'il regardoit comme ſon ennemi; & l'autre de montrer qu'il meritoit d'être plaint, puiſqu'il n'étoit pas l'Auteur du Libelle qu'on lui avoit imputé.*

RONDEAU.

Bien à propos s'en vint la F..... en France
Pour le païs de ce Méchant monder :
Jà n'eſt beſoin de conter ſa vaillance,
Puiſque *Rouſſeau* n'oſa le regarder.

✣✣✣

Loin de montrer quelque peu d'aſſurance
De déguainer ; il n'oſa s'en harder,
Ains ſe ſauvant en toute diligence,
De mille coups il ſe ſut engarder
Bien à propos.

✣✣✣

Or comme il eut ſenti, malgré ſa fuite,
Maître Bâton, qui trottoit à ſa ſuite
Confus, chagrin, dépit en ſon harnois,
Au Sieur *Saurin* il imputa ſon crime,
Et s'eſt ſauvé pour la ſeconde fois
Bien à propos.

✣✣✣

L'hor-

L'horrible & fauſſe accuſation que ce Rimeur intenta contre le Sr. Saurin, *en lui imputant ſes propres crimes, fut comme le ſceau dont il voulut couronner ſa perfidie & ſa noire malignité.*

La confiance, avec laquelle il publioit, qu'il avoit des preuves évidentes de ce qu'il avançoit, ne put me faire douter un moment qu'il ne fut un Calomniateur. Je fus moins étonné de ſon audace que de la creance que quelques perſonnes donnoient à ſes paroles. A peine la juſtification pleine & autentique du Sr. Saurin *a-t-elle pu les deſabuſer. Bien des gens conviennent qu'il peut être innocent; mais ils n'oſent croire que ſon Accuſateur ſoit coupable d'une auſſi noire calomnie.*

Ce qui les retient à prononcer, c'eſt qu'ils ne font pas réflexion, que la vie du Sr. Rouſſeau, *n'eſt qu'un tiſſu d'abominations, & une ſuite de perverſitez des plus éfroiables. Qu'eſt-ce qui auroit pu l'empêcher de commettre ce crime? Seroit-ce la crainte de Dieu? Il n'a point de Religion. Seroit-ce des remors d'honnête homme? Celui qui a trahi ſes Patrons, déchiré ſon propre Pere, ſe feroit-il un ſcrupule de perdre ſon ennemi, & de haſarder pour cela des menſonges & des impoſtures?*

RONDEAU.

AVec le crime il fait un pacte,
Dont jamais il ne ſe rétracte :
Aprés que d'un pinceau flateur
Son eſprit l'a peint à ſon cœur,
De la penſée il vient à l'acte.

✣✣✣

Par des Vers d'une rime exacte
Du prochain ſans ceſſe il détracte,
Et joint même un air de hauteur
Avec le crime.

✣✣✣

L'œil couvert d'une cataracte,
Qu'il rend chaque jour plus compacte,
Il méconnoît le Createur :
Abime, où tombe un impoſteur
Par l'habitude qu'il contracte
Avec le crime.

✣✣✣

Lorſ-

Lorſque l'on dit qu'un abîme en attire un autre, Abiſſus abiſſum invocat, *cela s'entend particulierement de ces Scelerats que le Ciel abandonne à toute la corruption de leur cœur, & qui meurent dans l'impenitence finale.*

Les Paiens ont entrevu cette verité, lorſqu'ils ont admis une certaine fatalité qui préſidoit aux actions des hommes. Si Rouſſeau *eut été de leur tems, ils n'euſſent pas manqué de dire que les Parques, ces trois fatales Sœurs, devoient filer, ourdir & couper la trame de ſa vie ſous une étoile des plus malheureuſes.*

Qu'on examine bien toutes les actions de ce Poëte, on reconnoîtra aiſément que dès ſes plus jeunes ans il marchoit à grands pas vers l'abîme du vice, où il s'eſt enfin plongé ſi profondement, que rien n'a été capable de l'en tirer. Les bons exemples, les avis ſalutaires, les corrections même les plus auſteres, n'ont pû arrêter ſon penchant malin vers la plus noire ſcelerateſſe.

Cette obſtination déteſtable à ſuivre le chemin de l'iniquité, ne peut être mieux repreſentée que par la premiere des Parques qui ſe nommoit Cloto, *& dont l'emploi étoit de filer dequoi fournir au tiſſu de nôtre vie.*

RONDEAU.

QU'elle lui file une vie orde,
La Parque qui file toujours,
Et que ſon fil elle retorde
Entre ſes doigts tout au rebours;
C'eſt un point que je vous acorde.

✣✣✣

Oui *Cloto*, pour qui n'en démorde,
Mouille au venin de la diſcorde
La vilaine trame des jours
Qu'elle lui file.

✣✣✣

Elle veut que de rage il morde
Quiconque tant ſoit peu l'aborde,
De même que le Tigre & l'Ours;
Et que ſa fureur ait ſon cours,
Juſqu'à ce qu'on ſerre la corde
Qu'elle lui file.

✣✣✣

Quel-

Quelques fabuleuſes que paroiſſent ces trois Déeſſes, que les Paiens avoient imaginées comme ſeules diſpenſatrices des biens & des maux, on ne laiſſe pas d'entrevoir qu'une partie de cette fiction n'étoit pas ſans fondement.

Aiant obſervé que le bonheur ou le malheur des hommes dépendoit preſque toujours de la maniere dont ils entroient dans la carriere de la vie, & qu'il étoit rare qu'un Criminel de longue main prit le chemin de la vertu, comme il arrivoit rarement qu'un Vertueux ſe précipita dans le goufre du vice; ils crurent que ne pouvant ſurmonter nos inclinations, il y avoit une Puiſſance ſupérieure qui nous conduiſoit invinciblement aux bonnes ou aux mauvaiſes actions.

Il eſt vrai, que la Religion Chrétienne nous aprend que l'homme étant doüé d'un libre arbitre, peut, en faiſant uſage de ſa liberté, paſſer du mal au bien, & retourner du bien au mal: mais elle nous enſeigne auſſi, qu'après une certaine meſure de graces, Dieu laiſſe les pécheurs obſtinez dans un endurciſſement qui les conduit à la perdition.

RONDEAU.

AUtour du fuſeau qu'à regret
Lachéſis tourne, on voit tout net
Que ce Rimeur très-mal enfourne;
Et que s'il ne gagne Livourne,
Il paſſera par le guichet.

✣✣✣

En vain il voile ſon forfait;
Il perira par le gibet;
En criminel ſans ceſſe il tourne
Autour.

✣✣✣

Déja Thémis en train ſe met;
Et contre lui lâche un decret:
Voiant qu'en France il ne ſejourne,
A ſon de trompe elle l'ajourne;
Pour ſervir d'exemple il eſt fait
Autour.

✣✣✣

Toutes

Toutes vos prédictions ſeront fauſſes, me diront les Partiſans du Sr. Rouſſeau, *puiſque ce Poëte s'eſt mis en ſureté par ſa fuite, & qu'il n'y a pas d'aparence qu'il veuille s'expoſer à revenir en France, ſachant les diſpoſitions où l'on y eſt à ſon égard.*

Je veux croire qu'il ne ſera pas aſſez imprudent pour imiter le papillon qui ſe vient lui même bruler à la chandelle : mais outre qu'on en a vû revenir de plus loin mourir au gîte ; il eſt très probable qu'il ne joüira point en paix des fruits de ſon iniquité. Comme on voit peu de Tirans finir tranquillement leurs jours, auſſi voit-on peu d'impies & de Scelerats finir les leurs ſans quelque horrible cataſtrophe.

Mais un peu de patience ; outre que le crime eſt en lui-même un très-grand ſupplice, la Providence ménage ſi bien les occaſions, qu'un Criminel n'échape guere au châtiment qui lui eſt dû.

Juſqu'ici j'ai aſſez bien conjecturé tout ce qui eſt arrivé au Sr. Rouſſeau, *& je ne deſeſpere pas que la troiſiéme Parque n'emploie un de ſes plus funeſtes ciſeaux pour ôter d'entre les humains un homme ſi peu digne de la lumiere.*

❖❖❖

RONDEAU.

SAnglant afront il recevra;
Ce Rimeur, quand on prouvera,
Que tout ſon fait n'eſt qu'impoſture,
Qu'au Ciel ſa plume a fait injure,
Qu'il eſt impie, *& cetera.*

✣✣✣

Quand ſa trame au bout parviendra,
Et qu'*Atropos* la coupera,
Le coup ſera, je vous l'aſſure,
Sanglant.

✣✣✣

La Juſtice s'en mêlera,
Et pour prélude l'on verra,
Qu'au cu d'une triſte voiture,
Dépouillé juſqu'à la ceinture,
Maître André vivement l'ira
Sanglant.

✣✣✣

Ah!

„ *Ah ! c'eſt trop rebattre la même choſe* ,
„ *me diront encore les Amis de nôtre Rimeur.*
„ *Que ſes crimes meritent la Corde, la Roue*
„ *& le Feu, c'eſt aſſez de l'avoir dit une*
„ *fois, ſans qu'il ſoit beſoin de le repeter à*
„ *chaque page. Croiez vous qu'on prenne*
„ *plaiſir à voir ramener ſi ſouvent ces idées*
„ *afreuſes ?*

Auſſi n'eſt-ce que pour vous donner de l'horreur d'un Scelerat que je vous remets devant les yeux le ſuplice dont il eſt digne. Quelle honte ne devez-vous point avoir de vous être ſi long-tems faufilé avec un homme coupable des crimes les plus noirs, & au deſſous des châtimens les plus infames ?

Les coups de bâton, dont ce malheureux fut régalé, devoient vous l'avoir fait regarder comme un horrible Calomniateur ; cependant vous n'avez pas laiſſé de le proteger : il ſemble même que vous voulez l'accompagner juſqu'au lit d'honnenr. Je veux pourtant en votre conſideration ceſſer de lui pronoſtiquer que la Gréve ſera le théatre glorieux, où il recevra la récompenſe due aux Héros de ſon eſpece. Liſez le Rondeau ſuivant, & vous verrez comme je ſai profiter des avis que l'on me donne.

RON-

RONDEAU.

QU'au gibet par trop je revienne,
Il faut, Muſe, que j'en convienne;
Je ſai qu'un Lecteur délicat
N'aime point un ſemblable plat,
Et qu'on hait toujours même Antienne.

✣✣✣

Tâchons donc de changer de ſcene,
Et pour que mon pardon j'obtienne,
Peignons *Rouſſeau* dans autre état
Qu'au Gibet.

✣✣✣

Mais quelle folie eſt la mienne!
Ami Lecteur, qu'il t'en ſouvienne.
Quand je parle d'un Fils ingrat,
D'un traître Ami, d'un Scelerat;
Où Diable veux-tu qu'on le méne
Qu'au Gibet?

✣✣✣

Si le Sr. Rouſſeau *y en a envoié tant d'autres injuſtement, pourquoi trouvez-vous mauvais, que par la Loi du Tallion je lui rende la pareille, avec cette diférence; que c'eſt ſur un fondement legitime, puiſqu'on lui fait réellement ſon Procès?*

*Que ſi la premiere fois qu'il fut décreté, on eut laiſſé un libre cours à la Juſtice, s'en étoit fait. L'*Archiloque *de nôtre tems auroit été conduit à la potence, au lieu que celui de Grece y envoioit les autres.*

Archiloque en Vers outrageans
Savoit ſi bien noircir les gens,
Qu'il les contraignoit de ſe pendre
Rouſſeau non moins malin que lui,
Croit avoir le droit de prétendre
Un pareil honneur aujourd'hui,
Mais loin qu'aucun de ceux que ſa Muſe déchire,
Aille ſe pendre de regret,
Ils pourront eux-mêmes bien rire
De le voir conduire au gibet.

Il ne s'en falut de guere; mais le Ciel le réſervant à ſoufrir plus long-tems les piquans remors d'une mauvaiſe conſcience, permit que les Juges le crurent aſſez puni par les coups de bâton qu'il venoit de recevoir.

RON-

RONDEAU.

ASſez rimant de rimes en Cerceau
J'ai cenſuré le Scelerat *Rouſſeau*
En l'envoiant au gibet, ce Cinique:
Or deſormais, tâchons, Muſe critique,
A lui donner d'autres coups de pinceau.

✲✲✲

A la cenſure il fournit un champ beau,
On trouve en lui des crimes à monceau:
Un tel ſujet fournit de la pratique
Aſſez.

✲✲✲

Que ſi Thémis déliant ſon faiſceau
N'a mis ſon dos en couleur de ponceau,
Selon ſa bonne & loüable rubrique;
C'eſt qu'elle a ſu que dans place publique
Maître Bâton a corroié ſa peau
Aſſez.

✲✲✲

Que pouviez-vous eſperer davantage, que de ſouſtraire vôtre Heros aux terribles concluſions que le Parquet prenoit contre lui? Le peu de zéle que les hommes ont fait paroître pour venger l'honneur de Dieu attaqué par ce Furieux, n'a ſervi qu'à l'entraîner dans un précipice éfroiable.

Un châtiment public, quelque afreux qu'il eut été, ne l'auroit pas puni avec autant de rigueur que le ſeront les remors & la honte qu'il reſſentira pendant le reſte de ſes jours.

Dans quel chagrin ne doit-il pas être, de voir que ſes impietez & ſes ordures, dont il a reçu mille loüanges, ſont aujourd'hui un des principaux motifs de la haine que le Public a contre lui?

Je ne connois point de plus triſte ſituation que celle où il doit ſe rencontrer preſentement. Quelques ſoins que vous vous donniez pour adoucir l'amertume de ſon ſort, ils ne ſeront pas capables de diminuer le juſte deſeſpoir que lui doit cauſer l'Arrêt que l'on prépare contre ſa perſonne & ſes Ouvrages; puis qu'il lui interdira pour jamais le retour dans un Païs, où il s'étoit procuré un bonheur convenable à la malignité de ſon cœur.

RONDEAU.

AU feu que fit voir ce Marane,
Quand ſa Muſe impie, & profane
Attaque l'Etre ſouverain:
On rechercha cet Ecrivain
Comme un nouvel *Ariſtophane*.

✣✣✣

Mais quand ſur plumet & ſoutane
Il lança traits de ſarbacane,
Les leſez crierent ſoudain.
Au feu!

✣✣✣

Chacun craignant pour ſa membrane,
L'un lui donna des coups de canne,
L'autre mit la Juſtice en train:
Et de tout ſexe un gros eſſain
Veut aujourd'hui qu'on le condanne
Au feu.

✣✣✣

Une des choſes qui a le plus contribué à rendre le Sr. Rouſſeau *l'objet de la haine publique, ç'a été l'abſolution pleine & entiere que les premiers Juges prononcerent en faveur du Sr.* Saurin, *que ce malheureux avoit fauſſement accuſé d'un crime, dont lui-même étoit le ſeul coupable.*

Les longues perſecutions que l'Accuſé a ſoufertes à ce ſujet par les cabales & les fraudes de ſon Ennemi, ont révolté tous les honnêtes gens contre celui qui en étoit l'auteur. On s'eſt réjoüi publiquement de voir enfin la verité triomphante.

Le Sr. Saurin *a été felicité de toutes parts ſur la juſtice qu'on lui avoit rendu; les Poëtes mêmes, indignez de la ſcelerateſſe de leur faux frere, l'ont livré au reſſentiment des Satiriques, pendant que d'autres ont fait des Cantiques de réjoüiſſance en faveur de l'innocent.*

La petite Ode ſuivante peut être miſe en ce rang-là: c'eſt une Paraphraſe du Pſeaume, Judica me Deus, *ou* David *implore la Juſtice Divine contre ſes ennemis, & où il eſpere que Dieu le retirant de l'opreſſion, ſon ame lui en rendra des actions de graces.*

PARAPHRASE

DU

PSEAUME,

Judica me Deus, Deus meus.

SEigneur, mon Dieu, mon refuge,
Qui connoit le fond des cœurs,
De ma cauſe ſois le Juge;
Diſtingue-moi des pécheurs.
Un Méchant ſouillé de vices,
Injuſte, & plein d'artifices,
Me fait gémir dans les fers :
Il me veut perdre, il m'outrage,
Délivre moi de ſa rage,
Confond ſes deſſeins pervers.

Toi, qu'au fort de ma triſteſſe
J'ai pris pour mon ſeul eſpoir;
Dieu, ſoutien de ma foibleſſe,
Pourquoi me laiſſe-tu choir?
D'où vient que ta main propice,
Jadis ma liberatrice,
Me repouſſe loin de toi,
Lorſqu'un ennemi perfide
M'oprime, & lache la bride
A ſes fureurs contre moi?

✣✣✣

Au travers de mille obſtacles,
Si ta ſainte verité,
Au pié de tes Tabernacles
M'a conduit en ſûreté;
Si par ſes clartez divines,
Quittant de fauſſes doctrines;
Je ſuis fidelle à tes loix,
Il eſt tems que la lumiere,
Qui déſilla ma paupiere,
Me ſauve encore une fois!

✣✣✣

Elle

Elle paroît, & ſes traces
Brillent aux yeux des mortels:
Seigneur, pour t'en rendre graces,
J'irai devant tes Autels.
Là plein de reconnoiſſance,
J'exalterai la Puiſſance,
Dont j'éprouve la faveur,
Et celebrant tes loüanges,
De concert avec les Anges
J'adorerai mon Sauveur.

✣✣✣

Raſſure-toi donc, mon ame,
Et ceſſe de te troubler;
Tu verras perir l'Infame,
Qui prétendoit m'accabler.
Protecteur de l'innocence,
Seigneur, tu prens ma défence
A tout moment, en tout lieu.
Auſſi j'ai toujours fait gloire
De publier, & de croire
Que toi ſeul és le vrai Dieu.

✣✣✣

Cette Priere convenoit d'autant mieux dans la bouche du Sr. Saurin, *qu'il avoue lui-même être revenu comme par miracle des égaremens de la jeuneſſe à une ſolide & ſincere pieté ; aveu loüable, & qui ſans doute lui a attiré la protection du Ciel, puiſque Dieu nous dit, qu'il n'abandonnera point un cœur veritablement contrit & humilié.*

Le jour que le Châtelet donna la Sentence d'abſolution en ſa faveur, ſon Calomniateur fut ſi étonné de voir dans les yeux de toute l'Aſſemblée un triſte préſage de ſa condamnation, qu'il ſe retira bruſquement, & ſans attendre que l'afaire fut finie.

L'Huiſſier de la Chambre du Conſeil demanda permiſſion de l'arréter ; mais comme les concluſions n'étoient pas encore priſes, Meſſieurs les Juges ne trouverent pas à propos de donner un ordre prématuré, quelque violent ſoupçon qu'ils euſſent de la fauſſeté de ſon accuſation.

Cet égard pour la formalité fut cauſe que le Sr. Rouſſeau *eut tout le tems de ſe ſauver, & de s'aller mettre en ſûreté contre tout ce qui pourroit être décerné de fâcheux par la Sentence.*

RONDEAU.

AU noir Châtel, où maint Juge s'assemble,
Pour condanner maint Scelerat, qui tremble
De voir sur lui tomber Arrêt de sang,
Long tems *Rousseau*, le poignet sur le flanc,
Se montra fier & malin tout ensemble.

✣✣✣

Il en avoit quelque raison, ce semble;
Tout lui rioit : mais il prit bientot l'amble,
Quand contre lui, Thémis passa du blanc
Au noir.

✣✣✣

Moins ferme encor que la feuille du tremble,
Loin de courir se cacher dans la Zemble,
Ou bien plutot, loin de quitter le rang
Des vicieux, par un repentir franc;
Il gardera sa teinture, il ressemble
Au noir.

✣✣✣

L'éclat des premiers raions de la Justice aiant commencé à dissiper les ténébres, dont le Sr. Rousseau *prétendoit ofusquer son œil clairvoiant; ce Rimeur prit toutes les précautions imaginables pour se soustraire à son ressentiment. Il se confina pour cet éfet dans le plus secret réduit de la maison d'un de ses Amis de Versailles, d'où il ne sortoit que la nuit. Mais se doutant bien qu'à la fin il pourroit être découvert, il prit le parti de sortir de France.*

Ce qui l'allarma le plus, fut d'aprendre qu'on parloit de remettre sur le bureau son premier Arrêt qu'il avoit surpris, & qui avoit été donné sans le vû des charges.

Pour dérouter ceux qu'on auroit pû mettre à ses trousses, il partit la nuit même de Noël, & fit publier qu'il alloit en Flandres, en Angleterre ou en Italie, pendant qu'il prenoit la route de Suisse.

Ses adieux à quelques intimes furent accompagnez d'un serment terrible de se venger de ceux qui l'avoient lâchement abandonné, ou qui avoient sollicité contre lui. On prétend même qu'il laissa des préludes de sa rage satirique par une Chanson infame sur une personne de merite, & à qui il avoit de grandes obligations.

RONDEAU.

Echapé du fond de l'Averne,
Rouſſeau ce Cinique moderne,
Haïſſant l'Amour conjugal;
Celebre le plaiſir brutal
Que l'on goûte en mainte cazerne.

Pouſſé par un Démon interne,
Comme aucun frein ne le gouverne,
Il eſt plus fougueux qu'un cheval
Echapé.

Dans ſa fureur il ne diſcerne
Ni Superieur, ni Subalterne.
Pour eſquiver l'Arrêt fatal
Emané d'un haut Tribunal,
Il s'eſt avec ſourde lanterne
Echapé.

Nôtre fugitif ne quitta pourtant point la partie, qu'il n'eut fait joüer tous les derniers reſſorts du crédit de ſes Partiſans, qui n'oſant plus ſolliciter pour lui ouvertement, ne laiſſoient pas de le ſervir ſous main avec beaucoup de chaleur.

La Sentence du Châtelet leur prouvoit en vain, que ce Poëte étoit un Calomniateur infame, ils ne voulurent point l'abandonner, tant ils ſe ſentoient d'inclination à favoriſer un homme dont le caractere leur convenoit.

Les uns tâchoient de prévenir les Juges en ſa faveur, les autres s'éforçoient de faire ſupprimer les pieces les plus eſſentielles de ſon procès. Il s'en trouva même, qui débourſerent tout l'argent qu'il falloit pour allonger, retarder, & faciliter les procédures au gré de ſa fourberie.

On prétend même, qu'un ami de cette claſſe lui a avancé juſqu'à cinq ou ſix mille francs, dont il n'eſt pas à ſe repentir; mais je ne le plains pas; puis qu'il y a bien de l'aparence, qu'il n'eut pas procuré un tel ſecours à un honnête homme, qui auroit été dans le malheur.

Peut-être puis-je me tromper. En tout cas, ſi ce Zele eſt parti d'un bon cœur, il devoit être accompagné d'un jugement plus éclairé.

RONDEAU.

A découvert nul n'oſe ſecourir
Ce Malheureux trop digne de perir :
Ses Partiſans ont tous la gueule morte ;
Pluſieurs d'entr'eux l'ont exclus de leur porte,
Dès qu'ils l'ont vu par Sentence flêtrir.

✣✣✣

Certain, qui fut aſſez ſot que d'ofrir
Bourſe fort ample, à ne jamais tarir ;
Se voit enfin pour une ſomme forte
A découvert.

✣✣✣

Il ne ſait pas trop ſur quoi recourir,
Et n'oſe même en beaucoup diſcourir :
Il voit *Rouſſeau* mené de telle ſorte,
Qu'il faut enfin que de la France il ſorte,
S'il ne veut pas y riſquer de mourir.
A découvert.

✣✣✣

Si le Sr. Saurin *eut ſuccombé ſous la calomnie de ſon Accuſateur, les amis du Sr.* Rouſſeau *euſſent jugé ce Philoſofe digne du dernier ſuplice. Ils euſſent rempli de leurs clameurs les Aſſemblées, & les Tribunaux, & leur zéle pour la Juſtice n'auroit point eu de bornes.* Rouſſeau *eſt-il condamné, non ſeulement ils plaignent le Coupable; mais ils font tous leurs éforts pour le ſouſtraire à la peine qu'il merite.*

Il n'eſt point de reſſort qu'ils ne faſſent mouvoir pour un tel deſſein. Que s'ils trouvent les Juges inflexibles, ils s'atachent à corrompre des gens capables de détourner des pieces ſeules ſufiſantes pour convaincre leur Poëte de calomnie & d'impieté. Que ſi malgré toutes leurs pratiques, ils voient que la Juſtice continue ſon procès, & trouve d'autres charges contre lui, ils l'exhortent à ſe ſauver, & lui en facilitent tous les moiens.

Quelle partialité, & quel zéle aveugle? Où eſt la bonne foi; où eſt l'honneur & la probité? Vous demandez qu'on puniſſe le Coupable, quand vous croiez que c'eſt Saurin; *& vous le ſauvez, quand vous voiez que c'eſt* Rouſſeau.

RONDEAU.

ON le ſoutient, encore hier
Je l'apris d'un homme grand Clerc,
Que des vers de ſon écriture,
Et produits dans la procedure
Ont diſparu comme l'éclair.

✣✣✣

Ces vers dignes du feu d'enfer
Etoient un témoignage clair
Contre lui ; mais dans ſon ordure
On le ſoutient.

✣✣✣

A des gens amis de la chair
Ce ſale Auteur eſt encor cher :
Ils le ſauveront, choſe ſûre,
Lors que pour moindre forfaiture
Maint marche en Gréve où haut en l'air
On le ſoutient.

✣✣✣

Quel-

Quelques fortes & puiſſantes ſollicitations que le Sr. Rouſſeau *ait emploiées pour faire triompher ſa malignité, il a enfin compris que dès qu'une fois la calomnie eſt démaſquée, il eſt bien dificile qu'elle l'emporte ſur l'innocence.*

Convaincu de cette verité, il n'oſa plus paroître dès que le Sr. Saurin *fut en liberté. Il s'imagina qu'aiant ſuccombé ſous ſa fauſſe accuſation, les intereſſez dans les Couplets Satiriques, perſuadez encore plus vivement qu'il en étoit le ſeul Auteur, reviendroient à la charge. La menace que quelques domeſtiques d'une perſonne qu'il y avoit déchirée, lui firent de l'aſſommer de coups par tout où ils le trouveroient, l'intimida ſi fort qu'il ne ſe croioit en ſûreté nulle part.*

La maniere indigne dont il avoit voulu ſurprendre la Religion de Sa Majeſté, en lui preſentant un Placet où il dénonçoit calomnieuſement le Sr. Saurin, *comme Auteur des Couplets, le faiſoit trembler dans l'obſcurité de ſa retraite. Il ſavoit que c'étoit un crime impardonnable, & il étoit ſûr que le* Roi *avoit témoigné à Mr.* le Procureur General, *qu'il falloit aprofondir cette afaire, afin que le Calomniateur ne demeurât point impuni.*

❖❖❖

RON-

RONDEAU.

EN l'air *Rouſſeau* croit voir toujours
Des bras levez, ferme & lourds,
Prêts à draper ſa camiſole?
Et ſa crainte n'eſt point frivole;
Il eſt ſujet à pareils tours.

✣✣✣

Mais quand ſes crimes je parcours,
Je crois qu'il finira ſes jours
En faiſant une capriole
En l'air.

✣✣✣

Il faut que Juſtice ait ſon cours,
A la faveur des Juges ſourds
De Thémis ſuivront la Bouſſole;
Plus d'un en a donné parole,
Et ceci n'eſt point un diſcours
En l'air.

✣✣✣

*On dit que ſi l'*Aretin *épargna la Divinité, c'eſt parce qu'il ne la connoiſſoit pas ; mais l'on peut dire du Sr.* Rouſſeau *que s'il a porté ſa Satire juſques ſur Dieu même, c'eſt parce qu'il le connoiſſoit fort mal. La lâche complaiſance de ceux, auxquels il recitoit ſes impietez, a beaucoup contribué à l'entretenir dans ſon afreuſe manie. Les uns y prenoient plaiſir, & les autres n'oſoient le cenſurer vivement.*

Il arriva pourtant un jour, qu'aiant eu la hardieſſe de reciter un de ſes Contes obſcénes en preſence de M. le D. de B. il fut fort étonné, lors qu'au lieu des loüanges qu'il en attendoit, ce Prince lui dit d'un ton fort ſérieux, qu'un tel Ouvrage n'avoit point de mœurs.

Cette ſage réprimande l'étourdit ſi fort, qu'en voulant s'excuſer, il répondit par un diſcours plus impertinent que le Conte même ; Comme je fais, *reprit-il,* des Poëſies pieuſes ſans devotion, j'en compoſe d'obſcénes ſans libertinage. *Je laiſſe à juger, quelle conſéquence on peut tirer d'un pareil aveu ?*

Cette excuſe ſeroit à peine recevable de la bouche d'un Paien ; d'ailleurs qui ne ſait qu'une pareille indifference pour le crime comme pour la vertu ne peut ſe trouver dans le cœur de l'homme ?

RONDEAU.

IL s'échape comme une Anguille,
Ce Rimeur, lors qu'on le houſpille,
Et plein de détours afectez,
Il dément ſes obſcénitez,
Par un diſcours qu'il entortille.

✣✣✣

Dites que ſa Muſe eſt gentille,
Auſſi-tot de fil en aiguille
En d'horribles impietez
Il s'échape.

✣✣✣

C'eſt alors que ſon eſprit brille,
Et ſouvent en Gréve on en grille
Pour de moindres énormitez:
Cependant les Cieux inſultez
Demeurent ſans vengeance, il drille,
Il s'échape.

✣✣✣

Quand

Quand je dis qu'il s'échape, ce n'eſt que de la juſtice humaine que j'entens parler; car celle du Ciel le pourſuivra par tout où il pourra ſe réfugier. Je ne ſai même s'il ne doit point aprehender que parmi ceux qu'il a calomniez & déchirez, il n'y en ait quelqu'un qui ait les bras aſſez longs pour atteindre juſqu'aux païs les plus éloignez. L'Arrêt que le Parlement va décerner contre lui, pourroit bien de concert avec les Suiſſes influer juſqu'à Soleure. Je ne doute pas que comme ils ne prétendent point que leur République, quelque libre qu'elle ſoit, ſerve d'azile aux Scelerats, ils ne le livrent à la France, ſi elle le demande, ou que du moins ils ne le chaſſent de leur territoire.

C'eſt ainſi qu'ils en ont uſé bien des fois à l'égard des Banqueroutiers & des Aſſaſſins, qui s'étoient réfugiez chez eux. Le crime dont le Sr. Rouſſeau *eſt atteint, eſt encore plus grave & plus digne de la haine qu'ils ont pour les malfaicteurs. Dieu même, qui eſt le Roi ſouverain de toutes les Nations, griévement ofenſé, leur demande vengeance, & ils ſont trop bons Chrétiens pour ne pas prendre ſa cauſe en main.*

RONDEAU.

A la Suiſſe fuiant la Greve,
Il ſe confie, & digne Eleve
De *Marot*, dont il eſt l'égout;
Sa bile âcre, fermente, bout,
Sans lui donner ni paix, ni tréve.

✣✣✣

Je ſuis ſûr, que fort il lui gréve
De voir que le fiel dont il créve,
Ne puiſſe entrer dans un ragout
A la Suiſſe.

✣✣✣

Soit qu'il ſe couche, ou qu'il ſe leve,
A Soleure, il croit qu'on l'enleve;
Cette peur le ſuivant par tout,
Inquiet, il tremble, il réſout,
Il doute; n'aiez peur qu'il réve
A la Suiſſe.

✣✣✣

Quelle diférence du ſejour de Soleure à celui de Paris pour un Poëte impie, impudique, & calomniateur ! Quelque plaiſanterie que les Rieurs faſſent au ſujet des Suiſſes, il faut convenir que ce ſont d'honnêtes gens, & que ſi en general leur eſprit n'eſt pas ſi ſubtil & ſi mauvais que celui de nos Libertins, il eſt au moins plus ſenſé & plus conforme au Chriſtianiſme.

Je ne crois pas que le Sr. Rouſſeau *puiſſe faire un long ſejour parmi des Peuples qui ont de la pudeur, & de la Religion, & chez qui les Athées ne trouvent point de Protecteurs. Auſſi n'eſt-ce pas la Suiſſe qui lui donne un azile; c'eſt nôtre Ambaſſadeur, qui trompé par ſes grimaces hipocrites, & ſéduit par des lettres de recommendation, a pris pitié de ſon état.*

Cet habile Miniſtre ne tardera guere à découvrir le mauvais caractere du perſonage, & quand ce fourbe auroit aſſez d'adreſſe pour échaper à la penetration de M. D. L. l'Arrêt du Parlement le fera bientôt connoître pour un homme indigne d'aucune protection. La maniere inſolente dont ce Rimeur ſe comporta, étant Secretaire de Mr. de Talard *en Angleterre. & que Mr. l'Ambaſſadeur en Suiſſe pourra éprouver un jour, le deſabuſera peut-être encore mieux de ce malin Impoſteur,*

RONDEAU.

L'Ambaſſadeur qui le protége,
Ignore le traître manége
De cet homme que chacun dit;
Fils de celui qui ſe pendit
Aprés un afreux ſacrilége.

✣✣✣

Sa fureur qui toujours rengrége,
S'attaque au plus ſaint privilége;
A Londres on ſait qu'il mordit
L'Ambaſſadeur.

✣✣✣

Je ne voudrois pas être pleige,
Qu'à ſon Patron tendant un piége,
Un ſemblable tour il ne fit:
Du moins par cet Auteur maudit,
Il avilit fort ſon cortége,
L'Ambaſſadeur.

✣✣✣

Qui eſt-ce en éfet qui oſera, je ne dis pas le proteger, mais ſeulement fraier avec lui, dès que l'Arrêt du Parlement ſera publié? Je me repreſente alors le Sr. Rouſſeau *comme un ſecond* Caïn, *tremblant & craignant à la rencontre de tous les hommes.*

Sa conſcience inceſſament bourrellée imprimant ſur ſon viſage l'énormité de ſes crimes, quelque part qu'il aille, il ſera aiſé de le reconnoître pour un homme coupable des forfaits les plus atroces. Les Voiageurs le montreront au doigt, & répandront bientot dans le lieu de ſa reſidence des particularités de ſon Hiſtoire, qui le rendront l'objet de l'exécration publique.

Ce Livre même ofrant aux yeux un portrait naïf de ſes méchancetés, l'annoncera dans tous les lieux où il croira n'être pas connu. Auſſi l'ai-je peint ſous toutes les formes & figures qu'il a priſes pour tromper les plus clair-voians, & pour ſe ſouſtraire aux pourſuites de la Juſtice. C'eſt ainſi qu'on en uſe envers ces fameux Scelerats fugitifs, dont on envoie le portrait à toutes les Villes, par leſquelles on croit qu'ils doivent paſſer. Ils ont beau ſe déguiſer, leur afectation à ſe cacher ſert ſouvent à les faire découvrir.

BAL-

BALLADE.

Fier de quelques Couplets, où la rage étincelle;
Où l'abſinte & le fiel dominant tour à tour,
Compoſent de concert le plus afreux Libelle
Qu'on vit jamais paroître à la Ville, à la Cour:
Fier, dis-je, des exploits de ſa mordante Muſe,
Voiant par le Bâton tous ſes lauriers flétris,
Ce noir Rimeur parut avec face camuſe,
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.

Déſireux d'éfacer cette tache éternelle,
Fauſſaire accuſateur par un lâche détour,
Il impute à *Saurin* ſa verve criminelle,
Et le fait enfermer dans une triſte Tour.
Mais voiant que malgré ſes fourbes & ſa ruſe,
Saurin ſe juſtifie aux yeux de tout Paris;
Ce noir Rimeur parut avec face camuſe
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.

Aprenant, qui pis eſt, la facheuſe nouvelle,
(Car on la publioit à chaque carefour,)
Que le Parquet avoit informé la Tournelle
De tant de ſales vers qu'il avoit mis au jour:
Pour ne point éprouver la rigueur dont on uſe
Envers ceux que l'on trouve auteurs de tels écrits:
Ce noir Rimeur s'enfuit avec face camuſe
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.

ENVOI.

Princes, Rois, Souverains, ſi quelqu'un vous révéle,
Qu'en vos heureux climats ce Rimeur fait ſéjour:
Faites le prendre au corps, & montrez votre zéle
A punir ce Docteur d'un déteſtable amour,
Coupable & convaincu des faits dont on l'acuſe.
Sergens écoutés moi, vous n'y ſerez mépris:
Ce noir Rimeur, paroit avec face camuſe
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.

Son poil roux, ſa bouche torſe, ſes yeux contournés, & la pâleur Juive qui regne ſur ſon viſage, ſont des caracteres ſi diſtinctifs, qu'il eſt preſque impoſſible de s'y méprendre.

Ses Partiſans regarderont tout ceci comme un badinage, & une fiction poëtique; mais les précautions que le Sr. Rouſſeau *prend chaque jour, font voir qu'il le regarde d'un autre œil, & qu'il n'aprehende rien tant que ce fameux Arrêt qui doit l'exclure pour jamais de ſa Patrie.*

Son afaire a fait trop de bruit, & tant de perſonnes puiſſantes y ſont intéreſſées, qu'il y a beaucoup d'aparence qu'elle ſe décidera bien-tot. On ſait même qu'elle eſt parvenue juſqu'aux oreilles de Sa Majeſté; toutes les ſolicitations & tous les incidens qui en retardent la concluſion, ne feront que groſſir le nüage, où ſe forme la foudre vengereſſe, dont le Ciel a reſolu de le fraper.

Et les Dieux acuſés de lenteur à punir,
Vont ſe juſtifier aux ſiécles à venir.

Cette Punition arrivant par degrez, n'en eſt que plus autentique. Si elle eut été ſubite, elle ſeroit déja éfacée de la memoire des hommes; au lieu qu'en trainant ſi longtems, elle en ſera plus memorable.

BALLADE.

DE ce vilain Rimeur que l'on vante ſi fort,
J'ai toujours déteſté la coupable entrepriſe :
En vain auprés des Grands il trouvoit du ſuport,
Je m'en ſuis expliqué ſouvent avec franchiſe.
Il périra, diſois-je, & ſi les juſtes Cieux
Ont ſoufert ſi long tems ſes crimes odieux,
C'eſt qu'avec les pécheurs ils uſent de remiſe ;
Mais las de tolérer cet afreux Scélérat,
Ils ſauront le punir, & même avec éclat.
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle briſe.

Comme un Chien enragé ce Poëte vous mord,
Ses vers n'ont de beauté que lorſqu'il ſatiriſe ;
Ses lâches Partiſans même en tombent d'acord,
Sa rage envenimée a déchiré l'Egliſe.
Sur la Robe & l'Epée, en Rimeur furieux
Il répand à long flots ſon fiel injurieux ;
Mais un Guerrier ſur lui vient d'uſer de main miſe.

Vai-

Vainement il ſe plaint d'un pareil attentat ;
On lui répond par tout, à la Cour, au Sénat,
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle briſe.

✲✲✲

Cet infame Ecrivain ſe livrant au tranſport
Du déteſtable amour, dont ſon ame eſt épriſe,
Vante la Sodomie, & par un ſale éfort
Tache en la célébrant de la rendre permiſe.
Dans un Conte laſcif Rimeur luxurieux
Sous de belles couleurs il la peint à nos yeux,
Et ſe rit hautement de la Loi de *Moïſe*.
Sur cette Loi divine il parle en Apoſtat.
Mais ſon crime eſt enfin connu du Magiſtrat.
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle briſe.

ENVOI.

Monarque magnanime, & qui vraiment pieux
Soutiens avec éclat la foi de tes Aieux,
Tu ne ſoufriras pas qu'un Rimeur la détruiſe :
De Païs en Païs pourſui ce Renégat
Et fai qu'à ſon ſuplice on diſe en ton Etat,
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle briſe.

Les Partiſans outrés du Sr. Rouſſeau *ne manqueront pas de dire, que j'ai tort de le pourſuivre ſi vivement, & que c'eſt en vain que je lui pronoſtique des ſuites terribles de la part de la Juſtice, puiſqu'il eſt hors de priſe. Ils ajouteront même, que ce Poëte piqué au jeu & vindicatif, pourroit bien à ſon tour égaier ſa Muſe à mes dépens.*

Mais je crois l'avoir déja dit, plus il ſe croit hors des atteintes du Parlement, & plus il merite de ſubir les cenſures du Parnaſſe. A l'égard de ſa tranquilité ſur ce ſujet, je veux bien croire que mes vers plus ou moins vehemens ne la troubleront pas; je ſouhaite même ſa converſion plutot que ſon châtiment; & je ſerois le premier à loüer ſa réſipiſcence, ſi ſa conduite donnoit quelque lieu de l'eſperer; mais l'orgueil qu'il fait voir à ſoutenir ſes crimes, augmente mon indignation.

A l'égard de tout ce qu'il pourra dire ou écrire contre moi, ſi ce ſont des calomnies, je ne prendrai pas la peine de les relever; & ſi ce ſont de veritables fautes, j'en conviendrai de bonne foi. Je ne ſuis pas même à me repentir interieurement d'avoir un peu trop écouté ſes pareils dans ma jeuneſſe; mais Dieu merci, il y a long-tems que j'ai fait divorce avec eux.

BALLADE.

QUe *Rouſſeau* dans maint Vaudeville
Sur moi répande afreuſe bile
Pour ſe venger de mes refrains :
Qu'en vieux Gaulois il me déchire,
Je me rirai de ſa Satire ;
Je ne l'aime, ni ne le crains.

Qu'à la Cour, ainſi qu'à la Ville,
Maint grand Seigneur priſant ſon ſtile,
A ſa rage donne les mains :
Qu'en ſecond *Marot* on l'admire,
Pour moi, quoi qu'on en puiſſe dire,
Je ne l'aime, ni ne le crains.

C'eſt un Plagiaire ſervile ;
Il a le cœur noir, l'ame vile ;
Il ſape les droits les plus ſaints :
Contre *Moïſe* il oſe écrire.
Je ne connois de Rimeur pire.
Je ne l'aime, ni ne le crains.

ENVOI.

Thémis, lorſqu'à toi je me plains
De ce Rimeur à cruelle ire,
Ce n'eſt pas qu'il me puiſſe nuire,
Je ne l'aime, ni ne le crains.

Oui, Monſieur Rouſſeau, *je ne vous crains, ni ne vous aime; je ne vous hais pas non plus perſonnellement, puiſque la charité me le défend. Que ſi cette Satire eſt perſonnelle, c'eſt afin de faire connoître au Public que vos mœurs corrompus ont produit ces infames Poëſies, dont vous l'avez infecté. Je cherche à décrier la ſource, d'où ſont ſortis tant de ruiſſeaux empoiſonnés. Les faits que je raporte ſont fondés ſur des pieces autentiques, ou ſur des raports d'une renommée qui n'eſt point équivoque.*

La plupart du tems ce ſont des pieces produites en Juſtice, imprimées, & quelquefois ce ſont des diſcours, dont tout Paris a été bercé pendant plus de dix ans, tels que ſont vos horribles mépris pour votre Pere.

Je joindrai à ce volume tous les actes juridiques que je pourrai recouvrer; mais quelque droit que j'aie de développer toutes vos hipocriſies, de cenſurer vos ordures, de fulminer contre vos impietés, je ne m'émanciperai de le faire que ſur de bons témoignages, & je vous promets que je ne démentirai point le nom que je me ſuis donné à la tête de ce Recueil.

RONDEAU.

SUr & ſincére Areſtografe,
Sans y manquer point d'ortografe,
Je raporterai tes Arrêts:
Et je n'en ferai point d'extraits,
Que le Juge ne les parafe.

✣✣✣

D'après mainte piéce ologrāfe,
Je donnerai par paragrafe,
Un Mémoire de tes forfaits
Sûr & ſincére.

✣✣✣

Que ſi jamais Sergent t'agrafe,
Je te promets un Epitafe
Car tu ne vivras guére aprés.
O l'heureux homme que tu es!
D'avoir un Hiſtoriografe
Sûr & ſincére.

✣✣✣

Les crimes vrais & certains du Sr. Rousseau *ſont en ſi grand nombre, qu'il faudroit être bien mal aviſé pour lui en imputer de faux, ou de douteux. Ce ſeroit le vrai moien de lui donner lieu de crier à la Calomnie, & de décrediter ſous prétexte l'Hiſtorien de ſes forfaits.*

Mais comme plus la moiſſon eſt abondante, & plus le Moiſſonneur laiſſe de quoi glaner, auſſi je laiſſe bien des choſes à ceux qui voudront entrer après moi dans le même champ. Dans ce deſſein il me paroit qu'il eſt tems de finir la premiere Partie de cet Ouvrage Proſaïpoëtique, où le Lecteur pourroit ſe laſſer de voir revenir ſi ſouvent des actions ſi odieuſes, & ſeulement propres à inſpirer de l'horreur, ſans aucun mouvement de pitié, puiſque le perſonnage de ma ſcéne eſt un Scelerat de gaieté de cœur, & qui fait gloire de ſes abominations.

La critique generale que je vais faire de ſes Poëſies, ne laiſſera pas de nous ramener quelquefois de la fauſſeté de ſon eſprit à la malignité de ſon cœur; mais pour varier le ſtile, je tâcherai d'égaier un peu plus cette ſeconde Partie que je n'ai fait la premiere, & de montrer qu'il ne merite pas moins d'être hüé ſur le Parnaſſe pour des compoſitions extravagantes, que puni par la Juſtice pour des crimes abominables.

RONDEAU.

JE finis l'afreux Catalogue
Des noirceurs de ce Pédagogue,
Qui veut par des vers insensés
Donner du poids aux traits lancés
Contre l'antique Sinagogue.

Sur les raisons qu'il met en vogue
Pour détruire le Décalogue,
Ma Muse en aiant dit assez,
Je finis.

Je pourrois par mainte Apologue
Remplir encor maint Dialogue
De tous ses crimes ramassés:
Mais craignant que les yeux lassés
Sur ma longueur on n'épilogue,
Je finis.

Fin de la premiere Partie.

NERA·PHŒBUS
PERHIBET

II. PARTIE.

RONDEAU.

JUſques au bout de l'Univers,
Je le pourſuivrai, ce Pervers :
Alla-t-il ſous l'autre Emiſphére,
Ma Muſe d'une aile légére
Traverſera les vaſtes mers.

✲✲✲

Au dire de gens trés-experts,
Ce deſſein n'eſt point un travers ;
Si tant eſt que je perſévére
Juſques au bout.

✲✲✲

Sus donc, Phébus, Roi des Concerts ;
Donne de la force à mes airs ;
Et faits qu'en ma juſte colére
Je chante ſi bien ce faux Frére,
Qu'on liſe ma proſe & mes vers
Juſques au bout !

✲✲✲

Quoique ſur le Parnaſſe toutes les conditions ſoient égales, & que les ſeules preuves d'eſprit y ſoient admiſes; je ne crois pas m'éloigner de ce principe en parlant de la naiſſance du Sr. Rouſſeau; *ſa qualité de fils de Cordonnier, qui devoit relever la gloire de ſon talent, n'aiant ſervi qu'à lui attirer un ridicule par la mauvaiſe honte qu'il ſe faiſoit de l'avoüer.*

Il eſt d'autant plus coupable, que cet aveu l'auroit fait eſtimer de tous les honnêtes gens, au lieu que ſon orgueil opiniâtre à ſe vouloir faire paſſer pour tout autre qu'il n'étoit, a été la ſource de tous ſes malheurs.

Son Pere l'avoit fait élever d'une maniere à ne point rougir de ſon éducation, & tout autre fils, loin de pouſſer l'ingratitude juſqu'à le renier, auroit publié hautement les obligations qu'il lui avoit.

Dès ſa plus grande jeuneſſe il tâcha de ſecoüer le joug paternel, ſi naturel à tous les hommes. Il ſe donnoit à ſes camarades pour le fils d'un Seigneur qui avoit été amoureux de ſa mere, & s'éforçoit de leur perſuader qu'il n'étoit que le penſionnaire de celui qui le nourriſſoit, & qui l'élevoit aux dépens du travail de ſes propres mains.

RONDEAU.

LEgitime ſeroit le cas,
Si l'on étoit né de *Judas*,
De renier alors ſon Pére.
Vû la grandeur du vitupére,
On laiſſeroit franchir le pas.

Mais parce qu'il eſt d'un rang bas,
Cordonnier, laquais haut-à-bas,
Ne pas croire ſon baptiſtére
Légitime?

Le ſeul *Rouſſeau*, vrai *Marſyas*,
Et l'un des fils les plus ingrats,
Niant ſa race Cordonniére,
Dit qu'un Seigneur connut ſa Mére,
Et prone par tout qu'il n'eſt pas
Légitime.

Quand j'ai dit que ſa malheureuſe obſtination à deſavoüer ſon Pere, avoit été l'origine de ſa perte, je n'ai rien avancé qui ne ſoit trés-véritable. Le *Sr.* Rouſſeau *ſon Pere, quoique Cordonnier, paſſoit pour honnête homme. Il avoit exercé les principales charges de ſa Comunauté avec honneur & probité, & même étant Sindic, il eut la gloire par ſon credit, ſes ſoins & ſes dépenſes, d'obtenir la Confirmation d'un Arrêt en faveur des Filles de maître.*

Ce ſervice étoit ſi conſiderable, que ſon Corps lui permit d'en faire dreſſer un monument dans la Chambre des Jurés. C'étoit un grand Tableau, repreſentant ledit Sr. Rouſſeau *aſſiſté de deux Jurés à genoux devant* SA MAJESTE', *& recevant ces Lettres de Confirmation des mains de Mr. le* Chancelier.

Ce Tableau glorieux pour le Pere, a toujours été un objet d'horreur pour le Fils, qui a emploié tout ſon crédit pour le faire oter, & qui à la fin en eſt venu à bout; ce qui a fait dire qu'il ne vouloit pas même voir ſon Pere en peinture. Il ajouta à cette iniure celle de changer ſon nom en celui de Vernietes, *dont l'anagrames eſt,* tu te renies; *ce qui lui attira la malediction paternelle.*

RONDEAU.

SOn *Saint Crépin*, colé ſur une armoire,
Rouſſeau le Pére en ſon Laboratoire,
A deux genoux, & mains jointes prioit;
Que puiſqu'enfin ſon Fils le renioit,
Il le punit de ſa malice noire.

Ce Fils ingrat, loin de craindre & de croire,
Qu'un tel ſoin pût être exécutoire,
Railloit ſon Pére, & même bafoüoit
Son *Saint Crépin*.

Mais depuis peu, le fait eſt très notoire,
Ce malheureux pour vers difamatoire
S'eſt vû donner encor pis que le fouet;
Et de Thémis infortuné joüet,
Il a perdu tous ſes Protecteurs, voire
Son *Saint Crépin*.

Quelà

Quelque vile que ſoit la condition d'un Artiſan, elle ne doit jamais être un ſujet de reproche pour celui qui l'exerce avec probité : auſſi le Sr. Rouſſeau le Pére *ne faiſoit point de façon, quelque accomodé qu'il fut de travailler en public.*

Il ne laiſſoit pas d'avoir des penſées au deſſus de ſa profeſſion, puiſqu'il dit un jour à un Procureur qu'il chauſſoit, que ſi ſon Fils vouloit devenir honnête homme, & le reconnoître, il lui donneroit de quoi acheter une charge de Conſeiller au Châtelet. Sur quoi le Procureur ſe retira en riant, & comme s'il n'eut pas voulu que le Pere de ſon Supérieur s'abaiſſât, juſqu'à lui prendre la meſure d'une paire de ſouliers.

Il ſe piquoit d'un grand gout dans ſa maniere de chauſſer : ſon Enſeigne étoit magnifique, il ſe faiſoit honneur d'avoir des pratiques de conſequence. Il leur parloit ſouvent de ſon Fils, en diſant qu'il auroit été trop heureux, de ne l'avoir point ; qu'il faiſoit tout le chagrin de ſa vie, & qu'il ſe repentoit de ne l'avoir pas élevé dans ſa profeſſion ; puiſque du moins il en eut pu tirer quelque ſervice, & qu'il n'auroit pas eu le déplaiſir d'en être ſi mal récompenſé.

RONDEAU.

DE ſes ſouliers le Sr. *Rouſſeau* ſe joue,
Et ne craint point qu'on lui faſſe la moue;
Il chante aſſis tout ainſi que de bout;
Son huis ouvert il tranche, cole, coud,
Trempe ſon cuir, ou quelque talon cloue.

✲✲✲

Son Fils ingrat par tout le deſavoue,
Rempli d'orgueil en Paon il fait la roue;
Mais il gémit ſitot qu'il voit le bout
De ſes ſouliers.

✲✲✲

Contre le cuir ce fier Rimeur échoue:
N'en parlez plus, ſa langue ſe dénoue;
Il jaſe, il rit, il badine ſur tout.
Quant à l'honneur, ce mets n'eſt de ſon gout;
Il en fait moins de cas que de la boue
De ſes ſouliers.

✲✲✲

Cette disposition de cœur du Sr. Rousseau *à renier son Pere, augmenta de plus en plus à mesure qu'il aprocha de quelques grands Seigneurs. Peu sûr de son merite personnel, il craignoit mortellement que sa naissance ne le rendit méprisable.*

Mais plus cette crainte le rongeoit, & plus les Officiers de la maison où il demeuroit, prenoient plaisir de le mortifier. Le Sr. Cenami, *de fort bonne famille, mais pauvre, & qui avoit été son camarade d'Ecole, l'étant venu demander chez Mr.* le Baron de Breteuil *sans se faire annoncer, il eut l'audace de le méconnoître, & de le brusquer; dequoi l'autre indigné, lui dit en presence des domestiques, qu'il n'étoit venu qu'à dessein de lui emprunter un écu neuf pour paier une paire de souliers qu'il avoit commandé à son Pere.*

Une réponse si piquante le rendit si chagrin, & en même tems si odieux à toute la maison, qu'il songea dès-lors à la quitter, qui ne fut pas dificile, puisque le Baron *en étoit déja fort las, quoiqu'il ne l'eut à son service que depuis un an. Cette avanture m'a été racontée par le Sr.* de Cenami *même, & confirmée par un Valet de Chambre, qui se trouva present à la scene, & dont il fit le raport à Mr.* le Baron de Breteuil, non sine risu ex parte auditorum.

RONDEAU.

SEnſible aux traits qu'on lui décoche,
Rouſſeau n'a point un cœur de roche;
Il eſt vrai qu'on le touche peu,
Lorſqu'on trouve digne du feu
Les vers ſortis de ſa caboche.

Pour le pervertir il acroche
Quiconque par malheur l'approche:
Aux forfaits il ne croit pas Dieu
Senſible.

Dites lui que ſa Muſe croche
Dans le chemin de l'honneur cloche,
Il en rit, il en fait l'aveu:
Mais mettez ſa naiſſance en jeu,
Lors vous lui ferez un reproche
Senſible.

Com-

Comme notre naiſſance ne dépend de nous en aucune façon, rien n'eſt plus ridicule que de railler un homme là-deſſus. Ce ridicule eſt même plus grand, quand le Railleur n'eſt pas d'une condition fort élevée au deſſus de celle de ſon Adverſaire.

Comme je ne ſuis que le fils d'un Marchand, le Sr. Rouſſeau *pourroit avec juſtice me couvrir de confuſion ſur les reproches que je lui fais, s'il n'y avoit donné lieu par ſes mauvaiſes mœurs, par ſon éfronterie, & par ſa fauſſe délicateſſe.*

J'ai été à la Cour auſſi bien que lui, & ſur un autre pied, puiſque j'y avois une charge de Clerc de Chapelle; mais bien loin de vouloir me donner pour autre que je n'étois, je me déclarai dès le premier jour avec tant de ſincerité ſur ma famille, que tous les honnêtes gens m'en eſtimerent davantage. Il n'y eut que les Sots, à qui je ne cherchois pas de plaire, qui blamerent mon ingenuité, & qui la regarderent comme la cenſure de leur orgueil.

Ce qui les chagrina davantage, ce fut de voir que des perſonnes de la premiere diſtinction m'invitoient à leur table, & ſe faiſoient un plaiſir de s'entretenir avec moi. Ce fut dans cette ſituation que je répondis à une Epigrame de notre Auteur.

EPI-

EPIGRAME.

GAcon Rimailleur ſubalterne,
Vante *Perſon* le Barbouilleur;
Et *Perſon* Peintre de Taverne,
Vante *Gacon* le Rimailleur.
Or en ce cas, certain Railleur
A dit, qu'ils ſont tous deux fort ſages;
Car ſans *Gacon* & ſes Ouvrages
Qui jamais eut vanté *Perſon*?
Et ſans *Perſon* & ſes Sufrages
Qui jamais eut prôné *Gacon*?

REPONSE.

CRépin ſe fait une maxime
De biâmer tout ce que j'eſtime;
Il traite ſur ce pied *Renard* de Rimailleur,
Et nomme *Perſon* Barbouilleur:
Et ſi je m'aviſois d'écrire,
Que ſon Pére eſt un homme habile de ſon métier,
Il diroit, pour me contredire,
Que ſon Pére eſt un Savetier.

Le dépit que conçut notre Poëte de voir que je l'avois entamé par l'endroit le plus sensible, lui fit prendre des mesures pour empêcher le progrez de mon audace.

A cet éfet aiant rassemblé trois Spadassins, entre lesquels étoit un nommé De Brie, *il vint à leur tête dans un Café où j'étois, pour me dire qu'il vouloit répondre à mon Epigrame à coups de bâton. Quelque bien accompagné qu'il fut, sa contenance étoit si peu ferme que je le démontai en lui disant d'un ton railleur, que j'étois tout prêt à les recevoir.*

Un de ceux qui l'accompagnoient, voulant trancher du brave, me dit que ce seroit à lui à qui j'aurois à faire, & qu'il étoit M*** Du Roi. *En méme tems il me jetta pour signal le reste d'une tasse de Café. Je répondis à cette insulte avec un Chandelier, dont je lui alongeai un coup; mais on vint nous separer.*

Le lendemain les amis du M*** *m'aiant fait des excuses de sa part en avoüant, qu'il y avoit eu du vin sur le jeu, & que* Rousseau *étoit un lâche, je crus que je devois mépriser les trois autres jusqu'au point de ne pas même porter contre eux ma plainte chez un Commissaire, comme bien des gens me le conseilloient. Mais bien loin de me contenir sur l'article si chagrinant de sa naissance, je continuai de plus belle.*

EPI-

EPIGRAME.

POuſſé d'une vaine manie,
Crépin le Fils d'un Cordonnier,
Pour faire un Opéra ſe croiant du génie,
Prit la lire à la main, & quita ſon métier.
Mais quand par l'auditeur il vit ſifler ſa rime,
Il reconnut bien à ſon dam,
Que véritable eſt la maxime,
Ne ſutor ultra crepidam.

AUTRE.

JAdis le fils d'un Boulanger
Nous fit des Opéra pleins de force & de grace;
Le Héros, comme le Berger
Y récitoient des vers avoüés du Parnaſſe.
Le filsd'un Cordonier prend aujourd'hui ſa place;
Mais malgré toute ſon audace,
Il aproche auſſi peu de ce noble Ecrivain,
Que le cuir aproche du pain.

Me voiant ſi peu intimidé par ſes rodomontades, notre Poëte reſolut de changer de batterie, & d'eſſaier d'obtenir par ſuplications ce qu'il croioit avec raiſon ne pouvoir jamais obtenir par menace.

Il engagea pour cet éfet pluſieurs perſonnes de merite & de conſideration, à me prier de le laiſſer en paix, me faiſant inſinuer que s'il s'étoit emporté contre moi, c'eſt que je l'avois outragé par des Epigrames ſatiriques; que ces Epigrames me deshonoroient moi-même, & qu'un bel Eſprit ne devoit point s'abaiſſer à de ſi petits ſujets.

Ces remontrances ſi zelées, jointes à des prieres ſi vives, furent cauſe que je ne crus pas devoir refuſer ce qu'on me demandoit. Je promis donc à ceux qui m'en parlerent de diſcontinuer; leur pronoſtiquant toutefois, qu'ils s'emploioient pour un Coquin, & qu'ils ſe repentiroient tot ou tard de la démarche qu'il leur faiſoit faire.

Ce que j'avois predit, arriva; car quelques années après, un de ces Meſſieurs m'aiant mené diner chez lui, me demanda pardon de m'avoir autrefois tant ſollicité de laiſſer Rouſſeau *en repos; que c'étoit le plus lâche de tous les hommes, & qu'il venoit de faire des Couplets infames contre ſes meilleurs Amis.*

RONDEAU.

Avec les dents dés qu'il peut vous ſaiſir,
Tel qu'un mutin il vous ronge à plaiſir :
A ce Satire ofrez vin, ou pécune,
Pour mordre ceux à qui portez rancune,
Il les mordra ſelon votre déſir.

✲✲✲

Or le forcer d'autre talent choiſir,
Afin de mieux occuper ſon loiſir ;
Vous prendriez cent fois plutot la lune
Avec les dents.

✲✲✲

C'eſt un Coquin, c'eſt un infame à fuir,
Son lâche cœur ne ſauroit ſe trahir ;
La pente à mordre à ſa race eſt commune ;
Jadis ſon Pére en morguant la fortune,
Pour l'alonger prenoit ſouvent le cuir
Avec les dents.

✲✲✲

Quoique la penſée qui termine ce Rondeau, me vint alors dans l'eſprit, je ne l'ai mis en uſage que depuis le Procez du Sr. Rouſſeau. *Mon reſſentiment étoit tellement étoufé, que j'ai demeuré plus de dix ans ſans preſque ſonger à lui. Je me contentois de blâmer le mauvais uſage qu'il faiſoit de ſes talens, & cela ſeulement devant les perſonnes qui le loüoient extraordinairement.*

J'en ſerois toujours demeuré là, ſi ce Poëte par la noirceur de ſa conduite, n'eut obligé la Juſtice à ſe mêler de ſes afaires, & ſi je n'euſſe remarqué, que ſes Partiſans vouloient le juſtifier aux dépens d'un innocent.

Les nouveaux Couplets *aiant fait le bruit que chacun ſait, je fis un Rondeau qui déplut beaucoup à ceux de ſon parti. Ils prétendirent que* Rouſſeau *m'y aiant épargné, je ne devois point le critiquer; mais je leur répondis, que j'avois d'autant plus de droit d'invectiver contre cet infame Ecrivain, qu'en le ſatiriſant ſur une choſe auſſi horrible, je le ferois par un pur zéle, & non par aucun motif de vengeance.*

J'ajoutois que la plupart des perſonnes diffamées par ce Satirique Calomniateur, me paroiſſant bien éloignées du caractere dont il les peignoit, je pouvois prendre leur défenſe.

RONDEAU.

JE n'y ſuis pas dans l'Ode impure
Qui fait horreur à la Nature;
Où *Rouſſeau* plein d'un noir Démon
Met gens ſages & de renom
En ſi laide & ſale poſture.

✣✣✣

Aparemment il ſe figure,
Que peu ſenſible à l'impoſture
Je n'en ferois que rire; non,
Je n'y ſuis pas.

✣✣✣

M'y voici : c'eſt que ma cenſure
Lui donne trop de tablature.
Il craint les coups de mon poinçon.
Donc, quand j'attaque ſa Chanſon,
Ce n'eſt pas qu'il m'ait fait injure;
Je n'y ſuis pas.

✣✣✣

Quand je n'aurois jamais eu de démêlé avec le Sr. Rouſſeau, *je me ſerois fait un point d'honneur de le décrier, comme je fais, perſuadé que je le puis, & que même je le dois en conſcience, puiſqu'il eſt permis de crier contre les Scelerats de notorieté publique.*

Que ſi cette raiſon ne ſufit pas pour ſes Partiſans outrés, ils ſauront que ce Rimeur a le premier rompu la glace, puiſque le Sr. Danchet *a dit publiquement que* Rouſſeau *lui avoit communiqué une Epigrame contre moi en lui recommandant de garder un profond ſecret.*

Efectivement, elle m'a été cachée plus de douze ans. La crainte qu'il témoigna que je ne l'apriſſe, montre que s'il m'a épargné dans les Couplets, ce n'a pas été pour me faire grace, ou pour me donner des marques de ſon mépris; mais par pure aprehenſion de réchaufer ma bile éteinte.

Cette Epigrame regarde un petit Poëme que je fis ſur le Combat de la Marſaille. *La pointe en eſt ſi mal aiguiſée, qu'il faut que j'y donne moi-même un coup de lime pour la faire ſentir, & pour montrer que j'agis rondement. Je vais la faire imprimer avec la Réponſe.*

EPI-

EPIGRAME.

O CATINAT ! quelle voix enrumée
De te chanter oſe uſurper l'emploi ?
Mieux te vaudroit perdre ta renommée,
Que cueillir l'os d'un ſi chetif aloi.
Honni ſeras, ainſi que je prévoi,
Par cet écrit, & ne ſais, à vrai dire,
Reméde aucun, ſi non que contre toi
Le même Auteur écrive une Satire.

REPONSE.

JE conviens CATINAT, qu'en loüant ta victoire,
J'ai pu faire des vers peu dignes de ta gloire ;
Mais ſi *Rouſſeau* te déchiroit,
(Car quelle eſt la vertu qui n'ait ſenti le trait
De la rage qui le dévore ?)
La choſe autrement tourneroit ;
Ma loüange te deshonore,
Sa Satire t'honoreroit.

Le mépris que le Sr. Rousseau *fait voir pour cette Ode de ma façon, est aparemment fondé sur la preference que l'Academie d'*Angers *donna à un autre Ouvrage des plus mépriſables. Si effectivement mes vers doivent ceder à ceux qui eurent le prix, je les tiens pour les plus ridicules qui ſoient jamais ſortis de la cervelle d'aucun Poëte.*

Et qui n'éclateroit de rire, en voiant l'Auteur couronné donner des ailes au poignard ?

Quiconque fuit, périt un peu plus tard,
Et bien-tot ſur ſes pas ſent voler le poignard.

Et en parlant du General,

De Turenne & Condé le double eſprit l'anime.

C'eſt auprès de ce Chantre, quatre fois plus dur que Chapelain *dans ſa* Pucelle, *qu'il plait à notre excellent Rimeur de me donner une voix enrouée & plus deſagréable, que celle d'un froid Satirique. Je pourrois le confondre aiſement, en raportant la moindre Strophe de mon Ode.*

Que ſi malgré la diference il perſiſtoit à ſoutenir que mon Ouvrage ne vaut rien ; je ne ſai s'il pourroit garentir les ſiens du même reproche ; c'eſt ce que j'eſpere faire voir dans la ſuite : en attendant je le renvois au Rondeau ſuivant.

RON-

RONDEAU.

EN criant contre tes excès,
Ma voix s'éléve avec ſuccès;
Et ſans vanité je préſume,
Qu'avec le ſecours de ma plume
Elle ira juſques ſous le Dais.

✣✣✣

Tu dis dans tes fougueux accés,
Qu'enrumé ſuis : fou que tu és,
Aprends que je me deſenrume
En criant.

✣✣✣

J'ai crié, comme tu le ſais,
Plus haut qu'aucun dans ton Procès;
J'en vais publier le Volume :
En vain ton courroux s'en alume;
Je me ris du bruit que tu fais,
En criant.

✣✣✣

Oui, Monſieur, malgré tous vos cris & ceux de vos Partiſans joints enſemble, ma voix ſe fera entendre, quelque enroüée qu'elle paroiſſoit à vos oreilles. Elle va même le prendre ſur un ton, auquel vous ne vous attendiez guere; car dans le haut étage où vos bons Amis placent votre Muſe, vous ne croiez pas que toute la Critique du monde la puiſſe ravaler, & la reduire à ſon veritable point.

Quelques Dizains *à la maniere de* Marot *vous aiant fait connoître des Amateurs de la Poëſie, vous dûtes d'abord votre ſubſiſtance à des Mecenes, qui peu capables d'y pouvoir contribuer long-tems, vous conſeillerent de travailler pour la Comedie. Ils vous fourvirent même un ſujet trés-ſuſceptible d'agrémens & de fine plaiſanterie, pour peu que vous l'euſſiez enrichi de votre propre fond.*

Le Café *commençoit alors à s'établir dans les rüelles, il ſervoit de matiere à toutes les converſations. On établiſſoit des lieux publics, où tout Paris alloit s'amuſer, & où il ſe paſſoit des ſcenes trés-propres à mettre ſur le Theatre; cependant vous réuſſiſtes ſi mal dans une piece, intitulée le* Café, *qu'à peine ſe ſouvient-on qu'elle ait jamais été joüée.*

RONDEAU.

SANS REFREIN.

LE *café* d'un commun accord
Reçoit enfin ſon paſſeport.
Avez-vous trop mangé la veille,
Ou trop pris du jus de la treille,
Au matin prenez le un peu fort.

Il chaſſe tout mauvais raport ;
De l'eſprit il meut le reſſort ;
En un mot, on ſait qui reveille.

Il reſſuſciteroit un mort,
Et ſur ſon ſujet ſans éfort
Rouſſeau pouvoit charmer l'oreille :
Au lieu qu'à ſa Piéce on ſomeille,
Et que chez lui ſeul il endort.

Le peu d'acueil que le Public fit à la premiere Piece du Sr. Rouſſeau, *& le peu d'eſperance que ce Rimeur eut de gagner les ſufrages dans ce genre d'écrire, le jetta dans une profonde mélancolie. La honte d'avoir fait paroître ſi peu de genie dans ſes eſſais comiques, & la crainte de ſe voir abandonné par ſes Mécenes, lui firent faire de nouveaux éforts pour ſe remettre en credit par de nouvelles Epigrames, ou par de nouveaux Contes des plus laſcifs.*

Comme ces Ouvrages ne demandent pas une grande étendue d'eſprit, & que leur beauté ne conſiſte ſouvent que dans le tour, il en fit quelques-uns qui rapellerent l'attention de certaines perſonnes, qui pour le tirer d'un état aſſez fâcheux, le produiſirent à Mr. De Francine.

Ce nouveau Patron lui donna ſa table, & l'excita à compoſer pour ſon Theatre, en lui faiſant entendre, que pour peu qu'il rima liriquement, il en ſeroit bien récompenſé. Ces ofres avantageuſes piquerent de telle ſorte la Muſe de notre Poëte, qu'il réſolut de donner Jaſon : *s'étant embarqué avec cet Argonaute, il n'eſperoit pas moins que de conquerir la Toiſon d'Or ; mais toutes ſes prétentions échoüerent par la chute de ſon Opera.*

RONDEAU.

AInſi qu'*Orphée* en la Navire,
Qui porta *Jaſon*, ce preux Sire,
Rouſſeau s'embarque folement,
Et croit du fougueux Elément
Calmer les flots avec ſa Lire.

✲✲✲

Cet infame & vilain Satire
Autre ſujet devoit élire;
Il ne chante point noblement
Ainſi qu'*Orphée*.

✲✲✲

Qu'il vante le brutal délire,
Que femmes ont droit de maudire;
Il le peut avec fondement.
Mais je crains que pour châtiment
Le beau ſexe ne le déchire
Ainſi qu'*Orphée*.

✲✲✲

Les Amateurs de l'Opera, charmés du tendre badinage de la Muſe de Quinaut, *ne purent ſoufrir la dureté de celle du Sr.* Rouſſeau : *auſſi n'évita-t-il point les ſiflets & les brocards dus à ſa temerité & à ſon ignorance.*

Parmi les Railleurs, ceux qui le connoiſſoient, les uns le renvoioient à la boutique de ſon Pere, & les autres diſoient qu'il ne meritoit que la peau d'un veau pour avoir ſi mal chanté la Conquête de la Toiſon d'or.

Mr. De Francine *fut le ſeul qui prenant pitié de ſon malheur, l'exhorta de le reparer en tachant de mieux ſuivre les traces de* Quinaut *dans une autre Piece. Il lui propoſa en même tems d'en faire une dans le gout d'*Atis : Ne vous abandonnez pas, *lui dit-il,* à votre génie ; ſuivez un guide dans un païs dont vous ignorez encore les routes.

Cette exhortation, & ces conſeils l'enhardirent à redonner un nouvel Opera, intitulé Adonis ; *mais qui n'eſt qu'une froide imitation de celui qu'on lui avoit donné pour modele : malgré la Muſique, qui n'étoit pas mauvaiſe, il penſa tomber à la premiere repreſentation ſans Mr.* le Prince de Conti, *qui voiant la Cour prête à ſe retirer dès le troiſiéme Acte, la retint en diſant, qu'il devoit revenir une hure de ſanglier au cinquiéme, qui ne ſeroit peut-être pas mauvaiſe.*

RONDEAU.

IL fait pitié cet *Adonis*,
Ce jeune Chaſſeur, ce beau fils;
Mars jaloux le perd, l'aſſaſſine.
Cette mort à Dame Cyprine
Cauſe des tourmens infinis.

Elle jette les plus hauts cris;
Ce n'eſt plus la Mére des Ris;
Elle pleure; ſon teint ſe mine.
Il fait pitié.

Ce ſujet du bon coté pris
Pouvoit être d'un trés-grand prix;
Mais *Rouſſeau*, qui n'a Muſe fine,
Nous peint Vénus en Gourgandine,
En voulant copier ATIS,
Il fait pitié.

Quelque mauvais que fut ce ſecond Opera, Mr. de Francine *vouloit le favoriſer ; il le pouſſa tant qu'il pût aux dépens des oreilles du public, & regala ſon Auteur de cent piſtoles pour ne pas le décourager.*

Cette ſomme qui auroit dû être reçüe comme un preſent, paſſa dans l'eſprit du Sr. Rouſſeau *pour un foible paiement de ſon travail. Il publia par tout, que Mr.* de Francine *l'avoit excroqué, & que ſon Opera avoit été joüé aſſez de fois pour lui valoir deux mille livres ; mais il ne diſoit pas qu'on l'avoit joüé trés-long tems ſans retirer les frais de la repreſentation.*

Son ingratitude croiſſant de jour en jour, il la porta au point que de faire une Satire des plus cruelles contre ſon Protecteur. Comme l'impudence, la calomnie, & la rage, lui en fournirent les traits principaux, il réuſſit malheureuſement aſſez pour charmer ceux qui n'aiment qu'à ſe divertir aux depens du prochain.

Les honnêtes gens fremirent d'horreur en voyant les excez où ce Poëte ingrat s'étoit porté envers ſon Bienfaicteur ; tout Paris même s'eſt étonné que Mr. de Francine *ſe ſoit contenté d'un ſimple déſaveu de la part de ce Satirique, qui aiant déſavoué ſa* Francinade *les larmes aux yeux, la donnoit ſecrettement à ſes Amis comme le chef-d'œuvre de ſa Muſe.*

EPI-

EPIGRAME.

Francine dit, qu'étant Lirique fade,
Rouſſeau n'a droit de trancher du *Quinaut*:
Et *Rouſſeau* dit dans une paſquinade,
Que *Francine* eſt Sicophante & Ribaut.
Or par les traits de l'aigre *Francinade*
Il n'eſt pas ſûr que *Rouſſeau* perſuade:
Mais quand on lit *Adonis* & *Jaſon*,
On voit fort bien que *Francine* a raiſon.

AUTRE.

TU chante d'un ſi mauvais ton
Les Amours d'*Adonis*, & les Faits de *Jaſon*,
Que *Francine* auroit dû te donner en ſalaire
Les * poils du ſanglier, ou la peau d'un mouton
Pour la Boutique de ton Pere.

* *Que les Cordonniers mettent au bout du Ligneul.*

Muni de cent piſtoles, & tout fier de ſa Francinade, *le Sr.* Rouſſeau *reparut dans le Café de la rue Dauphine, pour dominer ſur ceux qu'il croioit ſes inférieurs en poëſie. Il careſſoit extraordinairement ceux qui lui ajugeoient la Couronne Parnaſſique; voiant les progrès que ſa flaterie avoit faits ſur quantité d'eſprits, il réſolut de compoſer une Piéce de Théatre, intitulée le* Flateur.

Cette Comédie qu'il compoſa d'aprés lui-même, étoit à la vérité, aſſez bien écrite, mais comme elle manquoit de jeu & d'action, elle eut moins de ſuccés qu'elle en auroit eu, ſi le principal caractére eut été moins odieux, car c'eſt un Flateur traitre, & qui va à ſes fins trop groſſiérement; dés qu'il croit être au deſſus de ſes afaires.

On fut ſurpris de voir qu'il ſe fut ſi bien joüé lui-même, & dans cette penſée on le régala du Quatrain ſuivant:

Cher *Rouſſeau*, ta perte eſt certaine;
Tes Piéces deſormais vont toutes échoüer:
En joüant le *Flateur*, tu t'atires la haine
Du ſeul qui te pouvoit loüer.

Le ſuccés équivoque de cette Comédie l'enorgueillit ſi fort, qu'il ne parloit plus que de rétablir la ſcéne, & de remplacer Moliére.

RONDEAU.

EN Esprit & souple, & flateur
Rousseau prime ; mais fade Auteur
Pour les jeux rians de Thalie,
Il n'a tout au plus de génie,
Que pour égaier un Lecteur.

✲✲✲

Il ne plait point au Spectateur,
Qui veut voir agir un Acteur,
Et n'aime point la Comédie
En esprit.

✲✲✲

Quoique connu pour un Menteur,
Ce Poëte adroit Imposteur
Voile si bien sa fourberie ;
Que quiconque l'entend, publie,
Qu'un pareil homme a tout son cœur
En esprit.

✲✲✲

Voilà

Voilà donc notre Poëte érigé en Flateur; mais en Flateur maître de ſon perſonnage, & conſommé dans l'art qu'il s'étoit propoſé comme l'unique but de ſa fortune. Meilleur Comedien, que Faiſeur de Comedies, il fit tant par ſes airs fourbes & inſinuans, que tout le Café aplaudiſſoit à ſes moindres productions, comme à des Chef-d'œuvres. Cette complaiſance univerſelle acheva de le gater; car ce même Café, qui lui avoit garanti la réuſſite de la Comedie du Capricieux, *n'aiant pu le ſoutenir contre les frondeurs, ce Poëte en conçut un ſi grand dépit, qu'il ſe mit en tête de chanſonner tous ceux qu'il crut n'avoir pas pris ſon parti avec aſſez de chaleur.*

Dès le lendemain de la chute de ſa Piece, il laiſſa tomber dans le Café des Couplets *infames, qui aiant été ramaſſés, & lus, lui donnerent le plaiſir de remarquer la confuſion qu'en reçurent ceux qu'il y difamoit. Sa joie fut d'autant plus grande, qu'il croyoit avoir fait ſon coup ſi ſecretement que perſonne ne s'en étoit aperçu.*

Les plus clairs-voians ne laiſſerent pas de le ſoupçonner, & ſe dirent entr'eux qu'il falloit qu'il fut poſſedé du Diable pour avoir compoſé un pareil Libelle.

RONDEAU.

LEs ſots travers & la Fierté
De *Rouſſeau*, Rimeur redouté,
L'ont privé d'un Ami ſincére,
Meuble abſolument néceſſaire
Pour un Auteur même gouté.

✣✣✣

Oui, plus il eſt acrédité,
Plus on lui doit la vérité :
Car volontiers on laiſſe faire
Les Sots.

✣✣✣

Si ſes Amis l'euſſent traité
Avec juſte ſévérité,
Sur eux ſa langue de vipére
N'eut diſtilé ſa bile amére ;
Mais de leur crainte ils ont été
Les Sots.

✣✣✣

Tous ceux qui ſe trouverent difamez dans ces Couplets *monſtrueux, commencerent à ſe repentir, mais trop tard, d'avoir rechaufé ce Serpent dans leur ſein. Cependant comme ils manquoient de preuves évidentes, ils étoient reduits à le deteſter ſans oſer l'apoſtropher.*

La vanité qu'il eut d'avoüer, qu'il avoit fait l'un de ces Couplets, *dont on lui loüoit le tour & la penſée, le fit bien-tot reconnoître pour Auteur de tous les autres. Joint à cela que la Maîtreſſe du Café les lui avoit vu gliſſer ſous une table.*

Alors pluſieurs Coupletés, & entre autres le Sr. Saurin, *lui en parlerent ſur un ton ſi vif, & ſi prêt d'en venir au châtiment, qu'il les deſavoüa les larmes aux yeux.*

La Maitreſſe du Café ſe doutant bien qu'un pareil deſaveu ne contenteroit pas tous les intereſſés, & craignant qu'on n'en vint aux voies de fait, le pria ſerieuſement de ne plus mettre le pié dans ſa maiſon.

Il n'y vint plus en éfet; mais il y envoioit de tems en tems des fruits de ſa vaine diabolique. Non content de s'en prendre à ſes Amis du Café, il porta ſa folie juſqu'à vouloir perſuader le Rublic qu'en refuſant ſon Capricieux, *il montroit peu de gout & de diſcernement; la* Préface *qu'il mit à la tête de cette Piece, contient une Apologie, dont je ferai l'aplication.*

APO-

APOLOGUE.

UN jour un Villageois ſur ſon âne afourché
Trouva par un ruiſſeau ſon paſſage bouché.
Tandis que pour le prendre un Batelier s'aprête,
Il aproche du bord, ſaute en bas de ſa bête,
S'embarque le premier; & ſur le Pont tremblant
Tire par ſon licou l'Animal nonchalant.
Le Griſon qui des flots redoute le caprice,
Tire de ſon coté, fait le pas d'écrevice,
Et du Maître éſouflé déconcertant l'éfort,
Luteur victorieux, demeure ſur le bord.
Enfin tout épuiſé d'haleine & de courage
L'homme change d'avis, deſcend ſur le rivage,
Prend l'âne par la queue, & tire de ſon mieux.
L'Animal auſſi-tot s'échape furieux,
Et du bras qui le tient forçant la violence,
D'un ſaut précipité dans le bateau s'élance.

APLICATION.

A L'Ane qui réſiſte au guide,
Lors qu'on le tire par la bride,
Et qui vient au lieu déſiré,
Quand par la queüe il eſt tiré;
Rouſſeau veut comparer ſa Piéce que condanne
Le Parterre juge éclairé!
Comme ſi le Public pouvoit être leurré
Par un ſemblable *Coq à l'âne.*

Si le Public n'avoit rejetté la Piéce du Capricieux, *que par la raiſon qu'elle auroit dû être intitulée,* Le Contrediſant, *le Sr.* Rouſſeau *pourroit ſe plaindre avec quelque aparence de juſtice ; mais il ne s'enſuit pas de ce que ſa Comédie eſt mauvaiſe ſous le titre du* Capricieux, *qu'elle ſoit bonne ſous celui du* Contrediſant.

Ce dernier caractére revenant à l'eſprit de contradiction, ne ſauroit fournir un perſonnage d'une aſſez grande étendue pour une Piece de cinq Actes ; & il n'eſt pas d'ailleurs aſſez naturel pour que le Spectateur ne ſe laſſe d'une action forcée ou extravagante.

Chagrin de voir que l'Apologie qu'il avoit faite pour ſon Capricieux, *révoltoit tous les Lecteurs de bon ſens ; notre Poëte exhala ſa bile par de nouveaux* Couplets *plus infames que les premiers.*

Cette récidive fut cauſe que quelques Coupletés perdant patience, le chanſonnérent à leur tour ; mais d'une maniére à le déſoler, puis qu'ils firent rouler la Chanſon ſur ſon orgueil à deſavoüer ſa naiſſance. Quelque publique qu'ait été cette plaiſante Satire, cependant comme bien des gens pourroient ne l'avoir pas vue, je vais la donner ici avec un Couplet qu'on y a ajouté, depuis que celui qui en eſt le Héros, eut reçu des coups de bâton.

HIS-

HISTOIRE

VERITABLE ET REMARQUABLE, arrivée à l'endroit d'un nommé ROUX, fils d'un Cordonnier, lequel aiant renié ſon Pére, le Diable en prit poſſeſſion.

Sur l'Air des Pendus.

OR écoutez, petits & Grands,
L'Hiſtoire d'un ingrat Enfant,
Fils d'un Cordonnier, honnéte homme,
Et vous allez aprendre comme
Le Diable pour punition
Le prit en ſa poſſeſſion.

Ce fut un beau jour à midi,
Que ſa mére au monde le mit;
Sa naiſſance eſt aſſez publique;
Car il naquit dans la boutique,
Dieu ne voulant qu'il put nier
Qu'il étoit fils d'un Cordonnier.

✲✲✲

Le Pére n'aiant qu'un Enfant,
L'éleva très ſoigneuſement,
Aimant ce Fils d'un amour tendre,
Au Colége lui fit aprendre
Le Latin comme un grand Seigneur,
Tant qu'il le ſavoit tout par cœur.

✲✲✲

Puis il aprit pareillement
A joüer ſur des inſtrumens,
A faire des airs en Muſique;
Et puis il aprit la Pratique;
Car le Pére n'épargnoit rien
Pour en faire un homme de bien.

✲✲✲

A peine eut-il atteint quinze ans ;
Qu'il reniât tous ſes parens ;
Il fut en Suéde ; en Angleterre
Pour éviter Monſieur ſon Pére ;
Plus traître, plus ingrat, hélas
Que ne fut le *Rouſſeau Judas*.

✣✣✣

Pour s'introduire auprés des Grands,
Fit le Flateur, le chien couchant ;
Mais par permiſſion divine
Il fut reconnu à la mine,
Et chacun diſoit en tous lieux,
Que ce Flateur eſt ennuieux !

✣✣✣

Et pour faire le bel Eſprit
Se mit à coucher par écrit
Des Opéra, des Comédies,
Des Chanſons remplis d'infamiés,
Chantant des ordures en tout lieu
Contre les Serviteurs de Dieu.

✣✣✣

Un jour en honnête maiſon ;
Il ſe verniſſoit d'un faux nom ;
On l'honoroit ſans le connoitre ;
Son Pére vint chauſſer le Maître,
S'écrie, en le voiant, Mon Fils !
Auſſi-tot le Coquin s'enfuit.

Auſſi-tot entra dans ſon corps
Le Diable nommé *couplegor* ;
Son poil devint roux, ſon œil louche,
Il lui mit de travers la bouche ;
Et de ſa bouche de travers
Sortoient des crapaux, & des vers.

Un jour chez Monſieur *Francinois*
Il y vomit tout à la fois
Des Serpens avec des vipéres
Tout couvert d'une bile noire,
Et chez Monſieur l'Abbé *Piquant*
Il en a vomi tout autant.

Or donc aiant mordu quelqu'un,
Qui n'étoit pas gens du commun,
Ce gens lui caſſérent les côtes
Avec une canne fort groſſe,
Dont il eut très-grande douleur
Tant ſur le dos que dans le cœur.

✣✣✣

Vous, Pére & Mére, honétes gens,
A qui Dieu donne des enfans,
Gardez-vous bien qu'il ne l'aproche,
Vous en recevriez du reproche,
Il les rendroit pour votre ennui
Auſſi grands Scélérats que lui.

✣✣✣

Or, prions le doux Redempteur,
Qu'il marque au front cet Impoſteur,
Afin qu'on fuit ce déteſtable:
Comme le Précurſeur du Diable;
Car *Noſtradamus* a prédit
Qu'il doit engendrer l'Antéchriſt.

✣✣✣

Cette Satire eſt d'autant plus ingenieuſe, que ſous une ſimplicité aparente elle contient des traits fondez ſur des faits veritables, & connus de bien des gens; au lieu que les Couplets *de notre Rimeur ne renferment que des Calomnies atroces, & ſouvent même entierement opoſées au caractere de ceux qu'il déchire.*

Le Rufianiſme, le Maquerelage, le Vol, la Sodomie, l'Inceſte & le Poiſon, ſont les crimes qu'il leur objecte, & avec quoi il aſſaiſonne le fiel dont ſa Muſe regale ſes admirateurs.

Il eſt vrai que le tour nouveau, & la richeſſe des rimes qu'il emploie dans ſes Couplets, *font que quelques Eſprits malins, & ſemblables à celui de leur Auteur, les trouvent de leur gout, & les vantent extraordinairement. Mais à les reduire à leur juſte valeur, ces Ouvrages infames ne doivent faire regarder cet Ecrivain que comme un Enragé, digne d'être retranché de la Societé civile.*

C'eſt au pié de la lettre que je l'entens, quand je dis qu'un pareil Rimeur devroit être exclus de la compagnie des hommes, puis qu'on en vient ſouvent à cette extrêmité envers des perſonnes, dont la freneſie eſt moins à craindre que la ſienne.

RONDEAU.

EN riant, quoique peu naïf,
Rouſſeau par un tableau laſcif
Charme la Ville & la Province;
Il le couvre d'un voile mince
Pour le rendre plus tentatif.

Hors de là ſon ſel corroſif
Ronge & pénétre juſqu'au vif:
Il ignore cet art qui pince
En riant.

Il eſt au combat plumitif
Très-rarement récréatif;
Des Enragés il eſt le Prince,
Auſſi toujours les dents il grince:
Et vous donne un coup de canif
En riant.

Quelqu'un me dira peut-être que la Chanson du Pont Neuf *n'eſt pas moins offençante que les* Couplets *du Sr.* Rouſſeau. *A cela je répons, que c'eſt la faute de* Rouſſeau *même, puiſque ſa conduite criminelle & ridicule, a donné lieu à cette plaiſanterie qui ſans cela n'auroit point été imaginée.*

Comme il n'y a que la vérité qui ofenſe, il eſt très-ſûr que ce Pont Neuf *le chagrina ſi fort, qu'apréhendant qu'on ne le fit publier par les Chantres, auſquels on l'avoit deſtiné, ſa Muſe commença de filer doux. Peut-être même qu'elle ne ſeroit jamais rentré dans ſes fureurs, s'il n'avoit cru qu'on ne penſeroit plus à lui remettre ce triſte objet devant les yeux.*

Mon avis étoit qu'on lui fit avaler la Médecine toute entiére; mais Mr. de la Motte *& quelques autres des Coupletés, crurent qu'il ſufiſoit de lui faire voir qu'on avoit trouvé le moien de le chagriner, ſans qu'il fut néceſſaire d'en venir à l'éxecution.*

Cette indulgence fut priſe par notre Poëte pour un défaut de courage, & s'il diſcontinua ſes Couplets, *il fit des* Epigrames *contre les Odes de Mr.* de la Motte, *qui l'avoit épargné, & dont la réputation lui faiſoit ombrage. Ce fut pour tâcher de le ramener à la raiſon que Mr.* de la Motte *lui adreſſa l'Ode ſuivante, qui n'a jamais été imprimée.*

LE

LE MERITE PERSONEL.

ODE A Mr. ROUSSEAU.

ON ne ſe choiſit point ſon pere
Par un reproche populaire.
Le Sage n'eſt point abatu.
Oui, quoique le Vulgaire en penſe,
Rouſſeau, la plus vile naiſſance
Donne du luſtre à la vertu.

N'envions que l'humble ſageſſe;
Seule, elle fait notre nobleſſe
Le vice, notre indignité
Par là ſe diſtinguent les hommes,
Et que fait à ce que nous ſommes,
Ce que nos Péres ont été?

Que j'aime à voir le ſage *Horace*
Satisfait, content de ſa Race,
Quoique du rang des Afranchis!
Mais je ne vois qu'avec colére
Ce Fils tremblant au nom d'un Pére,
Qui n'a de tache que ce Fils.

✣✣✣

Le ſang s'altére & ſe répare;
Ainſi *Caſtor* né de *Pindare*
Prit place entre les Immortels.
Ainſi le hideux *Polipheme*,
Fils indigne d'un Dieu qui l'aime,
N'a pu partager ſes Autels.

✣✣✣

Connois-tu ce Flateur Perfide,
Cette Ame jalouſe, où préſide
La Calomnie au ris malin;
Ce cœur, dont la timide audace
En ſecret ſur ceux qu'il embraſſe,
Cherche à diſtiler ſon venin?

✣✣✣

Lui,

Lui, dont les larcins Marotiques,
Craints des Lecteurs les plus ciniques,
Ont mis tant d'horreur ſous nos yeux;
Cet Infame, ce Fourbe inſigne,
Pour moi n'eſt qu'un eſclave indigne,
Fut-il ſorti du ſang des Dieux.

✣✣✣

Mais nous, que d'un peu de génie
Doüa le Dieu de l'Harmonie,
N'aviliſſons point ce beau feu,
Et n'arrachons à notre Muſe
Rien dont le remords nous accuſe,
Et nous interdiſe l'aveu.

✣✣✣

Rouſſeau, ſois fidelle, ſincére,
Pour toi ſeul Critique ſévére,
Ami zélé des bons écrits;
Tu vas pour la race future
Illuſtrer ta famille obſcure,
Et je te crois noble à ce prix.

✣✣✣

Cette

Vraiment, il ſied bien au Sr. Rouſſeau *de ſe vouloir comparer avec le Sr.* de la Motte, *& d'oſer entreprendre de ſe moquer de ſes* Odes ; *lui, qui parmi toutes celles qu'il a données au Public, n'en peut montrer aucune véritablement digne d'un diſciple d'*Horace *ou de* Pindare.

Celle qu'il a faite ſur la Raiſon., *n'eſt qu'une foible compilation de quelques traits, tirés de* Montagne, *& raſſemblés dans le deſſein de mettre l'Homme au deſſous des Animaux ; celle des* Conquérans, *à une ſtrophe ou deux près, n'eſt qu'une perpetuelle répetition de la même penſée, & une rapſodie de celle du* Devoir *de Mr.* de la Motte.

Enfin celle ſur la Naiſſance du Duc de Bretagne, *que ce Rimeur orgueilleux donne comme un modele du Sublime, n'eſt ſouvent qu'un galimatias plus ridicule que celui de* Ronſard. *Je n'en raporterai que quelques exemples, ſauf à remettre un plus long examen à un autre tems, en cas que lui, ou ſes Partiſans ne ſoient pas contens du peu que j'en dirai preſentement.*

*En attendant, l'*Ode *ſuivante va donner une idée generale des bévues de ce Rimeur, auquel les Flateurs veulent donner le prix de la* Poëſie Lirique, *& qu'ils regardent comme le* Phœnix des Oiſeaux du ſacré Valon.

ODE

ODE
SUR LES ODES DU
Sr. ROUSSEAU.

DE *Pindare* orgueilleux Eléve,
Comme un Aigle qui fend les airs,
Souvent un Poëte s'éléve
Dans la Région des Eclairs.
Avec art même il s'égare,
Et ſans craindre le ſort d'*Icare*,
Il pouſſe ſon vol juſqu'aux Cieux.
Quelque loin que l'ardeur l'emporte,
Il ſe ſoutient d'un aile forte,
Ou vient reparaître à nos yeux.

Mais de confondre avec l'audace
Cette rare & noble fureur
Qu'inſpire le Dieu du Parnaſſe,
C'eſt commettre une lourde erreur.
Souvent un Poëme ſonore
Qu'une rime riche décore,
Du premier coup nous ébloüit.
Y cherche-t-on ce feu céleſte?
A l'examen l'enflure reſte,
Le ſublime s'évanoüit.

✣✣✣

Quand *Rouſſeau*, vrai ſinge d'*Alcée*,
S'emporte contre les Tirans,
Qu'il traite d'ardeur inſenſée
L'ambition des Conquérans;
Marque d'un ſtérile Poëte,
Il ſe copie, il ſe répéte,
Tient beaucoup moins qu'il ne promet,
Et le Lecteur de page en page
Arrive à la fin de l'Ouvrage
Dans l'attente d'un nouveau trait.

S'il

S'il peint la Raiſon qui s'égare,
A la ſuite des paſſions ?
Il nous fait un tableau biſarre
Du gout divers des Nations.
Il ne s'attache qu'à l'écorce,
Et loin de combattre avec force
La malice du cœur humain,
Sa Muſe en Sophiſte raiſonne,
Et des préceptes qu'elle donne
Il n'en réſulte qu'un ſon vain.

✲✲✲

Mais je l'entens, qui ſur ſa Lire
Tente de ſublimes accords.
Il s'émeut, il entre en délire ;
Où vont aboutir ſes tranſports ?
Il chante l'heureuſe naiſſance
D'un Prince, l'eſpoir de la France,
Ecoutons, Ciel ! pour ce Héros
Sa Muſe crée un nouveau Monde,
Confond les Cieux, la Terre, l'Onde,
Et s'abime dans le cahos.

Tel que du haut d'une montagne
Tombe un torrent impétueux,
Qui des débris de la campagne
Charge ſes flots tumultueux;
Ainſi ſe livrant ſans réſerve
Aux fougueux tranſports de ſa verve,
Rouſſeau n'eſt jamais épuré.
De tout ce qu'il trouve, il ſe joue,
Et pêle-mêle avec la boue
Roule un peu de ſable doré.

❖❖❖

Ce n'eſt point ainſi que *Malherbe*,
Ami de l'ordre & du bon ſens,
Chantoit dans une Ode ſuperbe
Les Faits & les Vertus des Grands.
Son expreſſion toujours pure,
Et ſublime ſans être obſcure
Fera vivre à jamais ſon nom,
Et l'on peut comparer ſa veine
Au Pactole, dont l'onde traine
Beaucoup plus d'or, que de limon.

Mais

Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir celebré le pompeux galimatias du Sr. Rouſſeau ; *il faut faire voir par des exemples que c'eſt avec juſtice. Les quatre premiers vers de ſon Ode* ſur la Naiſſance de Mgr. le le Duc de Bretagne, *ſont un modele acompli dans ce genre :*

Deſcen de la double Coline,
Nimphe, dont le Fils amoureux
Du ſombre Epoux de *Proſerpine*
Sut fléchir le cœur rigoureux.

Qui eſt-ce qui peut s'empêcher de rire, en voiant cette équivoque de trois vers, par leſquels Orphée *paroit avoir obtenu les bonnes graces de* Pluton, *dont il étoit amoureux ? Qu'auroit dit* Quintilien ; *lui, qui blamoit le* vidi Ciceronem, librum legentem ? *Il ſe ſeroit ſans doute écrié :*

Ce Rimeur a ſi fort en tête
Cet amour ſale & deshonnête,
Dont à tort on taxe *Platon*,
Que ce n'eſt pas choſe étonnante
Si ſa Muſe nous repréſente
Orphée amoureux de *Pluton*.

Semper ſua poëmata puerorum amoribus inquinavit, mores ſuos faſſus.

De

RONDEAU.

UN beau desordre est un éfet de l'art;
Boileau l'a dit : j'y souscris pour ma part.
Pindare a su, vers la céleste voute
Fendant les airs, se tracer une route;
Son vol sublime étonne le regard.

✣✣✣

Sans avertir ainsi qu'un trait il part;
Et sans avoir un trop timide égard
A l'ordre exact; il nous fait voir sans doute
Un beau desordre.

✣✣✣

Quant à *Rousseau*, plus guindé que *Ronsard*,
Il croit que l'Ode est un jeu du hazard :
Au sens commun il y fait banqueroute;
Il veut pourtant que ce beau stile on goûte
Et que l'on nomme un ridicule écart,
Un beau desordre.

✣✣✣

Que ſi les Partiſans du Sr. Rouſſeau *abandonnent ſes Odes ſerieuſes, pour ſe retrancher ſur les galantes, ils n'y trouveront certainement pas mieux leur compte, puiſqu'à l'exception de celle à une* jeune Veuve, *toutes les autres ſont pleines d'impertinences, ou de calomnies ſi atroces, qu'on ne les peut lire ſans concevoir de l'indignation pour leur Auteur.*

Je laiſſe à part tous ſes infames Vaudevilles, en quoi il excelle, & dont il a, pour ainſi dire, meublé les rüelles médiſantes, & les Bureaux de Chroniques ſcandaleuſes. Nous en parlerons dans la ſuite ; je n'ai égard à preſent, qu'à certain Poëme, pour lequel ſes bons Amis croient être en droit de le comparer à Horace.

Sed quantum diſtat ab illo!

Il eſt vrai, qu'on y remarque le même fiel que ce Prince des Liriques Latins verſoit ſur les Canidies, *& ſur les autres femmes renommées,* famoſis laboribus : *mais on ne voit point, que ſon Imitateur ait jamais atteint cette galante urbanité qui faiſoit tant aimer le Favori du plus grand Protecteur des Lettres qui ait jamais été, je veux dire* Mécenas. *Je crois même que le Rondeau ſuivant donne une aſſez juſte idée de la diference qui eſt entre la copie, & l'original.*

RON-

RONDEAU.

A *Saint Crépin*, *Rouſſeau* diſant adieu,
Ne fit qu'un ſaut juſques à *Saint Mathieu*,
Abandonnant, & le cuir, & l'alêne,
Dans les octrois, la taille, & le domaine,
Pour s'ennoblir il vint planter ſon pieu.

✣✣✣

Depuis ce tems, plus fier qu'un cordon bleu,
Ou qu'un Bourgeois, Seigneur d'un franc aleu,
Il ne ſauroit ſoufrir qu'on le raméne
A *Saint Crépin*.

✣✣✣

Du ſage *Horace* il prétend avoir lieu
De s'arroger le beau ſtile & le feu;
Mais à ſon dam il eſt bon qu'il aprenne
Qu'entre *Rouſſeau*, & l'Ami de *Mecene*
La diference eſt comme du bon Dieu
A *Saint Crépin*.

✣✣✣

*Cette diference paroîtra ſenſiblement par deux Odes d'*Horace, *que je vais traduire en faveur de ceux qui n'entendent pas la langue Latine, afin qu'ils les puiſſent comparer à celles que le Sr.* Rouſſeau *a faites dans le même genre.*

Quelque beauté que je leur faſſe perdre, j'eſpere leur en conſerver encore aſſez pour montrer, qu'en fait de politeſſe & de galanterie, elles ſont infiniment au deſſus de tout ce que le prétendu Horace moderne *a pu produire.*

*Dans la premiere, le Prince des Poëtes Liriques taxe agreablement ſa Maîtreſſe d'inconſtance, & en même tems avertit ſon Rival de ne pas trop ſe fier à cette Beauté. Les termes doux & galants, las images vives & naturelles, dont ce petit Ouvrage eſt plein, auroient dû moderer les emportemens & le malin entouſiaſme de ſon imitateur. Mais comme l'huile que l'on verſe ſur un grand feu, ne ſert qu'à l'enflamer davantage; de même, la moderation d'*Horace *n'a fait qu'irriter la fureur du Sr.* Rouſſeau.

Au reſte qu'on ne s'attende pas ici à me voir faire des aplications; je les laiſſe entierement à la prudence des Lecteurs, qui doivent juger équitablement du prochain, & ſe reſſouvenir que Rouſſeau *eſt un Calomniateur averé.*

ODE

ODE V.

DU I. LIVRE D'HORACE

QUel eſt Philis, ce Jouvenceau,
Qui ſur un tapis de verdure,
A l'ombre d'un charmant berceau
Au nom de l'Amour te conjure:
Qui par de longs embraſſemens
T'exprime les empreſſemens,
Qu'inſpire une flâme naiſſante?
Simplement coëfée en cheveux,
Que tu ſais bien flater ſes vœux!
Que ton humeur eſt careſſante!

Ah! que bien-tot baigné de pleurs
Voiant la fortune changée,
Il déplorera ſes malheurs
Et ſa tendreſſe négligée.
L'inſenſé croit que dans ton cœur
Il régnera toujours vainqueur;
Sur ce doux eſpoir il ſe fonde;
Mais, grands Dieux! qu'il s'étonnera,
Quand un rival le chaſſera
De ce cœur plus changeant que l'onde!

✣✣✣

Tel qui charmé de tes beaux yeux,
Credule ſur ta foi s'embarque,
Voit les Aquilons furieux
Fondre tout à coup ſur ſa barque.
Infortuné joüet des flots,
Il pouſſe aux Cieux de vains ſanglots;
Moi-même échapé du naufrage,
Encor trempé des flots amers,
Je rens graces au Dieu des Mers
D'avoir pu gagner le rivage.

Quel

*Quel tour ! quelle délicateſſe ! & quelle galanterie ne regne point dans ce petit Ouvrage. Peut-on mieux peindre l'inconſtance d'une Maîtreſſe ſans l'outrager, & peut-on mieux rabatre l'orgueil d'un jeune Rival, qui tout fier de ſa conquête, ſe vantoit aparemment d'avoir ſuplanté auprès d'une Belle un homme d'eſprit, tel qu'*Horace.

L'idée que le Poëte donne des deux perſonnes, ſur leſquelles ce petit Poëme roule, eſt très-noble : quoiqu'il reprenne vivement l'une de ſon Inconſtance, & l'autre de ſa Crédulité.

La Belle eſt parée, mais d'une maniere ſimple & ſans afectation, ſimplex munditiis ; *ſes yeux jettent des feux ſi brillans, qu'ils éblouiſſent ceux qui ſont aſſez malheureux pour être frapez de leur éclat :*

Miſeri quibus intentata nites.

Le jeune homme eſt vif, preſſant, & avoit gagné le cœur de cette Belle par des talens, dont Horace *pouvoit manquer, tant par raport à ſa petite ſtature, ou à ſon âge, que par raport aux diſtractions qu'e cauſe l'étude & la compoſition, qu'il préferoit peut-être trop au badinage de l'amour.*

*Enfin quoiqu'*Horace *diſe qu'il s'eſtime très-heureux de n'être plus ſoumis à cette inconſtante Beauté ; la metaphore dont il ſe ſert, pour exprimer ſon bonheur, loin de lui être injurieuſe, ſemble inſinuer que quoiqu'il ait*

penſé perir, en s'embarquant avec elle ſur la mer orageuſe de l'amour, il pourroit bien arriver qu'au premier calme, malgré ſes vœux & ſes ſermens, il tenteroit un ſecond voiage, à l'exemple de ceux qui ne laiſſent pas de remettre à la voile, quelques proteſtations qu'ils aient pû faire dans le fort de la tempête. Paſſons à l'autre Ode que j'ai promiſe.

ODE

ODE VIII.

DU I. LIVRE D'HORACE.

AU nom des Dieux di moi, Silvie,
Comment, & par quelle manie
Attaché ſans ceſſe à tes pas,
Ce jeune Guerrier s'éfemine,
Et perd l'honneur que lui deſtine
Le Dieu qui l'apelle aux combats?

✣✣✣

D'où vient qu'avec ceux de ſon âge,
Il ne montre point ſon courage
Aux exercices belliqueux?
Que ne va-t-il dans la carriere,
Bravant le hale & la pouſſiere
Triomfer d'un courſier fougueux?

✣✣✣

Loin de languir près de tes charmes,
Sur la trace du Dieu des Armes
Il devroit cueillir des lauriers;
Mais en fol Amant il prefere
Les oiſeux plaiſirs de Citere
Aux nobles travaux des Guerriers.

✣✣✣

Tel autrefois le jeune *Achille*
Sous l'habit d'un ſexe fragile
S'amoliſſoit dans le repos.
Au lieu d'aller à ces murailles,
Digne prix de ſes funerailles,
Combattre & mourir en Heros.

✣✣✣

Quelques Interprétes prétendent que cette Ode regarde une Belle qui retenoit ſon Amant chez elle déguiſé en fille : mais quoique cette conjecture ſoit vraiſemblable, je penſe qu'il ſuſit de croire que cet Amant paſſionné négligeoit tout pour ſon amour, & qu'il rendoit de frequentes viſites à ſa Maîtreſſe. Quoiqu'il en ſoit, Horace *lui reproche adroitement que l'excès de ſa paſſion amoureuſe lui va fermer le chemin de la gloire.*

Il

Il s'adreſſe, à la verité, tout d'un coup à celle qui le retient dans ſes chaînes; mais comme il eſt naturel à une Belle, de faire la conquête d'un jeune homme, & de la conſerver après l'avoir faite; il s'attache bien plus à cenſurer l'aſſoupiſſement du Guerrier, qu'à blâmer celle qui le cauſe.

Toutes les graces de la langue Latine ſont répandues dans ces deux petites Odes. Les metaphores y ſont d'une hardieſſe noble, & les comparaiſons y ſont amenées avec tant de juſteſſe, qu'on ne peut s'empêcher d'avoir de l'admiration pour un Auteur qui ſait ſi bien les mettre en œuvre. Au reſte ce qui doit le plus faire eſtimer ces deux Poëmes, c'eſt que les ornemens, loin de faire perdre le ſujet de vue, ne ſervent qu'à le mettre dans tout ſon jour.

Le choix des termes y eſt ſi juſte, que Petrone, *ce délicat Critique, avoit raiſon de dire :* Horatii verborum curioſa felicitas. *Ce qui ſe raporte à ce qu'en dit un autre Rhéteur, qui lui donne le titre de* Verbis feliciſſimè audax.

Ce ſeroit ici le lieu de comparer les expreſſions du Sr. Rouſſeau *avec celles d'*Horace; *mais comme cela m'engageroit infailliblement dans une carriere trompeuſe, & qui cacheroit des pieges, je me contenterai d'avoir mis le Lecteur en état d'y marcher par les précautions que je l'avertis de prendre.*

Je n'ignore pas, qu'au dire de Perſe, Horace *n'ait quelquefois mêlé une fine Satire dans les éloges qu'il faiſoit de ſes Amis :*

Omne vafer vitium ridenti FLACCUS amico
Tangit, & admiſſus circum præcordia ludit.

Mais Rouſſeau *a trop de malignité de cœur, & n'a point aſſez de délicateſſe d'eſprit, pour entreprendre d'imiter un Poëte auſſi honnête homme, & auſſi galant que l'étoit* Horace.

En vain les admirateurs de nôtre cinique le comparent au Prince des Satiriques anciens; je le tiens même fort inferieur aux Satiriques modernes.

RON-

RONDEAU.

A la queuë avec le fretin
Je mets ce nouvel *Aretin*;
Car bien que la Satire faſſe
Beaucoup de bruit ſur le Parnaſſe,
Elle n'a point le tour badin.

✣✣✣

Du jeu du petit Dieu blondin
Obſervateur trop libertin,
Il en marque toujours la chaſſe
A la queue.

✣✣✣

Bien eſt-il vrai qu'en Patelin,
D'abord du ſexe feminin
Il vante l'eſprit & la grace;
Mais en mauvais ſinge d'*Horace*
Il gliſſe toujours le venin,
A la queue.

✣✣✣

Que ſi les Partiſans du Sr. Rouſſeau *veulent mettre ſon merite dans ſes Pieces à la façon de* Marot, *il ne me ſera pas plus difficile de faire voir que ſur ce point même il n'eſt pas ſi à admirer qu'ils le penſent.*

La Piece intitulée la Voliere, *qui eſt ſon chef-d'œuvre en ce genre, eſt un vrai galimatias; & tout ce qu'il y a de bon, eſt pris de* Voiture. *Le deſſein de ce Poëme eſt de loüer les graces de l'eſprit & du corps de l'aimable Nimphe* Urbanie,

En qui reluit gentilleſſe, beauté,
Nobleſſe Dame, hilarieux genie,
Et dons d'eſprit par deſſus l'or vanté.

Après avoir ainſi établi le merite de ſa Dame, croiroit-on que les Amans, qu'il lui fait venir de toutes parts, fuſſent autant de Polichinelles *& de* Trivelins, ſautans, gambadans, ſiflans?

Et prend la Nimphe au viſage vermeil
A leurs ébats paſſe-tems nompareil.

Mais quoi qu'elle ſe plaiſe à leurs tours de paſſe-paſſe, & qu'elle les paie de quelque arrérage de lorgnerie,

Maints la ſervent ſans gage, *(ajoûte-t'il,)*
Et la ſervant ſont bâtonnez, honnis,
Moquez, bernez, traitez comme *Zanis*,
Et quelquefois ſouflets d'entrer en danſe,
Pour tout guerdon on les pille, on les tance.

Je

Je ne ſai comment les admirateurs de nôtre Poëte peuvent accorder ces diſparitez; car ou les Amans de ſa Nimphe ſont Gens d'eſprit, ou ce ſont des Sots. Si ce ſont des Gens d'eſprit, ils ne meritent point d'être bernez; & ſi ce ſont des Sots, où eſt la gloire de les berner?

Il y a plus; je ſoutiens que lors qu'il conſeille à ces pauvres Amans de quitter une Dame ſi peu courtoiſe, on ne ſait abſolument ce qu'il veut dire.

Dehors ſont beaux, & beau le frontiſpice;
Mais le dedans, autre eſt la queſtion.

Ces deux vers ſont entierement opoſez à ſa penſée, puis qu'ils peuvent ſignifier une femme exterieurement coquéte; mais au fond très-vertueuſe. En un mot, la Nimphe de ce Poëme reſſemble au monſtre d'Horace,

Deſinit in piſcem mulier formoſa ſuperné.

Cela eſt ſi vrai, que les Partiſans de cet Ouvrage ne s'accordent pas ſur l'eſpece, dans laquelle on doit le ranger. Les uns le donnent pour une loüange très-délicate, & les autres le vantent comme une Satire ingenieuſe.

Mais, à proprement parler, c'eſt un deſſein pareil à ceux de la Chine: il n'y a point aſſez de régularité pour former un tableau,

& il

& il y a trop d'ordonnance pour être un croteſque.

Il y a trop de loüange dans ce Poëme pour être une Satire, & il y a trop de Satire pour le croire une loüange. En vain les Amis de Rouſſeau *m'objecteront que je prens ſes expreſſions Gauloiſes trop à la lettre; & que les termes de* Polichinelle, *de* Trivelin, *de* honni, *de* berné, *& de* pillé *ont une ſignification galante dans le langage Marotique, car je ne crois pas qu'ils puiſſent jamais le prouver. J'ai aſſez de connoiſſance des vieux Rimeurs pour les oſer défier ſur cet article.*

Ce qui fait voir d'ailleurs que toutes ces façons de parler tendent à ſatiriſer la perſonne, à laquelle il les aplique, c'eſt qu'en parlant bon François, le Sieur Rouſſeau *garde toujours ſon même caractere, qui eſt de difamer les gens à outrance, après les avoir loüez fort ſuccintement.*

Je ſai que par ſes airs hipocrites, & inſinuans, il a ſouvent ſi bien faſciné les yeux de ceux qu'il ſatiriſoit, que ces mêmes perſonnes ne ſe ſont point aperçuës du venin caché ſous ſes expreſſions. Mais le Public, qui les peſe de ſens froid, n'en eſt pas la dupe, & trouve qu'un pareil Auteur merite un châtiment exemplaire pour lui aprendre à parler plus juſte; ſur tout quand il ſe mêle d'exercer ſa Muſe ſur des Dames diſtinguées par leur merite, & par leur naiſſance.

RON-

RONDEAU.

A votre honneur en Rimeur ſage
Il compoſe un galant Ouvrage,
Où pudeur régle vos ébats :
Mais Satirique *Marſias*,
Il hait un tendre badinage.

✣✣✣

La malice eſt ſon apanage.
Que ſi voulez dompter ſa rage,
O Belles ! vous n'en viendrez pas
A votre honneur

✣✣✣

En vain votre vertu l'engage
A vous rendre un parfait hommage ;
Malgré vos dons, & vos repas,
Il ne celebre vos apas,
Que pour faire un indigne outrage
A votre honneur.

✣✣✣

Mal-

*Malgré la malice, & l'ingratitude de nôtre Rimeur, bien des femmes n'ont pas laiſſé de prendre ſon parti, & l'auroient éfectivement maintenu dans la poſſeſſion de trancher de l'*Aretin, *ſi la Juſtice ne s'en fut mêlée.*

Pluſieurs, il eſt vrai, l'ont abandonné dès qu'elles ont apris ſes ordures & ſes impietez: mais les moins ſcrupuleuſes, charmées de ſa maniere libertine de rimer, ont ſollicité hautement pour lui; & ſouhaitent encore tous les jours qu'il puiſſe revenir en France. Elles font voir en cette rencontre que leur plaiſir leur eſt beaucoup plus cher que leur propre réputation, puis qu'elles cheriſſent ſi fort un Poëte, le ſeul capable de les timpaniſer, & de les flétrir par ſa verve encline à déchirer malignement la vertu la moins ſoupçonnée.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que ce travers ſe trouve dans le beau ſexe. Une mere ambitieuſe diſoit autrefois de ſon fils, Qu'il me tue, pourvû qu'il regne; *& les bonnes Amies de nôtre Rimeur ont dit,* Qu'il nous déchire, pourvû qu'il nous divertiſſe: *mais comme le premier ſentiment eſt d'une* Agripine, *le ſecond eſt d'une* Meſſaline. *La perſonne, à qui j'adreſſe l'Ode ſuivante, eſt d'un goût bien diferent & bien plus loüable.*

✣✣✣

ODE

ODE

A MADAME LA DUCHESSE DE ***

ILluſtre & belle DUCHESSE,
Qui cheriſſant les Neuf Sœurs,
Merite que le Permeſſe
T'ofre d'immortelles fleurs:
Je ſai qu'il eſt peu de Belles,
Qui de ces fleurs immortelles
N'aiment le luſtre & l'éclat;
Mais peu ſavent ſur tes traces
D'un gout qu'aprouvent les Graces,
En faire un choix délicat.

Aux *contes* de *la Fontaine*,
Vrais Regiſtres de Cipris,
Toute femme un peu mondaine
Sans peine accorde le prix:
Aguerrie à l'équivoque,
Rien ne l'allarme ou la choque
Dans les faits qu'il a contez;
Mais combien de *Meſſalines*
Veulent des Muſes moins fines,
Et des Vers plus éfrontez!

✣✣✣

Pour contenter leur manie,
Encheriſſant ſur *Marot*,
Pouſſé d'un mauvais genie,
Rouſſeau brave le fagot.
Tantot ce Rimeur les charme
Par la peinture d'un *Carme*,
Doüé du don le plus beau;
Et tantot c'eſt Sœur *Urſule*
Qu'un Prieur..... mais je recule,
Et fremis à ce Tableau.

✣✣✣

D'après

D'après les *Contes d'Ouvile*,
Ou du *Reveille-Matin*,
Ce Plagiaire ſervile
Prend ſes tableaux d'*Aretin*.
Plus ſon Hiſtoire, ou ſa fable
Touche un ſujet reſpectable,
Plus ſon goût en eſt flâté;
Et plus ſa verve échaufée
Se fait un ſale trofée
D'en ſouiller la pureté.

✣✣✣

Lors que ce rimeur infame
Ceſſe d'attaquer le Ciel,
Traître il lache une Epigrame
Pleine de bile & de fiel.
Par ſa rage envenimée
La plus juſte renommée
Voit ſon raport ſoupçonné.
Et par ſa plume venale
La plus rigide Veſtale,
Eſt traveſtie en *Phryné*.

✣✣✣

Mais

Mais, beau Sexe, j'oſe dire,
Que par vos mœurs aujourd'hui
Vous êtes de ſa Satire
Bien plus coupable que lui.
Vous le paiez pour médire;
Vous riez quand il déchire
Celles que vous haïſſez:
Mais gagné par vos Rivales,
Dans ſes obſcénes Annales
Vous verrez vos noms placez,

✿✿✿

Ah! que du tems d'*Artenice*,
Tems ſi cher aux beaux Eſprits,
On n'eut pas ſoufert ce vice
Triomfer dans les écrits!
Alors regnoit au Permeſſe
Une exacte politeſſe,
Un gout délicat & fin:
Nul n'aqueroit de l'eſtime;
S'il n'imitoit pas la rime
Ou *Voiture*, ou *Sarraſin*.

✿✿✿

Toi

Toi donc, qui ſur ce modele
Diſtingue les vrais talens,
De ceux que la gloire apelle
Aux Ouvrages excellens;
Tu mépriſes & rejettes
Les Oeuvres de ces Poëtes
Inſultant à la Pudeur,
Et qui n'ont pour tout ſalaire,
Que l'eſtime du Vulgaire
Dont ils corrompent le cœur.

❖❖❖

Pour peu que les bonnes Amies du Sr. Rouſſeau *jettent les yeux ſur cette Ode, elles doivent rougir d'avoir fait tant de cas d'un Poëte ſi éloigné de la politeſſe & de l'honnêteté ſi naturelle à leur ſexe. J'eſtime plus que perſonne le tendre badinage de* Voiture, *de* Sarraſin, *& même celui de* Marot *en beaucoup d'endroits; mais je hais mortellement quiconque proſtitue les Muſes à des ordures auſſi contraires à la Pudeur, qu'à la Religion.*

Cependant ce n'eſt preſque qu'à des Priapées plus honteuſes que celles des Paiens même, que nôtre Rimeur doit ſa principale réputation; au reſte lors que j'ai dit qu'il

avoit

avoit encheri ſur Marot, *je n'ai rien avancé qui ne ſoit très conforme à la verité.*

Quelque licentieux qu'ait été ce Vieux Romancier, il n'a jamais porté l'éfronterie juſqu'au point, où ſon Copiſte l'a portée. Mais ſi on n'a pas laiſſé de le cenſurer vivement pour quelques Epigrames un peu libres, & peut-être excuſables, vu le tems groſſier dans lequel il vivoit; quelle horreur ne doit-on point avoir pour un homme, qui dans un ſiecle des plus polis a ramaſſé dans ſes vers les ordures les plus horribles, & les a ſouvent exprimé par les termes les plus infames!

Quand Voiture, Sarraſin, *& même* La Fontaine *ont ramené la Muſe antique, ils l'ont purgée de ce qu'elle pouvoit avoir de peu conforme à nos mœurs, pour n'en retenir que cette élegante ſimplicité qui doit être eſtimée dans tous les tems: au lieu que* Rouſſeau *l'a fait ſervir à debiter des infamies ſi honteuſes, qu'on ne ſauroit preſque les lui reprocher ſans éfraier les oreilles chaſtes.*

Si Marot *revenoit au monde, & qu'il lut les Ouvrages de ſon prétendu imitateur, je ne penſe pas qu'il voulut jamais le reconnoitre pour ſon diſciple; ains il s'écrieroit.*

RON-

RONDEAU.

Au *bon vieux tems* que ſimpleſſe *régnoit*,
En Vers naïfs Muſe ſe *démenoit*;
Beſoin n'étoit de ſcience *profonde*,
Tout gai Rimeur uſoit de phraſe *ronde*,
Et pour rimer gentil thême *prenoit*.

✲✲✲

Comme *Rouſſeau*, jamais on *n'en venoit*
Aux traits piquans; ains on *s'entretenoit*
Des doux ébats où s'amuſoit *le monde*
Au bon vieux tems.

✲✲✲

Au lieu des jeux que Pudeur *ordonnoit*
Rien à preſent que ſaletez on *oit*,
Que vilains cas: ſur quoi *Rouſſeau* ſe *fonde*.
Or ne croiez que ſa Muſe *il refonde*,
Et qu'il la méne ainſi qu'on *la menoit*
Au bon vieux tems.

✲✲✲

Ce ne ſeroit pas aſſez à Marot *de dauber ſur ſon ſinge à beaux & bons refrains de Rondeaux; il armeroit encore toute la Nation poëtique contre cet indigne Habitant du Parnaſſe ; Voiture* le voitureroit à la voirie, *Sarraſin* le traiteroit de Turc à More; *La Fontaine* le noieroit dans la Fontaine Aganipide ; *ainſi des autres.*

Il ne manqueroit pas de faire l'Apologie des Dames, que cet afreux Satirique a déchirées, & ſa Muſe adreſſeroit mainte Requête à la Juſtice ſur les horribles déportemens de ſon mauvais Copiſte.

Il le peindroit noir Calomniateur,
Rimeur vilain, lâche, blaſphémateur,
Sentant la hart de cent pas à la ronde,
Et plus coquin que nul coquin du monde:
Puis déduiſant ſes faits par le menu,
Diroit qu'il faut l'épouſſeter à nu,
Ou lui donnant cordelle d'une toiſe,
Faire à ſon col ſentir, que ſon cu poiſe.

Enfin réveillant ſa verve amie de la Ballade, il le vilipenderoit, à la maniere, dont il vilipenda de ſon tems le Frere Lubin.

BAL-

BALLADE.

POur charmer la Cour & la Ville
Par quelque Conte Italien,
Et pour le tranſmettre en beau ſtile,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais de ceſſer en bon Chrétien
De rimer ſur pareille afaire,
Il y mettroit par trop du ſien;
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.

Pour rimer afreux Vaudevile
Qui ſerve aux Goujats d'entretien,
Et répandre une infame bile,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais de quitter en bon Chrétien
Ce tour de vers atrabilaire,
Je n'y vois certe aucun moien;
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.

Pour ſe moquer de l'Evangile
Par un Poëme tout Paien,
En mauvaiſes raiſons fertile,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais de croire en ſage Chrétien
A JESUS, Fils de Dieu le Pére,
Lequel a tout créé de rien,
Le *Roux Crépin* ne le peut faire

ENVOI.

Pour traduire en Comédien
Les *Pſeaumes* en langue vulgaire,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais d'y croire en ſage Chrétien,
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.

Comme le Sr. Rouſſeau *a ſouillé particulierement nos Muſes Gauloiſes ; il eſt juſte que pour venger cet outrage, elles animent quelques-uns de leurs Diſciples à le cenſurer en même ſtile.*

Il y a une grace dans les Refrains des Rondeaux *& des* Ballades *qui ne ſauroit ſe trouver dans la Poëſie moderne ; l'enchainement des rimes a je ne ſai quoi de réjoüiſſant ; ſur tout lors que malgré la contrainte, le Poëte ne fait paroître aucune afectation.*

Il faut convenir que nôtre Rimeur a quelquefois attrapé ce tour agreable de narrer, quoique la naïveté lui ait ſouvent échapé ; mais à tout bien prendre, ſon ſtile Maroti-que eſt bien éloigné de la perfection : la fureur & la rage qui le poſſedent, l'ont empêché de badiner agreablement.

*A l'exception d'une vintaine d'*Epigrames *obſcénes, tout le reſte a des termes Gaulois ſans en avoir cette ſimplicité naïve, qui faiſoit le veritable caractere de nos Romanciers. Sa* Francinade, *& ſa* Picade *en ſont une belle preuve : on ne ſauroit les lire ſans s'apercevoir que leur Auteur étoit tranſporté de haine, quand il les a compoſées : il en eſt de même de ſes* Contes, *dans leſquels on découvre une afectation de libertinage outré.*

BALLADE.

QUe *Rouſſeau* pour la rime ait beaucoup de génie,
Que ſes vers ſoient coulans, nombreux, pleins d'harmonie,
Je le crois bien:
Mais qu'au bon ſens la rime y ſoit toûjours unie,
Je n'en crois rien.

✣✣✣

Qu'en ſtile de *Marot* il faſſe une Satire,
Où le Lecteur malin rencontre de quoi rire,
Je le crois bien:
Mais qu'il ſoit le premier dans ce genre d'écrire,
Je n'en crois rien.

✣✣✣

Qu'en Satirique outré ce Poëte manie
Un *Couplet*, où le fiel ſoutient la calomnie,
Je le crois bien:
Mais qu'on doive aprouver une telle manie,
Je n'en crois rien.

✣✣✣

Qu'un

Qu'un Guerrier ſur ſon dos frapant à toute outrance
De ſes malins Couplets ait pris ample vengeance
Je le crois bien :
Mais que ce châtiment l'induiſe à repentence,
Je n'en crois rien.

✣✣✣

Qu'en Vers harmonieux ce Poëte traduiſe
Les *Pſeaumes*, ces beaux Chants tant priſés par l'Egliſe,
Je le crois bien :
Mais qu'il croie à *David*, auſſi bien qu'à *Moïſe*,
Je n'en crois rien.

✣✣✣

Que ce Rimeur laſcif ait dans mainte *Epigrame*
De tous les noirs forfaits vanté le plus infame,
Je le crois bien :
Mais que ce crime afreux n'ait point gagné ſon ame,
Je n'en crois rien.

✣✣✣

Qu'un Lecteur ébloui du tour dont il s'exprime,
Le liſe avec plaiſir, ſi jamais on l'imprime,
Je le crois bien :
Mais que pour cet Auteur il ait la moindre eſtime,
Je n'en crois rien.

✣✣✣

Que par maint débauché de ſes forfaits complice
Il ait pu de *Chauſſon* éviter le ſuplice,
Je le crois bien :
Mais qu'il puiſſe éviter la divine Juſtice,
Je n'en crois rien.

✣✣✣

Perſonne n'ignore combien Marot, *imbu des maximes des Proteſtans, haïſſoit les Eccleſiaſtiques, & combien le Clergé de ces tems-là fourniſſoit de matiere à la Satire : cependant ce Poëte s'eſt toujours fait un capital de diſtinguer les abus de la ſuperſtition d'avec la Religion Catholique.*

Pour ce qui eſt des mœurs, s'il s'eſt donné quelque liberté, ce n'a jamais été que ſur des ſujets plaiſans, & même ce n'a point été en les aprouvant. S'il s'eſt diverti des Cocus, c'eſt ſans aprouver l'adultere; & s'il a badiné ſur des amouretes moins criminelles, il n'a jamais prétendu qu'elles fuſſent exemptes de crime. Mais ce qui devroit couvrir de honte ſon Imitateur, c'eſt qu'il n'a jamais fait mention du peché qu'on ne doit preſque pas nommer, bien loin d'avoir pouſſé la fureur juſqu'à badiner ſur la beſtialité.

Rouſſeau *répondra que ſa Muſe a pris des précautions dans ſes Contes pour ménager les Lecteurs, au lieu que* Marot *a ſouvent emploié des termes très-ſages. A cela je dis, que ſi le Sr.* Rouſſeau *s'en étoit tenu à des ſujets, qui, bien que criminels en eux-mêmes, ſont par une mauvaiſe coutume, la baſe des plaiſanteries, il ne laiſſeroit pas d'être coupable; à combien plus forte raiſon eſt-il à déteſter d'avoir oſé badiner ſur le plus infame de tous les excès?*

RON-

RONDEAU.

LEs chaſtes Sœurs rougiront,
Auſſi-tôt qu'elles ſauront,
Qu'on nommoit avec emphaſe,
Rouſſeau Maître du Pégaſe,
Et Prince du ſacré Mont.

A déchirer il eſt promt,
Son ſtile eſt vif, ferme, rond;
Il a le tour de la phraſe
Neuf.

Mais c'eſt un copiſte au fond,
Et comme il n'a point de front,
L'ordure eſt toujours la baſe
Des Contes qu'il périphraſe
Au gré des femmes du Pont
Neuf.

Malgré tout l'artifice, & toutes les circonlocutions, dont nôtre Poëte s'eſt ſervi pour décrire les infamies contenues dans la plupart de ſes Epigrames, *j'oſe ſoutenir qu'il n'y a que des Femmes ſans pudeur qui puiſſent les lire. J'ajoute que la plupart de celles qui les ont aprouvées en les liſant, ne s'en ſont point tenues à l'écorce, & ont aprofondi le miſtere d'iniquité.*

Pluſieurs mêmes ſecoüant le joug de la bienſeance, ont délivré les hommes de l'embarras de leur voiler les expreſſions du Sr. Rouſſeau, *en les prononçant elles-mêmes avec autant d'aſſurance, que les Proſtituées les plus hardies.*

Après cela doit-on s'étonner, que ce Rimeur ait aquis tant de renom auprès du beau ſexe, & que le tendre badinage de Voiture, *& de* Sarraſin *ne ſoit plus à la mode? L'ordure a pris ſi fort le deſſus dans les Compagnies, que les Poëſies obſcénes en font tout l'agrément, & que tout autre Ouvrage paroit d'un goût inſipide. C'eſt ainſi que les gens accoutumez à l'eau de vie, ou aux liqueurs fortes, ne ſauroient ſe contenter des meilleurs vins.*

La plaiſanterie d'un homme qui diſoit que Rouſſeau *excelloit à rimer par* F., *& par* B., *a donné lieu au Rondeau ſuivant.*

RON-

RONDEAU.

L'F, & le B, pour Rimeur ſale
Sont d'une force ſans égale :
Auſſi, *Rouſſeau* dans maint Couplet
Par ces lettres va droit au fait
D'une maniere fort brutale.

✣✣✣

Il croit vous faire un grand régale,
Lorſque ſa Muſe Antiveſtale
A de vilains uſages met
L'F, & le B.

✣✣✣

Si dans ce genre il ſe ſignale,
C'eſt que femmes de ſa cabale,
(Ami Lecteur, notez ce trait)
En font gorge chaude en ſecret,
Et prononcent comme à la hale
L'F, & le B.

✣✣✣

Que ſi des femmes, qui naturellement devroient avoir quelque pudeur, ont tant eſtimé les obſcénitez du Sr. Rouſſeau, *il eſt à préſumer, que nos jeunes débanchez n'ont pas été plus réſervez ſur ce chapitre.*

Mais pour faire voir que ce ſont plûtôt les choſes ſales qui les touchent, que le tour & la maniere dont elles ſont exprimées; je vais raporter ce qui m'eſt arrivé avec un petit Maître de Robe longue.

Un jour que dans une Aſſemblée je vantois le ſtile de ce Poëte, ce jeune Robin, après m'avoir loüé de ce que je rendois juſtice à mon ennemi même; cita le Poëme du Chapitre general des Cordeliers, *pour preuve de ce que j'avois avancé. Or ce Poëme, quoique digne de* Rouſſeau, *quant à l'ordure, l'eſt ſi peu, quant au ſtile, qu'à peine un Rimeur du plus bas étage voudroit l'avoüer.*

Qui fut bien étonné, ce fut mon homme, lorſque je lui repartis que Rouſſeau *étoit ſi peu l'Auteur de ce Poëme, que je le crois fait pluſieurs années avant qu'il fut au monde, & que d'ailleurs, bien loin que le ſtile en fut éſtimable, il n'y avoit pas même la moindre teinture de verſification. Toute la Compagnie s'étant miſe à rire de la ſotiſe du beau Connoiſſeur en ſtile, il ſe retira plus brûſquement qu'il n'étoit entré.*

❖❖❖

RON-

RONDEAU.

A la Fontaine, où puiſent à plein ſeau
Ceux que *Phœbus* a marqués de ſon ſceau,
J'ai vu jadis les Filles de Mémoire
Châtier ceux qui par malice noire
Venoient troubler la clarté de ſon eau.

✣✣✣

Depuis ce tems l'éfronté Jouvenceau,
S'abandonnant à l'ordure en pourceau,
Dans vil égout s'abreuve, au lieu de boire
A la Fontaine.

✣✣✣

Il court au vice au ſortir du berceau;
Prend mauvais pli, tel qu'un frêle arbriſſeau.
Le redreſſer, ſeroit peine illuſoire.
Dans la débauche il met toute ſa gloire;
Et ſans rougir il préfere *Rouſſeau*
A *la Fontaine*.

✣✣✣

Si tous les admirateurs de nôtre Poëte étoient de la même trempe, que celui dont nous venons de parler, je ne lui envirois point de pareils ſufrages; mais comme parmi ceux qui l'eſtiment, il y en a qui ont du goût & du diſcernement, il eſt bon de faire voir que leur malignité agit plus dans cette occaſion, que leur bon ſens & leur connoiſſance.

En éfet ſi c'étoit par un vrai goût pour la Poëſie, que ces Meſſieurs fiſſent cas du Sr. Rouſſeau, *ils priſeroient également, & même plus, ſes Poëſies ſages & ſerieuſes, que ſes Ouvrages libertins & prophanes: cependant ce n'eſt que ſur ceux de cette derniere eſpece qu'ils fondent l'eſtime qu'ils ont pour lui.*

Sa Francinade, *& ſa* Picade *paſſent dans leur eſprit pour des chef-d'œuvres. Ses* Contes *ſont, ſelon eux, d'un tour dont jamais perſonne n'aprochera, & quoique ſes* Couplets *ſoient pleins de médiſance & de calomnie, on ne peut rien voir de plus vif.*

Les tableaux même les plus hideux y ſont peints avec tant de force, qu'on ne peut les regarder qu'on ne ſe ſente épris des paſſions que l'Auteur veut exciter par ſes peintures.

RONDEAU.

PEſte ſoit de l'eſprit de l'homme!
Il ſe perdit pour une pomme,
Et Roi des Animaux divers,
Tant de la Terre, que des Mers,
Il eſt pis qu'un Cheval de Somme.

✣✣✣

A Paris, de même qu'à Rome,
Il perdroit volontiers ſon ſomme
Pour oüir un faiſeur de Vers
Peſte.

✣✣✣

Rouſſeau, qui de fiel point ne chomme,
Eſt eſtimé; l'on le renomme,
Et mille gens, Ciel, quel travers!
Le reçoivent à bras ouverts,
Au lieu qu'ils devroient le fuir comme
Peſte.

✣✣✣

Loin de le fuir, on l'admettoit ſouvent aux meilleures tables. Une perſonne de conſideration l'aiant un jour prié, eſperant qu'en qualité de Poëte & de bel Eſprit il pourroit divertir la Compagnie, la ſcéne fut bien moins plaiſante qu'il ne ſe l'étoit imaginé.

Comme les Conviez ſe trouverent d'honnêtes gens, le Rimeur qui ne les connoiſſoit pas, voulut d'abord les régaler de ſa Francinade; *mais à peine eut-il entamé ſon Poëme, qu'un galant homme, ami de* Francine, *lui impoſa ſilence. Quelques momens après le Maître du logis l'aiant excité à reciter quelqu'autre de ſes Ouvrages; il s'aviſa de reciter une ou deux de ſes* Epigrames, *qui n'attaquoient, à la verité, perſonne; mais qui furent trouvées ſi ordurieres, que les Dames rougiſſant de honte, détournerent bruſquement la converſation ſur d'autres ſujets.*

Enfin au deſſert pour réparer la mauvaiſe idée que l'Aſſemblée avoit conçuë de ſa Muſe, il ſe mit à reciter des vers pieux; mais ſoit que les Conviez fuſſent choquez de ſon impudence, ou que ſa Poëſie ſainte ne leur parut pas digne d'attention, on ſe leva pour aller prendre du Café; & quelqu'un aiant remarqué ſa contorſion de bouche, dit en riant, qu'il étoit impoſſible qu'il ne parlât de travers.

✣✣✣

RON-

RONDEAU.

DE travers regarde un œil louche;
De travers pouſſe torte ſouche;
De travers panche un mauvais toit;
Et dans l'eſcrime un mal adroit
De travers ſouvent eſcarmouche.

De travers Femme prend la mouche
Contre tout Mari qui découche;
Et tout ſot Sergent fait exploit
De travers.

De travers un Aveugle touche,
Et de travers va fauſſe couche:
D'où je conclus par maint endroit,
Que *Rouſſeau* ne dit rien de droit,
D'autant qu'il a toujours la bouche
De travers.

La honteuſe ſcéne que le Sr. Rouſſeau *joüa en ſe fauſilant avec d'honnêtes gens, le rendit plus retenu dans la ſuite à accepter l'honneur d'être invité à de grands repas. Il s'informoit auparavant quelles étoient les perſonnes qui devoient être de la Societé; il s'enqueroit de leur humeur, de leur caractere; alors s'il trouvoit, comme l'on dit, chauſſure à ſon pied, il ſe livroit tout entier aux Curieux, & contre la maxime ordinaire des Paraſites, il pinçoit ſouvent ceux mêmes qui mettoient la nape.*

*L'*Epigrame *ſuivante en eſt une preuve, & fait voir qu'elle étoit l'eſpece de gens qu'il frequentoit, & qui lui convenoit le plus.*

La joie eſt encor dans Paris,
Malgré le tems & la miſere,
Et ſubſiſte ſous deux abris.
Qui ſont Cocus, & Gens d'Afaire.
Chez l'un eſt gentille Comere,
Chez l'autre ſont bons Cuiſiniers.
Partant Cocus & Maltotiers
Sont gens qu'il eſt bon de connoître;
Auſſi les vois-je volontiers;
Mais pour rien ne le voudrois être.

✿✿✿

RON-

RONDEAU.

LA joie eſt encor dans l'Etat,
Dit *Rouſſeau*, Rimeur ſcelerat.
Les Cocus ont femme jolie;
Les Maltotiers font chere lie;
Des deux côtez eſt un bon plat.

✿✿✿

Il les voit volontiers l'Ingrat,
Et chez eux faiſant beau Sabat,
Plus haut qu'un oublieux il crie
La joie.

✿✿✿

Courage, leur dit-il; *vivat*,
Trinquons, rions: & puis en chat
Il les pince. Mais on publie
Que Thémis recherchant ſa vie,
De ce Rieur enfin rabat
La joie.

✿✿✿

Ne voilà pas les Cocus, & les Partisans bien paiez de leurs repas ? Je ne veux pourtant point nier, que la Satire ne puisse rouler agreablement sur de pareilles gens. Mais c'étoit moins au Sr. Rousseau *qu'à tout autre de les draper, puisqu'il tenoit d'eux sa fortune, & ses plaisirs. On peut conclure de là, quelle étoit son ingratitude & sa malignité : elles paroissent jusques dans ses Satires les moins condannables.*

Ses meilleurs Amis ne laisserent pas quelquefois de lui dire sérieusement, que l'intemperance de sa langue pourroit le décrediter à la fin; que bien des gens commençoient à le redouter, & par conséquent à le haïr. Ils le prierent même, de ne plus hasarder des Contes impies, du moins à leur consideration, s'il ne vouloit pas le faire pour la sienne propre.

Ils lui conseillerent encore de ne plus toucher les mœurs des gens qui n'étoient point difamez publiquement, & qui tôt ou tard pourroient se venger de ses vaudevilles. Nôtre Rimeur promit de se corriger, & d'être plus circonspect à l'avenir; mais la suite a bien fait voir, qu'il n'étoit pas homme à tenir parole.

RONDEAU.

ROusseau tient peu de l'honnête homme,
Pour bon Poëte on le renomme;
Il eſt ſur tout parfait Rimeur;
Mais c'eſt bien le plus mauvais cœur,
Qui ſoit de Paris juſqu'à Rome.

✣✣✣

Si tot que *Crépin* je le nomme,
Contre un pareil coup qui l'aſſomme,
Quoiqu'aſſez habile eſcrimeur,
Rouſſeau tient peu.

✣✣✣

En vain de changer on le ſomme;
Il tient au vice avec la gomme:
Il vous promettra, l'endormeur,
De quitter ſa maligne humeur:
Mais de ſes promeſſes en ſomme
Rouſſeau tient peu.

✣✣✣

Une

Une des marques de l'endurciſſement du Sr. Rouſſeau, *& de ſon opiniâtreté à ne point ſuivre les conſeils de ſes Amis, c'eſt l'obſtination qu'il a toujours fait voir à nier ſa race, & à paroître au deſeſpoir, pour peu qu'on lui en parlât.*

En vain ils lui ont repreſenté mille fois, qu'en ſe montrant ſenſible par cet endroit, il donnoit beau jeu à ſes Adverſaires; rien n'a été capable de lui faire entendre raiſon ſur cet article.

La moindre parole lachée à ce ſujet, & ſouvent ſans deſſein, augmentoit ſa pâleur naturelle juſqu'à faire aprehender un évanoüiſſement apoplectique. La rage ſuccedant à cette langueur épidemique, il entroit dans des convulſions terribles, & déchiroit aveuglement les premiers venus, & tels ſouvent qui n'avoient jamais penſé à l'ofenſer.

Je ſuis faché, qu'il m'ait donné occaſion de profiter de ſon foible, & je lui promets, que s'il vent à l'avenir n'emploier que la verité dans la diſpute que nous aurons vraiſemblablement, je lui ferai grace ſur ce point: mais je déclare auſſi, que s'il continue à calomnier, & à uſer de fourberie, je lui repreſenterai ce fatal objet qui a la vertu de le petrifier.

RONDEAU.

DE Cuir, de Bote, de Soulier,
Et de formes au Ratelier,
Une parole eſt ſufiſante
Pour faire taire ce forfante,
Qui jaſe en nouveau Bachelier.

✣✣✣

Il tremble comme un Ecolier,
A qui Precepteur regulier
Montre une ferule piquante
De Cuir.

✣✣✣

Or comme avec ce Cavalier
Souvent en combat ſingulier,
J'eſſuie afaire violente,
Aux traits de ſa plume tranchante
Je n'opoſe qu'un Bouclier
De Cuir.

✣✣✣

Quelle

Quelle fatuité dans le Sr. Rouſſeau *de s'être attiré un ridicule, par l'endroit même, d'où il devoit tirer le plus de gloire ! car ſi c'eſt une choſe très-loüable de ſuivre la trace de ſes nobles Ancêtres, quelles loüanges ne merite point celui qui s'éleve au rang des Nobles par ſa vertu, & qui ſort, pour ainſi dire, de la roture, où ſa naiſſance l'avoit placé !*

Haud facilè emerguntur, quibus res anguſta domi.

Il en eſt à peu près de même des imperfections corporelles que nous ne ſommes pas les maîtres de corriger en nous. Telles que la Rouſſeur des cheveux, la pâleur du teint, un regard louche, une bouche torſe; tous ces defauts dans un honnête Homme ſont éfacez par les bonnes manieres, & par la vertu; au lieu qu'ils ſont beaucoup plus ſenſibles dans un Coquin & dans un Scelerat.

Or, quoique l'on diſe ordinairement, que la vertu eſt encore plus belle dans une agreable perſonne,

Gratior eſt pulchro veniens è corpore virtus;

Cela n'empêche pas, qu'un homme qui a une mauvaiſe phiſionomie, ne ſoit à loüer, lorſqu'il la dément par de bonnes actions.

Crine ruber, niger ore, morbida cute, lumine læſus,
Rem magnam præſtas, *Zoile*, ſi bonus eſt.

RON-

RONDEAU.

IL eſt marqué d'un mauvais coin;
Son poil roux s'aperçoit de loin;
Il vous montre une bouche torſe,
Avec l'honneur il fait divorce,
Et l'eſtime moins que du foin.

Stilé dans un vieux baragoin,
Quand il veut vous peindre avec ſoin,
Chaque trait a beaucoup de force,
Il eſt marqué.

Il eſt vrai qu'il rime en ſagoin,
Et que ſouvent dans le beſoin
Aux faits qu'il rime il donne entorſe;
En vain de noircir il s'éforce;
Sur papier rouge en faux témoin,
Il eſt marqué.

Et qui eſt-ce qui ſe ſeroit jamais aviſé de reprocher au Sr. Rouſſeau *ſon teint pâle, ſes cheveux roux, ſes yeux louches, & ſa bouche de travers, s'il n'y avoit donné lieu le premier par la corruption de ſes mœurs ?*

Impie, Impudique, & Calomniateur, ne s'eſt-il pas toujours fait un plaiſir ſouverain de remplir ces trois horribles caracteres dans toute leur étendue ? Impie envers Dieu & envers ſon Pere ; Impudique en tous les genres ; & Calomniateur auſſi-bien envers ſes Amis, qu'envers ſes ennemis, quel Monſtre !

Que s'il étoit capable de faire quelques réflexions ſur toutes les infamies que ſes ſales Ecrits feront commettre dans toute la ſuite des tems ; de quels remords ne ſeroit-il point rongé, & de quelle crainte ne ſeroit-il point tourmenté à la vue des terribles châtimens dont il eſt digne ?

Quelle ſorte de brutalité n'a-t-il pas finement colorée dans ſes Contes, *ou groſſierement exprimée dans ſes* Couplets, Aſmodée *même, ce Démon de l'Impureté, auroit-il pouſſé plus loin les lubricitez infames que nôtre Rimeur ?*

RON-

RONDEAU.

LE ſale Ecrivain que *Rouſſeau* !
Il puiſe l'ordure à plein ſceau,
Puis en détail il la debite,
Et par ce moien s'acrédite
Près du débauché Jouvenceau.

✣✣✣

Il eſt vrai, qu'en adroit Manceau,
Pour faire avaler le morceau,
Il le paſſe en ſa léche-frite;
Le ſale.

✣✣✣

Du poivre il en met un boiſſeau,
Pire que le Traiteur *Rouſſeau*:
Pour Empoiſonneur on le cite:
Sa ſauce la plus favorite
Ne peut charmer que dom Pourceau
Le ſale.

✣✣✣

*Tel eſt le perſonnage, qu'à la honte de nôtre ſiecle, une infinité de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe ont cheri, protegé, & mis ſur les rangs pour être de l'*Académie Françoiſe : *ce qui ſeroit infailliblement arrivé, ſi cette illuſtre Compagnie n'eut détourné le coup, en ofrant ſes ſufrages à un Sujet, dont le merite & la dignité lui feront plus d'honneur que la reception du Sr.* Rouſſeau *ne lui eut cauſé d'infamie.*

Tous les honnêtes gens aplaudirent au choix que les Académiciens *firent en cette rencontre, & ſe réjoüirent de l'excluſion tacite de nôtre Rimeur : lui ſeul au deſeſpoir d'un pareil afront, s'imaginant que les diſcours du Café de* la Veuve Laurent *y avoient contribué, rentra dans ſa fureur ancienne, & déchira par d'horribles* Couplets *ceux, dont le merite & les talens choquoient ſa jalouſe rage.*

Cette Satire eſt d'autant plus puniſſable, qu'il y mêloit des perſonnes qui n'avoient même nulle relation aux querelles qui peuvent arriver entre les Auteurs. Mais, comme je crois l'avoir déja dit, comment eſt-ce que ce Calomniateur infame eut épargné des indiferens, lui qui n'a pas reſpecté ſes propres Amis ?

RONDEAU.

AU Corps que forment dans Paris
Quarante fameux beaux Eſprits,
Pour être admis comme capable,
Rouſſeau de ſon chef mépriſable
Fit agir d'illuſtres *Cloris*.

✣✣✣

Elles le prônoient à grands cris,
Lorſqu'en épluchant ſes Ecrits,
On trouva qu'il avoit le Diable
Au corps.

✣✣✣

Il advint même, que pour prix
De ſes Vers dans le fiel pêtris,
Il reçut ſomme très-notable
De coups de canne, & que coupable
Il s'éclipſa, peur d'être pris
Au corps.

✣✣✣

Ces infames Couplets, *dans leſquels le Sr.* Rouſſeau *outrage en general tout le Café de la rue Dauphine, & en particulier quinze ou ſeïze perſonnes, furent trouvez d'un tour ſi horrible, & en même tems ſi nouveaux, que tout Paris eut la curioſité de les voir.*

Les honnêtes gens les déteſterent comme un Libelle des plus atroces & des plus ſales, pendant que ſes Partiſans les prônérent comme une Satire ingenieuſe, & oſerent préferer ſon Auteur à l'illuſtre Mr. Deſpreaux, *dont les Ouvrages ont tant fait d'honneur à la France.*

Quelle plus grande marque faut-il attendre de la corruption du ſiecle, tant pour les mœurs, que pour les Belles Lettres, que de voir le fiel diabolique de nôtre Rimeur, mis en paralelle avec le ſel Attique de Deſpreaux? *Une calomnie horrible du prochain avec une raillerie innocente ſur des Ouvrages, une impudence cinique avec une cenſure toujours chaſte; enfin des vers pleins d'impieté, avec des Poëſies, où l'amour de Dieu, & le reſpect pour la Religion ſont prêchez avec une éloquence digne de l'aprobation des plus zélez Miniſtres de l'Evangile?*

RONDEAU.

LE méchant *Rouſſeau* ne ſe borne
A vous donner un coup de corne;
Mais plus malin que le Serpent,
Sur vous noir venin il répand,
Qui reſiſte au bois de Licorne.*

✣✣✣

Ce ſale & vilain Capricorne
Du talent, dont *Deſpreaux* s'orne,
Laiſſe-là tout le bon, & prend
Le méchant.

✣✣✣

Il acuſe à faux, il ſuborne;
Mais je le vois penſif & morne:
Thémis enfin ſe détrompant,
Va ſes fourbes dévelopant;
A ſon de trompe l'Huiſſier corne
Le Méchant.

* *Antidote.*

✣✣✣

Je ne ſuis pas ſurpris, du caractere dont je connois le Sr. Rouſſeau, *qu'il ait emploié les termes les plus afreux & les plus ſales dans ſes* Couplets. *Ce qui m'étonne, c'eſt que des perſonnes, qui ſont exterieurement profeſſion de politeſſe, aient trouvé tant de plaiſir à les lire, qu'elles les ont loüez comme des chef-d'œuvre.*

Comment ſe peut-il faire que des paroles obſcénes, le charme de la canaille, & des expreſſions dignes des Proſtituez, deviennent agreables dans la bouche de nôtre Poëte? Eſt-il quelque tour, quelque licence & quelque figure qui puiſſe jamais purifier les idées infames qu'elles repreſentent?

Une des choſes dont on a fait le plus d'honneur à nôtre ſiecle, c'eſt que s'il n'eſt pas moins corrompu interieurement que ceux qui l'ont devancez, il eſt infiniment plus poli: mais ſi ce goût continue, il y a tout ſujet de croire que nous ferons renaître le ſtile du Parnaſſe Satirique, *ou du* Moien de Parvenir.

Encore ne ſai-je ſi ce n'eſt pas trop peu dire, puiſque ces deux Livres, & leurs ſemblables, n'ont rien qui aproche de la licence éfrenée des Couplets *de nôtre Satirique.*

RONDEAU.

PLus groſſier cent fois que *Catulle*;
Rouſſeau ne fait aucun ſcrupule
De rimer les plus ſales mots;
Il choiſit même les plus gros
Qu'au Parnaſſe il immatricule.

✲✲✲

Un Lecteur qui les articule
Au même inſtant d'éfroi recule,
Diſant, vit-on jamais propos
Plus groſſier?

✲✲✲

Cependant maint Conventicule
Eſt charmé de tout Opuſcule
Par ce ſale Rimeur éclos:
En fait de Vers, c'eſt leur Heros.
Ciel! peut-on voir un ridicule
Plus groſſier?

✲✲✲

Groſſier tant qu'il vous plaira, répondent les Partiſans du Sr. Rouſſeau, *ſes* Couplets *ont je ne ſai quoi de divertiſſant, & qui réjoüit le Lecteur.*

Mais puis que ces Meſſieurs ne peuvent dire, par quelle raiſon ces termes infames leur plaiſent, il eſt bon de leur aprendre, que comme on eſtime volonters ceux, à qui l'on reſſemble, il eſt à craindre que le plaiſir qu'ils trouvent dans les Ouvrages de ce Rimeur, ne vienne de la conformité de leurs mœurs avec les ſiennes.

C'eſt à eux à ſe conſulter là-deſſus, & à interroger leur conſcience. S'ils ſont coupables de cetie reſſemblance, tous mes diſcours ne les convertiront pas; il ne feront au contraire que les afermir dans leur mauvais goût, ruit in vetitum nefas humana gens.

C'eſt à Dieu à leur ouvrir les yeux, en atendant ils peuvent conſerver prétieuſement, & lire ſouvent, les Contes, *les* Epigrames, *& les* Couplets *de nôtre Auteur : mais ils nous permettront de les déteſter, & de trouver très-juſte la punition qui les a ſuivi, & qui a commencé par les peſans coups de bâtons qui lui furent apliquez ſur les épaules en place publique.*

RONDEAU.

LEs vilains *contes* qu'il collige,
Et qu'en beaux termes il rédige,
Le font eſtimer dans Paris
Comme un des plus rares Eſprits,
Et de ſa perte l'on s'aflige.

Pouſſé d'un eſprit de vertige
Tel qui ſes meilleurs vers neglige,
Prefere de tous les Ecrits
Les vilains.

Traitant leur Auteur de prodige,
Il lui rend un hommage lige;
Mais d'un noble courroux épris
Certain Guerrier avec mépris
L'a corrigé comme on corrige
Les Vilains.

Il y a de quoi s'étonner que le Sr. Rouſſeau *ait pu éviter auſſi long-tems qu'il l'a fait, un châtiment digne de ſon impudence. Depuis plus de dix années, il répandoit des* Contes, *des* Epigrames, *& des* Couplets horribles : *ceux qui s'y trouvoient épargnez aujourd'hui, étoient chanſonnez le lendemain. Tel qui lui avoit donné à manger, ſe voioit payé de ſon repas par un vaudeville malin; & telle Dame qui ſe croioit de ſes Amies, ſe voioit immolée à la jalouſie d'une Rivale qui avoit careſſé ce Rimeur pour la faire coupleter.*

*Sa vanité l'avengloit de telle ſorte, qu'il ſe comparoit à l'*Aretin, *ce terrible Satirique, qui avoit mis ſous contribution les Princes de ſon tems. Il s'imaginoit même, qu'en cette qualité il parviendroit à donner la férule, & le foüet aux gens les plus conſiderables de la Cour & de la Ville.*

On peut voir dans le Factum *du Sr.* Saurin, *de quels termes il ſe ſervit pour exprimer le deſſein extravagant qu'il avoit conçu. Il ne commençoit pas mal à l'executer, quand ſon faſte ſatirique fut terriblement réprimé par le châtiment ignominieux dont on régala ſes larges épaules.*

RONDEAU.

A l'*Aretin* reſſemblant trait pour trait,
L'afreux *Rouſſeau* montre un eſprit mal fait.
Le premier fut un Satirique impie,
Et le ſecond ſur ce point le copie,
Tant & ſi bien, qu'il eſt ſon vrai portrait.

✣✣✣

L'Italien les ordures aimoit,
Et le François dans ſes vers tant en met,
Qu'en les liſant, petits, grands, chacun crie,
A l'*Aretin*!

✣✣✣

L'Hiſtoire dit que redoutant ſon fouet;
Dons au Toſcan tout Monarque envoioit
Quant au Gaulois, pour ſa licantropie
Il a reçu d'un bras qui l'eſtropie,
D'autres preſens que ceux que l'on faiſoit
A l'*Aretin*.

✣✣✣

Ce ne fut qu'en riant que CHARLES-QUINT *envoia une chaîne d'or à l'*Aretin, *& moins pour éviter ſa critique que pour ſe cenſurer lui-même d'avoir fait une faute qui meritoit une reprehenſion.*

Cette avanture, & l'inſolente réponſe du Satirique, a ſans doute fourni le ſujet d'une médaille, où ce Cenſeur a repreſenté ſur un Trône le foüet à la main, & recevant les Preſens des Ambaſſadeurs de pluſieurs Têtes Couronnées.

Si Rouſſeau *n'a pas porté la Satire juſqu'au point de ſe rendre tributaire les Rois & les Princes, il eſt ſûr qu'il s'eſt fait redouter par des perſonnes d'un aſſez haut rang pour en tirer vanité.*

Il faut même convenir que ſon genie eſt encore plus redoutable que celui de ſon Modele: mais quelque mordant que ſoit ſon ſtile, ce n'eſt qu'à des femmes que je pardonnerois la crainte que des hommes en ont témoignée.

Je conviens qu'il n'eſt nullement plaiſant de ſe voir timpaniſé dans des Couplets: *mais il y a auſſi de la gloire à les mépriſer, ſur tout lors que l'on eſt d'un ſi haut rang, que ce ſeroit s'avilir d'en tirer vengeance.*

RON-

RONDEAU.

QUe des Femmes craignent la bile
Et le fiel d'un Rimeur habile !
Elles en ont quelque ſujet ;
Souvent leur cas n'eſt pas trop net ;
En un mot, le ſexe eſt fragile,

✣✣✣

Mais qu'à la Cour, comme à la Ville,
Des hommes faits, gens de haut ſtile
Aprehendent plus le *couplet*,
Que des Femmes !

✣✣✣

Que de crainte du vaudeville,
De grands Seigneurs d'un air ſervile
Flatent *Rouſſeau !* par *Mahomet*,
Ils meritent le camouflet,
Et ne ſont ſous forme virile
Que des femmes.

✣✣✣

Il ne falloit pas moins qu'un châtiment de cette eſpece pour arrêter la fureur barbare du Sr. Rouſſeau : *ſans cela le grand nombre de Partiſans qu'il s'étoit fait, l'auroit maintenu dans la poſſeſſion paiſible de déchirer tout le genre humain.*

Encore, ſi ce Satirique éfronté avoit été lui-même exempt des crimes qu'il impute à ceux que ſa Muſe calomnie, peut-être qu'on eut attribué ſes fougues bilieuſes à une humeur atrabilaire, ſemblable à celle du celebre Timon le Miſantrope, *ou pareille à celle de* Diogene le Cinique ; *mais étant auſſi corrompu qu'il étoit, tant par l'eſprit que par le cœur, on ne peut aſſez admirer ſon impudence & ſon audace à ſatiriſer les autres.*

Que ſi cela ne lui étoit arrivé qu'une fois ou deux, peut-être qu'en faveur du tour ou de l'expreſſion, les Rieurs euſſent pu obtenir quelque grace pour lui auprès des honnêtes gens : mais je ne crois pas qu'après plus de deux cents tant Couplets, *qu'*Epigrames, *& que* Satires, *on puiſſe demander avec juſtice qu'on lui pardonne, & encore moins trouver mauvais qu'un homme d'honneur outragé dans ſes Vaudevilles ait battu la meſure ſur ſes épaules, pour lui aprendre à chanter ſur un autre ton.*

❖❖❖

RONDEAU.

DE compte fait ce fourbe indigne
A cent fois par chanſon maligne
Son mauvais eſprit témoigné ;
Sa fureur n'a rien épargné ;
De *Judas* il porte le ſigne.

✣✣✣

A ceux qu'il nomme, ou qu'il déſigne,
Il croit faire un afront inſigne ;
Mais je le vois fort éloigné
De compte.

✣✣✣

A grand peine il les égratigne ;
Au lieu qu'un vert Guerrier l'échigne
Avec bâton bien empoigné ;
Maint coup, qu'alors il a gagné,
Merite d'être mis en ligne
De compte.

✣✣✣

C'eſt

C'eſt grand dommage que ces fameux Couplets *ſi vifs, ſi réjoüiſſans, & que le Sr.* Rouſſeau *priſoit au poid de l'or, n'aient été paiez qu'au poid des coups de bâton.*

Pour montrer que je n'encheris point ſur l'eſtime que ce grand Satirique faiſoit de ſes terribles Vaudevilles, il eſt bon de raporter l'endroit où il déclare nettement l'amour qu'il ſentoit pour eux :

Ainſi finit l'Auteur ſecret,
Ennemis irreconciliables.
Puiſſiez-vous crever de regret!
Puiſſiez-vous être à tous les Diables!
Puiſſe le Démon *couple-gor*
Allumer, s'il ſe peut encor,
Le noir feu qui bout dans mes veines!
Bien, pour moi, plus précieux que l'or
De pouvoir augmenter vos peines.

Mais puis qu'il trouve cette maniere de coupleter les gens ſi fort de ſon gout, je vais tâcher de lui procurer ce plaiſir en retournant ſes propres Couplets *contre lui-même, ſans leur rien faire perdre de la bonté des penſées, & de la richeſſe des rimes.*

❦❦❦

PARO-

PARODIE
DES COUPLETS
DU SIEUR ROUSSEAU.

QUel transport agite mes *sens* ?
Quel feu dans mes veines *s'allume* ?
Dieu du Parnasse je te *sens* ;
Inspire moi, condui ma *plume*.
J'en veux à ce Rimeur *pervers*,
Qui par mille tableaux *divers*
Sans honte oferts à notre *vue*,
Des plus sales traits dans ses *vers*
A fait une infame *recrue*.

❖❖❖

De l'*Aretin*, ce vrai *Cadet*,
Contre Dieu dresse son *Pégaze* ;
S'il a plus d'esprit qu'un *Baudet*,
Il a moins de cœur qu'un *Viédaze*.
Par ses dehors doux & *polis*
Ceux qu'il trahit, sont *amolis*,
Et dupes de sa *politesse*,
Ils ne percent point les *replis*
De son cœur à noire *souplesse*.

❖❖❖

De

De fauſſe gloire avide *eſcroc*,
Il traite tout Chrétien de *grue*:
Il aime à voir l'honneur au *croc*,
Et ſon impieté cou-*rue*.
Plus méchant qu'un Dogue ench-*aîné*
A juſt-au-corps dé-*boutonné*
Il nous vomit ſon fiel *immonde*;
Fiel par trop ſouvent par-*donné*,
Et qu'il répand ſur *tout le monde*.

✣✣✣

Dans quelque antre du *Dauphiné*,
Ou dans le fond de la *Suede*
Si d'abord on l'eut *confiné*,
A ſa rage on eut mis *remede*.
Cet ennemi du genre-*humain*
N'aiant que des Ours ſous ſa *main*,
Eut cent fois maudit *le voiage*;
Mais attendant au *lendemain*,
Sa malice en crut d*avantage*.

✣✣✣

Le Ciel même a beau le *fraper*,
Contre lui ſa faveur *redouble*;
S'il gémit, c'eſt pour vous *duper*
Par les regrets d'une ame *double*.
Dès qu'il voit de zelez *frondeurs*
Lui tenir des propos *grondeurs*
Sur le châtiment qu'il *merite*;
Il rentre dans ſes *profondeurs*,
Et prend le maſque d'*Hipocrite*.

✣✣✣

Il voile ſon perfide *cœur*,
Par de feints ſoupirs il vous *touche*,
Et ſuſpend le rire *moqueur*,
Qui lui tord le nez & la *bouche*.
Dites lui qu'il s'eſt *égaré*
D'abord comme un Paon *éfaré*,
Il ceſſe de faire la *Roue*.
Moins craint ennemi *déclaré*,
Que quand ſa haine il *deſavoue*.

✿✿✿

S'il ne vous a point *débauché*
Pour loüer ſa ſale *beſogne*,
Il vous croque, & mal *ébauché*
Vous met en conte à la *Cigogne*.
Mais c'eſt toi, vilain *débauché*,
Qu'on doit acuſer du *Peché*
Que tu nommes *philoſophique*,
A ta Muſe on l'a *reproché*,
Elle en a fait gloire *publique*.

✿✿✿

Ce ſtile peu connu d'*Houdart*,
Par tout ſi bien elle l'*atrape*,
Qu'il faut que le Ciel *tot ou tard*
Du feu de ſa foudre te *frape*.
Ouvre, méchant, ouvre les *yeux*!
Sur tes excès *prodigieux*,
De crainte de quelque *infortune*,
En horreur au flambeau des *cieux*
Ne te montre que ſur la *Brune*.

✿✿✿

Fut-

Fut-il donc tant niais, ce *Chandet*,
Qui comme à loup gueule *béante*
Te tendit le fin *trébuchet*;
Où ſe prit ta langue mé-*chante*?
Depuis qu'il leva ton *bonnet*,
Et te mit le viſage au *net*,
Nul ne fut plus aſſez *ſocrice*,
De croire que dans ton cor-*net*
L'encre eut la douceur de *réglisſe*.

✣✣✣

C'eſt vainement qu'à *Mémonet*
Tu fais preſent de ton *eſtime*;
S'il a ſali ſon *Cabinet*,
C'eſt lors qu'il y reçut ta *rime*,
Mais bien-tot de ſon *cabinet*
Il te chaſſa, ce *Mémonet*:
Et ce grave Auteur qui t'*aſſomme*,
T'eſtime moins qu'un froid Son-*net*,
Ou que *Luther* n'eſtima *Rome*.

✣✣✣

Tel que charme le *Roitelet*
Ofenſe du bruit de la *pie*,
Souvent lui ſerre le *ſiflet*,
Et la guérit de la *pépie*.
Ainſi pour un vilain *Couplet*
Prend garde que le *Chatelet*
De ta punition *avide*,
Quoiqu'aſſez gros & *rondelet*,
Ne te faſſe danſer à *vuide*.

✣✣✣

De

De tes Couplets d'un tour *nouveau*,
Tu crois trop heureux qui *s'égare*,
Ami des traits de ton *cerveau*
Tu tranche de l'Anti-*Pindare*.
Tu penſois que de pleurs *baigné*
Un Guerrier par tes traits *ſaigné*
Devoit tomber en *défaillance*;
Lors qu'avec ton dos mal *ſoigné*
Sa canne fit une *alliance*.

✣✣✣

Ah ! quel charme pour *Bécrillon*,
De te voir ainſi que le *Suiſſe*
De la rue aux Ours, un *haillon*
Te couvrant à peine la *cuiſſe* !
Tes vices ſur un *Bordereau*,
Et plus haï qu'un *Maquereau*,
Aux yeux du Peuple qui ſe *créve*
Pour voir paſſer le *tombereau*,
Qui te doit conduire à la *Gréve*,

✣✣✣

Si ne te corrige en *ſecret*,
D'autant qu'*irreconciliables*,
Tes pareils n'ont jamais *regret*
De ſe donner *à tous les Diables*.
A G..... non à *Coupegor*
Tu dois avec d'autres *encor*
Ces cenſures qui ſeront *vaines*;
Je les priſerois plus *que l'or*,
Si je n'y perdois pas mes *peines*.

✣✣✣

Je ſuis très-perſuadé que les Partiſans & les Admirateurs du Sr. Rouſſeau, *eſtimeront beaucoup moins ces* Couplets *que les ſiens, & les compareront à un habit retourné, qui n'a jamais le luſtre d'un habit neuf. Mais comme il arrive ſouvent qu'un Tailleur en retournant un habit, en repare les fautes, & l'ajuſte mieux à la taille qu'auparavant; je puis me vanter que ſi ces* Couplets *n'ont pas toute la grace de la nouveauté, ils conviennent infiniment mieux à la perſonne, ſur laquelle ils roulent, qu'à ceux pour leſquels ils étoient originairement faits.*

Tout ce que j'y avance, quelque horrible qu'il puiſſe être, eſt apuié ſur des preuves inconteſtables: au lieu que la Calomnie & une Médiſance outrée ſervoit de baſe à toutes les invectives qui étoient contenues dans l'original.

Il eſt vrai qu'on pourra me dire, que j'y ai laiſſé quelques traits hideux & capables de révolter un ſage Lecteur: mais je l'ai fait à deſſein de donner quelque legere idée de l'infamie du tableau que j'ai copié. D'ailleurs ces mêmes traits étant fondez en réalité, attirent plûtôt l'indignation du Lecteur contre celui qui les merite, que contre celui qui les aplique. En un mot, Reſponde ſtulto ſecundùm ſtultitiam.

RONDEAU.

AVec les Loups on trouve à qui parler ?
Point avec eux ne faut batifoler ;
Mais lâchez leur mâtin de bonne taille,
Et dont la dent ſerre comme tenaille,
Dés qu'une fois il peut les accoler.

✣✣✣

Que ſi n'avez Chiens pour les étrangler,
Prenez un fer propre à les immoler ;
Il faut fraper & d'eſtoc, & de taille
Avec les Loups.

✣✣✣

Donc, aujourd'hui, Muſe, ſans vaciler
Contre *Rouſſeau*, je veux me ſignaler ;
C'eſt un vrai Loup, que ſi quelqu'un me raille
De l'aigre ton, ſur lequel je rimaille,
Je lui dirai qu'il eſt bon de heurler
Avec les Loups.

✣✣✣

Ce que je viens de dire en plaiſantant, n'eſt que trop ſerieux à la lettre. Si vous n'agiſſez dans l'extrême rigueur avec les Scelerats, tant qu'ils ſont en état de faire du mal ils vous feront repentir tôt ou tard de les avoir menagez.

Le Sr. Rouſſeau *eſt un ſenſible exemple de cette verité. L'indulgence que l'on a euë pour ſa malignité de cœur par conſideration pour les talens de ſon eſprit, n'a ſervi qu'à le rendre plus obſtiné dans ſa malice.*

Il auroit pu vingt fois, en ſuivant le conſeil de quelques vrais amis, détourner l'orage qui eſt venu fondre ſur ſa tête. On n'exigeoit de lui qu'un aveu louable de ſa faute, & une promeſſe ſincere de n'y plus retomber.

On lui fit porter parole, qu'on oublieroit tout, & que les perſonnes noircies & outragées dans ſes derniers Couplets, *lui pardonneroient volontiers, & même lui rendroient leur amitié, pourvu qu'il voulut tenir une autre conduite. Mais c'étoit parler à un ſourd: loin de ſe rendre à de ſi juſtes admonitions, il les prenoit pour des pieges qu'on vouloit lui tendre, & jugeant du cœur d'autrui par le ſien, il ne voulut jamais croire que ce qu'on lui propoſoit, fut veritable.*

❖❖❖

RONDEAU.

A confeſſer à l'amiable,
Un peché même puniſſable
Tout Pecheur bien contrit ſe plaît:
Et de Chimeres ne vous paît
Ainſi qu'un Pecheur incurable.

✣✣✣

Or, quoiqu'il ſoit le ſeul coupable
De ce Libelle abominable,
C'eſt ce que *Rouſſeau* n'eſt point prêt
A confeſſer.

✣✣✣

Cependant un aveu loüable
Rendroit ſon cas plus graciable,
En avoüant ce qu'il en eſt;
Il adouciroit ſon Arrêt;
Mais l'y réduire, c'eſt le Diable
A confeſſer.

✣✣✣

Il eſt pourtant vrai, que depuis les coups de bâton, le Sr. Rouſſeau *rabatit beaucoup de ſon air Cinique. La honte d'avoir été traité comme un Faquin, lui avoit tellement ſerré le cœur, qu'à peine pouvoit-il s'expliquer par monoſillabes.*

Un Ami qui revint avec lui de Verſailles, me dit que ſon état étoit digne de compaſſion, & que je le plaindrois, ſi je l'avois vu. Il m'a même aſſuré, ajouta-t-il, qu'il vous eſtimoit, & qu'il étoit fâché de ce qui s'étoit paſſé entre vous & lui. Mais que c'étoient des fougues de jeuneſſe qu'on devoit pardonner à ceux qui s'en repentoient comme lui. A tout cela je répondis qu'il étoit bien bon de croire, que le Sieur Rouſſeau *fut véritablement touché; au reſte, ce n'eſt pas, continuai-je, le bien qu'il peut dire de moi, qui m'empêchera de dire du mal de lui; mais une véritable converſion, & un vrai repentir de ſes calomnies, & de ſes ordures.*

Son état que vous me repreſentez ſi digne de pitié, n'eſt point celui d'une conſcience humiliée par une componction intérieure; c'eſt l'état de Caïn, *qui après avoir aſſaſſiné ſon Frére, tremble à la vue de la juſte punition qu'il doit en attendre, & cherche quelque moien pour l'éviter, quand ce ſeroit même en commettant un nouveau crime.*

RONDEAU.

QUand il dort, le Diable le berce
Ce Rimeur à Muſe perverſe;
Pour peu que vous oſiez grouiller,
Le voilà prêt à rimailler,
Et de mille traits il vous perce.

✣✣✣

Malheur à la partie adverſe,
Sur laquelle ſon fiel il verſe!
Gardez-vous de le reveiller,
Quand il dort.

✣✣✣

On a mainte preuve diverſe
De la malice qu'il exerce:
Il ne faut pas s'émerveiller,
S'il ſait tromper, mentir, brouiller.
Avec le Diable il a commerce,
Quand il dort.

✣✣✣

Oui, Monſieur, pourſuivi-je, le Sieur Rouſſeau *trame quelque nouveau crime pour voiler celui où on l'a, pour ainſi dire, pris ſur le fait. Il s'étoit juſques ici aſſez bien tiré des perilleuſes ſituations, dans leſquelles ſes calomnies l'avoient ſouvent réduit. Ses larmes de crocodile, ſes proteſtations accompagnées de ſermens, ont ſeduit ceux qui ne pouvoient pas voir le fond de ſon cœur.*

Mais le maſque de ſon hipocriſie eſt levé. A peine entre cent perſonnes y en a-t-il une perſuadée de ſon innocence, & qui ne le montre au doigt, comme un homme digne de l'execration publique.

Voilà, dit-on, celui qui a fait ces horribles Couplets; *où il déchire quantité d'honnêtes gens, & ſes Amis mêmes; c'eſt un homme pernicieux, & quand il ſeroit mort ſous les coups de bâton, il n'y auroit pas grande perte. C'eſt un malheureux, qui a renié ſon Pere, & qui s'eſt toujours fait un vrai plaiſir de ſatiriſer ſes Patrons & ſes Protecteurs.*

C'eſt un très-grand bonheur pour ceux qui ſe laiſſoient tromper par ſes dehors ſpecieux, qu'il ſoit deſormais connu pour ce qu'il eſt, parce qu'à l'avenir ils pourront s'en défier.

RONDEAU.

LE voila pris, ce faux Genie,
Qui plein d'une horrible manie,
Par d'afreux & d'infames vers
Répandoit à tort, à travers
Le venin de ſa calomnie.

✣✣✣

Son penchant pour la felonie
Faiſoit haïr ſa compagnie;
Fuions, diſoit-on, ce Pervers;
Le voilà.

✣✣✣

Vouloit-on lui faire avanie,
Il vous paioit d'un *je le nie*,
Vous étiez l'un de ſes plus chers:
Mais ſes crimes devenus clairs,
On le montre au doigt, chacun crie;
Le voilà?

✣✣✣

Tout habile qu'étoit nôtre Rimeur à cacher ſes crimes, ou à les nier quand ils étoient découverts; bien des gens connurent à la fin ſes mauvaiſes inclinations. Les uns le comparoient à ces Courtiſanes, qui en vous careſſant ſont prêtes à vous livrer à leurs ſupots pour partager vôtre dépouille.

D'autre lui donnoient le titre de Chien enragé, & qui dans ſa fureur mord ſouvent ſon Maître tout le premier. Enfin preſque tous s'accordoient à reconnoître dans ſon caractere les qualitez d'un Chat; ce qui donna lieu à la penſée d'un Magiſtrat, qui après avoir été long-tems le Protecteur de cet Ingrat, ſentit à la fin les coups de ſes ongles & de ſes dents.

Crépin excelle quand il mord;
C'eſt là ſon talent, c'eſt ſon fort.
Et R.... qui ſentit les traits de ſa Satire,
Au Chat le compare fort bien.
Laiſſez lui la grife, il déchire;
Qu'on la lui coupe, il ne vaut rien!

Or je laiſſe à juger, ce qu'on devoit attendre d'un homme, qui raſſembloit en ſa perſonne trois caracteres auſſi pernicieux.

❖❖❖

RON-

RONDEAU.

DE Chien, de Chat, & de Catin,
Selon le proverbe certain,
Toujours avient mauvaiſe ſuite:
Or ſi de ce trio d'élite,
Vous voulez faire un beau Quatrain,

✣✣✣

Ajoutez y Rimeur ſans frein,
Hargneux; impudent & vilain:
Enfin aiant un vrai merite
De Chien.

✣✣✣

Rouſſeau, déchirant le Prochain:
Mordant qui lui donne du pain;
Traître, Flateur, & Paraſite;
Les Chats, & les Catins imite,
Et méne toujours un vrai trein
De Chien.

✣✣✣

RONDEAU.

EN gros caractere il afiche,
Que de la Pudeur il ſe fiche;
L'irreligion eſt ſon tic,
Et pour l'enſeigner au public,
D'impietez il n'eſt point chiche.

✣✣✣

Des ſales ordures qu'il fiche
Dans la rime ou dans l'hemiſtiche;
Il a de tout tems fait trafic
En gros.

✣✣✣

En ſales *Contes* il eſt riche,
Son cœur au Démon ſert de niche:
C'eſt un repaire à Baſilic,
Que loin d'éplucher ric à ric,
Ma Muſe ſeulement défriche
En gros.

✣✣✣

Et que ſeroit-ce, ſi je voulois démontrer exactement tous les tours, & les détours de ce Cœur ingrat, traître, impie, hipocrite, ſcélérat & infame? Des volumes entiers ne ſufiroient pas. Quelque choſe que j'en aie déja dit, il m'en reſte encore cent fois plus à dire.

Mais pour ramaſſer tous ſes forfaits dans un point, je ne puis mieux faire que de l'apeller le Fils du Diable. *Auſſi-bien n'a-t-il pas voulu reconnoître ſon Pére ſur la terre; de plus il n'eſt pas poſſible de s'imaginer, qu'il ait pu commettre des actions ſi noires ſans une opération immédiate de celui qui eſt la ſource de tout mal.*

Tout autre Ecrivain eut été vingt fois la victime de ſemblables ordures, & de ſemblables impiétés; lui ſeul guidé par le Démon même qui les lui a dictées, évite depuis plus de dix ans les mains de la Juſtice. Il y a même toute aparence que le Ciel ne le ſoufre ainſi, que pour donner un exemple des excès horribles d'un Pécheur que Dieu abandonne & rejette de devant ſa face, & qu'il livre au Démon en corps & en ame pour le punir de ſon obſtination dans le crime.

RONDEAU.

L'Eſprit malin, le Cœur pervers,
Avec l'art de faire des vers,
Ce ſont trois choſes qu'on aplique
A *Rouſſeau*, ce noir Satirique.
J'ajoute qu'il a deux envers.

✣✣✣

Prenez le ſous aſpect divers,
En lui rien n'eſt que de travers;
Il a pour Pere allegorique
L'Eſprit malin.

✣✣✣

La figure dont je me ſers,
Exprime en termes aſſez clairs,
Que ce Rimeur Diabolique
Doit à la fin par mort tragique
Décendre, & rejoindre aux Enfers
L'Eſprit malin.

✣✣✣

Comme ſon heure n'eſt point encore venue, il lui a été facile d'échaper aux recherches de la Juſtice : mais il eſt bien à préſumer, que ſon évaſion ne le rendra pas plus ſage.

La maniere dont il s'eſt comporté dans le lieu de ſon aſile, ne laiſſe pas lieu d'en douter. Ses hauteurs, ſes menaces, & ſes proteſtations inſolentes font connoître que ſi jamais on le condanne à la peine qu'il merite, il lachera la bride à ſes fureurs infernales.

En attendant je tiens la France bien heureuſe d'être délivrée d'un pareil Monſtre, & plut à Dieu que la même fraieur l'eut porté à s'enfuir il y a plus de dix années, ſa frequentation n'eut pas corrompu quantité de jeunes gens foibles & diſpoſez à prendre toutes les mauvaiſes impreſſions que ce Rimeur leur a donné, tant par ſes paroles que par ſes écrits.

Quand même il continueroit à faire d'infames Satires contre la Religion & contre le Prochain, le mal qu'elles cauſeront ne ſera pas ſi dangereux, que lors qu'il les apuioit d'une déclamation vive & capable d'en impoſer à ceux même qui étoient le plus ſur leur garde.

RONDEAU.

A la Lune comme un Hibou
Il s'eſt enfui, ce Loup-garou,
De crainte que l'on ne le voie,
Mais il ſe perdra dans ſa voie :
Car il s'enfuit ſans ſavoir où.

✿✿✿

Qu'il nous chanſonne tout ſon ſou,
De s'en fâcher on ſeroit fou :
C'eſt un Chien qui ſans ceſſe aboie
A la Lune.

✿✿✿

Soit qu'il s'éloigne peu ou prou,
Il traine par tout ſon licou ;
Le gibet ne perd point ſa proie ;
Nous en aurions déja la joie,
S'il n'eut mieux aimé faire un trou
A la Lune.

✿✿✿

Ce n'a point tant été l'aprehenſion des ſuites de ſa fauſſe accuſation contre le Sr. Saurin, *que la crainte des pourſuites du Parquet qui l'ont porté à prendre la fuite.*

L'integrité & la ſage auſterité de Mr. le Procureur General *lui étoient trop connues pour eſperer d'échaper une ſeconde fois à ſon zele contre ſes pareils. L'inſolente déclaration qu'il a paſſée en Suiſſe par devant un Notaire du Païs, & qu'il a fait enſuite ſignifier à ce grand Magiſtrat, eſt une preuve que ſes informations lui tenoient plus au cœur que tout le reſte.*

Mais peut-on voir une plus grande folie que de croire qu'une ſemblable piece puiſſe être de quelque uſage pour ſa juſtification? Que ſi la choſe avoit lieu, quel eſt le Coupable fugitif qui n'empêchât les Juges de paſſer outre à ſa condamnation.

Je ne comprens pas même, comment quelqu'un a été aſſez mal aviſé que de préter ſon miniſtere pour produire une Piece, que les gens du Roi doivent regarder comme un attentat au reſpect qui leur eſt du, & que les Juges doivent rejetter ſans y avoir aucun égard.

RONDEAU.

AU bâton blanc il eſt réduit ;
Sans bourſe garnie il s'enfuit,
Et cependant ce Malin Sire,
Loin d'abandonner la Satire,
Toujours ſon premier chemin ſuit.

✲✲✲

Sur ſon Procès que l'on inſtruit,
Il s'emporte, & fait un grand bruit ;
Avec les Magiſtrats il tire
Au bâton.

✲✲✲

Il proteſte, apelle, produit,
Et tout cela ſans aucun fruit :
Or de Suiſſe on vient de m'écrire
Que de bonne heure il ſe retire,
D'autant qu'il eſt ſujet la nuit
Au bâton.

✲✲✲

Au premier avis qu'il eut, que Mr. le Procureur General *demandoit que ſon Arrêt de décharge fut remis ſur le Bureau ; ne ſe croiant pas en ſûreté à Paris, il courut ſe cacher à Verſailles, d'où il partit inceſſament pour ſe ſauver hors de France.*

Ce ne fut pas toutefois ſans avoir bien peſté, & juré contre les Bigots ; *car c'eſt ainſi qu'il nommoit tous ceux qui n'aprouvoient pas ſes impietez. On n'a qu'à lire ſon* Epître à Marot, *pour juger quels furent ſes tranſports, quand il ſe vit obligé de quitter Paris & la Cour ; ces deux lieux qu'il avoit élus pour être les grands theatres de ſes ſcénes impies & ordurieres.*

Il fut moins faché de la ruine de ſa fortune naiſſante, que du trouble que cette afaire aportoit au repos, dont il avoit cru joüir dans ſon afreux libertinage. Il en ſeroit même mort de douleur ſans l'eſperance que quelques-uns de ſes intimes lui donnerent de faire agir de ſi puiſſantes ſollicitations en ſa faveur, qu'il ne ſeroit pas long-tems hors du Royaume.

RONDEAU.

D'Egliſe Ennemi ſcelerat,
Ce Rimeur d'un ton délicat
Rimant une fable orduriere,
Drapoit d'une horrible maniere
Moine, Nonne, Prêtre, Prélat.

✣✣✣

Pour déguiſer cet attentat,
Qui paſſe pour crime d'Etat,
Il traduiſit mainte Priere
D'Egliſe.

✣✣✣

Mais voiant que le Magiſtrat
La recherchoit avec éclat,
Sa Muſe impie & boucaniere:
De peur d'entrer en ſouriciere,
Il s'eſt enfui plus gueux qu'un Rat
D'Egliſe.

✣✣✣

Il partit en éfet plus chargé de Lettres de recommandation ; que de Lettres de change : cependant ces premieres ne lui ont pas été infructueuſes , puiſqu'elles lui ont procuré un aſile qui aparemment ne durera que juſqu'à la déciſion de ſon Procès.

Ces recommandations lui furent données par quelques Dames , qui charmées de ſa Muſe Marotique , n'en connoiſſoient pas encore tout le venin, & qui croioient bonnement, que tout ce dont on l'accuſoit , n'étoit qu'un éfet de la cabale de ſes ennemis.

Elles allerent juſqu'au point de le regretter publiquement , comme ſi par ſon éloignement nos Muſes Gauloiſes euſſent perdu leur unique apui. Quel dommage , diſoient-elles , que le ſucceſſeur de Marot *ait le même ſort que ſon Devancier ! Peu s'en fallut méme , qu'elles ne s'écriaſſent avec* Sarraſin :

Rouſſeau n'eſt plus ; adieu la Muſe antique.

*Ce fut pour les conſoler que je m'aviſai de leur adreſſer l'*Epître *ſuivante , que j'ai compoſée dans le gout , & dans le ſtile de nos vieux Romanciers. Cet Ouvrage ne m'a pas couté deux heures de tems , tant cette maniere de rimer eſt facile.*

EPI-

EPITRE

AUX DAMES.

BEau ſexe, en qui tant de merite aflue,
Gentes Beautez, Dames de grand value,
Or écoutez avec attention,
Ce qu'un Rimeur en bonne intention
Vient vous prêcher de la part des Neuf Muſes,
Qui bién ſeroient certes toutes camuſes,
Si *Rouſſeau* loin', opinion aviez
Etre perdu le los qu'en lui trouviez:
Art de rimer en ſtile Marotique,
Art de rimer: qui bien qu'un peu Gothique,
Gagne les cœurs par trait ſimple & naïf,
Ainſi qu'ont fait Saint *Gelais*, & *Baïf*.
Oui, oui, Beautez, en France il eſt encore
Plus d'un Rimeur que ce gent art décore,
Qui fait aimer *Rondeaux* & *Virelais*,
Que bon Gaulois ne trouvent point tant laids.
Bien eſt-il vrai que de la Seine au Tigre,
Il en eſt peu cruels comme ce Tigre,
Qui ſous œil doux receloit en ſon cœur
Trahiſon noire & traitreuſe ranceur.

Il

Il en eſt peu qui loin de rendre hommage
A ces attraits qu'avez en apanage,
Et que Venus arroſe de ſon miel;
Puiſſent répandre un *Couplet* plein de fiel;
Où vos vertus hautement dénigrées,
Paſſent ſouvent pour pures ſimagrées;
Où vos renoms tant ſacrez fuſſent-ils,
Sont profanez par les faits les plus vils.
N'attendez-pas de rencontrer un Chantre,
De qui la Muſe en telle fureur entre;
De qui la Muſe oubliant la pudeur,
Peigne à vos yeux la plus infame ardeur,
Et ſans reſpect de nôtre Mere Egliſe
Près les Autels de ſaints Sujets éliſe,
Sur qui *Rouſſeau* raillant plus fort que jeu,
A répandu brocards dignes du feu.
Mais ſi cherchez un Rimeur, dont la verve
Sans s'écarter de la ſage Minerve,
Chante le los de vos dons immortels,
Bien ſûr je ſuis, qu'en trouverez de tels.
Ja' n'eſt beſoin qu'ici je vous les nomme,
Jamais Paris de beaux Eſprits ne chomme.
Et pour vous plaire enfin m'évertuant
Moi-même irai ce ſtil perpetuant:
Oui, par *Rondeaux*, *Virelais*, & *Ballades*
Je vanterai le prix de vos œillades;

Dirai

Dirai quels ſont les précieux treſors;
Dont la nature a doüé vos beaux corps:
De votre eſprit, où tant de charme abonde,
Je charmerai toute la terre ronde.
Gents *Paladins*, & nobles *Amadis*
Vous aimeront ainſi qu'au tems jadis;
De vôtre honneur nul n'oſera médire,
Qu'un Chevalier ne l'en faſſe dédire:
Aux petits ſoins, ſervices & deſirs
Tout Champion bornera ſes plaiſirs,
Dont par Romance à la maniere antique
Muſe rendra témoignage autentique.
Si quelquefois pour mettre joie en train,
De ſel piquant requerez quelque grain,
Bien ſaurai l'art ſans ofenſer perſonne,
De vous ofrir *Satire* gaie & bonne:
Le ridicule en éfet je peindrai
Sous noms en l'air, & qu'exprès je feindrai,
Si bien, qu'alors nul ne pourra ſans honte
Prendre les traits du Cenſeur pour ſon compte.
Que ſi voulez que décrive les tours
De Venus Dame, & Mere des Amours,
Vous les dirai s'entend ſous périfraſe,
Et les voilant de claire & fine gaze,
Si dextrement conduirai mon pinceau,
Que n'aurez point de regret à *Rouſſeau*.

Mon

Mon deſſein n'eſt pas de blamer les Dames qui ont montré leur éſtime pour la Muſe du Sr. Rouſſeau, *lorſqu'elle la méritoit : mais je ſoutiens que leur zéle en ce cas devoit être accompagné d'une grande diſcrétion.*

Elles auroient du l'abandonner, lorſqu'elles ont vu qu'elle s'abandonnoit elle-même à des excès capables de les deshonorer.

Quelque chaſte que puiſſe être une femme, on conçoit de terribles ſoupçons ſur ſa vertu, ſi-tot qu'on la voit fréquenter une Proſtituée; d'autant qu'en ce cas-là, on s'imagine toujours que le foible emporte le fort, au lieu que ſelon le proverbe, le fort devroit emporter le foible. *D'ailleurs pourquoi ſolliciter ſi hautement pour ce Poëte dans une afaire, où toutes les préſomptions étoient contre lui ? Etoient-elles aſſez ſûres de la probité de l'Acuſateur, pour l'aider à perdre un Acuſé, qui, ſelon toutes les aparences, étoit innocent.*

Une perſonne de bon ſens, à qui on parloit des protections, que Rouſſeau *trouvoit auprès de certaines Dames, dit que le beau Sexe avoit raiſon de maintenir un Poëte Cinique aux dépens d'un ſage Philoſophe ; le premier leur étant infiniment plus agréable que l'autre.*

RONDEAU.

POur un Perdu deux recouverts :
Oui, beau Sexe, au lieu d'un Pervers,
D'un Scelerat, d'un Hipocrite,
Cent Rimeurs pleins d'un vrai mérite
Vous ofriront de jolis vers,

✣✣✣

On dit par tout en termes clairs,
Que vous montrez un grand travers,
Quand votre Beauté ſollicite
Pour un Perdu,

✣✣✣

Il merite l'afreux revers
D'être éloigné de ſes plus chers,
De voir ſa fortune détruite,
Or outre la peine ſuſdite
Reſte encor celle des Enfers
Pour un Perdu,

✣✣✣

De tous ceux qui ont pris le parti du Sr. Rouſſeau, *les moins blamables & les plus à plaindre, ce ſont ceux qui ſeduits par de belles aparences, ont cru trouver en lui un veritable merite.*

On peut mettre de ce nombre l'illuſtre Medecin qui l'a protegé & ſoutenu juſqu'à l'extremité, en quoi il a donné des marques d'un Ami ſincere. Il n'y a pas même lieu de douter, qu'il n'ait ignoré les mauvaiſes manœuvres de celui qu'il honoroit de ſon eſtime.

La probité dont il fait profeſſion, & le glorieux poſte qu'il occupe ſi dignement, ne permettent pas de croire, que s'il les eut tant ſoit peu découvertes, il ne l'eut abandonné à ſon mauvais ſort.

Un Ami veritable ne peut aimer la trahiſon; un homme poli ne ſauroit gouter la groſſiereté, & un homme expert dans la cure des maladies du corps, ne peut gueres s'acommoder d'un Poëte, en qui ſe trouvent les plus afreuſes maladies de l'ame.

Mais comme un malade de cette derniere eſpece cache ſouvent ſon malheureux état au Medecin le plus charitable; il n'eſt pas étonnant que le Sr. Rouſſeau *ait trompé celui-ci, quelque éclairé qu'il ſoit dans ſa profeſſion.*

✿✿✿

RON-

RONDEAU.

LE Medecin dit qu'il a tort,
De vouloir ſoutenir ſi fort
Rouſſeau, ce vilain Satirique,
Quand Themis d'une voix publique
Le condanne en dernier reſſort.

✣✣✣

Chez lui pourtant comme en un port,
Il donne aſile & reconfort
A ce Rimeur, dont le ſel pique
Le Medecin.

✣✣✣

En public il fuit ſon abord:
Mais en ſecret il eſt d'acord
De lui donner un hemetique,
Pour faire revivre ſa clique;
Mais de quoi ſert après la mort
Le Medecin?

✣✣✣

La Sentence du Châtelet, qui commençoit à punir Rouſſeau *de la peine due aux Calomniateurs, ne fut pas encore un argument aſſez fort pour convaincre ce fameux Medecin de la malignité du Rimeur, qu'il croioit être innocent.*

Cette obſtination lui attira quelques railleries de la part des Courtiſans : ce fut à ce ſujet qu'un grand Seigneur lui dit un jour, qu'on voioit bien qu'il ſe plaiſoit à ſoutenir les paradoxes les plus étranges, & que la juſtification de Rouſſeau *avec la Pierre philoſophale en étoient une belle épreuve.*

Ce diſcours faiſoit alluſion à ce que cet habile Medecin, plûtôt par une curioſité neceſſaire à ſon art, que par aucune creance qu'il eut pour un Chimiſte, lui avoit donné chez lui un petit Laboratoire, dans l'eſperance d'en tirer quelque experience utile à la Medecine.

Cet illuſtre Medecin agiſſoit avec le Poëte de la même maniere qu'avec le Charlatan ; il n'en prenoit que le bon : mais il eut été à ſouhaiter, qu'il l'eut fait paſſer pluſieurs fois par le creuſet pour éprouver, s'il étoit d'un titre convenable à l'eſtime qu'il en faiſoit, auquel cas on ne lui eut point reproché de n'avoir pas fait uſage de ſes lumieres.

❦❦❦

RON-

RONDEAU.

L'Or vient, la preuve en eſt claire
D'une cauſe élementaire:
Un Chimiſte captieux
Peut bien faſciner les yeux
Du trop crédule vulgaire.

✣✣✣

Mais qu'un Sage en temeraire
Suive l'erreur populaire,
Et ne diſtingue pas mieux
L'Or.

✣✣✣

Il merite pour ſalaire,
Qu'un Poëte atrabilaire
Lui cache un fiel odieux;
Et qu'homme fallacieux
Lui promette l'art de faire
L'or.

✣✣✣

Un Chirurgien fameux, & bien informé, que la rumeur publique contre le Sr. Rouſſeau, *n'étoit que trop bien fondée, loin de ſe laiſſer ſéduire par ſes larmes feintes, le pria de ne plus revenir chez lui, juſqu'à ce qu'il ſe fut pleinement lavé des crimes dont on l'acuſoit.*

Il vaudroit mieux pour vous, ajouta-t-il, que vous fuſſiez atteint de quelques-uns de ces maux, ſur leſquels nôtre art s'exerce : en ce cas-là je vous ofrirois de bon cœur tout ce qui en dépend. Mais le venin dont on dit que vous êtes entiché, n'eſt point d'une nature à être expulſé par la vertu des médicamens de la faculté de Saint Come, *& un Directeur zelé eſt ſeul Medecin qu'il vous faut pour une telle maladie.*

Que ſi la Sentence qui interviendra dans vôtre afaire, vous déclare abſous, en condannant celui que vous acuſez, je ſerai toujours prêt à vous rendre l'amitié que j'ai eue pour vous, & que je crois être en droit de ſuſpendre juſqu'au jugement définitif ; de peur qu'on ne m'acuſe de l'avoir donné à un homme aſſez lache, non ſeulement pour avoir fait un Libelle horrible, mais encore aſſez ſcelerat pour le rejetter ſur un Innocent.

RONDEAU.

A *Caſtel*, l'un des plus capables,
De ſoulager ces miſerables,
Qu'un venin ronge juſqu'aux os,
On voit accourir maints Ribauds,
Pleins de douleurs épouvantables.

✣✣✣

Connoiſſant ſes ſoins charitables,
Rouſſeau chaſſé des bonnes tables,
Vint ſe preſenter le cœur gros;
A *Caſtel.*

✣✣✣

Mais ainſi que tous les Coupables
Il eut beau lui conter des fables;
Caſtel lui dit, *neſcio vos.*
Or jugez quels étoient ſes maux,
Puiſqu'ils parurent incurables
A *Caſtel.*

✣✣✣

Après avoir montré le ridicule de ceux qui faiſoit paſſer leur eſtime des Vers de Rouſſeau *juſques ſur ſa perſonne, & loüé le diſcernement de ceux qui blâmoient en lui le malhonnête homme en eſtimant le Poëte ; il eſt bon de dire quelque choſe touchant la biſarrerie du Sr.* Bonbec, *qui ſouvent ſatiriſé juſques au vif par le même Rimeur, a attendu que tout le monde ſe ſoit déchaîné contre lui pour ſe mettre au rang de ſes Partiſans.*

Il a même pouſſé la folie juſqu'à avancer que moi, & tous ceux qui le cenſurent, ſe tiendroient fort honorez d'avoir fait les Ouvrages même où il a échoüé.

Quoiqu'on acuſe juſtement le Sr. Bonbec, *de ſoutenir des ſiſtémes extravagans, & qu'on puiſſe mettre celui-ci du nombre, je découvre pourtant que ce n'eſt pas tout-à-fait au haſard, ou dans le ſeul deſſein de contredire, qu'il porte ſi haut le merite d'un homme qu'il a tout ſujet de haïr. Les Ouvrages que lui-même a produits, ſont de ſi petite valeur, & ont ſi peu réuſſi, qu'il ſeroit bienaiſe qu'on put être bel Eſprit, ſans en avoir donné de plus grandes preuves. Il voudroit qu'une ſimple Farce, encore aſſez mal digerée, donna l'entrée ſur le Parnaſſe, comme elle la donne dans l'Hôtel de la Comedie.*

RON-

RONDEAU.

SAns le nommer ce bel Ouvrage,
Qu'il dit faire honneur à nôtre âge,
Un Intrus au ſacré Valon
Prétend que les Fils d'*Apollon*
Au Sieur *Rouſſeau* rendent hommage.

✣✣✣

Mais c'eſt un Fol à triple étage,
Que *Rouſſeau* même en Rimeur ſage
Eut pu chanſonner tout du long
Sans le nommer.

✣✣✣

Il eſt fecond en verbiage;
A l'air hagard de ſon viſage,
Il joint un dogmatique ton:
On peut ſe paſſer de ſon nom,
Car on connoit le perſonnage
Sans le nommer.

✣✣✣

Au reſte bien des gens ont remarqué que cet homme, que je ne nomme point, vante bien moins le merite de Rouſſeau *par l'eſtime qu'il a pour ce Rimeur, que par la haine qu'il a contre le Sr.* Saurin.

On l'a vu auſſi échaufé à le dénigrer, qu'il paroit à preſent zelé à le préconiſer. On peut le comparer à ces giroüetes ſi legeres, qu'elles tournent au moindre ſouſle, & qui n'ont point aſſez d'aſſiete & de conſiſtance pour indiquer les vents principaux.

C'eſt un veritable joüet d'opinions vagues & indéterminées; ſur tout, pour ce qui regarde les Belles Lettres; car je ne touche point ici la queſtion; ſavoir, s'il eſt auſſi profond qu'il prétend l'être dans la Métaphiſique, où je ne l'ai encore entendu que diſputer tout ſeul.

*Quand on lui impoſa la Sentence du Châtelet, qui fletriſſoit déja ſon Heros, il répondit qu'à moins qu'*il ne vit pendre le petit Savetier, *il lui reſteroit toujours un ſcrupule contre l'Acuſé, & beaucoup d'inclination à croire l'Acuſateur.* Nota *cependant qu'il alloit en cela contre ſa dépoſition formelle, faite deux ou trois mois auparavant contre* Rouſſeau, *dont il s'étoit porté partie.*

RON-

RONDEAU.

ESprit de contradiction,
Bonbec, par obſtination,
Prend le parti de cet Infame,
Digne d'être mis à la rame
Pour mainte vilaine action.

✣✣✣

Sur la juſtification
Debitant mainte fiction,
Tout s'agite chez lui, Corps, Ame,
Eſprit.

✣✣✣

Démentant ſans reflexion
Sa propre dépoſition,
Par où *Rouſſeau* même il diſame,
Contre les Arrêts il reclame,
Et le préconiſe pour bon
Eſprit.

✣✣✣

Le Sr. Bonbec *auroit eu le chagrin d'avoir été le ſeul de ſon eſpece, ſi le Sr.* Debric, *plus connu par ſes uſures, que par ſes Poëſies, ne ſe fut joint à lui pour ſoutenir une cauſe auſſi mauvaiſe que celle du Sr.* Rouſſeau. *Ils s'aviſerent même de traiter de Foux ceux qui oſoient déclamer contre ſes noirceurs, & prétendirent que leur* Apollon *viendroit glorieuſement à bout de ſes Adverſaires.*

Je laiſſe à penſer, ſi ces Meſſieurs m'oublierent, & ſi parmi ceux, auxquels ils en impoſent par leur déclamation magiſtrale, ils ne me firent point paſſer pour le Chef de ceux qu'ils envoioient aux petites maiſons, & cela pour avoir la temerité d'attenter ſur le merite de leur Heros.

Si l'un & l'autre avoient été capables d'apuier leur opinion par quelque raiſonnement tant ſoit peu juſte, on prendroit la peine d'y répondre : mais comme ce ſeroit donner du poid à leurs ſotiſes, que de les relever ſerieuſement; je me contenterai de leur renvoier la balle dans la Ballade *ſuivante.*

BALLADE.

A vous, *Debris*, Auteur méchant;
A vous *Bonbec*, dont on ſe fiche,
Eſt adreſſé ce Roial Chant
Qui vôtre ſotiſe défriche.

Rempli d'un vain orgueil, vous vous mocquez de nous;
Trop vifs ſur nos défauts, vous vous cachez les vôtres;
Et nous oſant traiter de Foux,
Vous donnez ſottement vos qualitez aux autres.

✲✲✲

L'homme par un mauvais panchant
En bon ſens s'eſtime fort riche,
Et d'habile Juge tranchant,
Sans ceſſe ſon merite afiche.

Dans ce Portrait, Meſſieurs, vous reconnoiſſez-vous,
Amis de vos defauts, vous vous riez des nôtres,
Et nous oſant traiter de Foux,
Vous donnez ſottement vos qualitez aux autres.

✲✲✲

Sur vous notre Rimeur lachant,
Qui de traits railleurs n'eſt point chiche,
Craignez que vos défauts prêchant
Dans ſes *Rondeaux* il ne vous niche.
Maints plus braves Auteurs ont reſſenti ſes coups.
Beaux Critiques de balle, allez-vous en aux peautres.
En nous oſant traiter de Foux,
Vous donnez ſottement vos qualitez aux autres.

ENVOY.

Princes, ſi m'en croiez, deſormais filez doux:
D'Apollon follement vous croiant les Apôtres,
En nous oſant traiter de Foux
Vous donnez ſottement vos qualitez aux autres.

Mais ſans nous amuſer davantage avec les Foux, continuons de pourſuivre le plus méchant de tous les hommes, qui de peur de tomber ſous la grife des Sergens, prend la route des Montagnes de Suiſſe.

Entre tous ceux qui ont pris le même chemin pour éviter la Juſtice, je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu de plus capables de corrompre l'honêteté des mœurs des loüables Cantons, que nôtre Rimeur: mais heureuſement, on n'y entend point raillerie ſur l'article dont il a toujours fait ſon capital, & s'il s'émancipoit tant ſoit peu, il pourroit bien y rencontrer la peine qu'il auroit ſouferte en France, s'il n'eut décampé de bonne heure.

Comme il eſt de l'interêt des vertueux de connoître les méchans, je vais encore tracer ſon Portrait, afin qu'au lieu même de ſon aſile, il ſoit regardé avec toute l'horreur que l'on doit à ſes ſemblables.

On n'en ſauroit trop faire de copies, afin que quelque part qu'il aille, il ne puiſſe tromper perſonne par ſon exterieur hipocrite & ſeduiſant.

BALLADE.

PLus enragé qu'une vipere,
Ennemi de ſon propre Pere,
Loin de lui ſervir de ſuport,
Ce Rimeur lui cauſe la mort:
Ceci n'eſt point une ſornette;
Je tiens la choſe de bon lieu;
Et c'eſt ce qui rend ce Poëte
Hay des hommes & de Dieu.

✣✣✣

Pouſſé d'envie & de colere,
Et regorgeant de bile amere,
Il difame les gens à tort;
Dans ce métier qui lui plaît fort,
Il n'eſt rien qu'il ne ſe permette;
Juſqu'au cœur il pouſſe un épieu;
Et c'eſt ce qui rend ce Poëte
Hay des hommes & de Dieu.

✣✣✣

Ma

Ma Muſe auroit par trop d'afaire
A vous peindre ſon caractere,
Car outre que les gens il mord;
Souvent Rimeur ſubtil, acord,
De *la Caſa* digne Interpréte,
Il vante amour digne du feu;
Et c'eſt ce qui rend ce Poëte
Hay des hommes & de Dieu.

ENVOY.

Princes, Rois, dont le cœur revere,
Miracle, Profete & Miſtere,
Si chez vous ce Rimeur prend port,
Faites-le ſaiſir tout d'abord.
Miſtere, Miracle & Profete
Il traite tout cela de jeu,
Et c'eſt ce qui rend ce Poëte
Hay des hommes & de Dieu.

Quelle juſte mortification n'eſt-ce pas pour un Poëte, de voir que ces mêmes Muſes qu'il a voulu proſtituer, le pourſuivent ſans relache; & font porter ſur les ailes du Pégaze *les Arrêts infamans que* Thémis *donne contre lui!.*

La Loi du Talion *n'a jamais été plus juſte qu'en cette rencontre; auſſi j'eſpere que je ne ſerai pas le ſeul qui la lui fera ſoufrir. En attendant je n'ometrai rien, pour le traduire en ſpectacle aux yeux de toute l'Europe.*

Il n'eſt genre de Poëſie Françoiſe, que je n'emploie à venger Dieu, les bonnes Mœurs, & le Prochain, que ſa verve Diabolique a outragez ſi cruellement. Peut-être même que les Muſes Latines pourront bien s'en mêler; car ſi je ne le puis par moi-même, j'ai aſſez d'Amis qui me préteront la main en cette occaſion.

Voici encore une Ballade *très-propre à donner une juſte idée du caractere afreux de ce Rimeur impie, orgueilleux, calomniateur, infame, impoſteur, fugitif, & qui ſeroit à preſent en état de ſubir ſon Arrêt, ſi l'on avoit voulu ſuivre mes avis.*

BAL-

BALLADE.

Rousseau, tout fier de voir que son genie
Lui donnoit rang parmi les beaux Esprits,
De ses Chansons redoubla l'harmonie,
Et fit des Vers qu'on trouva de grand prix.
Or à la Cour élisant domicile,
Et reniant son Pere Cordonnier,
Il crut avoir fait un tour d'homme habile,
Mais rira bien, qui rira le dernier.

Imbû,

Imbu, pouſſé d'une aveugle manie,
D'un ſale amour il remplit ſes écrits;
Pour en cacher aux yeux la vilainie,
Il l'égaia par les Jeux & les Ris.
Voiant maint Grand enchanté de ſon ſtile,
Et s'eſtimant plus qu'*Horace* & *Regnier*;
Sur tous venans il répandit ſa bile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.

✣✣✣

Pour châtier ſa noire calomnie
Un Cavalier d'un noble zéle épris,
A nuit tombant, lui fit une avanie,
Dont on parla long-tems dans tout Paris.
Un jet peſant, pouſſé d'un bras agile,
Rendit ſa peau propre au parcheminier:
Pour n'eſſuier tout l'orage, il fit gile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.

✣✣✣

EN-

ENVOY.

Prince Rimeur, haïſſant l'Evanglie,
Et qu'on eut du retenir priſonnier;
Tu ris d'avoir pû gagner ſur Aſile,
Mais rira bien, qui rira le dernier.

Il y avoit quatre fois plus de préſomptions qu'il ne falloit pour le faire arrêter ; cependant la choſe n'étant point arrivée, il y a toute aparence que le Ciel le réſerve à quelque cataſtrophe encore plus facheuſe que celle d'une amende honorable & des galeres, à quoi vraiſemblablement il ſera condanné.

Je ne ſai même ſi le Parlement convaincu des énormitez de ſa Muſe impie, orduriere, & calomniatrice, ne pouſſera pas les choſes plus loin. Quoi qu'il en ſoit, du genre de peine dont ſon nom ſera fletri, je ſuis bien ſûr que perſonne n'y trouvera à redire.

Qui eſt-ce en êfet, qui auroit aſſez de front pour ne pas convenir, du moins exterieurement, qu'un pareil Scelerat meritoit d'être retranché de la Societé civile. Quelque talent qu'on lui trouve pour la verſification ; cela peut-il balancer ſes crimes ? & comme je l'ai déja dit pluſieurs fois, ce talent même ne le rend-il pas plus coupable ?

Au reſte quand il s'eſt enfui avec tant de précipitation, malgré l'apui, & les ſollicitations puiſſantes dont il pouvoit ſe flater ; n'a-t-il pas fait voir qu'il craignoit d'être convaincu, & n'a-t-il pas ſuivi les mouvemens d'une conſcience ulcerée, & qui ſe condanne même toute la premiere ?

RONDEAU.

A ſon de trompe au haut du ſacré Mont
Rouſſeau croioit qu'un Laurier ſur le front
La Renommée alloit chanter ſa gloire;
Quand pour Libelle afreux, diſamatoire
Son dos reçut le plus ſenſible afront.

✣✣✣

Il fut gaulé comme Impoſteurs le ſont,
Et puis *Thémis* pour le punir à fond,
Fit contre lui publier un grimoire
A ſon de trompe.

✣✣✣

A déguerpir le Coupable fut pront,
Et depuis ce, loin du Juge il répond;
Même en impie, il oſe dire & croire,
Qu'au dernier jour hors de la tombe noire
Anges du Ciel point ne le tireront
A ſon de trompe,

✣✣✣

Aiant

Aiant apris qu'on l'avoit trompeté en place publique, & par trois jours de marché, il voulut charger quelqu'un de répondre en ſon abſence. Mais il ne trouva aucun Procureur qui voulut occuper pour lui. Celui même qui avoit inſtrumenté dans ſon premier Procès, refuſa ſon miniſtere pour le ſecond, & n'y auroit point travaillé, ſi Mr. le Procureur General *ne l'y eut contraint.*

En éfet, il n'y a point d'honneur pour un Praticien, à ſe mêler de défendre des Scelerats averez, & qui ſont déja condannez par la voix publique. D'ailleurs le criminel peut faire lui-même ſes écritures; il eſt encore plus habile que tous les Rolets du monde pour mettre en uſage tous les artifices les plus recherchez de la chicane & de la fourberie.

Son Factum *eſt une preuve de ce que j'avance. Quelque foible qu'il ſoit pour le fond, il eſt pourtant ſi plein d'adroits déguiſemens, qu'on voit bien que ſon Auteur eſt très-propre à défendre une mauvaiſe cauſe. Il avoit déja fait voir ſon habileté en ſoutenant celle des impies, & particulierement celle des Antinaturaliſtes.*

❖❖❖

RONDEAU.

POur Procureur en la cauſe du *Poge*,
Et des Ribauds des chauds Païs d'un Doge
Rouſſeau ſe donne; & maint *Conte* rimant,
Pour ces Vilains il écrit fortement,
Et dans ſes vers en fait un grand éloge.

Que ſi quelqu'un au chaſte amour ſubroge,
L'amour qui tant à Nature déroge,
Il peut alors le prendre hardiment
Pour Procureur.

En *bel Eſprit*, car ce titre il s'arroge,
Il ſoutiendra que c'eſt être Allobroge,
De condanner un plaiſir ſi charmant;
Mais redoutant l'ire du Parlement,
Ce Rimeur ſale a pris *Jaques Déloge*
Pour Procureur.

Il n'y a donc que des gens abſolument corrompus par l'eſprit & par le cœur, qui puiſſent regréter l'abſence d'un homme, tel que le Sr. Rouſſeau : *vainement ils excuſeront leur attache pour lui, en diſant qu'il eſt honnête, & même juſte de prendre le parti de l'abſent, l'on verra bien au travers de ces belles paroles, que l'amour du vice a plus de part dans leur zéle, que l'amour de la verité & de la juſtice.*

J'eſpere même qu'à la fin ces Meſſieurs ouvriront entierement les yeux ſur les deſordres infames attachez à la ſuite d'une vilaine paſſion, & qu'ils ſe joindront avec tous les honnêtes gens pour la condanner, & pour proſcrire un Ecrivain capable de la faire triompher, malgré la Religion & la Raiſon méme.

Je leur déclare déja de la part des perſonnes les plus polies de la Cour & de la Ville, qu'ils ne ſeront pas vus de bon œil dans leur compagnie, s'ils continuent à y aporter ſes ſales productions.

La ſeule politeſſe les devroit engager à ſuivre mes conſeils, quand même ils n'y ſeroient pas étroitement obligez par un principe de conſcience.

RON-

RONDEAU.

A Dieu, qu'il parte, qu'il s'en aille,
Ce Rimeur, puis qu'il ne rimaille
Que ſur un ton ſi diſſolu;
Et qu'il ſe rend ſi mal voulu
A *Paris* ainſi qu'à *Verſaille!*

✣✣✣

En vain la Juſtice lui taille
Un pourpoint de Pierre de taille,
Son châtiment eſt dévolu
A Dieu.

✣✣✣

Le Ciel à ſa perte travaille;
Je ſai qu'en Eſprit fort il raille
De tout, & fait le réſolu;
Mais il verra, pris à la glu,
Qu'on ne fait point barbe de paille
A Dieu.

✣✣✣

La prévention & l'injuſtice des Fauteurs du Sieur Rouſſeau, *paroit en ce qu'après avoir ſur tout élevé ſes* Couplets, *ils les ont rabaiſſez extraordinairement, dès qu'ils ont vu que la Juſtice l'en vouloit punir.*

Ce n'étoit plus une belle Ode, *& digne d'un grand Poëte ; mais une miſerable* Satire *des plus ordurieres.*

Qu'ils s'accordent donc une fois ſur le merite des Ouvrages de leur Heros, afin qu'on ſache du moins ſur quoi ils le fondent.

Peut-être réuniront-ils tous leurs ſufrages pour ſes Poëſies à la maniere de Marot, *& dans leſquelles en éfet il imite aſſez bien le ſtile de ſon original : mais cette imitation me paroit ſi aiſée, que je ne vois pas qu'on lui en puiſſe faire un merite particulier.*

Outre la facilité qu'il y a de rimer en ce genre, ce ſtile eſt ſouvent trop Gaulois pour être entendu de nôtre tems, & peut-être que ſi les Auteurs Gaulois revenoient au monde, ils trouveroient trop de François pour s'y pouvoir reconnoitre eux-mêmes.

Auſſi eſt-ce plutôt pour plaiſanter, que dans le deſſein de faire un bel Ouvrage, que j'aie eſſaié d'imiter Marot *dans les* Adieux *que j'ai faits ſous le nom de nôtre Rimeur Gaulois.*

ADIEU

ADIEU
DE
ROUSSEAU,
A LA
VILLE DE PARIS.

ADieu te dis, chere Inclite *Lutéce*,
Que hui je quitte avec tant de triſteſſe!
Or je m'en vai courir, & me ranger
Dans le climat d'un Païs étranger.
Neceſſité, comme l'on ſait, urgente,
Qui tous humains par grand force régente,
A ce m'oblige; & ſi je retardois,
Bien fort pourrois m'en mordre les dix doigts.
Mes ennemis remplis de cruelle ire
Encontre moi ce ſort m'ont fait élire.
Bien euſſe été perclus d'entendement,
Si ce parti n'euſſe prins prontement;
Tant ils m'avoient par maniere incivile
Mis en draps blanc à la Cour, à la Ville.
Adieu la Cour! Adieu les Courtiſans,
A mon humeur ſi bien ſimpatiſans?

Adieu ſur tout Damoiſelles gentilles,
Pour qui j'ai tant eſſuié de Caſtilles,
Pour qui j'ai fait *Virelais* & *Dizains*,
Dont j'ai tiré force gloire & douzains!
J'en nommerois ici bien trois ou quatre,
Qui pour ma Muſe ont fait le Diable à quatre,
Dont leur ſai gré, bien qu'aie été forclos
De voir pour moi leurs bons deſſeins éclos.
Bien ſuis-je ſûr, quoique hors de la France,
Qu'elles auront en pitié ma ſoufrance:
Auſſi Beautés, vous promets de ma part,
Que ſouvenir j'emporte à mon départ,
De vos bontés, & graces tant exquiſes,
Que par mes Vers près vous j'avois acquiſes.
Adieux te dis, ô Roial Medecin!
Car je ferois peché pis que larcin,
Si m'en allant, de toi n'avois memoire,
Oui, je le dis, il n'eſt cofre, n'armoire,
Tant pleins d'argent l'un l'autre fuſſent-ils,
Que ne troquas pour tes propos gentils.
Or Dieu te doint Pierre Philoſophale,
Et te maintienne en humeur joviale.
Adieu auſſi, Roial Tabellion!
Qui bien priſe vaut plus d'un milion;
Tes grands bienfaits mis en mon Protocole,
Inceſſament à part moi je récole;

Par

Par moi verras toujours gent garde-nôte
Ton lôs chanté ſur air en douce note.
Adieu, celui qui tant bien dépoſa
En ma faveur, ce que nul autre oſa!
Pour ce le Ciel garde ta chevelure,
En lui donnant groſſe & ferme anelure!
Adieu c'il qui me voiant eſſeulé,
M'acompagnoit en *Achates* zelé:
Je te ſouhaite avoir en ta Patrie
Meilleur renom que n'a le vin *De Brie!*
Adieu, grand Peintre, au pinceau pathétique,
Et qui doüé du beau Don Poëtique,
Dans les deux Arts double Maître eſcrimeur,
Rimes en Peintre, & fais peindre en Rimeur.
Adieu, Amis, qui m'avez tant cheri,
De vous quitter j'ai le cœur très-marri:
En lieu de moi je vous laiſſe mes Oeuvres
Pour qui j'ai tant avalé de couleuvres:
Mes vers ſi pleins d'un ſel par vous gouté,
Et qui depuis m'a cherement couté.
Conſervez les, ces Oeuvres Orfelines,
Contre la dent des Perſonnes malignes,
Tandis qu'au loin comme Maitre *Marot*,
Leur Pere va plus vîte que le trot
Chercher retraite & pitoiable aſile.
Adieu la Cour: ton Poëte s'exile;

Car je le ſai, les Cafars & Cagots
Sur moi très-fort ont crié, aux fagots!
Les grands abus dont leur robe eſt fourrée,
Je les dirois: mais garde la bourrée.
Or attendons que ſoions en Païs,
Où telles gens ſont librement haïs,
Lors les poindrai par Muſe Marotine;
Ils en auront du retour de Matine,
Tant & ſi bien..... mais non, ne le ferai,
Et ſur G..... mon courroux enflerai.
Aux gens du Roi en Vers peu de requête
Encontre moi a fait mainte *Requête*,
A fait auſſi des Refrains innombrez;
Mais qui n'ont plu qu'aux cerveaux mal timbrés
Il ſentira, le Paillard, l'Eſcogrife,
Si *Rouſſeau* l'a bonne & belle la grife.
Et toi, Cafe, ſale & maudit Cafe,
Par moi ſeras de traits noirs parafé;
Dizains, *Couplets*, comme grêle menue
Que le vent chaſſe au ſortir de la nue,
Sur toi ferai tomber ſi roidement,
Si, qu'ébahis ſeras d'étonnement;
Te ſouviendras que par rage vomique
Eloigné m'as du Corps Academique;
Mais, ſi Dieu plaît, bien-tot je te joindrai,
Et quoique loin, de fort prés te poindrai.

Quoi-

Quoique ces adieux ne m'aient couté que deux heures tout au plus, je ne ſai ſi Rouſſeau *même a rien fait de plus plaiſant. Pluſieurs perſonnes les prirent d'abord comme venant de ſa part; & ne ſe deſabuſerent que lorſqu'ils virent à une ſeconde lecture, que les traits de Satire y étoient trop délicats pour être ſortis de ſa plume infernale, & accoutumée à déchirer ſes meilleurs Amis.*

En bonne foi y a-t-il beaucoup de plaiſir à voir ceux que ce Rimeur a ſatiriſez, être traitez de Fripons, de Ribauds, de Sicofantes, d'impoſteurs? De les voir poſſedez du Diable, flagellez par les Furies, & enſuite conduits dans les petites maiſons ou à l'Hopital?

N'y a-t-il pas cent fois plus de dificulté à peindre finement le ridicule, qu'à le charger avec des traits ſi forts & ſi outrez, qu'ils en otent toute la vraiſemblance? Des Satires *de cette eſpece ne peuvent qu'attirer l'indignation du Lecteur contre le Poëte, & lui faire de mortels ennemis des Perſonnes déchirées; au lieu qu'une* Satire *de la nature de ces* Adieux *peut divertir les honnêtes gens, & n'aigrir tout au plus que des ſots qui ſe rendent la riſée publique, en ſe montrant piqués d'une choſe qui ſouvent ne les regarde pas.*

Auſſi m'eſt-il arrivé bien des fois, que des perſonnes que j'avois cenſurées ouvertement ſur des productions d'eſprit, ou que j'avois déſignées par des défauts qui ne touchent point les mœurs, ne m'en ont point voulu de mal. C'eſt de là, que le Sr. Rouſſeau *préſend avilir mes* Satires, *en diſant qu'elles ne m'ont jamais fait d'ennemis; ce qui eſt une des plus grandes loüanges qu'on puiſſe donner à un Satirique.*

Et ſine felle jocos.

Il n'eſt pourtant que trop vrai que j'ai eu des ennemis; témoin Corneille, Déviſé, le Noble, Perachon & Mailli, *tous gens fous, ſots, où méchant de notorité publique. Les ennemis que* Rouſſeau *s'eſt faits, ſont bien d'une autre eſpece, & c'eſt en cela que conſiſte la diference entre lui & moi.*

Fort bas tu prétens m'avoir mis,
En publiant que ma Satire
Ne m'a jamais fait d'ennemis:
Mais tu réves, ou tu veux rire:
Car j'ai pour ennemis les fots & les méchans,
Et toi les vertueux, & les gens de bon ſens.

Quant aux Amis, je ferai toujours gloire d'en manquer plutôt, que d'en avoir de la nature de ceux qui l'aiment avec ſes vices.

ROM-

RONDEAU.

EN France il prétend revenir,
Ce Rimeur, qu'on devroit bannir
De toute Nation polie;
Tant dangereuſe eſt la folie,
Que ſa Muſe oſe ſoutenir.

✤✤✤

Il eſpere grace obtenir
Par gens qui voudroient maintenir
Certaine mode d'*Italie*
En France.

✤✤✤

Il eſt cher à leur ſouvenir,
Et pour ſon retour aplanir,
Par tout ſa Cabale publie,
Qu'il prêche doctrine jolie,
Et qu'on ne devroit point punir
En France.

✤✤✤

Voilà quels ſont les meilleurs Amis du Sr. Rouſſeau, *gens qui ſont bien-aiſes d'avoir toujours un Rimeur à gages, & tout prêt de tourner la Religion en ridicule, & de faire des vers en faveur de la paſſion la plus brutale.*

Que s'il a eu l'honneur d'aprocher de quelques perſonnes illuſtres & de probité; ce n'a été que ſous le maſque d'un Poëte pieux ou badin, pendant qu'il n'étoit dans le fonds qu'un Rimeur impie & ordurier. Auſſi a-t-on vu que ces mêmes perſonnes l'ont non ſeulement abandonné; mais même ont ſollicité pour le Sr. Saurin.

Verſailles & Paris *ſe ſont réunis dans le même ſentiment, & ont demandé que l'Impoſteur fût puni. Cette voix publique a fait taire celles de ſes Partiſans vicieux, qui ſe retranchent preſentement à loüer ſon beau tour de vers, & la force de ſes expreſſions; mais qui ſont contraints d'avoüer que ſa conduite eſt digne de châtiment, & qu'il a eu le plus grand tort du monde, d'acuſer le Sr.* Saurin, *puiſque ſans cette afaire il ne ſe ſeroit jamais attiré celle qui l'a forcé de s'abſenter.*

RONDEAU.

LA Terre ouvrant un précipice,
Devroit par un juſte ſuplice
Engloutir ce Rimeur cruel.
Son ſtile eſt peſtilenciel;
A la rage il joint l'artifice.

✣✣✣

Sur Bienfaicteur & Bienfaictrice
Il étend ſa noire malice,
Et ſa rime attaque le Ciel,
La Terre.

✣✣✣

O *Thémis*, à nos vœux propice,
Sur ce Monſtre qui ſe heriſſe,
Frape! d'un coup eſſentiel
Perce ſon cœur rempli de fiel!
Il choit; ton Glaive de Juſtice
L'aterre.

✣✣✣

Le premier coup de ce Glaive terrible ſe fit ſentir par ſa Sentence du Châtelet, *qu'il connut bien n'être qu'un prélude de l'*Arrêt du Parlement : *auſſi commença-t-il à ſe cacher, dès le jour même qu'elle fut rendüe, & n'en apella que pour avoir le loiſir de déliberer avec ſes intimes de quel côté il prendroit la fuite.*

On prétend même, que malgré le trouble où il devoit être, il ne laiſſa pas de compoſer un Vaudeville contre une Dame qui ne ſe trouva pas en état de l'aſſiſter d'une ſomme qu'il lui demandoit pour ſon voiage.

Il s'emporta & fit des menaces terribles d'envoier de Suiſſe une Satire *contre tous ceux qui l'abandonnoient, ou qui avoient pris le parti du Sr.* Saurin. *La ſuite ne manquera pas de nous aprendre, que ce n'eſt pas en vain qu'il a proteſté de ſe venger.*

Aura-t-il perdu l'eſpoir de retourner en France, il fera tomber des montagnes de Suiſſe un torrent de bile & de fiel juſques dans le cœur du Roiaume.

RONDEAU.

LA Piéce qu'il faut pour plaider,
C'eſt le bon droit; car ſe fonder
Qu'Innocence ſera moins forte
Que fraude & toute ſa cohorte,
C'eſt ma foi beaucoup haſarder.

✣✣✣

Ne pouvant Juſtice frauder,
Rouſſeau contraint de s'évader,
Fait des Vers, où ſa Muſe emporte
La Piece.

✣✣✣

Mais comme l'art de brocarder
Peut faire bien des gens gronder,
Sans que grand profit il raporte:
Il faudra que de porte en porte
Pour vivre il aille demander
La Piece.

✣✣✣

Ses Amis de débauche ſe laſſeront bientôt de lui envoier de quoi ſubſiſter, & alors je ne vois pas comment il ſe tirera d'intrigue. Quelques-uns diſent qu'il ira en Païs ennemi, où il écrira contre la France : pitoyable reſſource ! car nous ne ſommes plus au tems que la plume avoit preſque autant de part que l'épée dans la guerre entre les Princes.

De plus, nos Ennemis ſont bien revenus de la baſſeſſe qu'il y a, de proteger de malheureux Ecrivains qui ne s'occupent qu'à difamer les Têtes Couronnées du parti contraire. Un pareil Faiſeur de Libelle ne trouvera pas de l'eau à boire en Hollande, & même courroit riſque d'y être châtié ſévérement.

Il fera, diſent quelques autres, des Ouvrages ſerieux & moraux, des Oeuvres galantes & badines ; mais dès que vous lui oterez ſon fiel, il n'y a nulle aparence qu'il puiſſe jamais rien produire d'aſſez agreable pour dédomager un Libraire des frais de l'impreſſion, auſſi-bien que du preſent qu'on lui auroit pu faire.

RONDEAU.

SAns croix ni pile, ou pour mieux dire,
N'ayant que du fiel de Satire,
Rouſſeau monté ſur un Malier,
Gagne au plus vîte le hallier,
Et chez les Suiſſes ſe retire.

✣✣✣

Or pour y trouver dequoi frire,
S'il n'a rien dans ſa tirelire,
Je le tiens pis qu'un Chevalier
Sans croix.

✣✣✣

Encore s'il pouvoit réduire
Sa plume à ſagement écrire,
Il auroit ſon pain journalier;
Mais n'aiant ce tour familier,
Je ne crois pas le pauvre Sire
Sans croix.

✣✣✣

Le ſeul parti qu'il puiſſe prendre, & que ſon cœur malin lui fera prendre infailliblement, ce ſera de vendre ſa veine à des gens qui voudront ſe venger de leurs ennemis, ou de s'atacher à noircir des perſonnes de merite & reſpectables par leur dignité.

Mais le vrai moien de rabatre ſes fougues ſatiriques, c'eſt de le faire connoître pour un Impoſteur & un Calomniateur inſigne. C'a été le ſeul deſſein de ce Livre, & j'eſpere par là faire une diverſion ſi forte en m'attirant toute ſa colere, qu'il laiſſera les autres en repos. Plus cet Ecrivain eſt redoutable, & plus on me doit ſavoir gré de ma hardieſſe à l'ataquer, quand même je lui ſerois inferieur dans l'Art Poëtique.

Mais l'avantage que la Verité a ſur le Menſonge & l'Impoſture, c'eſt qu'elle peut ſe paſſer des armes même de l'éloquence pour triompher de ſes ennemis. Plus elle eſt ſimple & nue, plus elle eſt forte & victorieuſe.

RONDEAU.

LE devant faire, à cor, à cri
J'ai mis *Rouſſeau* dans le décri,
Et ſur ſa Muſe boucaniere,
J'ai daubé de belle maniere,
Dont certes je ne ſuis marri.

Dans mes Vers en cent lieux flêtri,
Comme *la Noue* au pilori,
Chacun lui peut voir le derriere,
Le devant.

On dit qu'au dernier point aigri,
Ce Rimeur étant à l'abri,
Sur moi ſe donnera carriere:
Mais je le vois fort en arriere,
Tant j'ai pris en homme aguerri
Le devant.

Que s'il prend le parti de reſter dans le ſilence par mépris pour moi, ou parce qu'il ſe ſentira digne de la note d'infamie dont je le charge, je me contenterai de ce petit Volume, & je ne pouſſerai pas la choſe plus loin.

Mais pour peu qu'il veuille rentrer dans ſes fureurs Poëtiques contre Dieu, le Prochain, & les bonnes Mœurs, je lui ferai voir qu'il a à faire à un Ennemi infatigable, & qui ſaura le pourſuivre juſques dans l'aſile le plus impenetrable aux Puiſſances même. La juriſdiction du Parnaſſe s'étend bien loin, & par tout où il y a des hommes qui ſavent lire, il peut s'aſſurer qu'on leur donnera des ſcénes à ſes dépens.

La matiere eſt ſi ample, qu'il n'y a pas ſujet de craindre qu'elle me manque, & je me ſens ſi diſpoſé à rimer ſur ſon chapitre, qu'il ne doit pas eſperer que je me laſſe : cet échantillon lui doit être un bon garand de la promeſſe que je lui fais,

De le ſuivre par tout comme un chien fait ſa proie.

RONDEAU.

TAmbour batant & plus obſcéne
Que le Cinique *Diogéne*,
Rouſſeau celebrant les apas
D'un *Ganimede*, ou d'un *Hylas*,
Enſeigne amour heterogene.

✲✲✲

Pour lui faire ſoufrir la peine
Due à doctrine ſi vilaine,
On mit des Sergens ſur ſes pas
Tambour batant.

✲✲✲

Mais leur diligence fut vaine;
Craignant une tragique ſcene
Rouſſeau ne les atendit pas;
Il s'eclipſa, ce *Marſyas*,
Que ma Satire ataque & méne
Tambour batant.

✲✲✲

Je ſouhaite pourtant de tout mon cœur, qu'il me diſpenſe de continuer à le traiter ſelon ſes merites, & je lui conſeille de tâcher au moins de devenir honnête homme, s'il ne veut pas travailler à devenir bon Chrétien; ce qui ne va pourtant guere l'un ſans l'autre.

Je ne ſai cependant, ſi ce n'eſt point ſouhaiter l'impoſſible; au moins, les Oracles Sacrez nous diſent, que l'homme impie dès ſon bas âge, eſt ſicut canis revertens ad vomitum. *Que ſi cette autorité ne le touche pas, il trouvera dans* Horace, *Qu'il eſt bien difficile qu'un vaſe quitte l'odeur qu'il a une fois contractée.*

Quo ſemel imbuta recens ſervabit odorem
Teſta diu.....

Mais puiſque je tombe inſenſiblement ſur Horace, *que ne prend-il quelque peu de teinture de la Philoſophie de ce Sage Payen, dont il fait gloire, quoi qu'à faux titre, d'être l'Imitateur!*

Pour peu qu'il y reflechiſſe avec atention, il y trouvera des préceptes bien contraires à la vie qu'il a menée juſques-ici.

RONDEAU.

D'Un mur d'airain, ferme, immobile,
Le Sage entoure ſon aſile;
Tel, du vice aimable Cenſeur,
Horace, nous dépeint ſon cœur,
Plein d'une fermeté virile.

✣✣✣

Que *Rouſſeau*, ce Rimeur ſervile,
N'abhorre un pareil Evangile,
Il ne s'en faut pas l'épaiſſeur
D'un mur.

✣✣✣

Du moins l'action la plus vile
Eſt par lui loüée en beau ſtile;
Or l'engager par la douceur
A rendre au vice ſa noirceur,
Vous tireriez plutot de l'huile
D'un mur.

✣✣✣

Qu'il

Qu'il me faſſe mentir, je l'en défie publiquement : je ſerai bien-aiſe de paſſer pour faux Prophête ;

Et de la même main dont j'ai peint ſes forfaits,
On me verra par d'autres traits
Tracer le ſage caractere
D'un cœur de remords combatu ;
Et par un éloge ſincere
Celebrer ſon retour du vice à la vertu.

Pour cela il n'a qu'à déteſter toutes ſes Poëſies infames *ou pleines d'impieté ; promettre de n'en plus faire de ſemblables, & demander pardon ſolennellement à tous ceux qu'il a déchirez par ſes calomnies, & particulierement au Sr.* Saurin.

Mais le principal c'eſt qu'il doit demander à Dieu la grace d'une veritable converſion ; & ne plus ſonger à tromper les hommes par les hipocrites dehors d'un feint repentir, comme il a déja fait pluſieurs fois.

Quelque ignominieux que ſoit l'Arrêt qui interviendra contre lui, loin d'en prendre ocaſion d'alumer ſa rage calomnieuſe, il doit le recevoir avec un cœur contrit, humilié, & comme un inſtrument dont le Ciel s'eſt ſervi pour le remettre dans le bon chemin.

RONDEAU.

Fin dans l'art de tourner un mêtre,
Rouſſeau ſe force de tranſmettre
Son nom à la poſterité,
Et cherche par l'iniquité
Ce que la Vertu ſeule impetre.

✣✣✣

Fuiant de peur de ſe commettre
Avec *Thémis*, dont l'œuil penetre,
Ce Rimeur a ſans doute été
Fin.

✣✣✣

Contre lui pour ne rien omettre
Je ferois encore à la lettre
Cent *Rondeaux* pleins de verité;
Mais crainte de prolixité,
A mes Refrains je m'en vais mettre
FIN.

✣✣✣

RECUEIL
DE PIECES
DU
S^R. SAURIN,
CONTRE LE
S^R. ROUSSEAU.

LETTRE
DU
Sr. SAURIN.
A
Mme. VOISIN.

MADAME,

QUOYQUE j'aye le malheur de n'être connu à la Cour que par les affreuſes idées qu'y a données de moi un cruel Ennemi, j'oſe me jetter à vos piés & implorer vôtre juſtice contre la protection même que Vous avez accordée à mon Accuſateur. Il en fait ici contre moi, MADAME, un violent abus; elle prévient les Juges. Que ne peut point contre un homme de ma ſorte, la protection d'une perſonne de Vôtre rang, qui joint encore à cette éleva-

tion les plus grandes lumiéres, & la plus haute réputation de piété ! Hé, quel regret, n'auriez-vous pas, MADAME, ſi Vous reconnoiſſiez dans la ſuite, que cette puiſſante protection eut ſervi à oprimer un Innocent ? Je l'oſerai dire avec la confiance & le courage que donne à un homme de bien, le témoignage de ſa conſcience, on Vous expoſe à ce danger. Il ne s'agit pas de juſtifier & de ſauver le Sieur *Rouſſeau*; il s'agit de me rendre coupable & de me perdre. Je laiſſe, MADAME, à Votre ſageſſe, & à Votre piété à juger, ſi Vous me connoiſſez aſſez, pour ne pas douter que je ne ſois un Scélérat, que Vous pouvez ſans ſcrupule acabler ſous le poids des plus vives ſolicitations. Nous ſommes tous ſous les yeux de Dieu, le Souverain Juge, devant qui toute la grandeur humaine s'éclipſe. Peſez, MADAME, en ſa preſence ce que j'ai l'honneur de Vous repreſenter. Si vous examinez à ſa lumiere les démarches où vous ont engagé les artifices & les feintes larmes de celui qui me perſecute, j'oſe attendre, MADAME, d'un cœur comme le Vôtre, droit, grand, généreux, plein de bonté & de Religion, que Vous réparerez le mal qu'elles m'ont fait, ou que Vous ſuſpendrez du moins à l'avenir Votre protection, dans l'incertitude où Vous devez être à mon égard. Un jour, MADAME, Vous en ferez davantage, Vous ſerez indignée de la ſurpriſe qu'on Vous a faite, & Vous plaindrez l'infortune d'un *Philoſophe*, d'un *Géometre*, dont le caractére d'eſprit a toujours été trés-éloigné du goût de la Poëſie, qui ſe voit empoiſonné pour des *Vers infames*, faits contre ſes plus particuliers Amis, & contre lui-même, acuſé d'en être l'Auteur, par celui-là même, à qui toute la terre les atribue ; *Poëte de profeſſion*, *Poëte Satirique & Libertin*, dont toute la réputa-

putation n'eſt fondée que ſur de violentes *Satires*, & des *Epigrammes* dignes du feu, qu'il ne rougit pas d'avoüer. Tel eſt, MADAME, de notoriété publique, mon Acuſateur. Mon reſpect, pour la conſidération qu'il a ſurpriſe auprès de Vous, ne me permet pas d'en dire davantage. Je ſuis avec tous les ſentimens d'une profonde vénération,

MADAME,

Votre, &c.

Du Châtelet, le 8. Octobre 1710.

REQUETE,

OU

MEMOIRES

A MONSIEUR

LE LIEUTENANT CRIMINEL,

ET A MESSIEURS

LES CONSEILLERS

TENANS LA CHAMBRE CRIMINELLE

DU CHATELET.

SUPLIE humblement JOSEPH SAURIN, de l'Académie des Sciences, DISANT, qu'il eſt acuſé d'avoir compoſé & publié le premier des *Couplets de Chanſons* infames & ſatiriques.

Le Sr. *Rouſſeau* qui l'en acuſe, en a été lui-même acuſé le premier par le Sr. *De la Faye*, Capitaine aux Gardes. Il n'a fait ceſſer les pourſuites faites contre lui, que par un déſiſtement, qu'il a obtenu de ſon Acuſateur, en conſequence

quence duquel il a été déchargé ſans dommages & interêts, & ſans dépens, par un *Arrêt* qu'il a fait rendre à l'Audience *par défaut*.

Quelques Préjugés établis ſur des Faits notoires, ou ſur des preuves inconteſtables, ne permettent pas à ceux qui en voudront juger, ſans prévention, de douter qui du Sr. *Rouſſeau*, ou du Sr. *Saurin* eſt l'Auteur des *Couplets* qui font la matiére du *Procès*.

Le Sr. *Saurin* ne prétend pas néanmoins s'en tenir aux Prejugés: après les avoir expliqués, il prouvera par l'irrégularité de la Procédure du Sr. *Rouſſeau*, par les *Informations* faites à ſa REQUETE, par la qualité de ſes Témoins; par la *Confrontation*, & par ce qu'ils ont déclaré à la Confrontation.

I. Que l'accuſation dont il s'agit, n'eſt fondée que ſur les déclarations de *Guillaume Arnoult*, Garçon Savetier, gagné & corrompu par argent, & ſur des oüi-dire de ce Garçon ſuborné, raportés par des Témoins préparés, apoſtés & paiés par le dit *Rouſſeau*.

II. Que les déclarations qu'on a afecté de faire faire au *Savetier* par des Interrogatoires, en qualité d'Acuſé, & celles que quelques-unes des autres Témoins dépoſent avoir entendu de ſa bouche, ſont fauſſes, contradictoires les unes aux autres dans des circonſtances importantes, détruites par une déclaration contraire que le même *Savetier* a faite en préſence d'un Grand Magiſtrat, & d'autres perſonnes de conſideration; & ſi pleines d'abſurdités, qu'elles ſont mêmes incroiables à tout homme de bon ſens.

PREJUGEZ CONTRE LE Sr. ROUSSEAU.

I. Le Sr. *Rouſſeau* eſt *Poëte de profeſſion.* Son caractére particulier eſt d'imiter le ſtile de *Marot*; il fait des *Chanſons licentieuſes* & des *Satires outrées.* Tous ceux qui le connoiſſent, ſavent que c'eſt principalement à cette eſpéce de Poëſie, qu'il doit ſa réputation. Il eſt lui-même obligé d'avoüer qu'il a fait des *Epigrames* & d'autres *Vers*, dont il ne peut excuſer la licence & le débordement dans le public, qu'en voulant les faire paſſer pour des fautes échapées à ſa jeuneſſe, & à une paſſion trop forte d'imiter le ſtile de *Marot.*

II. Il y a eu des *Couplets* faits il y a neuf ou dix ans, de même qualité que ceux en queſtion. Pluſieurs perſonnes qui vont au *Café* de la *Veuve Laurent*, y étoient fort maltraitées. On les attribuoit publiquement au Sr. *Rouſſeau.* Il n'eſt pas poſſible que la *Veuve Laurent*, qu'il a fait entendre, & qui avoit été réduite à le prier de ne plus venir chez elle, à cauſe des querelles qu'il y cauſoit à l'ocaſion de ces *Vers*, n'en ait parlé dans ſa dépoſition.

Le

PREJUGEZ

EN FAVEUR DU

SIEUR SAURIN.

I. *Le Sr.* Saurin *n'a jamais fait de* Chanſon, *ni aucune Rime depuis l'âge de quinze ans, à l'exception d'une* Epître au Sr. De la Motte *ſon Ami particulier, qu'il a lue à cet Ami, qui lui-même l'a corrigée avec quelques autres, ſur une matiere bien oppoſée à celles des* Chanſons *dont il s'agit. Elle eſt au* Procès; *le Sr.* Rouſſeau *l'a fait imprimer & l'a debité.* Meſſieurs les Juges *ſont priez d'en faire la comparaiſon avec les* Couplets *qu'on veut imputer au Sr.* Saurin, *& il ſe tient aſſuré qu'ils demeureront pleinement perſuadez, que l'Auteur d'une* Epître *ſi pleine de ſentimens de piété & de religion, ne peut être celui des* Chanſons, *qui ſont le ſujet du* Procès.

II. *Perſonne n'a jamais attribué aucuns* Vers *licentieux & ſatiriques au Sr.* Saurin. *Il fait ſa principale étude de la Géométrie; il méne une vie trés-réguliére: les Savans l'eſtiment; les Gens de bien l'aiment; le Sr.* Curé de Saint Landry, *homme d'un mérite diſtingué, de qui il eſt Paroiſſien, rend publiquement un témoignage avantageux de ſes mœurs & de ſa conduite: il n'y a que le Sr.* Rouſſeau, *qui, pour ſe diſculper des* Vers *en queſtion, les veut rejetter ſur le Sr.* Saurin.

Le Sr. *Rouſſeau* étoit d'ailleurs piqué contre la plupart de ceux qui vont au même *Café* : il n'a pu s'empêcher de faire demander au Sr. *Boindin* Art. 2. de ſon Interrogatoire, *S'il n'y a pas eu un Complot fait dans le Café de la* Veuve Laurent, *pour empêcher le Sr.* Rouſſeau *d'être de l'*Académie Françoiſe, *& ſi pluſieurs perſonnes d'eſprit, qui s'y aſſemblérent, ne s'y trouvérent pas à cette occaſion* ?

Dans l'Interrogatoire de la Servante du Sr. *Saurin*, Art. 28. *Si le Sr.* Saurin *n'a pas dit qu'il empêcheroit bien que le Sr.* Rouſſeau *fut de l'Académie* ?

Quel motif de vengeance pour un Poëte ? quelle raiſon pour croire qu'il eſt l'Auteur des *Vers outrageans* contre ceux, par qui il s'imagine avoir été ofenſé par un endroit ſi ſenſible ?

III. Le Sr. *Rouſſeau* n'eſt point ataqué dans les *Couplets*, on n'y parle point de lui, ni en bien, ni en mal : il prétend que c'eſt pour faire croire plus facilement qu'il en eſt l'Auteur, & que le Sr. *Saurin*, à qui il les attribue, a afecté d'y parler de lui-même, mais avec ménagement.

D'ailleurs, preſque tous ceux dont l'honneur eſt ſcandaleuſement & cruellement déchiré dans les Couplets, *ſont unis d'amitié avec le Sr.* Saurin. *De quelle rage faudroit-il qu'un homme fut frapé pour faire de pareils* Vers *contre ſes meilleurs Amis?*

Il faut encore ajouter, que ceux qui ſont le plus cruellement outragés dans les Couplets, *Perſonnes d'eſprit & d'érudition, Poëtes eux-mêmes pour la plupart; qui connoiſſent le ſtile & le génie du Sr.* Rouſſeau, *Experts très-capables d'en juger, ſont trés-perſuadés qu'il en eſt l'Auteur.*

Il a beau publier que le Sr. Saurin *les a faits, aucun n'a voulu l'en croire: ils perſiſtent tous à dire, que les* Couplets *ſont certainement du génie & du ſtile du Sr.* Rouſſeau, *& que le Sr.* Saurin *n'eſt pas capable d'un tel Ouvrage, ni par ſon cœur, ni par ſon eſprit: toutes ces Perſonnes habiles & intéreſſées dans les* Couplets, *en penſent & en diſent encore ce qu'ils en ont dit & penſé, lors que les* Couplets *ont paru.*

III. *Le Sr.* Saurin *au contraire eſt traité dans les* Couplets *de la maniére la plus cruelle & la plus atroce: il y eſt traité d'*ame double, *d'homme* qu'aucune religion ne touche, qui rit au dedans du Dieu qu'il confeſſe de bouche, *de* Scélérat hipocrite, *d'*Athée, *conduiſant les autres dans* l'Athéïſme, & dans le Péché abominable.

Ce ſont-là, ſelon le Sr. *Rouſſeau* des ménagemens à l'égard du Sr. *Saurin*, des injures vagues & ſans conſequence, qu'il s'eſt dit à lui-même ſeulement pour détourner la penſée qu'il fut l'Auteur des *Couplets*, comme s'il avoit pu prévoir qu'il en ſeroit accuſé, lui à qui on n'a jamais rien imputé dans ce genre.

Ne voit-on pas au contraire que ces injures attaquent le Sr. *Saurin* par l'endroit le plus ſenſible? Que peut dire l'ennemi le plus cruel, dont la conſéquence ſoit plus dangereuſe contre lui? A quoi ſe verroit expoſé un Miniſtre converti, qui ſubſiſte avec une famille nombreuſe des penſions du Roi & du Clergé, qu'il doit à la bonne opinion qu'on a de ſa probité & de la ſincerité de ſa converſion; ſi on pouvoit le ſoupçonner d'irreligion, d'athéiſme, & de l'horrible peché dont on l'accuſe dans les *Couplets*? Peut-on ſeulement imaginer, qu'un homme d'eſprit & de bon ſens, tel que le Sr. *Rouſſeau* repréſente lui-même le Sr. *Saurin*, ait pu ſe peindre avec des traits ſi noirs & ſi dangereux pour lui, dans l'eſpérance bizarre & incertaine de faire tomber ſur *Rouſſeau* le ſoupçon d'avoir fait les *Couplets*?

Enfin, le Sr. *Rouſſeau* a fait informer contre le Sr. *De la Faye*, du mauvais traitement qu'il prétendoit en avoir reçu, qu'il qualifie d'aſſaſſinat dans ſa *Plainte* du 26. Février dernier.

Le Sr. *De la Faye* de ſa part fit informer contre le Sr. *Rouſſeau*, qui fut accuſé d'être l'Auteur des *Couplets*, & décrété de priſe de corps.

Il eſt vrai que par *Arrêt* du 24. Mai dernier, le Sr. *Rouſſeau* fut renvoié de l'accuſation: mais de quelle nature eſt ce renvoi? C'eſt un *Arrêt par défaut* pourſuivi à l'Audience, à la diligence du Sr. *Rouſſeau*, qui a demandé *d'être renvoié de l'acuſation, attendu le déſiſtement* qu'il n'avoit obtenu du Sr. *De la Faye*, qu'en ſe déſiſtant lui-même des pourſuites

tes qu'il faiſoit pour raiſon du mauvais traitement qui n'étoit pas dénié, & qui étoit de la nature, que tout le Public a ſu; & encore il eſt renvoié ſans dommages & interêts, & ſans dépens. A la verité, l'*Arrêt* porte que *Monſieur de Lamoignon, Avocat Général, a été oüi*: mais il ne porte point qu'il ait fait *le recit des Charges*. Ceux qui ſont inſtruits de la Procédure Criminelle, ſavent que c'eſt par cette diférence qu'on diſtingue les *Arrêts* qu'on regarde, quoique *par défaut*, comme étant rendus en connoiſſance de Cauſe, & devant ſubſiſter, de ceux qu'on regarde comme ſujets à être anéantis par l'Oppoſition.

Un homme qui ſe ſeroit ſenti innocent, auroit-il pourſuivi un pareil *Arrêt*, s'en ſeroit-il contenté? Le Sr. *Rouſſeau* a-t-il bien raiſon de ſe glorifier autant qu'il fait d'avoir été renvoié de l'acuſation formée contre lui, d'être l'Auteur des *Couplets* en queſtion par un *Arrêt* rendu ſur les concluſions de *Meſſieurs les Gens du Roi*?

Ne voit-on pas que c'eſt une grace qui lui a été accordée par compenſation de la peine que le Sr. *De la Faye*, ſe faiſant juſtice à lui-même, lui avoit déja fait ſouffrir?

Subornation du Garçon Savetier.

Le Sr. *Rouſſeau* reconnoît lui-même dans ſa *Plainte* du 23. Septembre, que l'*Arrêt* ne le juſtifie pas dans l'eſprit du Public. Il ſe garde bien de dire, que c'eſt parce qu'il l'a obtenu *par défaut* ſur un déſiſtement du Sr. *De la Faye*, ſans dommages & interêts, & ſans dépens, & ſans que Monſieur l'*Avocat Général* ait fait *le récit des Charges*. Il dit ſimplement qu'il reſte contre lui, nonobſtant l'*Arrêt, une impreſſion odieuſe dans l'eſprit de pluſieurs perſonnes, & principalement de ceux qui ont été ofenſés par les* Chanſons. Il débite par tout, qu'il

qu'il s'attache plus à ſe diſculper, qu'à rendre odieux le Sr. Saurin, qu'il appelle *ſon ennemi.*

Voilà le motif de l'accuſation du Sr. *Rouſſeau.* Il n'avoit point d'autre reſſource pour ſuſpendre l'éfet de l'indignation publique dans l'eſprit de ceux qui le protégent, que d'accuſer quelqu'un d'être l'Auteur des *Chanſons.*

Si l'on cherche, pourquoi il s'eſt attaché au Sr. *Saurin* plutot qu'à un autre; peut-être eſt-ce parce que c'eſt un de ceux qui le haïſſoit le plus: il cherche à ſe diſculper & à ſatisfaire ſa haine en même tems.

Peut-être auſſi eſt-ce parce qu'il a cru réuſſir avec plus de facilité contre le Sr. *Saurin.*

Milet, Exempt de la Compagnie de Monſieur le *Lieutenant de Robe Courte*, a été le principal Acteur, dont le Sr. *Rouſſeau* s'eſt ſervi. Il eſt voiſin du Sr. *Saurin*; *Guillaume Arnoult*, Garçon Savetier, demeure à ſa porte. Il ſavoit que ce Garçon avoit l'entrée dans la maiſon du Sr. *Saurin*, qui ſe ſervoit de lui pour des *Meſſages en Ville*; il a cru qu'il ſeroit facile de corrompre ce miſerable.

Il faut expliquer les moiens qu'il a emploiés, aprés avoir remarqué la qualité des Témoins qu'il a fait entendre.

Outre *Guillaume Arnoult*, qui a été interrogé comme Acuſé, (on verra dans la ſuite, par quelle voie on y eſt parvenu) le Sr. *Saurin* a ſu qu'il y a dix Témoins, qui ont été entendus dans cinq diférentes *informations.* Dans la premiére on a entendu *Charles Olivier*, Décroteur, qu'on dit être âgé de ſeize ans.

Jacques Fleury, Garçon Charron, demeurant au Cabaret de l'*Araignée*, *Marie Bidaut*, femme du Témoin précédent, ſoi-diſant Maîtreſſe Sage-Femme; ces deux Témoins ont été longtems priſonniers au Chatelet, acuſés de vol: leur

leur Ecroue ſera produite avec la préſente Requête, il n'eſt point raié ; ils ſont par conſéquent ſortis ſans avoir été déchargés.

Il eſt de plus notoire au Greffe & dans les priſons du Châtelet, que *la Bidaut* pendant ſa détention, fut ſurpriſe dans un commerce infame avec un Guichetier nommé *Hubert*, qui fut chaſſé pour cela. Le *Sr. Saurin* qui n'étoit pas inſtruit de ce reproche, lorſqu'il fut confronté à la *Bidaut*, l'a propoſé à la Confrontation d'*Anne Vilmaire*, Servante de la *Bidaut*, faite huit jours aprés celle de ſa Maîtreſſe, il a dit à Monſieur le *Lieutenant Criminel*, qu'il avoit lui-même connoiſſance de ce fait. *Meſſieurs les Juges* peuvent en être facilement éclaircis.

Anne Vilmaire, Servante de *Fleury*, & de la *Bidaut*, eſt le quatriéme Témoin.

Loüis Limouſin, Huiſſier au Chatelet, eſt le cinquiéme. Il a été interdit par *Arrêt* pour avoir fait un empriſonnement ſur un ordre faux & ſupoſé. Son principal emploi eſt d'être la *Mouche* de *Milet* : à la Confrontation il eſt demeuré d'accord de l'interdiction, & a ſoutenu, *qu'il ne travaille point avec* Milet *en qualité de* Mouche, *mais en qualité d'Officier*. Il y fait une déclaration bien plus importante, dont il ſera parlé, & qui prouve d'une maniére invincible la Subornation & le Complot.

Dans deux Informations *par addition*, on a fait dépoſer *Denis Arnoult*, Savetier, pére de *Guillaume*, *Suzanne Meuſnier*, ſa mére ; un autre *Denis*, auſſi Savetier, ſon frére, pour tâcher de diſculper *Guillaume*.

Le Sr. *Rouſſeau* a auſſi fait dépoſer dans deux autres *Informations* Maître *Coulon*, Procureur au Parlement, & la *Veuve Laurent*. Ces deux Témoins, bien diférens des autres, ſont les ſeuls dont les dépoſitions auroient pu faire quelque foi.

foi. Le Sr. *Rouſſeau* n'a pas voulu les faire confronter, aparemment parce qu'il n'a pas été maître de les faire parler à ſon gré, ſuivant le Complot concerté avec les Témoins de la premiére *Information*; mais l'Ordonnance permet au Sr. *Saurin* de tirer avantage de ce qu'ils peuvent avoir dépoſé à ſa décharge; il ſuplie Meſſieurs *les Juges* de faire lire leurs dépoſitions.

A l'égard de *Guillaume*, du *Décroteur*, de *Fleury*, Compagnon *Charon*, de *la Bidaut* ſa femme, d'*Anne Vilmaire*, leur Servante, de *Limouſin*, du *pére*, de la *mére* & du *frére* de *Guillaume Savetier*, on ne prétend pas en général que leur indigence & la baſſeſſe de leur condition forment en leur perſonne une incapacité abſolue d'être crus en Juſtice; mais il faut du moins avouer, qu'elle ſert beaucoup à faciliter leur Subornation, & que leur dépoſition eſt trés-ſuſpecte, lorſqu'elle n'eſt accompagnée de celle d'aucun témoin digne de foi par ſon état: le Sr. *Saurin* ne prétend pas néanmoins s'arrêter aux préſomptions, il a des preuves certaines de la Subornation & du Complot.

PREUVES DE LA SUBORNATION *de* Guillaume Arnoult, *& du Complot du Sr.* Rouſſeau *avec* Milet *Exempt, & les* Témoins, *qu'il avoit préparez, & apoſtez, pour entendre l'Hiſtoire controuvée, que* Guillaume *devoit conter en leur preſence.*

On a déja obſervé que *Milet*, qui a conduit toute l'intrigue, eſt voiſin du Sr. *Saurin* & de *Guillaume Arnoult*, qui demeure à ſa porte. Il a fait venir ce Garçon Savetier chez lui ; il l'a entretenu & interrogé pluſieurs fois à jours & heures diférens.

Il ne s'eſt pas contenté de l'entretenir & de l'interroger ; il lui a ofert de l'argent ; il lui a détaché un Archer, qui l'a mené boire au Cabaret, par lequel il lui a *fait ofrir trois écus neufs, avec promeſſe que Mr.* Milet *lui en donneroit bien davantage, s'il diſoit ce que le dit Sr.* Milet *vouloit lui faire dire.*

Milet aiant ſu par ſes entretiens avec le Garçon Savetier, qu'il avoit porté un paquet de la part du Sr. *Saurin* à Monſieur l'*Abbé de Tilladet*, le Dimanche gras ; le Sr. *Rouſſeau*, qui ne manque pas d'invention, forma le plan avec *Milet*, de transférer les circonſtances de cet envoi, au fait en queſtion, & de faire dire par le Savetier, qu'au lieu de ce paquet envoié à Monſieur l'*Abbé de Tilladet*, qui devoit l'envoier à Monſieur l'*Abbé Bignon*, c'étoit un paquet que le Savetier avoit mis entre les mains d'un Décroteur, par ordre du Sr. *Saurin*, le jour du Dimanche gras, pour le faire rendre au Sr. *Boindin*, au *Café* de la *Veuve Laurent*, rue Dauphine.

Aprés

Aprés avoir corrompu & bien endoctriné *Guillaume Arnoult*, on l'a envoié chez le nommé *Fleury*, demeurant au Cabaret de l'*Araignée*, rue de la Haute Vannerie, pour lui faire conter l'hiſtoire, telle que le Sr. *Rouſſeau* l'avoit compoſée, en préſence de ce *Compagnon Charon*, de la *Bidaut* ſa Femme, & de leur *Servante*.

La piéce étoit trop importante, pour s'en tenir à une ſeule répétition; le nommé *Fleury* dépoſe, que *Guillaume* lui a répété *pluſieurs fois*; la *Bidaut* ſa femme dit, *plus de douze fois*: qu'il avoit une afaire fâcheuſe à l'occaſion d'une Lettre cachetée, contenant des *Vers infames*, que le Sr. *Saurin*, duquel il fait journellement les commiſſions, l'auroit chargé de faire porter par le premier Décroteur au *Café* de la *Veuve Laurent*, croit, autant qu'il peut s'en ſouvenir, qu'il lui a dit que c'étoit le Dimanche gras dernier.

La *Servante* dit à-peu-prés la même choſe, & marque préciſément, que *Guillaume* a dit avoir porté le paquet le Dimanche gras: elle ajoute ſeulement, qu'elle avoit été chercher *Guillaume* à ſa boutique, à un coin de la rue de l'Hôtel des Urſins, par ordre de ſa Maîtreſſe, pour lui dire de venir parler à elle.

Le nommé *Limouſin* dépoſe le 23. Septembre, qu'un mois ou environ auparavant, c'eſt-à-dire, environ le 23. Août, *étant alé voir ſur le ſoir le nommé* Fleury *& ſa* femme, *il trouva le nommé* Guillaume, *lequel répéta pluſieurs fois, pendant le ſouper, que le Sr.* Saurin *de l'Académie, lui avoit donné une Lettre cachetée avec des* Vers des plus infames, *pour la donner à un Décroteur, & la faire par lui porter à un* Café, *rue Dauphine.*

Cette viſite de *Limouſin* au nommé *Fleury* & ſa *femme*, & la rencontre de *Guillaume* chez eux, qui par ſa dépoſition paroît être un éfet du haſard, étoit pourtant une avanture bien concertée par le

le Sr. *Rouſſeau. Ce n'eſt ni* Fleury, *ni ſa* femme *qui avoient prié* Limouſin *à ſouper chez eux; c'eſt le Sr.* Rouſſeau *qui l'avoit engagé d'y aler, & la* Fleury *lui avoit dit dés le matin qu'elle feroit jaſer* Guillaume *touchant le Sr.* Rouſſeau.

Limouſin l'a ainſi formellement reconnu ſur une interpellation qui lui a été faite à la Confrontation du 8. Novembre, où il dit auſſi que la *Fleury, Guillaume, lui Témoin & d'autres, mangérent un poulet d'Inde, ne ſait qui le paia.* Mais il n'eſt pas difficile de deviner que le Sr. *Rouſſeau*, qui avoit engagé *Limouſin* à ce repas chez le nommé *Fleury*, fut le paieur du poulet d'Inde, & du reſte.

On remet à un autre endroit l'examen des autres circonſtances de ces dépoſitions, pour en marquer les contradictions & la fauſſeté de l'hiſtoire contée par *Guillaume*; il faut ſuivre ce qui regarde la *Subornation.*

Aprés que le *Savetier* eut été gagné, & engagé par l'hiſtoire qu'on lui avoit fait conter en préſence de tant de Témoins, le Sr. *Rouſſeau* ala lui-même chercher *Charles Olivier*, Décroteur, chez le Sr. *Garot*, rue Saint André des Arcs, & le mena à la boutique du Savetier à l'Hôtel des Urſins pour le reconnoître.

Ce petit *Décroteur*, âgé de ſeize ans & demi, au temps de ſa dépoſition du 23. Septembre, crut au mois de Février précédent, avoir reconnu *un autre Décroteur*, adonné au *Café* de *Dupuis* prés le Palais Roial, pour être celui qui l'avoit chargé du paquet adreſſé au Sr. *Boindin* : c'eſt un fait qui s'eſt paſſé en préſence de la *Veuve Laurent*, & il y a de l'apparence qu'elle ne l'aura pas oublié dans ſa dépoſition.

Ces deux Décroteurs furent ménés chez le Commiſſaire *Chaud*, où *Charles Olivier* interrogé, ſi véritablement il reconnoiſſoit l'*autre* pour être *celui*, par qui il avoit été chargé du paquet, eut aſſez

assez de sincerité pour répondre, *Qu'il ne l'avoit pas assez vu, pour pouvoir le reconnoître*, quoiqu'il n'y eut lors que huit ou dix jours, que le paquet avoit été mis entre ses mains; cependant six mois après, lorsque le Sr. *Rousseau* le mena à la boutique du *Savetier*, au mois de Juillet dernier, & lorsqu'il dépose le 24. Septembre, il déclare qu'il le connoit bien.

Comment auroit-il pu refuser de dire, qu'il reconnoissoit cet homme qui vouloit bien être pris pour celui qu'on cherchoit? Il étoit bien aise au *Savetier*, gagné par le Sr. *Rousseau*, qu'il voyoit avec le *Décroteur* amené pour le reconnoître, *de chanter, de se taire, de paroître interdit*, & de joüer tel personnage que le Sr. *Rousseau* vouloit.

Si au mois de Février, *Olivier*, lors qu'il avoit cru reconnoître un autre Décroteur, pour celui qui lui avoit donné le paquet, avoit trouvé un homme, qui eut bien voulu être pris pour lui, & qui n'eut pas dénié, si la *Veuve Laurent* & le Sr. *Boindin* (qui firent venir *Olivier* chez le Commissaire *Chaud*) lui avoient ofert de l'argent pour assûrer que c'étoit celui qu'il avoit cru reconnoître, comme on ne peut pas douter que le Sr. *Rousseau* n'en ait ofert à *Olivier* pour reconnoître le *Savetier*; puis qu'il en a ofert, ou fait ofrir au *Savetier* par *Milet*, & par un Archer pour vouloit bien être reconnu: ce jeune *Décroteur* auroit assûrement reconnu l'autre *Décroteur*, pour être celui qui lui avoit mis le paquet entre les mains.

Le même *Olivier*, Décroteur, qui avoit déclaré au Commissaire *Chaud*, *qu'il n'avoit pas assez vu celui qui l'avoit chargé du paquet pour le reconnoître*, a aussi déclaré à la Confrontation, qu'il ne reconnoissoit pas le Sr. *Saurin*.

Cependant, depuis l'envoi du paquet, il avoit vu le Sr. *Saurin* au *café* de la *Veuve Laurent*; il l'avoit aussi vu chez le Commissaire *Chaud*; il auroit

roit dû par conſequent le reconnoître bien plus facilement que celui qui lui avoit donné le paquet, qu'il n'avoit vu qu'un moment. D'où vient cette diférence ? C'eſt qu'il a été paié par le Sr. *Rouſſeau*, pour avoir meilleure mémoire, par raport au *Savetier*, qui d'ailleurs vouloit bien être pris pour celui qu'on cherchoit, & qu'il n'avoit point été paié pour reconnoître le Sr. *Saurin*, ni pour reconnoître le Garçon mené chez le Commiſſaire *Chaud*.

Un incident fâcheux faiſoit de la peine au Sr. *Rouſſeau*, & à *Milet*. *Guillaume Arnoult* n'avoit pas ſucombé à la premiére tentation, & aux premiéres ofres. Il avoit averti le Sr. *Saurin*, que *Milet* lui ofroit & faiſoit ofrir de l'argent, s'il vouloit déclarer que c'étoit lui, qui avoit, par ordre du Sr. *Saurin*, fait porter un paquet par un *Décroteur* au *Café* de la *Veuve Laurent*, rue Dauphine.

Sur cet avis le Sr. *Saurin* demanda conſeil au Sr. *Coulon*, Procureur au Parlement, qui lui dit *qu'il n'y avoit que deux partis à prendre, ou de mépriſer l'avis de* Guillaume Arnoult, *ou de faire informer des ſollicitations & ofres qu'on lui faiſoit pour le corrompre & le faire entendre :* il ajouta ſagement, *qu'il étoit d'avis, que le Sr.* Saurin *en conférât avec des perſonnes d'autorité qui pourroient lui donner conſeil.*

Le Sr. *Saurin* ſuivit cet avis ; il mena *Guillaume* en la maiſon de Me. *Chardon*, ancien Avocat, de grande réputation; & là, en préſence d'un *Grand-Magiſtrat* & d'autres perſonnes de conſidération, le *Savetier* déclara les ſollicitations & ofres qu'on lui faiſoit, pour le corrompre ; entr'autres choſes, *Qu'un Archer l'avoit mené au Cabaret, & lui avoit ofert de l'argent pour le faire dépoſer contre le Sr.* Saurin : à quoi le dit *Arnoult* avoit répondu, tenant un verre de vin à la main ; *je veux que le verre de vin que je tiens à la main, me ſerve de poiſon, ſi ce qu'on veut me faire dépoſer, eſt vrai* ; & ſur cette répon-

ponſe le dit Archer auroit tiré *trois écus neufs* de ſa poche, & les auroit mis devant le dit *Arnoult*, en diſant, *Je te donne ces trois Ecus; ſi tu dis ce que Monſieur* Milet *veut te faire dire, il t'en donnera bien davantage.*

Guillaume Arnoult étoit prêt de dépoſer ce qu'il venoit de dire; mais le *Grand-Magiſtrat*, devant qui il venoit de parler, aprés l'avoir entendu, conſeilla au Sr. *Saurin* de mépriſer tout cela, & de ne rien faire. Quelques jours aprés le Sr. *Saurin* dit encore à Me. *Coulon*, qu'il avoit ſuivi ſon avis, & que ce *Magiſtrat*, aprés avoir entendu le fait, par la bouche du Savetier, & une autre perſonne de grande conſidération, lui avoit conſeillé de ne rien faire. Me. *Coulon* a dépoſé, à la *Requête* du Sr. *Rouſſeau*; il n'y a pas d'aparence qu'il ait oublié des faits auſſi importans dans ſa dépoſition.

Si l'élevation de celui, devant qui le *Savetier* a fait ſa déclaration, qui contient une preuve ſi préciſe de la *Subornation* & du *Complot*, & peut-être même la rigueur de l'*Ordonnance*, ne permettoient pas au Sr. *Saurin*, pendant qu'il eſt encore accuſé, de lui en demander un témoignage judiciaire, il eſt au moins certain, que le mérite de ce digne *Magiſtrat*, plus grand encore par ſa probité & par ſa vertu, que par l'importance de la place qu'il ocupe, le met au deſſus des régles ordinaires; & on ne croira jamais que le Sr. *Saurin* eut eu la hardieſſe de le citer dans l'interpélation qu'il a fait faire au *Savetier* à la Confrontation, de s'expliquer ſur cela, ſi le fait n'étoit pas véritable.

Il eſt vrai même que ce fait n'eſt plus en doute. *Guillaume* préparé à ſes Interrogataires, qui tiennent lieu de dépoſition contre le Sr. *Saurin*, ne s'eſt pas trouvé ſi bien préparé pour ſoutenir la Confrontation, où il eſt formellement demeu-

meuté d'accord du contenu en l'interpellation, qui contient le fait ci-deſſus raporté.

Il y a bien de l'aparence, que pour ſéduire ce *Garçon Savetier*, il a falu augmenter les ofres réelles *des trois Ecus neufs*, qu'on lui avoit fait faire par un Archer, & qu'aprés qu'il a été entiérement gagné, il n'a pas manqué d'avertir *Milet* de ce qui s'étoit paſſé en la maiſon de Me. *Chardon*.

C'étoit une circonſtance embaraſſante & dificile à tourner dans une dépoſition de *Guillaume*; s'il confirme ce qu'il a dit chez Me. *Chardon*, il ne peut dépoſer que contre ceux qui ont entrepris de le ſéduire : s'il dépoſe que c'eſt une fauſſeté qu'il a certifiée en préſence d'un *Grand Magiſtrat*, & d'autres perſonnes de conſidération, avec une imprécation capable de faire trembler le plus aſſuré Menteur, quelle foi peut-on ajouter à ſon témoignage ?

C'eſt ce qui a jetté le Sr. *Rouſſeau* dans la néceſſité de faire interroger le *Savetier*, comme Acuſé, pour lui faire dire dans ſes *Interrogatoires*, qu'à la verité, Milet *lui avoit ofert, & fait ofrir de l'argent; mais que ce n'étoit que pour lui faire dire la verité*, & qu'il a eu la complaiſance pour le Sr. *Saurin*, de dire une fauſſeté en préſence d'un *grand-Magiſtrat*, mais qu'il n'a pas voulu la dépoſer chez un Commiſſaire.

Il faloit encore réſoudre le Témoin a ſoufrir la priſon ; mais il ne pouvoit plus s'en dédire : il étoit engagé par l'hiſtoire fabuleuſe, qu'il avoit tant de fois récitée & répétée en préſence du nommé *Fleury*, de ſa *femme*, de leur *ſervante*, & du nommé *Limouſin*.

On avoit pris ſoin de lui faire dire, ou de ſupoſer qu'il avoit dit des circonſtances, à la verité ſi abſurdes, & ſi ridicules, qu'elles ſont incroiables, mais qui ne laiſſoient pas de rendre coupable un homme qui les auroit dites contre lui-

lui-même ; telle eſt, par exemple, la circonſtance que le Sr. *Saurin, aprés lui avoir fait lecture, chez lui, de vilains* Vers *qu'il venoit d'écrire, les avoit cachetés en ſa préſence, avec une chandelle qu'il avoit été lui alumer, & l'avoit engagé de les faire rendre, ainſi cachetés, au* Café *de la* Veuve Laurent, *rue Dauphine, par le premier* Décroteur.

Telle eſt encore la circonſtance, qu'aprés avoir fait rendre le paquet par un *Décroteur*, au *Café* de la *Veuve Laurent*, rue Dauphine, *le Sr.* Saurin *&* Guillaume *ſe retirérent précipitamment au Café de la* Veuve Joſeph, *au bout de la rue des Arcis, où le Sr.* Saurin *le régala d'un verre de Ratafia, & lui a donné pour ſa peine une piéce de cinquante ſols.*

Le Sr. *Rouſſeau* a trop d'eſprit, pour ne pas voir lui-même, combien il eſt abſurde & incroiable, que le Sr. *Saurin* ſe ſoit amuſé à faire la lecture à un *Savetier*, d'un Ecrit qui contient *cent vingt-ſix Vers*, avant que de les cacheter, pour les faire porter enſuite dans un *Café*, & qu'aprés l'avoir fait porter, il ait mené ce même *Savetier* dans un autre *Café*, pour lui faire boire un verre de Ratafia : mais l'aveu de ces faits étoit abſolument néceſſaire, pour obtenir un Décret contre *Guillaume*, & le faire réputer coupable ; un *Garçon Savetier* ne l'auroit pas été pour avoir ſimplement porté ou fait porter un paquet cacheté par ordre du Sr. *Saurin, de qui il avoit accoutumé de faire les Meſſages en Ville*, s'il n'avoit pas ſu qu'il y avoit dans ce paquet des *Vers infames* contre pluſieurs perſonnes.

Il ne reſtoit donc à *Guillaume Arnoult*, que le choix d'être arrêté, malgré lui, ou de l'être de concert avec ſon Acuſateur, qui lui faiſoit promettre par ſes Emiſſaires, qu'il ne reſteroit que trois ou quatre jours en priſon, pourvu qu'il parlât comme il avoit promis de parler. On verra par quelques réflexions ſur la *Procédure*, qu'il a choi-

choisi ce dernier parti, & que son empriſonnement a été concerté avec lui-même.

PROCEDURE.

On voit par les dépoſitions des cinq Témoins de la premiére *Information* du 23. Septembre, que dés le mois de Juillet précédent, ou au moins dés le vingt-trois Août, le Sr. *Rouſſeau* avoit tout préparé.

Charles Olivier, Décroteur, premier Témoin, dépoſe, que *dés le mois de Juillet*, Rouſſeau *l'étoit venu chercher dans la rue Saint André, & qu'il l'avoit mené à la boutique du* Savetier, *à l'Hotel des Urſins, & qu'il l'avoit reconnu, &c.*

Jacques Fleury, la *Bidaut* ſa femme, & *Anne Vilmaire*, leur ſervante, dépoſent, que *Guillaume* leur avoit déclaré pluſieurs fois, que le Sr. *Saurin*, de qui il faiſoit journellement les commiſſions, l'avoit chargé de faire porter le paquet au *Café* de la *Veuve Laurent* par le premier *Décroteur*.

Loüis Limouſin, qui eſt le cinquiéme Témoin, dépoſe qu'*environ un mois avant ſa Dépoſition*, qui eſt du 23. Septembre, c'eſt-à-dire, environ le 23. Août, *étant alé voir le nommé* Fleury, *& ſa* femme, *ſur le ſoir, il y trouva un particulier, qu'on nommoit* Guillaume, *qui dit pluſieurs fois en ſa préſence pendant le ſouper, que le Sr.* Saurin, *de l'Académie, lui avoit donné une Lettre cachetée, avec des* Vers les plus infames, *pour les donner à un* Décroteur, *& les faire porter dans un* Café, *rue Dauphine, que le Sr* Saurin *l'avoit ſuivi juſques à l'entrée de la rue Dauphine, &c.*

Et à la Confrontation; *Limouſin* interpellé de déclarer, *ſi* Fleury, *ſa* femme, *ou* Milet *ne l'avoient pas invité au repas, dont il parle (* dans ſa dépoſition *) pour entendre ledit* Guillaume, *qui y mangeoit auſſi, a dit, que ce n'a point été eux qui l'ont invité au dit repas; mais que ç'a été le Sr.* Rouſſeau, *qui*

l'y a engagé, qu'ils mangérent-là, Fleury, Guillaume, *lui Témoin, & d'autres perſonnes, un poulet d'Inde, ne ſait qui le paia.*

Interpellé encore, *ſi avant le repas* Milet & la Fleury *ne lui avoient pas parlé de cette afaire, le Témoin a dit que* la Fleury *lui en avoit parlé le même matin, ne lui en avoit point parlé auparavant, & que* Milet *ne lui en a point parlé avant l'empriſonnement de* Guillaume.

Enfin interpellé, *ſi* la Fleury *ne lui dit pas le matin, ce que le dit* Guillaume *devoit dire en mangeant enſemble?* a répondu, *qu'elle lui dit ſeulement, qu'elle le feroit jaſer touchant le Sr.* Rouſſeau.

Sur cela deux obſervations, d'où naiſſent deux réflexions naturelles.

La premiére, que de cinq dépoſitions, les quatres premiéres étoient préparées dès la fin du mois de Juillet, ou au commencement du mois d'Août, & celle de *Limouſin* le 28. du même mois d'Août, aprés le ſouper du même jour; & cependant le Sr. *Rouſſeau* n'a rendu ſa *Plainte*, & fait faire ſon *Information* que le 23. Septembre. Pourquoi ce retardement? lui qui dit dans ſa Plainte, *que nonobſtant l'Arrêt qu'il avoit obtenu de la maniere qu'il a été ci-deſſus expliqué, il reſtoit une impreſſion odieuſe contre lui dans l'eſprit de pluſieurs perſonnes, & que pour réparer l'outrage que ſa réputation en ſouffre, il a donné toute ſon attention pour rechercher, non ſeulement l'Auteur d'un ſi infame Libelle, mais encore ceux dont on s'eſt ſervi pour le répandre dans le monde, & qu'il a apris qu'*Arnoult Savetier *eſt celui qui l'a mis és mains d'*Olivier, Décroteur, *&c.*

Comment acorder cet empreſſement, & cette négligence aparente, ſans rien faire pendant plus d'un mois? N'eſt-il pas viſible que c'eſt parce qu'il a falu du tems pour ménager l'eſprit du *Savetier*, & le réſoudre à être empriſonné, & à répondre ſur des *Interrogatoires*, au lieu de faire une dépoſition?

La

La ſeconde obſervation. Les interpellations faites à *Limouſin* & ſes réponſes à la Confrontation, font certainement connoître que le Sr. *Rouſſeau* étoit inſtruit de tout; que c'eſt lui qui avoit engagé *Limouſin* au ſouper chez *la Fleury*; que c'étoit une partie faite avec *la Fleury* même; puiſque dès le matin elle avoit averti *Limouſin*, qu'elle feroit jaſer *Guillaume* touchant le Sr. *Rouſſeau.* Elle ne devoit pas ignorer ce qu'il devoit dire, puiſqu'elle dépoſe que dès le mois de Juillet, *Guillaume* lui avoit récité l'hiſtoire du Paquet *plus de douze fois.* On ne croira pas non plus que *Limouſin* engagé au ſouper par le Sr. *Rouſſeau*, lui ait fait un miſtére de ce que *Guillaume* avoit dit pendant le ſouper, & même que le Sr. *Rouſſeau* qui envoioit un Témoin exprès pour entendre *Guillaume*, ne fut pas inſtruit par avance de ce qu'il devoit dire. En un mot, c'eſt un Complot fait viſiblement entre l'*Acuſateur*, le prétendu *Acuſé* & les *Témoins*: cependant dans la *Plainte* le Sr. *Rouſſeau* dit ſeulement *qu'il recherche l'Auteur du Libelle, & qu'il a apris que* Guillaume Arnoult *eſt celui qui l'a mis entre les mains du Décroteur*, il afecte de ne point parler du Sr. *Saurin*, quoi-qu'il ſut également que les *Témoins* devoient dépoſer qu'*Arnoult* avoit dit que le Sr. *Saurin* lui avoit mis le Paquet entre les mains; & que lui *Arnoult* l'avoit mis en celles du *Décroteur.*

Réflexion. Le Sr. *Rouſſeau* connoiſſoit bien lui-même que ſon Complot avec les *Témoins*, étoit une preuve de la *Subornation* du Savetier, qui devoit charger le Sr. *Saurin*, Il vouloit cacher qu'il eut préparé ces Témoins, & qu'il ſut ce qu'ils devoient dépoſer. C'eſt pour cela qu'il n'a point parlé du Sr. *Saurin*, n'aiant pas pu prévoir que tout le miſtére ſeroit découvert à la Confrontation de *Limouſin.*

Sur l'*Information* du 23. Septembre, Décret de

priſe de corps contre *Guillaume Arnoult*, qui eſt arrêté le ſoir en ſortant de chez *la Fleury*, & conduit au Fort-l'Evêque.

Le lendemain 24. *Guillaume* eſt interrogé.

Sur ſon *Interrogatoire*, Décret de priſe de corps contre le Sr. *Saurin*, du même jour 24. Septembre.

Le Sr. *Saurin* eſt arrêté le même jour 24. à quatre heures & demie, & le ſcellé apoſé ſur ſes papiers.

Le même jour 24. le Sr. *Saurin* eſt interrogé; ſon *Interrogatoire* dura juſques à onze heures du ſoir; il contient *ſoixante & dix-ſept articles*. Sur cet *Interrogatoire* il ſe trouve le même jour 24. une Sentence, qui ordonne le Récollement & la Confrontation des Témoins, & porte expreſſément qu'*Arnoult* ſera récollé en ſon *Interrogatoire*, & confronté au nommé *Saurin*.

Le même jour encore, récollement & confrontation d'*Arnoult* avec le Sr. *Saurin*.

Quelques réflexions ſur cette *Procédure précipitée*, prouvent encore le Complot, & même l'empriſonnement de *Guillaume*, fait de concert avec lui.

I. A-t-on jamais vu tant de *Procédures* dans un même jour, dans une afaire de cette qualité; Ne voit-on pas clairement que le Sr. *Rouſſeau* craignoit les remords du *Savetier*, & quelque retractation, s'il lui donnoit le loiſir de ſe reconnoître; cela paroit encore en ce qu'il n'a pas eu le même empreſſement, pour faire récoller & confronter les autres Témoins.

II. On vouloit auſſi ôter au Sr. *Saurin* les moyens de chercher les reproches, & de s'inſtruire de la maniére dont il pouvoit ſe défendre à la Confrontation.

Un homme de lettres, apliqué particuliérement à la Géométrie, eſt peu inſtruit des formali-

lités de la *Procédure*; on ne vouloit pas lui laiſſer le tems de prendre conſeil, & de s'en inſtruire.

III. Dans l'article 3. de ce premier *Interrogatoire* de *Guillanme Arnoult*, on lui demande, *s'il ſait pourquoi il eſt arrêté?* & il répond, *qu'il n'en ſait rien; que revenant de porter de l'ouvrage dans une maiſon voiſine du Cabaret de l'*Araignée *hier au ſoir, & ſuivant de la lumiére, que portoit une femme, il deſcendit avec elle, & fut ſurpris que deux Particuliers le prirent & l'emmenérent; qu'entre autres parmi ces deux Particuliers étoit un petit Archer, dont la ſœur demeure dans la même maiſon, où demeure l'oncle de lui Répondant, rue de la Savaterie, appellé* Meuſnier.

Cet article prouve *en premier lieu*, que l'empriſonnement fut fait la nuit, puiſque pour ſortir de la maiſon, *Guillaume* eut beſoin de profiter de la lumiére, que portoit une femme, & de deſcendre avec elle.

En ſecond lieu, il dit qu'il ſortoit d'une maiſon voiſine du Cabaret de l'*Araignée*; & c'eſt celle où demeure *la Fleury*, qui a une entrée dans le même Cabaret. *Guillaume* a affecté de ne la pas nommer pour ne pas découvrir l'intrigue.

En troiſiéme lieu, c'eſt un petit Archer, encore un Archer de connoiſſance, & dont la ſœur demeure en même maiſon que l'oncle de *Guillaume*, qui l'arrête la nuit, & qui le conduit au Fort-l'Evêque avec un autre homme ſeulement.

Eſt-il croiable que le Sr. *Rouſſeau*, ſi la choſe n'avoit été faite de concert, eut confié un empriſonnement de cette qualité, fait pendant la nuit à deux hommes ſeuls?

Si le Sr. *Rouſſeau* prétendoit éluder cette preuve du concert, en diſant qu'encore que *Guillaume* n'ait vu que deux hommes, comme il le dit par ſon *Interrogatoire*, il y avoit cependant d'autres Records ou Archers, qu'il n'a pas vu: ce ſeroit en fournir au contraire une ſeconde preuve.

Pourquoi ménager un homme, qu'on accuſe ſérieuſement, & qu'on fait arrêter priſonnier ? Pourquoi lui cacher, qu'on le fait eſcorter par pluſieurs Archers, ſi ce n'eſt pour ne le pas éfaroucher, & pour lui laiſſer toujours croire qu'on ne l'arrête, que pour lui faire préter l'*Interrogatoire*, & qu'il ne ſera détenu, *que trois ou quatre jours* * ? Il reſteroit toujours qu'on n'a pas eu beſoin du ſecours des autres Archers, ou Records, ſupoſé qu'il y en eut, & que *Guillaume* s'eſt laiſſé conduire volontairement pendant la nuit par deux hommes ſeuls.

A ces réflexions qui prouvent le concert de l'empriſonnement, il en faut joindre quelques autres ſur le même Interrogatoire de *Guillaume*, & ſur les dépoſitions, & Confrontations des Témoins de la premiére Information, qui prouvent démonſtrativement :

Primò. Le Complot entre le Sr. *Rouſſeau* Acuſateur, *Guillaume* Acuſé, & les *Témoins.*

Secundò. La fauſſeté des déclarations de *Guillaume* dans ſon premier *Interrogatoire* ; les contradictions avec les dépoſitions des *Témoins*, & des *Témoins* entr'eux, dans les principales circonſtances.

Tertiò. L'abſurdité de quelques-uns des faits dépoſés, qui les rend incroiables.

On afecte de faire tout dénier par *Guillaume* dans les 24. premiers articles de ſon Interrogatoire, & on lui fait faire un faux aveu de l'Hiſtoire controuvée & tant de fois répétée chez *la Fleury*, dans la réponſe ſur le 24. article. Mais on va voir que dans les articles précédens, auſſi-bien que dans ceux qui ont ſuivi le faux aveu, il a toujours

* *On verra dans la ſuite que le frére de* Guillaume Arnoult *a déclaré, qu'on avoit promis à ſon frere, qu'il ne reſteroit en priſon que* trois ou quatre jours.

jours parlé ſuivant les inſtructions de ſon prétendu Acuſateur.

Aprés les qualités où il dit être fils de *Denis Arnoult*, Maître *Savetier*, demeurant à l'Hôtel des Urſins, on lui demande par le premier article, *S'il y a quelqu'un à Paris qu'il connoiſſe, & qui puiſſe répondre de lui ?*

Pourquoi cet *Interrogatoire* à un homme qui vient de dire, qu'il demeure chez ſon pére à l'Hotel des Urſins ? On en va voir la raiſon par ſa réponſe, *a dit que le Sr.* Saurin *qui eſt de l'Académie des Sciences, & demeure à l'Hôtel des Urſins, répondra de lui, qu'il le connoit particuliérement, & l'envoie aſſez ſouvent porter des papiers chez Monſieur le Procureur Général*, rue pavée.

Si *Guillaume* avoit réſolu de dénier ſerieuſement le fait dont il étoit accuſé, & dont il avoit tant de fois fait le récit chez *la Fleury*, comme il ſemble qu'on a afecté de lui en faire faire la dénegation dans quelques articles ſuivans juſques au 24. compris, il n'auroit eu garde de découvrir d'abord qu'il avoit accoutumé de porter des paquets pour le Sr. *Saurin*, c'eſt cependant ce qu'on lui fait dire ſur le premier article de ce premier Interrogatoire.

Par l'article 8. on lui demande *ſi le Sr.* Saurin *ne lui donna pas dans le tems du carnaval dernier un paquet ; a dit que* non, *que le nommé* Milet, *Exempt, lui a deja demandé pluſieurs fois la même choſe, & qu'il lui a fait la même réponſe.*

Meſſieurs les Juges ſont priés de ſe ſouvenir de la déclaration que *Guillaume* avoit faite chez Me. *Chardon* ; on vouloit tâcher de la détruire ou de l'éluder ; c'eſt pour cela que *Guillaume* de lui-même parle de *Milet* Exempt, & des demandes qu'il lui a faites.

Sur quelques articles ſuivans, il dénie avoir donné le paquet au Décroteur.

Par l'article 24. on lui demande, *s'il n'eſt pas vrai qu'on a parlé pluſieurs fois à lui Répondant, du paquet en queſtion depuis qu'il a été envoié?* & il répond encore *qu'il n'y a jamais eu que le dit* Milet, *Exempt, qu'il lui en ait parlé, l'aiant envoié querir exprés.* C'eſt une ſuite de l'afectation de parler de *Milet*; on verra encore mieux dans la ſuite par quel motif.

Par l'article 25. on lui demande, *s'il n'eſt pas vrai que le dit Sr.* Saurin *lui a recommandé de n'en jamais parler à perſonne?* (on entend parler de l'envoi du paquet.)

Sur cette demande, dont la dénégation étoit bien facile à un Acuſé qui auroit voulu ſe défendre ſérieuſement, *Guillaume* répond *qu'il ne peut pas diſconvenir plus long-tems de la verité, qu'il eſt vrai que le paquet en queſtion*, DONT IL NE SAVOIT POINT LE CONTENU, ET QUI LUI FUT DONNE' CACHETE', *fut mis és mains, de lui Répondant, par le dit* Saurin *chez le dit* Saurin *même, avec ordre de le remettre entre les mains d'un* Décroteur, *pourquoi il lui donna deux ſols neufs, valant trois ſols, & lui dit de le faire porter au Café de la* Veuve Laurent, *que le dit* Saurin *ſuivit lui Répondant, & le dit* Décroteur, *à qui lui Répondant l'avoit remis, le dit* Saurin *ne voulant pas être reconnu de celui à qui il donneroit le paquet.*

Dit de ſoi, que quand le paquet de queſtion eut été porté par le dit Décroteur *au Sr.* Boindin, RUE GARENCIERE OÙ LEDIT SAURIN L'AVOIT SUIVI, *le dit* Saurin & lui Répondant *retournérent à l'Hôtel des Urſins, ſe ſouvient que le dit* Saurin *lui donna pour ſa peine douze ou quinze ſols, mais ne furent point boire enſemble dans aucun Café, ni ailleurs.*

On remarquera plus bas, combien cet aveu concerté de l'Hiſtoire aprise & répétée chez *la Fleury*, eſt contraire à la verité, aux dépoſitions des *Témoins*, aux déclarations de *Guillaume* lui-même

même dans la ſuite de ce premier *Interrogatoire*, & dans un ſecond qu'il a prété.

Par l'article 26. *enquis ſi le dit paquet n'étoit pas écrit de la main dudit* Saurin ? *a dit, que le dit* Saurin *ne lui en convint pas.*

Cette demande & cette réponſe n'ont certainement aucun raport à *Milet*; & cependant *Guillaume* revient à *Milet*, *& dit de lui* ſur le même article, *que* Milet, *Exempt, lui a voulu donner de l'argent pour convenir de la verité, & qu'il ne lui a pas voulu avoüer.*

C'eſt ici un preuve bien évidente du Complot; on auroit pu prétexter que lorſque *Guillaume* a parlé de *Milet* dans les articles qui précédent le 25. pendant qu'il ſe défendoit d'avoir porté le paquet, il en a parlé pour ſe diſculper: mais aprés le faux aveu qu'il venoit de faire; pourquoi dire de ſoi, ſur l'article 26. & hors de propos que *Milet* lui a voulu donner de l'argent pour convenir de la verité? Peut-on douter que ce ne ſoit une inſtruction qui lui avoit été donnée pour éluder la force de la déclaration faite chez Me. *Chardon*, en faiſant dire, ſans même qu'on le lui demande, que ſi *Milet* lui a voulu donner de l'argent, c'eſt pour le faire convenir de la verité? On prouvera dans un moment que c'eſt au contraire pour l'engager à dépoſer faux.

Par l'article 28. on lui demande, *S'il ne ſait pas que c'étoient des Vers contre des perſonnes de condition qui étoient enfermés dans la dite Lettre, & que c'étoit le Sr.* Saurin *qui les avoit compoſés?*

A dit qu'il n'en ſavoit rien: mais *dit de ſoi, que la boutique où il travaille eſt vis-à-vis la chambre où couche le dit Sr.* Saurin, *& que le jour qu'il remit entre les mains du* Décroteur *le paquet dont il s'agit, le dit Sr.* Saurin *l'appella le matin par ſa fenêtre; qu'il y fut, & qu'enſuite l'afaire ſe paſſa ainſi qu'il nous l'a dit, qu'il pouvoit être lors dix à onze heures du matin.* Cette cir-

conſtance eſt importante, elle fournit une preuve démonſtrative qui ſera ci-aprés expliquée, de la fauſſeté de toute la Déclaration du *Savetier*, qui a prétendu avoir été chargé du paquet, *un jour de Dimanche.*

Par l'article 42. on demande à *Guillaume*, *comment étoit le juſte-au-corps que lui Répondant avoit le jour qu'il donna au* Décroteur *le paquet de lettre à l'adreſſé du Sr.* Boindin ?

A dit, qu'il avoit le même juſte-au-corps qu'il a preſentement, dont les manches ſont à la matelotte ; qu'il l'a repris depuis quelque tems, aiant été environ trois ou quatre mois ſans le mettre.

C'eſt encore ici une preuve du Complot. Un homme qui répond que lors du prétendu envoi du paquet, il avoit le même juſte-au-corps qu'il a preſentement ſur lui, a-t-il beſoin de dire autre choſe ? Le Juge en voiant l'Acuſé ne voit-il pas de quelle maniére ſon juſte-au-corps eſt fait ? Quelle eſt cette afectation de faire remarquer ſans en être enquis, que les manches du juſte-au-corps qu'il a ſur lui ſont à la matelotte ! On ne devineroit pas par quelle raiſon *Guillaume* fait lui-même cette remarque, ſi on ne ſavoit qu'*Olivier* Décroteur avoit dépoſé au mois de Février dans l'Information faite à la requête du Sr. *De la Faye*, que celui qui lui avoit mis le paquet entre les mains, étoit vétu d'un juſte-au-corps de pinchina clair, dont les manches étoient à la matelotte. C'eſt pour cela que *Guillaume* prend ſoin de faire *de ſoi-même* cette remarque, pour avertir le Juge que les manches de ſon juſte-au-corps ſont faites à la matelotte.

Le Sr. *Saurin* ne croit pas aprés ce qu'il a ci-deſſus obſervé, avoir beſoin d'autre moyen pour montrer que *Guillaume* a été *ſuborné* ; & que toute l'Hiſtoire qu'il a contée, eſt controuvée. Il eſt ſeulement néceſſaire de réfléchir ſur ce qu'il a dit

dit pour éluder la déclaration qu'il avoit faite en preſence d'un *Grand-Magiſtrat*, que *Milet* lui avoit ofert de l'argent, & fait ofrir *trois écus neufs*, avec promeſſe de lui en donner davantage pour l'engager à dépoſer contre le Sr. *Saurin*.

On a vu ci-deſſus que dans ſon premier *Interrogatoire*, il a afecté de dire, devant & aprés qu'il eut avoué ſon Hiſtoire prétendue, que *Milet* lui a demandé pluſieurs fois ſi c'étoit lui, à qui le Sr. *Saurin* avoit donné le Paquet pour le faire porter au *Café*, & que *Milet* lui avoit ofert de l'argent; tout cela ſans en être enquis & hors de propos, pour avoir ſeulement ocaſion de dire que ſi on lui a ofert de l'argent, ce n'étoit que pour l'obliger à dépoſer la vérité.

Le Sr. *Rouſſeau* a trouvé que *Guillaume* ne s'étoit pas encore aſſez expliqué ſur cela : il vouloit lui faire dire expreſſément que la déclaration faite chez Me. *Chardon* étoit fauſſe, & que *Guillaume* ne l'avoit faite qu'à la priére du Sr. *Saurin*, mais qu'il avoit refuſé de dépoſer la même choſe chez un Commiſſaire.

Dans cette vue le Sr. *Rouſſeau* a fait préter un ſecond Interrogatoire à *Guillaume* le 17. Octobre.

Par l'Article 15. il lui fait demander, *ſi lui Répondant a dit au dit Sr.* Saurin *que* Milet *Exempt l'avoit voulu engager à dépoſer la verité ?* Surquoi il répond, *qu'oui, & que le Sr.* Saurin *aiant ſu* de lui Répondant, *qu'il n'avoit pas voulu l'avoüer au dit* Milet, *a dit qu'il avoit bien fait de ne lui pas dire, & que s'il l'envoyoit chercher une ſeconde fois, il l'envoyât promener : le mena enſuite chez Me.* Chardon *pour lui dire ce que* Milet *lui avoit demandé, & la réponſe qu'il lui avoit faite ; & voulut enſuite le mener chez un* Commiſſaire *pour en faire une* Plainte, *ce que* lui Répondant *ne voulut pas ; & le dit* Milet *aiant quelque tems aprés envoyé chercher* lui

Répondant, *il en donna avis au Sr.* Saurin, *qui lui dit de n'y point aler, & de l'envoyer promener, nonobſtant quoi il ala chez ledit* Milet, *qui l'exhorta une ſeconde fois à dire la vérité, ce que* lui Répondant *ne voulut pas faire.*

Sur l'Article 16. *enquis ce que le dit* Saurin *lui avoit recommandé de dire chez Me.* Chardon ? *A dit, qu'il lui avoit dit de dénier la vérité au dit Sr.* Chardon.

Deux Réflexions ſur ce ſecond *Interrogatoire.*

La premiére, qu'il n'y avoit aucune ocaſion pour interroger *Guillaume* une ſeconde fois. Le Sr. *Rouſſeau* depuis ſon *Interrogatoire* du 24. Septembre, avoit fait faire *deux Informations par addition.* Dans l'une il a fait entendre Me. *Coulon*, Procureur; & dans l'autre *la Veuve Laurent*; mais il n'a pas ſeulement entrepris de les faire récoler, ni confronter. A quel propos un ſecond Interrogatoire le 17. Octobre, puiſqu'il n'étoit ſurvenu aucunes nouvelles charges?

Seconde Réflexion. Pourquoi faire demander à *Guillaume Arnoult*, ſi *Milet*, Exempt, avoit voulu l'engager à dépoſer, & ce que le Sr. *Saurin* lui avoit recommandé de dire chez Me. *Chardon* ? Cette demande pouvoit-elle tendre à autre choſe qu'à donner ocaſion à *Guillaume* de dire, que la déclaration qu'il avoit faite en préſence d'un *Grand-Magiſtrat*, n'étoit pas véritable, & lui fournir en même tems un prétexte pour ſe diſculper, en diſant, qu'il avoit refuſé de faire la même déclaration chez un *Commiſſaire*, & d'en rendre plainte. On verra dans un moment que l'événement a trompé l'attente du Sr. *Rouſſeau*, parce qu'à la Confrontation ſur ce ſecond Interrogatoire *Guillaume* a confirmé lui-même la déclaration qu'il avoit faite chez Me. *Chardon*, & détruit tout ce qu'on lui avoit ſuggéré de dire dans ſes Interrogatoires, pour tâcher d'en éluder la force.

Tout

Tout ce que le Sr. *Rouſſeau* a prétendu tirer de ces évaſions ſuggérées au *Savetier*, ſe réduit à inſinuer adroitement, que ſi *Milet* a ofert & fait ofrir de l'argent à *Guillaume Arnoult*, (car on ne le peut pas nier) ce n'eſt que pour lui faire dire la verité, & que ſa dépoſition n'en eſt pas moins vraie.

Deux Réponſes. La premiére, que ſupoſant pour un moment, que *Milet* n'eut ofert & fait ofrir de l'argent au *Savetier*, que pour lui faire dire la vérité, ſa dépoſition n'en dévroit pas moins être rejettée. Le §. *Sed & ſi* de la Loi 17. au Code *de Teſtibus*, porte, *Sed & ſi liquidis probationibus datione vel promiſſione pecuniarum eos* (teſtes) *corruptos eſſe oſtenderit, etiam eam allegationem integram ſervari præcipimus.* Une excellente Note de *Godefroy* ſur ce Paragraphe, ajoute, *Satis eſt ad elevandam teſtis fidem, ſi probetur ei data vel promiſſa pecunia.* Dans un Traité, *de Reprobatione Teſtium*, inſeré dans *Bartole*, nomb. 22. *Reprobantur, ſi promiſſione pecuniæ vel donatione, verum vel falſum tulerint teſtimonium.*

En éfet, quel moyen y a-t'il de diſtinguer ſi le don ou promeſſe d'argent fait au Témoin, eſt pour lui faire dépoſer la vérité, ou pour l'engager à rendre un faux témoignage ? De quelques termes que ſe ſerve le ſeducteur, peut-il trouver une voye plus facile pour corrompre, que celle d'ofrir & de donner de l'argent ? Cette régle ne doit-elle pas ſur tout avoir ſon aplication dans une eſpéce comme celle-ci, où toute l'acuſation ne roule que ſur la déclaration de celui à qui l'argent a été ofert, & ſur des oüi-dire de lui-même ?

Seconde Réponſe. Cette évaſion, que *Milet* n'a ofert & fait ofrir de l'argent au *Savetier* que pour l'engager à dépoſer la vérité, n'eſt point véritable dans le fait.

Pour

Pour le prouver il n'y a qu'à ſe ſouvenir de ce qui a déja été remarqué, qu'aprés le ſecond *Interrogatoire* de *Guillaume Arnoult* du 17. Octobre, il a été confronté au Sr. *Saurin* le 24. & qu'à la Confrontation en finiſſant, *& avant de ſigner, le Sr.* Saurin *a encore requis* Monſieur le Lieutenant Criminel *d'interpeller* Guillaume Arnoult, *s'il n'eſt pas vrai qu'il a dit à lui Acuſé chez le Sr.* Chardon, *Avocat, en preſence d'un* Grand-Magiſtrat, nommé dans la *Confrontation, entr'autres choſes, qu'un* Archer *l'avoit mené au Cabaret, & lui avoit ofert de l'argent pour le faire dépoſer contre* lui Acuſé? *A quoi le dit* Arnoult *avoit répondu, tenant un verre de vin à la main*, Je veux que ce verre de vin que je tiens à la main, me ſerve de poiſon, ſi ce qu'on veut me faire dépoſer, eſt vrai; *& ſur cette réponſe le dit Archer auroit tiré* trois écus neufs *de ſa poche, & les auroit mis devant le dit* Arnoult, *en diſant*, Je te donne ces trois écus; ſi tu dis ce que Mr. *Milet* veut te faire dire, il t'en donnera bien davantage, *& le dit* Guillaume Arnoult EST DEMEURÉ D'ACORD DU CONTENU EN LADITE INTERPELLATION.

Meſſieurs les Juges ſont ſupliés de pardonner au Sr. *Saurin* la répétition de cet endroit de la *Confrontation*, qui a déja été citée. Il eſt ſi important, qu'on ne peut ſe diſpenſer de le répéter pour en faire une aplication.

En premier lieu. C'eſt aprés qu'*Arnoult* a dit à l'Archer avec imprécation, que ce qu'on vouloit lui faire dépoſer contre le Sr. *Saurin*, n'étoit pas vrai, que l'Archer tire *trois écus neufs* de ſa poche, & les met devant lui *Arnoult*, en lui diſant: *Je te donne ces trois écus neufs, ſi tu dis ce que Mr.* Milet *veut te faire dire, il t'en donnera bien davantage.*

Ce n'eſt donc pas pour lui faire dépoſer la vérité qu'on lui ofre de l'argent, & qu'on lui

en

en promet *bien davantage* ; c'eſt au contraire pour l'engager à dépoſer ce que Mr. *Milet* vouloit lui faire dire, & cela après la réponſe que lui *Arnoult* avoit déja faite à l'Archer, qu'il vouloit que le verre de vin qu'il tenoit à la main, lui ſervit de poiſon, *ſi ce qu'on vouloit lui faire dépoſer étoit vrai.*

Cette reconnoiſſance du contenu en l'*Interpellation*, qui détruit toutes les déclarations des *Interrogatoires* d'*Arnoult*, eſt faite purement & ſimplement ſans aucune reſtriction à ſa derniere Confrontation.

Si l'on entreprenoit encore de lui faire donner de nouvelles explications ſur ce qu'il a dit, pouroit-on ajouter quelque foi à un homme qui rétracteroit ce qu'il eſt demeuré d'acord d'avoir aſſûré avec une telle imprécation ?

Le Sr. *Rouſſeau* s'eſt encore imaginé qu'il pourroit faire confirmer les déclarations de *Guillaume Arnoult*, par les dépoſitions de *Denis Arnoult*, *Savetier*, ſon pére, de *Suzanne Meuſnier*, ſa mére, & de *Denis Arnoult*, auſſi *Savetier*, ſon frére. Il les a fait entendre dans deux *Additions d'Informations* ; *la premiere*, du 20. d'Octobre, dans laquelle le pére & la mére ont été entendus, & *la ſeconde*, du 21. Novembre, dans laquelle il a fait entendre le frére.

Voici de quelle maniére il s'y eſt pris, pour exiger la dépoſition du pére & de la mére. Aprés le ſecond *Interrogatoire* de *Guillaume* fait au Châtelet le 17. Octobre, il a été reconduit aux Priſons du Fort-l'Evêque par *Bertier*, Exempt de la même Compagnie que *Milet*. Auſſi-tôt qu'ils furent arrivés au Fort-l'Evêque, cet Exempt *ſans ordre* & ſans aucune raiſon, fit reſſerrer *Guillaume Arnoult*, avec défenſes expreſſes de le laiſſer parler à perſonne ; c'eſt un fait dont il n'eſt pas poſſible de raporter la preuve par écrit ; mais

mais *Meſſieurs les Juges* en peuvent être facilement éclaircis.

Le lendemain 18. Octobre, le Sr. *Rouſſeau* donna ſa *Requête*, afin d'avoir permiſſion d'informer *par addition*. On ne manqua pas de faire ſavoir au pére & à la mére que leur fils étoit reſſerré, & en danger d'être puni comme faux Témoin. Ils dépoſerent le 20.

Denis Arnoult pére dépoſe, qu'un jour du Carnaval dernier, qu'il ne peut coter, *Guillaume* ſon fils vint lui demander ſon habit, lui diſant que le Sr. *Saurin* lui avoit dit de quiter ſa veſte rouge, parce qu'il avoit porté un paquet, qu'il avoit donné à un *Décroteur*, pour le faire rendre au *Café* de la *Veuve Laurent*; que ſon fils avoit été quatre mois ſans porter ſa veſte; que le Sr. *Saurin* lui avoit donné un juſte-au-corps noir; & il ajoute, que la ſervante du Sr. *Saurin* eſt venue pluſieurs fois recommander à ſon fils, en ſa préſence, de garder le ſecret, & que ſa femme lui a dit, *qu'elle avoit empéché leur dit fils d'aler chez un* Commiſſaire, *où le Sr.* Saurin *le vouloit mener, pour faire une déclaration fauſſe, de n'avoir point porté le paquet rue Dauphine, au* Décroteur, *par lequel il l'a fait rendre au* Café *de la* Veuve Laurent.

Suzanne Meuſnier dit à-peu-près la même choſe: Qu'un jour du Carnaval dernier, ſon fils qui s'étoit abſenté plus de deux heures, lui avoit dit, étant de retour, *Que* le Sr. *Saurin* l'étoit venu prendre pour le mener rue Dauphine, & lui faire porter un paquet, &c. *Que* Milet, *Exempt, leur voiſin, aiant fait au mari d'*elle Dépoſante, *& à leur dit fils, pluſieurs queſtions au ſujet du dit paquet, porté au* Café, *pour en ſavoir la vérité, ſon fils, qui a peu d'eſprit, le ſeroit alé dire au dit Sr.* Saurin, *&c.* Elle dit, de plus, qu'étant un jour à la fin de Juillet, ou au commencement d'Août, chez le Sr. *Aroüet*, Tréſorier de la Chambre des Comptes,

ptes, où elle va preſque tous les jours faire la groſſe beſogne de la maiſon, ſon fils y eſt venu lui demander la clef du cofre où elle ſerre ſon juſte-au-corps gris, lui diſant que le Sr. *Saurin* l'atendoit chez lui pour le mener chez un *Commiſſaire*, pour y faire ſa déclaration, qu'il n'avoit point porté le paquet en queſtion cacheté; & cela dans la vue que *Milet* ceſſât de s'en informer; qu'*elle Dépoſante*, aiant dit à ſon fils, qu'elle ne vouloit pas qu'il eut la témérité de faire en Juſtice une fauſſe déclaration, lui repréſentant qu'un Bedeau de leur Paroiſſe, pour une afaire ſemblable avoit été pendu en éfigie, & l'auroit été en éfet, s'il ne s'étoit ſauvé; qu'elle s'en vint en même tems dire la même choſe au Sr. *Saurin*, *qui par compoſition avec* elle Dépoſante, la pria de permettre à ſon fils de venir ſeulement faire ſa déclaration verbale chez la Dame *Chardon*, de n'avoir point porté le dit paquet avec lui dans la *rue Dauphine*, d'où ſon fils de retour lui auroit dit, qu'il l'avoit ainſi faite, en préſence de trois Meſſieurs, qui lui avoient paru de conſéquence; qu'elle a regret d'avoir permis à ſon fils de faire cette démarche, & ne l'a faite que par conſidération de la femme du Sr. *Saurin*, qui étoit malade, & de leur famille compoſée de ſept enfans.

On a fait écrire dans la Dépoſition de *Denis Arnoult*, frére de *Guillaume*, *Qu'il ſe ſouvient qu'au mois de juillet dernier*, Guillaume Arnoult, *ſon frére, lui parut chagrin, & que lui en aiant demandé le ſujet, il lui dit que* Milet, *Exempt, lui avoit fait pluſieurs queſtions au ſujet d'un paquet cacheté qu'il avoit porté, &c. A apris de ſa mére que le dit Sr.* Saurin *avoit voulu mener ſon frére chez un* Commiſſaire, *pour déclarer contre vérité, qu'il n'avoit point porté le dit paquet cacheté, méme avoit été trouver ledit Sr.* Saurin *pour lui dire, qu'elle ne vouloit point qu'il fit faire à ſon fils une fauſſe déclaration, & que malgré*

tout

tout ce qu'elle avoit dit au dit Sr. Saurin, *il avoit mené ſon frére chez la Dame* Chardon, *où il lui avoit fait dire tout ce qu'il avoit voulu, profitant du peu de génie de ſon frére; a oüi dire à ſes pére & mére, que* Charlote, *Servante du dit Sr.* Saurin, *depuis cette démarche, eſt venue pluſieurs fois dire à ſon frére de la part du dit Sr.* Saurin, *de garder le ſecret, & de ne parler à perſonne du paquet cacheté; mais la dite* Charlote *n'en a jamais parlé au dit* Dépoſant, *non plus que ledit Sr.* Saurin, *ni autre de ſa part.*

Il eſt aiſé de faire voir que ces trois dépoſitions du *pére*, de la *mére* & du *frére* de *Guillaume*, n'ont été faites que pour tâcher de le diſculper, qu'elles ſont pleines de fauſſetés & de contradictions; & que le *Commiſſaire* qui les a écrites, n'y a pas aporté l'exactitude qu'il devoit.

A la *Confrontation*, *Denis Arnoult*, frére de *Guillaume*, ſur les interpellations qui lui furent faites, a déclaré entre autres choſes, *qu'il ne ſe ſouvenoit pas bien du tems que ſon frére lui avoit paru triſte, que le* Commiſſaire *mit de lui-même le mois de Juillet dernier, ſans qu'il lui ait dit, qu'il eſt vrai que le* Commiſſaire *lui demanda ſi ce n'étoit pas dans le dit mois? Sur quoi il lui répondit qu'il ne pouvoit pas s'en ſouvenir.*

Pourquoi le *Commiſſaire* afecte-t-il de faire dire que la triſteſſe de *Guillaume* a paru à ſon frére au mois de Juillet, pour la faire quadrer avec la dépoſition du nommé *Fleury* & ſa *femme*? Mais de plus, pourquoi l'écrit-il *de lui-même* ſans que le Témoin le lui ait dit, & lorſqu'il lui a répondu au contraire, qu'il ne pouvoit pas s'en ſouvenir?

Ce Témoin fait encore une réponſe plus importante à une autre interpellation.

Interpellé de déclarer, ſi ç'a été Guillaume Arnoult *ſon frére qui lui a dit, que lui Acuſé l'ait voulu mener chez un* Commiſſaire *faire une fauſſe déclaration,*

tion, & s'il l'a dit ainſi devant le Commiſſaire *où il a dépoſé. Et par le Témoin a été dit, que ſon frére lui a dit que l'Acuſé l'avoit voulu mener faire une déclaration chez un* Commiſſaire, *mais ne lui a point dit que c'étoit pour faire une* fauſſe déclaration, *& que ce terme de* fauſſe *a été ajouté par le* Commiſſaire.

On a déja obſervé que la principale vue du ſecond *Interrogatoire* de *Guillaume* & de l'information *par addition*, dans laquelle le Sr. *Rouſſeau* a fait entendre ſon pére & ſa mére, étoit pour le diſculper d'avoir rendu un *faux témoignage* au préjudice de la déclaration qu'il avoit faite chez la Dame *Chardon*, en préſence de pluſieurs perſonnes de conſidération. Il faloit pour cela faire dire que cette déclaration étoit fauſſe; le frére dépoſe que ſa mére lui a dit, que le Sr. *Saurin* avoit voulu mener ſon frére faire une déclaration chez un *Commiſſaire*, ce qui ne ſervoit de rien à l'intention du Sr. *Rouſſeau*. C'eſt pourquoi on trouve dans la dépoſition *une fauſſe déclaration*; mais à la Confrontation, le Témoin n'a pas eu l'aſſûrance de le ſoutenir. Il déclare, que ce terme de *fauſſe* a été ajouté par le *Commiſſaire*, & que lui Témoin *ne l'a point dit*.

Ce n'eſt pas le ſeul endroit où la foi du *Commiſſaire* eſt ſuſpecte. Dans la dépoſition d'*Anne Vilmaire*, Servante de *la Fleury*, on lui fait dire, *qu'aiant été chercher* Guillaume Arnoult *à ſa Boutique, de la part de ſa Maîtreſſe pour venir parler à elle, comme ils venoient enſemble, une fille de ſa connoiſſance, à lui, les auroit joints, & lui auroit demandé où il aloit, & dit qu'il prit garde à cauſe de l'afaire qu'il avoit où il aloit, & les auroit quités.*

Il n'y a perſonne qui ne croie en liſant cette dépoſition, que la Servante de *la Fleury* Témoin, a elle-même entendu ce diſcours de la bouche de la fille rencontrée par haſard en chemin. Cependant dans ſa *Confrontation*, *Intervellée de dé-*

trer,

clarer, ſi elle a entendu de la propre bouche de la dite fille de n'aler pas où il aloit, à cauſe de l'afaire qu'il avoit ? a répondu, *qu'elle n'a point entendu de la bouche de la fille ce diſcours, & ne l'a ſu que par le raport que le dit* Guillaume *lui en a fait.* Ces déguiſemens, ces altérations, ces détours adroits de ce que dépoſe le Témoin d'un ſens à un autre, ne ſont pas certainement des preuves de ſincérité & d'exactitude.

A la même *Confrontation* de *Denis Arnoult*, frére, le Sr. *Saurin* a propoſé pour reproches que ce Témoin aiant ſu que le Sr. *Saurin* faiſoit rechercher la vie de ſon frére, a été chez lui *Saurin* faire des menaces en ces termes : *On recherche la vie de mon frére ; mais je ſaurai bien parler & m'en venger, & que le Témoin trois ſemaines ou environ après l'empriſonnement de ſon frére*, (c'eſt-à-dire quelques jours après la dépoſition de la *Veuve Laurent*) *ala au* Café *de* la dite Veuve, *& lui demanda où demeuroit le Sr.* Rouſſeau, *laquelle lui aiant répondu, pourquoi il lui faiſoit cette demande ? le Témoin avoit dit, qu'il vouloit l'aler voir, ſur ce qu'il tenoit ſon frére priſonnier ſi long-tems, puiſqu'il avoit promis qu'il n'y reſteroit* que trois ou quatre jours.

Sur le premier de ces reproches, le Témoin avoue qu'il a été chez le Sr. *Saurin*, & dénie ſeulement qu'il y ait fait des menaces. Pourquoi donc y aloit-il dans le tems qu'il déclare lui-même avoir ſu que le Sr. *Saurin* faiſoit rechercher la vie de ſon frére ?

Sur le ſecond reproche, le Témoin demeure auſſi d'acord, *qu'il eſt vrai que depuis l'empriſonnement de ſon frére, il a été au café de la* Veuve Laurent, *qu'il lui demanda où demeuroit le Sr.* Rouſſeau ; *ne lui parla point, qu'il eut envie d'aler voir le Sr.* Rouſſeau, *quoi qu'il en eut envie.*

Ce fait, quoique dénié en partie, ne laiſſe pas d'être très-important. Ce Témoin avoue qu'il a été

a été chez la *Veuve Laurent* pour lui demander la demeure du Sr. *Rouſſeau*, & qu'il avoit envie de l'aler voir, quoiqu'il ſupoſe n'avoir pas dit à la *Veuve Laurent* cette envie qu'il avoit. Il dénie auſſi avoir déclaré que c'étoit au ſujet de qu'il tenoit ſon frére priſonnier ſi long-tems, après avoir promis qu'il ne le ſeroit *que trois ou quatre jours*.

Pour peu qu'on réfléchiſſe ſur la déclaration de ce Témoin, il n'y a perſonne qui ne ſoit perſuadé qu'il ait eu envie d'aler voir le Sr. *Rouſſeau*, pendant qu'il retient ſon frére en priſon, & qu'il le pourſuit en aparence, pour autre choſe que pour lui faire des reproches de ce qu'il ne tient pas la parole qu'il avoit donné, que *Guillaume* ne ſeroit priſonnier *que trois ou quatre jours*. C'eſt en éfet ce que *Denis Arnoult*, frére a déclaré en préſence de pluſieurs Témoins.

D'ailleurs les contradictions & la fauſſeté de ces trois dépoſitions ſont viſibles : la mére dit qu'elle a empêché *Guillaume* de dépoſer chez le *Commiſſaire*, & que par compoſition elle lui a permis d'aler faire la déclaration chez Me. *Chardon*.

Denis Arnoult au contraire dit, que la mére défendit à *Guillaume* d'aler chez Me. *Chardon*, & que nonobſtant ſa défenſe il y ala.

Au reſte il n'eſt plus douteux que la déclaration faite par *Guillaume* chez Me. *Chardon*, ne ſoit véritable, puiſqu'il l'a ainſi reconnu à la *Confrontation*. Le Sr. *Saurin* eſt bien aſſuré que le *Magiſtrat*, en préſence duquel cette déclaration a été faite, ne refuſera pas de témoigner que c'eſt lui, qui a conſeillé de ne rien faire, & que *Guillaume* étoit tout prêt d'aler faire ſa dépoſition. Il y a même lieu de croire, qu'il s'en trouvera une preuve dans la déclaration de Me. *Coulon*, qu'on n'a pas voulu faire confronter, parce

parce que le Sr. *Saurin* lui avoit rendu compte, que c'étoit par le conſeil du même *Magiſtrat* qu'il mépriſoit l'avis du *Savetier*, & ne le feroit point dépoſer.

Il y a une autre contradiction, en ce que la mére du *Savetier* dépoſe, que *Milet* a interrogé pluſieurs fois ſon mari & ſon fils à jour & heures diférens ſur l'envoi du paquet en queſtion, & le mari au contraire a dit à la Confrontation, *qu'il a été une fois chez* Milet, *dont la femme l'avoit mandé à l'ocaſion de l'afaire en queſtion, laquelle lui demánda, ſi ſon fils avoit porté une Lettre pour Mr.* Saurin *dans la rue Dauphine? Sur quoi il répondit, qu'il n'en ſavoit rien.* Cela eſt bien éloigné de ce que la femme a dit, *que* Milet *l'avoit interrogé pluſieurs fois à jour & heures diférens.*

On ne s'arrétera point ici à réfuter ce que le mari & la femme ont dit, que le Sr. *Saurin* avoit fait préſent à *Guillaume* d'un habit noir, pour faire apuier ce que leur fils a dit dans ſes *Interrogatoires* & chez *la Fleury*, que cet habit avoit été donné, afin qu'il ne portât plus celui qu'il avoit lors de l'envoi du paquet, de peur d'être reconnu. Tous ces Témoins ont eux-mêmes reconnu à la *Confrontation* que le Sr. *Saurin* avoit accoutumé de donner de vieux habits à *Guillaume*; & le frére a auſſi reconnu qu'il lui en donnoit auſſi dans le tems qu'il faiſoit ſes *Commiſſions.*

Il n'y a pas moins d'abſurdité dans ce que le pére & la mére de *Guillaume* ont dépoſé, que depuis le prétendu envoi du paquet, la Servante du Sr. *Saurin* lui avoit recommandé pluſieurs fois de garder le ſecret, & de ne point parler de ce paquet qu'il avoit porté.

Eſt-il poſſible de croire que le Sr. *Saurin*, qui voioit tous les jours le *Savetier*, qui pouvoit lui-

lui-même lui recommander le prétendu ſecret, ſe ſeroit aviſé de le divulger ; auſſi la Servante du Sr. *Saurin* a formellement dénié ces faits dans ſon *Interrogatoire*.

La *fauſſeté* des déclarations de *Guillaume* dans ſes *Interrogatoires*, & ſes *Contradictions* avec lui-même, & avec les *Témoins*, ne ſont pas moins ſenſibles.

Il y en a une trés-importante, parce qu'elle eſt déciſive de *la fauſſeté* du point principal de l'acuſation, & qu'elle influe même ſur tous les autres faits.

Par la premiére *Information* du 23. Septembre 1710. *Jacques Fleury* dépoſe, que *Guillaume* parlant du paquet qu'il prétend avoir porté, lui a dit *l'avoir fait porter un* Dimanche *matin, croit autant qu'il peut s'en ſouvenir, que c'étoit le* Dimanche Gras ; *il ajoute plus bas, que le Sr.* Saurin *l'auroit accompagné le dit jour* Dimanche.

La *Bidaut*, femme de *Fleury*, dit à la verité dans ſa Dépoſition, que c'étoit *un Dimanche matin au mois de Février*. Mais à la Confrontation elle dit formellement que *c'étoit le Dimanche Gras*.

Anne Vilmaire dit de même dans ſa dépoſition, que c'étoit le *Dimanche Gras*.

Guillaume lui-même, dans l'article 4. de ſon ſecond *Interrogatoire, s'il n'eſt pas vrai qu'il a dit au dit* Fleury *& à ſa* femme, *qu'un* Dimanche *matin, au mois de Février le dit* Saurin *lui avoit fait lecture de* vilains Vers *qu'il venoit d'écrire, les avoit cachetés, & l'avoit engagé de les faire rendre par un* Décroteur *au* Café *de la* Veuve Laurent? *a dit, que tout cela eſt véritable, excepté qu'il n'a point dit que le dit* Saurin *lui a fait la lecture de* vilains Vers, *ni qu'il les ait vu cacheter*.

Il eſt donc vrai, ſuivant *Guillaume*, auſſi-bien que ſuivant la Dépoſition des *Témoins*, *que cela* s'eſt paſſé un *Dimanche* matin.

Cepen-

Cependant dans ſon premier *Interrogatoire*, aprés le faux aveu de l'hiſtoire controuvée ſur l'article 25. il dit de ſoi ſur l'article 29. *Que la Boutique où il travaille, eſt vis-à-vis la chambre ou couche le Sr.* Saurin, *& que le jour qu'il remit entre les mains du* Décroteur *le paquet dont il s'agit, le Sr.* Saurin *l'appella le matin par la fenêtre, qu'il y fut, & qu'enſuite l'afaire ſe paſſa ainſi qu'il nous l'a dit, & qu'il pouvoit être lors dix à onze heures du matin.*

Quelle contradiction! Quelle preuve de fauſſeté! Les trois Témoins dépoſent qu'il leur a dit que c'étoit un *Dimanche* matin; ils ajoutent même, le *Dimanche Gras. Guillaume*, dans le ſecond *Interrogatoire*, dit que c'eſt un *Dimanche*, & cependant il dit,

Au contraire, dans le premier *Interrogatoire*, aprés ſon faux aveu, qu'il étoit à ſa boutique, où il travaille, ſous la fenêtre de la chambre du Sr. *Saurin*, d'où il l'apella, & qu'enſuite l'afaire ſe paſſa comme il l'a conté.

Il ne peut pas y avoir une *contradiction* plus évidente, ni qui marque plus certainement la fauſſeté.

Auſſi la mére dans ſa *Confrontation*, a voulu dire, que c'étoit un *jour ouvrable*; mais peut-elle en être crue, pour diſculper ſon fils contre ce qu'il a dit lui-même, & contre ce que les *trois Témoins* ont dépoſé qu'il leur a dit?

De cette *contradiction* deux Conſequences néceſſaires & déciſives de la fauſſeté de la Déclaration de *Guillaume.*

La premiére, qu'il n'eſt pas poſſible que ce ſoit *Guillaume* qui ait reçu du Sr. *Saurin* le paquet mis entre les mains du *Décroteur*, & porté au *Café* de la *Veuve Laurent*, & de là chez le Sr *Boindin*, puiſqu'il paroit par l'*Information* du Sr. *De la Faye*, que ce paquet avoit été porté plus de quinze jours avant le *Dimanche gras*, qui étoit le 2. Mars, & que

que *Fleury*, ſa *femme* & leur *ſervante* dépoſent que *Guillaume* leur a dit pluſieurs fois avoir été chargé du paquet par le Sr. *Saurin*, le dit jour *Dimanche gras.*

Seconde Conſéquence. *Guillaume* a conté à *Fleury*, & à la *Bidaut*, ſa femme, que le Sr. *Saurin*, après lui avoir fait porter le paquet, lui avoit dit d'*aller au plus vîte changer d'habit, à cauſe de la veſte rouge qu'il avoit alors, afin de n'être plus reconnu, qu'il a porté pendant deux mois ſon habit des Dimanches, & & que pour le dédommager, de porter ainſi le dit habit qu'il uſoit, le dit* Saurin *lui en a donné un noir des ſiens qu'il a vendu. La* Bidaut *ajoute, que le dit* Saurin *a dit à* Guillaume *de porter quelque tems ſon habit des Dimanches.*

Comment accorder cela avec ce qui vient d'être marqué, que le paquet a été porté un *Dimanche* matin : s'il avoit falu changer d'habit, de peur d'être reconnu, c'étoit celui des Dimanches qu'il auroit falu quitter, bien loin de l'uſer en le portant tous les jours.

Si on s'aviſoit de varier pour ſauver cette *contradiction*, & de dire aujourd'hui que ce n'eſt pas l'habit des Dimanches, que *Guillaume* avoit lors de l'envoi du paquet ; pourquoi donc avoir dit, que c'eſt pour le dédommager d'avoir uſé l'habit des Dimanches, que le Sr. *Saurin* lui en a donné un autre ? Quelle foi peut-on ajouter à des gens capables de tant de variations ſur un fait important ?

Après tout, le bon ſens ne permet pas de douter que tout ce qui a été dit par *Guillaume* & par tous les *Témoins* à l'ocaſion du changement d'habit, de peur d'être reconnu, ne ſoit une fable mal imaginée. *Guillaume* ſe dépeint lui-même, & tous les *Témoins* le dépeignent auſſi comme un homme triſte, agité de la crainte d'être reconnu. Il dit avoir changé d'habit pendant les

quatre premiers mois, & lorſqu'il eſt le plus inquiet, au mois de Juillet, lorſqu'il eſt interrogé par *Milet* tant de fois, lorſque le Sr. *Rouſſeau* le fait voir par le *Décroteur* pour le reconnoître, lorſqu'il ſupoſe que le Sr. *Saurin* l'a voulu mener chez un *Commiſſaire*, & qu'il l'a éfectivement mené chez Me. *Chardon*, c'eſt en ce tems-là qu'il reprend l'habit qu'il avoit dans le tems qu'il prétend avoir porté le paquet, & c'eſt avec ce même habit qu'il a été empriſonné : y eut-il jamais une abſurdité ſemblable, & une preuve de Complot & de fauſſeté plus manifeſte ? Ne voit-on pas que toute l'hiſtoire de l'habit a été inventée pour y apliquer malicieuſement le don d'un vieux habit noir, que le Sr. *Saurin* ne lui avoit donné que ſuivant la coûtume où il étoit de lui donner de tems en tems de vieux habits, de même qu'à ſon frere, dans le tems qu'il faiſoit ſes commiſſions, ainſi que le pére & le frére l'ont avoüé à la *Confrontation* ?

Il y a une infinité d'autres contradictions. *Par exemple*, ſur l'art. 25. du premier *Interrogatoire*, aprés le faux aveu fait par *Guillaume*, il dit de ſoi que quand ce paquet eut été porté par le *Décroteur* au Sr. *Boindin*, rue Garenciére, où le dit *Saurin* l'avoit ſuivi, le dit *Saurin* & *lui Répondant* diſparurent tous deux de la vue du *Décroteur*, & s'en retournérent à l'Hotel des Urſins.

Il dit au contraire ſur l'Article dernier du même *Interrogatoire*, *que le Sr.* Saurin *&* lui *ne virent point porter par le* Décroteur *la Lettre en queſtion au Sr.* Boindin, *rue Garenciére, mais le ſuivirent ſeulement de vue juſques au* Cafe *de la* Veuve Laurent, *après quoi le Sr.* Saurin, *&* lui Repondant *retournérent à l'Hotel des Urſins.*

Sur le même article 25. du premier *Interrogatoire*, *Guillaume* dit, *que le Sr.* Saurin *lui donna pour ſa peine douze ou quinze ſols ; mais ne furent point boire enſemble dans aucun* Cafe. *Fleury*

Fleury, ſa *femme*, & *Limouſin*, dépoſent au contraire, que *Guillaume* leur a dit, *que le Sr.* Saurin *lui avoit donné cinquante ſols, & qu'en ſortant de la rue Dauphine aprés le paquet porté, il l'avoit mené dans un autre* Café *de la rue des Arcis, où il lui avoit fait boire un verre de Ratafia.*

Guillaume lui-même aprés avoir dit dans le premier *Interrogatoire*, que le Sr. *Saurin* ne l'a mené dans aucun Café, s'eſt contredit dans le ſecond, où ſur l'art. 20. il dit *que le Sr.* Saurin *l'a mené dans un* Café, *rue des Arcis*, & lui a donné un verre de Ratafia & cinquante ſols.

Il eſt vrai, que pour ſe contredire le moins qu'il pouvoit, avec la dépoſition de *Fleury* & ſa *femme*, il a ajouté que le Sr. *Saurin* lui avoit fait faire auparavant pluſieurs commiſſions qu'il ne lui avoit pas paiées ; vain détour pour ſauver ſa contradiction, auſſi-bien que celle de la prétendue penſion de cinquante ſols par ſemaine, que les Témoins de la premiére *Information* dépoſent qu'il leur a dit, que le Sr. *Saurin* lui donnoit pour l'obliger à ſe taire ; ce que *Guillaume* lui-même a dénié dans tous ſes *Interrogatoires*.

Les Témoins de la premiére *Information* dépoſent encore, que *Guillaume* leur a dit que le Sr. *Saurin* avoit cacheté devant lui le paquet où étoient les *Vers infâmes*, * aprés lui en avoir fait la lecture. Cela eſt abſurde & choque le ſens commun ; mais il étoit néceſſaire de le faire dépoſer, comme on a dit, pour rendre *Guillaume* coupable, obtenir un Decret, & le faire interroger comme Acuſé. De ſa part, il a toujours dénié cette circonſtance, & a dit ſeulement dans ſon ſecond *Interrogatoire*, que le

* Nota. *Il y a cent vingt-ſix Vers, dont on prétend que le Sr.* Saurin *a fait la lecture au* Savetier.

Saurin quelques jours aprés l'envoi du paquet, lui avoit dit, *qu'ils étoient drôles.*

Quoique toutes ces contradictions paroiſſent groſſiéres, il y a neanmoins beaucoup d'adreſſe & un tour de malice fort caché, parce qu'on a voulu faire paroître *Guillaume* coupable, ſeulement pour le faire décréter, & l'excuſer enſuite autant qu'on a pu par des réponſes, dans leſquelles on voit qu'il afecte de s'acorder avec les dépoſitions autant qu'il le peut, ſans ſe rendre véritablement coupable. C'eſt auſſi en cela que ſon pére, ſa mére & ſon frére tâchent de l'aider dans leurs dépoſitions.

Aprés des preuves auſſi évidentes de la *Subornation* de *Guillaume*, & de la fauſſeté de ce qu'il a dit dans ſes *Interrogatoires*; il ne reſte qu'à répondre aux inductions que le Sr. *Rouſſeau* prétend tirer de la copie des *Couplets* écrite de la main du Sr. *Saurin*, qui a été trouvée ſous les ſcellés.

Il eſt naturel comme le Sr. *Saurin* l'a remarqué dans ſon ſecond *Interrogatoire*, qu'étant intéreſſé & ataqué dans les *Couplets*, il en ait gardé une copie pour tâcher d'en découvrir l'Auteur, & il n'y a rien en cela que de très-innocent.

Auſſi le Sr. *Rouſſeau* s'éforce de perſuader, que cette copie écrite de la main du Sr. *Saurin* doit être regardée tout au moins comme un ſecond Original. Il le veut perſuader par deux circonſtances: *l'une*, ſur ce que *Guillaume* a déclaré par ſon *Interrogatoire*, que le Sr. *Saurin* avoit les *Vers* en queſtion dans ſon tiroir, où ils étoient éfectivement, & que trois jours aprés l'envoi fait au Sr. *Boindin*, il lui avoit dit *que ces* Vers *étoient drôles*: *l'autre*, qu'il ſe trouve des ratures dans cette copie trouvée chez le Sr. *Saurin*.

Il n'y a rien à induire de la *premiere* circonſtance: il n'étoit pas difficile à *Guillaume* qui avoit l'entrée facile chez le Sr. *Saurin*, dont il faiſoit les Com-

Commiſſions, de ſavoir ou de juger que cette copie des *vers* étoit dans un tiroir, ou le Sr. *Saurin* a accoutumé de mettre ſes papiers, & qui n'eſt jamais fermé, n'y aiant point de ſerrure.

A l'égard de ce que le Sr. *Rouſſeau* ajoute, que *Guillaume* déclare que le Sr. *Saurin* lui a dit trois ou qu'autre jours aprés l'envoi du paquet, que les *vers étoient drôles*, outre qu'on a déja prouvé, que *Guillaume* eſt un faux Témoin, gagné & corrompu, il y a une abſurdité dans ce qu'il a dit, qui rend le fait incroiable. Les *Vers* dont il s'agit, contiennent d'afreuſes calomnies, & ne contiennent rien qui puiſſe être appellé *drôle*, par raport à un Garçon *Savetier*.

Pour ce qui eſt des ratures qui ſont dans la copie trouvée chez le Sr. *Saurin*, écrite de ſa main, elle eſt au *Procès*. Il oſe dire avec confiance que la ſeule inſpection ſuffit pour convaincre que ce n'eſt qu'une ſimple copie; & il n'a éfectivement point d'autre réponſe à faire par raport à *Meſſieurs les Juges* que de les prier de la voir.

Mais par raport au Public qui ne verra pas cette copie, il fera quelques obſervations, qui ſeroient inutiles, ſi la nature de ces *Vers* lui permettoient de donner une copie figurée de celle qui a été trouvée dans ſes papiers. Il aime mieux perdre cet avantage, & tâcher d'y ſupléer par les obſervations ſuivantes qui donneront, autant qu'il eſt poſſible, une idée exacte de la Piéce.

I. Que tout le Libelle eſt compoſé de *quatorze Couplets*, *chacun* de *neuf vers*.

II. Que dans chaque *Couplet* il y a un repos aprés le quatriéme *vers*, enſorte que chaque *Couplet* ſe trouve comme partagé en deux Parties, dont les *quatre premiers vers* compoſent la premiéremiére, & les *cinq autres* la derniére. Cette obſervation va recevoir ſon aplication.

III. Que chaque Strophe commence par un *vers*, dont la terminaiſon eſt maſculine, ſuivi d'un autre dont la terminaiſon eſt feminine; & qu'au contraire, les deux premiers *vers* des *cinq* qui compoſent la ſeconde Partie de chaque *Couplet*, ſont deux maſculins. Cette obſervation aura auſſi ſon aplication.

Que le V. le VI. & le VII. *Couplets* ſont contre le Sr. *Saurin*, & contre deux autres perſonnes; que les deux premiers ſur tout, contiennent les injures les plus affreuſes contre le Sr. *Saurin*, & même que la fin du ſixiéme, & le commencement du ſeptiéme n'ataquent les deux autres perſonnes que pour imputer au Sr. *Saurin*, que c'eſt lui qui les a *débauchés*.

A l'égard de la copie en elle-même, telle qu'elle a été trouvée chez le Sr. *Saurin*; on voit,

I. Qu'elle eſt intitulée, *Copie des nouveaux Couplets répandus dans le Public.*

Le Sr. *Rouſſeau* prétend que ce Titre n'eſt que l'éfet d'une précaution du Sr. *Saurin*: mais s'il avoit ſongé à prendre une précaution, n'étoit-il pas plus facile de bruler cette copie?

II. Que le cinquiéme *Couplet*, qui eſt le premier de ceux qui regarde le Sr. *Saurin*, eſt écrit dans ſon entier, ſans aucune erreur ni rature, finiſſant au mot *Hypocrite.*

III. Qu'enſuite au lieu d'écrire les *quatre premiers vers* du ſixiéme *Couplet*, qui en font la premiére partie, le Sr. *Saurin* les a ſautés par mégarde, & a commencé par écrire les *quatre premiers vers* de la ſeconde Partie, commençans par ces mots, *C'eſt par lui*, & la premiére lettre du *cinquiéme vers* qui devoit finir, & qui finit effectivement cette ſeconde partie & le *Couplet.*

IV. Qu'enſuite s'apercevant de ſon erreur, il a baré ces quatre *vers*, & la lettre qui devoit commencer le cinquiéme; & qu'il a écrit le cinquié-

quiéme *Couplet* en ſon entier, tel qu'il doit être; commençant par les mots : *Je le vois, ce perfide*, & finiſſant par le mot, *Deſavoue*, qui finit & le *Couplet* & la page.

V. Qu'en recommençant l'autre page, il a récrit une ſeconde fois les cinq derniers *vers* du ſixiéme *Couplet* qu'il venoit d'écrire de l'autre côté; & que s'apercevant de ſon erreur, il les a raiés, & a paſſé enſuite au ſeptiéme *Couplet*, & au ſuivant.

VI. Qu'à la réſerve du mot, *Nouveau*, qui eſt de trop au ſecond *vers* du premier *Couplet*, & qui n'eſt baré qu'avec du craion, il n'y a d'ailleurs aucune rature dans toute cette copie, & qu'elle eſt écrite proprement.

Avant que de paſſer aux réflexions naturelles qui naiſſent de ces obſervations, il eſt encore neceſſaire de remarquer, que dans l'exemplaire des mêmes *Vers* trouvé chez le Sr. *Malaſaire*, & qui eſt au *Procès*, il paroit qu'il n'y avoit d'abord que *treize Couplets* : que du cinquiéme *Couplet*, qui a été coupé, il en a été fait deux, en ajoutant *cinq vers* à la premiére partie de ce cinquiéme *Couplet*, & en ajoutant enſuite *quatre autres vers* à la tête des *cinq vers* commençans par les mots : *C'eſt par lui que s'eſt égaré*, qui paroiſſent avoir fait originairement la ſeconde partie du cinquiéme *Couplet*, & qui ſont devenus la ſeconde partie du ſixiéme.

Les *cinq vers* d'une part, & *quatre vers* d'autre, ont été ajoutés de ſuite dans cet exemplaire par un renvoi ſur un petit quarré de papier ſeparé.

De ces obſervations de fait, ſenſibles, lorſqu'on a la piéce devant les yeux, naiſſent trois réflexions naturelles, qui détruiſent tous les raiſonnemens du Sr. *Rouſſeau*.

Premiére réflexion. Si *cette copie étoit un ſecond Original*, pour ſe ſervir des termes du Sr. *Rouſſeau*, le

Sr. *Saurin* auroit écrit d'abord le cinquiéme *Couplet* entier, tel qu'il eſt dans l'exemplaire du Sr. *Malafaire* ſans le renvoi, c'eſt-à-dire, que les quatre premiers *vers* finiſſant par le mot, *ame double*, ſeroient ſuivis des *cinq vers* commençant par les mots, *C'eſt par lui que s'eſt égaré*, au lieu qu'il a écrit ce cinquiéme *Couplet* dans ſon entier ſans rature ni correction; enſorte que les *quatre premiers vers* ſe trouvent immédiatement ſuivis de *cinq vers* commençant par les mots, *Son zéle*, & finiſſant par les mots, *Scélérat hipocrite*; quoique dans l'exemplaire du Sr. *Malafaire*, ces *cinq vers* ne ſoient écrits qu'aprés le renvoi ſur le quarré du papier qui eſt ſéparé.

Seconde réflexion. Le Sr. *Rouſſeau* alégue comme une preuve, que le Sr. *Saurin* eſt Auteur des *Vers*, qu'on y voit qu'il a eu des ménagemens pour lui-même, & qu'il s'étoit même d'abord renfermé dans l'injure *d'hipocrite : car dans la copie* (ce ſont les termes du Sr. *Rouſſeau*) *qui a été trouvée chez lui, aprés le* vers *qui finit par le mot d'*hipocrite, *il paſſoit tout-d'un-coup à l'article du Sr.* Boindin; *mais aiant aparemment jugé que cela n'étoit pas aſſez fort, il a éfacé les quatre vers contre* Boindin *qu'il avoit déja écrits, & revient ſur* lui-même *dans quatre autres* vers, *où il traite le Chapitre de ſon* Athéiſme, *aprés quoi il rend au Sr.* Boindin *la place qu'il lui avoit ôtée.*

C'eſt ici que ſe fait l'aplication de l'obſervation qui a été faite, que la premiere partie de chacun des *Couplets* commence par deux *vers*, dont l'un a la terminaiſon maſculine, & l'autre féminine; & qu'au contraire la ſeconde partie de chaque *Couplet* conſiſtant en *cinq vers*, commence néceſſairement par deux *vers* maſculins. Cette néceſſité étoit d'autant plus indiſpenſable, que les *Couplets* ſont parodiés.

Il s'enſuit de-là, par une conſequence infailli-

ble, que les *vers* qui ſont contre le Sr. *Boindin*, n'ont jamais pu faire dans la compoſition le commencement d'un *Couplet*, & qu'au contraire ils en font néceſſairement la ſeconde partie; parce qu'ils commencent par deux *vers* maſculins.

Il y a donc de l'abſurdité à ſupoſer, comme le fait le Sr. *Rouſſeau*, qu'aprés le mot *hipocrite*, qui dans la copie trouvée chez le Sr. *Saurin* finit une ſtrophe, il ait prétendu paſſer à l'article du Sr. *Boindin*, puiſque cet article auroit commencé par deux *vers* maſculins dont les premiers mots ſont, *C'eſt par lui que c'eſt égaré.*

Cette abſurdité n'a pu ſans doute échaper aux lumiéres d'un Poëte auſſi habile que le Sr. *Rouſſeau*; mais il en avoit beſoin pour donner une couleur à l'idée chimérique, que *cette copie eſt un ſecond original.*

Troiſiéme réflexion. On doit conſidérer dans quelle ſituation devoit être le Sr. *Saurin*, lorſqu'il a fait cette copie, & celle qu'il a envoié à Mr. l'*Abbé Bignon*. Il avoit vu, & l'Exemplaire du Sr. *Boindin*, & celui du Sr. *Malafaire*. Il ne faut pas douter qu'il ne les eut lu pluſieurs fois; ainſi lorſqu'il copioit ſur l'Exemplaire qui étoit devant ſes yeux, il copioit en partie de mémoire, pour ſuivre l'activité ordinaire à un homme qui ne ſonge qu'à finir prontement ſa copie.

Faut-il donc s'étonner que le Sr. *Saurin* ait fait quelque erreur en copiant ces *Couplets*, & qu'il ait enſuite fait des ratures? Mais heureuſement ces erreurs ſont directement opoſées à l'idée de *ſecond original.* Un homme qui auroit compoſé, ſeroit-il tombé dans l'erreur d'écrire aprés un *Couplet* fini, *quatre vers* qui jamais ne pouvoient faire le commencement d'un autre *Couplet*, comme il a été démontré? C'eſt cependant *la premiére erreur.*

La ſeconde erreur, eſt d'avoir recopié au haut de la page les *cinq vers* qui étoient écrits à la fin de la page précédente, commençant par les mots, *c'eſt par lui que s'eſt égaré*, & faiſant la fin du ſixiéme *Couplet*.

Il eſt viſible que c'eſt une ſimple erreur de Copiſte, qui paſſe d'une page à une autre.

Peut-on dire qu'un homme compoſe, lorſqu'il écrit deux fois de ſuite, & ſans aucun intervale *cinq vers*, ſans y changer un ſeul mot; & que s'apercevant de ſon erreur, il bare les *cinq derniers* ?

On ne ſauroit trop remarquer, que dans toute la copie il n'y a pas un mot de corrigé dans les *vers*, ſi ce n'eſt le mot *Nouveau*, qui eſt de trop dans le *ſecond vers* du premier *Couplet*.

A l'égard de ce mot, il n'eſt baré qu'avec du craion: ce qui montre qu'il y a eu de l'intervale entre la faute & la correction, puiſqu'autrement le Sr. *Saurin* auroit raié ce mot ſur le champ avec la même plume & la même encre, comme il a fait les autres ratures.

Il a même expliqué dans ſon ſecond *Interrogatoire*, de quelle maniére le Sr. *Alarie* lui a fait apercevoir & corriger au *Café* la faute du mot, *Nouveau*, qui étoit de trop dans le *ſecond vers*; car cette même *copie* que l'on voudroit faire paſſer pour un *ſecond Original*, a été pluſieurs jours entre les mains du Sr. *Alarie*.

Il a auſſi été obſervé ci-deſſus, que ces *Couplets de Chanſons* ſont parodiés; & qu'ainſi la meſure de chaque *vers* eſt déterminée à un certain nombre de ſillabes, qui ne peut être augmenté ni diminué.

Le ſecond *vers*, par exemple, dans chaque *Couplet*, doit être néceſſairement un *vers* féminin de neuf ſillabes. Seroit-il poſſible qu'un homme qui auroit compoſé, eut écrit le *ſecond vers* d'onze

ſillabes

fillabes tel qu'il ſeroit, en y laiſſant le mot, *Nouveau* ? Seroit-il poſſible qu'il ne ſe fut pas du moins aperçu auſſi tôt de ſon erreur ?

Le Sr. *Saurin* qui ne s'eſt déja que trop arrêté à cette diſcution ſur la copie des *Couplets* trouvés chez lui, ſe diſpenſera de ſuivre le Sr. *Rouſſeau* dans ſes *Diſſertations Poëtiques*. Il ſuplie ſeulement *Meſſieurs les Juges* de lire avec attention ſes *Réponſes* ſur ſon *ſecond Interrogatoire* du 23. Octobre. Le Sr. *Rouſſeau* lui fit faire dès-lors les mêmes objections qu'il debite à preſent ; & il croit y avoir pleinement ſatisfait dans cet *Interrogatoire*.

Le Sr. *Rouſſeau* ſe flate, s'il croit par ſes *Diſſertations Poëtiques* éfacer les preuves convainquantes qui ſont au *Procès*, de ſon complot pour *ſuborner & corrompre Guillaume Arnoult* dans les fauſſes déclarations, qui ſont tout le fondement de ſon acuſation.

On ne peut ſe diſpenſer d'obſerver avant de finir, que le Sr. *Rouſſeau* ne peut ſoutenir l'acuſation qu'il a formée contre le Sr. *Saurin*, que ſur les déclarations de *Guillaume Arnoult* dans ſes *Interrogatoires* ; tous les autres *Témoins* ne dépoſent que ce qu'ils prétendent lui avoir oüi-dire.

Un Témoin unique ne peut jamais faire foi en Juſtice : *Etiam ſi præclaræ Curiæ honore fulgeat*, l. 9. Cod. *de Teſtibus*. A plus forte raiſon un malheureux *Garçon Savetier*, toujours tenté par ſon indigence. Cela ſeul ſufiroit pour faire reietter le témoignage de *Guillaume Arnoult* ; mais le Sr. *Saurin* a encore l'avantage que ce *Garçon Savetier* demeure d'acord, que *Milet* lui a ofert de l'argent pour l'engager à dépoſer, & qu'il eſt évident par ce qui a été obſervé, tiré des *Interrogatoires* & des *Confrontations*, que ce Malheureux a ſucombé à la tentation, & s'eſt laiſſe gagner & corrompre.

Ce conſidéré, MESSIEURS, il vous plaiſe

donner Acte au Supliant, de ce que pour défenſes par aténuation contre l'acuſation formée contre lui par le Sr. *Rouſſeau*, il emploie le contenu en la preſente REQUE'TE, lui permettre de produire l'Ecroue de *Jacques Fleury*, & *Marie Bidaut* ſa femme, & l'*Arrêt par défaut* obtenu par le dit *Rouſſeau* le 24. Mai dernier ſur le *déſiſtement* du Sr. *De la Faye*, aux inductions qui en ont été ci-deſſus tirées; renvoyer le Supliant quite & abſous de ladite acuſation; ordonner que ſon Ecroue ſera raié & bifé; condanner dès à preſent le dit *Rouſſeau* en *dix mille livres de réparations, dommages & interêts, & en tous les dépens*: & pour parvenir à une plus ample réparation, lui permettre d'informer de la *ſubornation* du dit *Guillaume Arnoult*, *Savetier*, & des autres faits expliqués par la preſente REQUE'TE; & vous ferez bien.

SAVIN, *Procureur*.

Jugé le 12. *Decembre* 1710.

FIA-

FACTUM,

OU

MEMOIRE

POUR LE

Sr. SAURIN;

PENSIONAIRE GEOMETRE DE L'ACADEMIE ROIALE DES SCIENCES,

CONTRE LE

Sr. ROUSSEAU.

IL vient de paroître pour ma défense un *Mémoire* en forme de *Requête*. On s'y est renfermé dans la discussion des charges qui sont au *Procès*, & dans l'exposition des moiens qui pouvoient établir mon innocence auprés des Juges.

Je dois au Public quelque chose de plus. Que n'exige point de moi l'honneur qu'il m'a fait, de se déclarer en ma faveur? Son suffrage, qui a été, & qui est encore aujourd'hui toute ma consolation & toute ma force, l'intéresse dans ma propre justification, & me la rend par-là plus chére:

à

à moi-même. Quelle gloire pour un Acuſé, d'avoir à juſtifier avec ſon innocence la voix du Public? Il faut mériter cette gloire par une juſtification ſi pleine & ſi entière, que mes Ennemis ſoient confondus, & ſur l'indigne acuſation qui m'eſt intentée, & ſur les bruits calomnieux qu'ils répandent contre mon honneur, pour rendre l'acuſation moins odieuſe.

Jamais acuſation ne le fut davantage. Cruellement outragé dans les *Chanſons* qui en ſont le ſujet, je me vois pourſuivi par l'Auteur même de ces infames *Chanſons*, & expoſé par ſes noirs artifices à porter la peines des propres outrages qu'il m'a faits. Qui auroit jamais prévu, que j'euſſe à me juſtifier du crime de m'être traité moi-même dans des Vers d'*Ame fauſſe & double*, de *Cœur perfide*, de *Scélérat hipocrite*, *ſans Religion*, *ſans Dieu*, *Coupable de ces infamies*, qui ont attiré le feu du Ciel? Telle eſt cependant la triſte & douloureuſe néceſſité où me réduit ici la Calomnie. Mais portons notre vue plus haut, & ſoumettons-nous à cette mortification comme à une épreuve que la Providence nous envoie. Je vais faire un éfort ſur moi-même, & ſuſpendre, autant qu'il me ſera poſſible, tous les mouvemens d'indignations qui s'excitent dans mon cœur, profondément bleſſé.

Je diviſerai ce *Mémoire* en deux Parties. Dans *la premiére* je me propoſe de faire d'abord l'Hiſtoire des *Couplets anciens* & *nouveaux*, & de la conduire juſqu'au jour de mon empriſonnement. Cette hiſtoire ſera ſuivie du portrait, de l'eſprit & du cœur & du Sr. *Rouſſeau*, appuié par des faits. A ce portrait je joindrai le mien, tiré de même de faits conſtans: c'eſt en cet endroit que je ſerai obligé de décrire une partie de ma vie, pour me juſtifier de toutes les autres calomnies que le Sr. *Rouſſeau*, & ce qu'il y a de plus vil entre

ſes

les Partisans, sement en tous lieux contre moi. De l'Histoire même des *Couplets*, & de l'opposition de nos caractéres, je tirerai une démonstration de mon innocence, peut-être aussi forte qu'une démonstration géométrique, & qui fera retomber l'acusation sur l'Acusateur même, sur qui elle étoit déja tombée avec tant de justice.

Dans *la seconde Partie* j'entrerai dans l'examen du *Procès* même, & par une exacte discussion des Piéces, j'établirai encore mon innocence. On y verra l'ouvrage d'un noir Complot formé contre moi par le Sr. *Rousseau*, qui a mis en usage la plus infame *Subornation* pour me perdre.

Je ne donne pas ici cette *seconde Partie*; je prie très-humblement le Public de trouver bon, que je la lui fasse attendre quelques jours, pour y pouvoir ajouter des choses qui répandront une nouvelle lumiére sur mon innocence; mais qui demandent encore quelque délai. Je me flate qu'on sera d'autant plus disposé à m'accorder cette grace, que *ma Requête*, si je ne me trompe, ne laisse guére de *seconde Partie* à désirer.

PREMIERE PARTIE.

L'Histoire des *Couplets*, par où je vais commencer, sufiroit seule pour me justifier aux dépens de mon Acusateur. Je la reprendrai dès son origine; je n'omettrai aucuns des faits qui y ont raport, parce qu'il n'y en a pas un qui ne désigne l'Auteur; & que, pris tous ensemble, s'ils n'établissent pas une preuve juridique, ils emportent du moins une conviction morale.

J'en raporterai les circonstances avec d'autant plus de fidelité, qu'elles sont toutes importantes, & je consens que mon absolution dépende du moindre des faits que j'avancerai sans preuves.

Il y a neuf ou dix ans que le Sr. *Rouſſeau* donna au Public ſa Comédie du *Capricieux*. Il venoit alors au *Café* de la *Veuve Laurent*; il y étoit lié avec tout le monde, & avec moi-même; & il ne ſauroit dater cette inimitié tant alléguée pour nous rendre ſuſpects, que d'aprés les *premiéres Chanſons*, dont il fut généralement ſoupçonné l'Auteur.

La Comédie du Sr. *Rouſſeau* fut ſiflée. Ses Amis du *Café* ſouſcrivirent au jugement du Public: je fus peut-être celui de tous, qui portai de ſa Comédie le jugement le plus avantageux, & il n'eut point en cette occaſion de plus zélé Partiſan. Il s'indigna cependant de n'avoir pu plaire à tout le monde, & il ſongea aparemment dés-lors à ſe venger de la ſincerité de ſes Amis.

Quelque tems aprés, dans la nouveauté de l'Opera d'*Héſione*, le Sr. *Rouſſeau* vint au *Café*; il dit à Mr. *de la Motte*, croiant n'être entendu d'aucun autre, le *Couplet* contre Mrs. *Colaſſe*, *Campra*, *Bérin*, & *Pécourt*. Il pria Mr. *de la Motte* de le dire, & de l'attribuer à Mr. *l'Abbé Pic*, contre qui le Sr. *Rouſſeau* avoit déja fait une * *Satire*. Mr. *de la Motte* lui déclara, que tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de ne le pas nommer lui-même; & récitant le *Couplet* à quelqu'un, aprés que le Sr. *Rouſſeau* fut ſorti, Mr. *de Maunoir*, qui étoit préſent, dit, *Nous ne vous en demandons point l'Auteur*; Rouſſeau *vous l'a dit trop haut, & il m'a mis du ſecret ſans le vouloir* Ce *Couplet* étoit ſur un air de l'Opéra d'*Héſione*, & c'eſt le premier de près de *cent Couplets* que le Sr. *Rouſſeau* a faits depuis ſur le même air.

Sur ce *premier Couplet*, le Sr. *Rouſſeau* a comme ébauché la conduite monſtrueuſe qu'il tient aujourd'hui ſur les autres. Il prévint par des embraſ-

* *Elle eſt intitulée* LA PICARDE. *On la trouvera dans les Oeuvres du Sr.* Rouſſeau, *tome* 1. *pag.* 232.

braſſement le Sr. *Pécourt*, au Cul de Sac de l'Opéra, & il lui tint ce diſcours : *Il paroît dans le monde une Chanſon contre vous, que des gens malins m'attribuent ; mais je vous ai trop d'obligation, & vous avez trop de raiſon de me compter entre vos amis, vous ne me croirez jamais ni aſſez ingrat ni aſſez fou pour vous avoir joüé un pareil tour.* Il joignit les ſermens aux embraſſades ; & bon Comédien qu'il eſt, il ſe donna un air d'innocence qui convainquit peut-être le Sr. *Pécourt*. Voilà la ſcélérate hypocriſie ajoutée à la calomnie qu'il avoit voulu jetter d'abord ſur Mr. l'*Abbé Pic*. On verra par la ſuite de cette Hiſtoire, combien le Sr. *Rouſſeau* s'eſt perfectionné dans ce malheureux art.

Qu'on remarque preſentement ces circonſtances ; le *Couplet* fait par le Sr. *Rouſſeau*, attribué par lui-même à un homme qu'il avoit outragé ; nié avec ſerment à celui que le *Couplet* ofenſe ; les raiſons d'extravagance & d'ingratitude emploiées pour s'en juſtifier ; & enfin le *Couplet* avoué dans la ſuite par le Sr. *Rouſſeau* lui-même. Tout eſt pareil dans l'afaire d'aujourd'hui, & je ne déſeſpérerois pas que l'aveu du Sr. *Rouſſeau*, ne conſommât la reſſemblance, s'il n'y avoit pas de châtiment à craindre.

Peu de jours aprés l'aventure de ce *Couplet*, on en jetta ſous les Tables du *Café cinq* ou *ſix autres* ; ils n'attaquoient encore que le ridicule ; tout le monde en rit, hors les intéreſſés, qui n'héſitérent pas un moment ſur l'Auteur. *C'eſt* Rouſſeau, *c'eſt ce mauvais cœur ; je lui citois* Hérodote *avant hier*, diſoit l'un ; *je n'ai dit cette circonſtance qu'à lui*, diſoit l'autre : ce ne fut qu'une voix.

Le Sr. *Rouſſeau* vint au *Café* le lendemain, ou le jour ſuivant. A ſa préſence les murmures s'élevérent ; il n'entendoit autour de lui que ménaces & qu'injures ; il tira Mr. *de la Motte* à part, le plus loin qu'il put, de cette importune converſation,

&

& il lui récita à propos de rien des *Vers*, qu'il ne faiſoit que begaier; diſtrait ſans doute par tout ce qui parvenoit à lui des ſoupçons & de la colére des autres. Mr. *de la Motte* m'a aſſuré, ſans en rien conclure, que pendant le récit des *Vers*, la main du Sr. *Rouſſeau* trembloit dans la ſienne, & que tout ſon corps étoit dans un mouvement convulſif: je ne prétens pas moi-même faire valoir cette circonſtance plus qu'elle ne vaut.

On jetta bien-tot aprés dans le *Café* de *nouveaux Couplets* plus aigres que les premiers. Plus le Sr. *Rouſſeau* ofenfoit, plus il haïſſoit. Je ne ſai ſi ce fut dans ceux-là, ou dans les premiers; mais ce fut ſûrement dans les uns ou dans les autres, toujours écrits de la même main, que ſe trouva le *Couplet* contre le *Café* en général, & en particulier, contre Mrs. *Dionis*, *Maumenet* & *Riguenet*, dont le Sr. *Rouſſeau* a avoué depuis à pluſieurs perſonnes la derniére partie, en niant conſtament la prémiére, quoique dans le tems il l'eut dite comme de lui à Mr. *Périnet*. On voit toujours le caractére du Sr. *Rouſſeau*: il ne peut s'empêcher de faire des Satires, & il les nie, ou les avoue ſelon les perſonnes & les ocaſions.

Le trouble croiſſoit: le Sr. *Rouſſeau* ne venoit plus au *Café*. Il y vint pourtant extraordinairement un matin: il étoit déjà tard, & il n'y trouva plus que Mr. *de la Motte*, Mr. *Malafaire* & moi. Il ſe plaignit des idées injurieuſes qu'on avoit de lui. Je lui dis alors, & même avec un reſte d'amitié qu'il ne devoit pas trouver ſi étrange qu'il tombât quelques ſoupçons ſur lui, que l'*Auteur des Couplets* marquoit beaucoup d'eſprit & beaucoup de malice; qu'on ne le ſoupçonoit que par le talent, & que ſur le mauvais cœur, on s'arrétoit. Il lacha quelque injure contre ceux-mêmes qui le ſoupçonoient par le premier endroit. Je l'arrétai, en lui avoüant, que j'étois moi-

moi-même de ceux-là; & ſes premiéres aigreurs auroient eu peut-être de plus grandes ſuites, ſi l'on ne nous eut ſéparés, & ſi Me. *Laurent* n'eut prié le Sr. *Rouſſeau* de ne revenir plus déſormais chez elle; & de là vint bien-tôt aprés *un Couplet* des plus infames contre Me. *Laurent.*

Voilà la derniére converſation que j'ai eue avec le Sr. *Rouſſeau*: ſans doute elle détermina ſa haine, qui ne fit que croître depuis, & qui méditant ſans relache les moiens de me perdre, les a préparés par des calomnies atroces, qu'il a répandues aſſidument contre moi dans toutes les maiſons, où ſon caractére d'eſprit lui donnoit accès.

Depuis la défenſe de Me. *Laurent*, le Sr. *Rouſſeau* ne vint plus au *Café*, & l'on ne jetta plus auſſi des *Couplets* ſous les Tables; mais on en adreſſa à Me. *Laurent* par la Poſte de Verſailles, où le Sr. *Rouſſeau* étoit alors emploié. Les conſequences de tous ſes faits ſe tirent d'elles-mêmes, & mon Acuſateur n'auroit d'autre reſſource que de les nier, s'ils n'étoient pas auſſi aiſés à prouver qu'ils ſont vrais.

Ce fut à-peu-prés dans ce même tems que le Sr. *Rouſſeau* prit le parti d'aler ſe juſtifier lui-même chez les plus ofenſés; conduire déja eſſaiée à l'égard du Sr. *Pécourt.*

Il ala dans la même matinée chez Mrs. *de Villiers*, *de Grimareſt*, & *Boindin.* Il pleura chez Mr. *de Villiers*; il y proteſta de ſon innocence, & ce faux Parhétique ébranla un peu les ſoupçons de Mr. *de Villiers.* Il ne trouva chez Mr. *de Grimareſt* que Me. *ſa femme*, & il n'en ſortit que plus piqué du froid acueil qu'elle lui fit. Chez Mr. *Boindin*, les proteſtations du Sr. *Rouſſeau* n'eurent pas plus d'éfet. Mr. *Boindin* lui dit, que ſoupçonné avec autant de fondement, qu'il l'étoit, il n'y avoit d'autre juſtification pour lui, que de découvrir l'Au-

l'Auteur des Vers, & quita le Sr. *Rouſſeau* avec cette réponſe.

Tout cela s'étoit fait à midi ; & ſur les deux ou trois heures, on jetta ſous la porte de la Penſion, où logeoit Mr. *de la Motte*, un paquet cacheté, où il ſe trouva *douze Couplets* contre tous ceux qui devoient s'aſſembler le ſoir chez Mr. *de Villiers*.

Mr. *de la Motte* apporta les *nouveaux Couplets* à la Compagnie ; l'Auteur nous y menaçoit d'un redoublement de rage ſur les nouveaux outrages qu'on lui faiſoit, & il ſe déclaroit enfin notre Perſecuteur infatigable.

C'eſt Rouſſeau ; *j'en tiens la démonſtration*, s'écria Mr. *Otroſt*, à un des *Vers* des *Couplets* : ce qu'il dit là, eſt vrai : mais je ne l'ai jamais confié qu'à lui, & d'ailleurs il m'a aſſuré, il n'y a pas deux mois, qu'il ne mourroit point, qu'il n'eut fait les deux Ouvrages, *l'un* contre *la Cour*, & *l'autre* contre *le Café*, auxquels il donnoit des titres, que la modeſtie ne permet pas de nommer. Ainſi de jour en jour les ſoupçons dévenoient une évidence parfaite.

Enfin les *Couplets* toujours jettés dans le *Café*, tant que le Sr. *Rouſſeau* y vint, adreſſés par la Poſte, ou jettés ſous les Portes, dés qu'il ceſſa d'y venir, parvinrent juſqu'au nombre de *ſoixante & douze* ou *ſoixante & treize*. Ils furent la plupart déposés chez le *Commiſſaire*. L'Auteur alors ſuſpendit ſon travail ; & les diſcours, auſſi bien que les meſures, qu'on devoit prendre ſur les *Couplets*, ceſſerent avec les *Couplets* mêmes.

Pendant cette tréve, Mr. *de la Motte*, (je lui dois cette juſtice,) m'a remis vingt fois ſur ce ſujet, & ne touchant moi-même ſur le malheur du Sr. *Rouſſeau*, d'être ſoupçonné auſſi généralement & auſſi violemment des *Couplets*, ſi malgré les aparences il n'en étoit pas l'*Auteur*, nous rappe-

pellions, nous examinions toutes les circonſtances de cette avanture, avec autant d'exactitude & de diſcuſſion, que s'il s'étoit agi de juſtifier notre frére; mais il faut avoüer auſſi, que nous n'avons jamais pu réuſſir à détourner nos ſoupçons ſur un autre.

Le tems arriva que Mr. *de la Motte* donna ſes *Odes* au Public: il parut auſſi-tot un *Epigramme* du Sr. *Rouſſeau* contre lui; & de plus, il eut l'audace de finir une *Ode*, qu'il adreſſa à MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOGNE, par une Critique à contre-tems des *Odes* de Mr. *de la Motte*.

Mr. *de la Motte* mortifié, d'avoir un Ennemi ſi obſtiné, & qui n'avoit d'autre raiſon de le haïr, que ne l'avoir ofenſé, fit une * *Ode* ſur le *Mérite perſonnel*, qu'il adreſſa à Mr. *Rouſſeau*, où il fait voir, que la naiſſance, quelque baſſe qu'elle ſoit, ne nous avilit jamais aux yeux des gens ſenſés; que la vertu eſt la nobleſſe eſſentielle, & qu'un Poëte, qui fait un bon uſage de ſes talens, eſt d'autant plus eſtimable, qu'il a eu à vaincre l'obſtacle de la naiſſance & de l'éducation. Il ne la donna pourtant point, de peur de chagriner le Sr. *Rouſſeau*; & c'eſt la mémoire de quelques-uns qui la lui entendirent réciter, qui a trahi ſa diſcrétion.

Mr. *de la Motte* aiant été quelque tems aprés chez Mr. *Deſpréaux*, il ſe plaignit à lui du procédé du Sr. *Rouſſeau*. Il lui marqua combien cette inimitié lui peſoit, & que n'aiant ni haine, ni injure à rendre, l'acharnement du Sr. *Rouſſeau* contre lui aloit empoiſonner toute ſa vie.

Le Sr. *Rouſſeau* arriva dans le moment chez Mr. *Deſpréaux*. Mr. *de la Motte* ſe plaignit à lui-même; il lui dit, qu'il ſe trouvoit bien malheureux

* *Elle eſt ci-deſſus, pag.* 231.

reux d'avoir un Ennemi ſi opiniâtre, & qu'il ne s'étoit point atiré. L'emotion de Mr. *de la Motte* gagna le Sr. *Rouſſeau* : l'atendriſſement fut réciproque, & à la vue de Mr. *Deſpréaux*, qui les exhorta à ſe réunir, tout fut oublié dans un embraſſement.

Au ſortir de chez Mr. *Deſpréaux*, le Sr. *Rouſſeau* pria Mr. *de la Motte* de le réconcilier avec tous ſes Amis, & ſur tout avec moi : il s'ofrit à tout faire pour me regagner, juſqu'à venir m'en prier lui-même, s'il le faloit. Mr. *de la Motte* promit de n'y rien épargner, & il vint ſur le champ me raconter ſa réconciliation, ſe félicitant d'être délivré d'un fardeau qui le ſurchargeoit depuis long-tems ; il me preſſa d'en faire de même. Je lui répondis naïvement, & c'eſt ce que je penſe encore, que je ne trouvois rien à redire à ce qu'il avoit fait, qu'il avoit cédé à ſon tempérament, & que ſon intérêt même le demandoit ; que pour moi, j'étois diſpoſé à ne nuire jamais au Sr. *Rouſſeau*, quelque ocaſion que j'en euſſe ; que s'il me faiſoit voir qu'il n'étoit pas l'*Auteur des Couplets*, j'irois chez lui moi-même lui faire toutes les réparations imaginables, & lui demander pardon de mon erreur ; mais que tant que j'aurois contre lui un ſoupçon auſſi violent & auſſi bien fondé que le mien, & la raiſon & la conſcience me défendoient de renoüer aucun commerce avec un homme auſſi dangereux.

Me permettra-t-on de m'arrêter un moment ſur cet empreſſement du Sr. *Rouſſeau* à ſe remettre bien avec moi ? Pendant cinq années écoulées, depuis l'origine des *premiéres Chanſons*, juſqu'alors, il n'avoit ceſſé de répandre contre ma réputation les mêmes calomnies qu'il répand encore aujourd'hui : les croiroit-t-il des vérités, ces calomnies ? quelle indignité à lui de rechercher l'amitié d'un homme ſans probité & ſans hon-

honneur ? Les croioit-il en éfet des calomnies ? où étoit l'honneur & la probité du Sr. *Rouſſeau*, de calomnier avec cet acharnement un homme de bien, dont il jugeoit l'amitié digne d'être recherchée ?

Tel eſt ſon caractére, toujours prêt à embraſſer tendrement ceux-même dont il voudroit avoir percé le ſein ; il me hait, il me difame, & il me recherche ! Tel eſt mon caractére, peu conforme aux maniéres du ſiécle, & je m'en glorifie ; jamais de retour pour les perfides : je repouſſe le Sr. *Rouſſeau*, lorſqu'il revient à moi ; mais ſans haine, & ſans deſir de vengeance. J'ateſte tous ſes Amis, tous ſes Protecteurs, ſur l'idée qu'il leur a donnée de moi. Je ne veux point d'autre Témoins de l'animoſité avec laquelle il a toujours déchiré ma réputation : & au contraire, je le défie de me marquer une ſeule Maiſon, où il me ſoit jamais venu dans l'eſprit de le détruire ; de me nommer une ſeule Perſonne auprès de qui j'aie voulu traverſer par des médiſances ſes deſſeins & ſa fortune.

Mr. *de la Motte* s'eſt toujours loüé depuis ſa réconciliation du Procédé du Sr. *Rouſſeau*. Il s'eſt déclaré ſon Ami, & ſur la foi de ſa propre ſincérité, il comptoit ſur celle de ſon Ennemi couvert, dont la haine s'eſt toujours aigrie contre moi par l'opiniatreté de mes ſoupçons.

On fut tranquille juſqu'au temps de la réception de Mr. *de la Motte* à l'Académie Françoiſe : ſe trouvant alors deux places vacantes, Mr. *Rouſſeau* déſira avec ardeur de partager la gloire de Mr. *de la Motte*, & d'être reçu avec lui.

Comme ſes démarches étoient publiques, on parla au *Café* de ſes prétentions, comme on y parle indiféremment de toutes choſes. Tout le monde jugea, qu'il auroit mérité cet honneur par ſes talens, s'il ne s'en étoit rendu indigne par l'u-

l'uſage qu'il en avoit fait. La plupart ne comprenoient pas, que *Meſſieurs de l'Académie Françoiſe*, à qui la probité eſt encore plus précieuſe, que l'eſprit, vouluſſent admettre parmi eux un homme, dont la réputation n'étoit fondée que ſur des *Satires* & des *Epigrames* plus déteſtables par la matiére, qu'eſtimables par le tour & le génie des *Vers*. Il eſt vrai, diſoit-on, qu'il a traduit quelques *Pſeaumes*, peut-être aſſez noblement, mais c'eſt un nouveau crime pour lui, que ces mêmes *Pſeaumes* précédés & interrompus, ſuivis par tant d'Ouvrages infames & impies, qu'un honnête-homme ne ſauroit lire ſans répugnance, ni un Chrétien ſans horreur.

Tous ces diſcours revenoient ſans doute au Sr. *Rouſſeau*, qui n'en étant pas le Témoin lui-même, les atribuoit au hazard à ceux qu'il s'imaginoit le haïr.

Il courut alors *une* * *Chanſon* dans la maniére de celles *du Pont-Neuf*, faite long-tems auparavant, où l'on ſentoit une alluſion ſuivie à la naiſſance, aux mœurs, & aux Ouvrages du Sr. *Rouſſeau*. Il parut encore pour ſurcroit une prétendue *Centurie de Noſtradamus*, qui menaçoit l'*Académie Françoiſe* d'aviliſſement, ſi le Sr. *Rouſſeau* y entroit. Joignez à tout cela la place manquée. Voilà le fondement de ſa nouvelle fureur contre le *Café* de la *Veuve Laurent*.

En éfet, quelques jours aprés la réception de Mr. *de la Motte*, on porta le paquet des *nouveaux Couplets* en queſtion chez Mr. *Boindin*, & l'on en jetta un pareil ſur l'eſcalier de Mr. *Malafaire*. Ils les tinrent ſecrets trois ou quatre jours : & pendant cet intervale, voici ce qui ſe paſſa chez Mr. *le Comte de Verdun*. Je ne fais point d'excuſe à tous les honnêtes gens que je cite ; c'eſt une obligation,

* *Elle eſt ci-deſſus, pag.* 223.

tion, & ce doit être même un plaiſir pour eux de contribuer à la juſtification de l'innocence.

Monſieur *le Comte de Verdun* donnoit à diner à Meſſieurs de *Fontenelle*, *Hainault*, *la Motte*, *Rouſſeau*, & quelqu'autres. Le Sr. *Rouſſeau*, à ſon ordinaire, divertiſſoit les préſens aux dépens des abſens; il faiſoit trophée de ſes *Satires*, & Mr. *de la Motte* aiant dit en riant, *Voilà un homme né pour faire trembler le genre humain! N'alez point faire courir ces bruits-là*, reprit le Sr. Rouſſeau; *on n'en dit déja que trop.*

Mr. *de la Motte* ſortit avant la fin du repas pour ſe rendre à l'*Académie*; & le Sr. *Rouſſeau* récita aux autres en ſon abſence, une *Epitre à Marot*, ſemée de pluſieurs traits de Satire. On lui conſeilla de retrancher ces endroits, & à cette ocaſion de ſe racommoder, s'il étoit poſſible, avec Mr. *Boindin* & avec moi. C'eſt alors qu'il laiſſa éclater toute ſa haine; il parut auſſi envenimé contre nous, que ſi nous lui avions fait les outrages que nous avons reçus de lui.

Les *Chanſons* étoient encore ſecrétes, mais je ne ſai quelles circonſtances engagérent Mr. *Boindin*, & Mr. *Malafaire* à s'avoüer l'un à l'autre, qu'ils avoient reçu un paquet des *Vers en queſtion.*

Mr. *Boindin* vouloit qu'on n'en parlât à perſonne; mais Mr. *Malafaire* fut d'avis d'en parler à Mr. *de la Motte*, de peur que s'il recevoit un pareil paquet, il n'y fit pas tant de façons. Il crut auſſi qu'ils ne m'en devoient pas faire un miſtére. Et enfin Mr. *Boindin*, Mr. *Malafaire* & moi, nous alâmes avec Mr. *de Rouvroy*, qui nous ſuivoit ſans rien ſavoir, chez Mr. *de la Motte.*

On y lut les *Vers*, que ces Mrs. jugérent tous de la même main & du même ſtile que les *anciens.* J'héſitai d'abord, frapé de l'infamie qui y régne; mais enfin m'étant rendu à leur juge-

ment, mon avis fut le même qu'avoit été, & qu'étoit encore celui de Mr. *Boindin*, de les *brûler*, de n'en *parler* à qui que ce ſoit, & de ne point amuſer le Public à nos dépens; ajoutant qu'il arriveroit de deux choſes l'une; ou que l'Auteur s'en tiendroit-là, & en ce cas nous ſerions en repos, de même que s'il n'y avoit point eu de *Couplets*; ou qu'il chercheroit à diſtribuer de nouvelles copies; & qu'à force d'y revenir, il nous donneroit peut-être lieu de le découvrir.

Mr. *de la Motte* penſa autrement: il dit que l'intérêt que nous avions à découvrir, s'il étoit poſſible, un Ennemi opiniâtre, dont la haine depuis dix ans n'avoit pu ſe rallentir, demandoit que nous fiſſions voir les *Couplets* aux perſonnes outragées. Que puiſque nous convenions, qu'on ne devoit rien négliger pour en connoître l'Auteur, il faloit intéreſſer le plus d'yeux que nous pourrions à veiller à la vérité; qu'il faloit au moins le dire à Mr. *de la Faye le Cadet*, qui voioit tous les jours le Sr. *Rouſſeau*, & qui par la facilité de ſuivre, & d'étudier ſa conduite, étoit plus à portée que nous de découvrir la vérité.

Mr. *de la Motte* ajoutoit, qu'il avoit un intérêt particulier de raiſonner ainſi. Ami déclaré qu'il étoit du Sr. *Rouſſeau*, il eut voulu ſavoir à quoi s'en tenir avec lui, & n'être pas expoſé à la perfidie déguiſée ſous le nom de l'amitié.

Malgré ces raiſons de Mr. *de la Motte*, je m'obſtinai dans mon avis; & apuié de Mr. *Boindin*, qui étoit du même ſentiment, j'obtins enfin que les *Couplets* ſeroient ſuprimés, & qu'on n'en parleroit à perſonne. Mais le lendemain Mr. *de la Faye le Cadet*, étant aſſis dans le *Café* auprès de Mr. *de la Motte*; Mr. *de la Motte* eut la foibleſſe (il me permettra de le dire,) de lui révéler l'envoi des *Couplets*. Il voulut les voir: tous les intereſſes

téreſſés le ſurent bien tôt, & avec eux tout le *Café*. Le ſoupçon fut promt, invariable, & unanime; on a ſu les ſuites de ce ſoupçon violent que chacun apelloit *certitude*.

Un des ofenſes, reſpectable par ſon emploi, & par ſa valeur, n'a pu réſiſter à ſon reſſentiment. Ce reſſentiment a deshonoré dans le monde le Sr. *Rouſſeau*, qui preſſé par le témoignage de ſa conſcience, & par la crainte que d'autres infamies, dont il eſt notoirement l'Auteur, ne ſerviſſent à le convaincre de celle-ci, a mis lui-même le ſceau à ſon deshonneur par un *déſiſtement* pur & ſimple; & s'eſt ainſi déclaré de ſa propre main indigne de toute réparation.

C'eſt par cette honteuſe voie, que n'aiant plus de partie, il eſt enfin parvenu à obtenir un *Arrêt de décharge*, Arrêt *par défaut*, Arrêt *ſans dépens*, ſans *dommages & intérêts*; Arrêt enfin *ſurpris* avec des circonſtances qui ne ſont propres qu'à juſtifier, & à confirmer celui que le Public avoit déja rendu contre lui.

Déſeſpéré de ſe voir chargé, malgré ſon *Arrêt de décharge*, de toute l'ignominie qu'il méritoit, il a mis en uſage tous ſes artifices pour détourner ſur ceux-même qu'il déchire dans ſes *Chanſons*, la honte de ſon crime, & l'horreur du Public. Sa haine, qui me rend préſent à ſon eſprit, lui a fait voir plus de facilité à me perdre qu'un autre: étranger dans Paris, ſans biens, obſcur, aimant l'obſcurité; plus ocupé de mon travail & de mes études, que du ſoin de me faire des Amis & des Protecteurs, ci-devant Miniſtre, que de raiſons à qui me hait violemment, pour me choiſir. Ajoutez à cela les nouvelles facilités ofertes à ſa haine par le hazard d'un jeune *Garçon Savetier*, travaillant vis-à-vis de mes fenêtres, & faiſant mes commiſſions,

propre à être *ſuborné*, & d'un Exempt, nommé *Milet*, demeurant à quelques pas de là, dévoüé au Sr. *Rouſſeau*, & plus propre encore à être *Suborneur*.

Toutes ces conſidérations l'ont déterminé à fixer ſur moi les idées du deſſein plein de trahiſon qu'il méditoit.

Milet eſt un Exempt, emploié principalement à la découverte des mauvais lieux. Cet emploi lui donnant tout pouvoir ſur les femmes de mauvaiſe vie, il n'a pas eu de peine à faire entrer dans le Complot du Sr. *Rouſſeau*, une de ces femmes publiques, que la proſtitution pouſſée aux derniéres infamies, rend capable de toute ſorte de crimes. Celle dont il s'eſt ſervi, connue pour ce qu'elle eſt par Mr. *le Lieutenant Criminel* lui même, s'apelle *Marie Bidaut*: cette femme, un miſerable Valet d'Archer, nommé *Fleury*, ſon mari prétendu, tous deux dans les liens de la Juſtice pour vol avec éfraction; *leur Servante*, & un certain *Limouſin* Huiſſier, interdit par Arrêt, *Mouche* de *Milet*, & à ſes gages, ſont les quatre Témoins qui dépoſent dans l'*Information* ce qu'ils ont *oüi*, & *fait dire* au *Garçon Savetier*.

La *Bidaut*, principale Actrice dans cette intrigue, ſous la direction de *Milet*, Protecteur de ſon infame commerce, a d'abord atiré chez elle le *jeune Savetier*, ſous prétexte de lui donner de l'ouvrage, & faiſant ſervir à ſon deſſein toute ſorte de débauche, elle eſt aiſement venue à bout de le corrompre, & d'achever la ſubornation que *Milet* avoit commencée de la maniére que je vais le raconter; car les pratiques de cet Exempt entrent dans la ſuite de l'Hiſtoire que je fais.

Il y a environ cinq mois que le *Garçon Savetier* me vint trouver, & me dit que *Milet l'avoit envoié querir; qu'il lui avoit fait des queſtions, & qu'il*

ne ſavoit pourquoi ? Que d'abord il lui avoit demandé, ſi ce n'étoit pas lui qui faiſoit mes commiſſions ? A quoi, *lui Savetier*, avoit répondu qu'oui. Qu'il lui avoit demandé en ſuite, ſi vers le mois de Février je ne lui avois pas donné un Paquet à remettre à un *Décroteur* pour le porter à Mr. *Boindin* au *Café* de la *Veuve Laurent* ? qu'à cela il avoit répondu, qu'il ne ſavoit ce que c'étoit, & qu'il ne ſe ſouvenoit pas d'avoir jamais donné de Paquet de moi à aucun *Décroteur*. Que ſur cette réponſe, l'Exempt après avoir inſiſté quelque tems, avoit ajouté : *Tant pis ; je voudrois que ce fut toi qui eut porté ce Paquet ; ſi c'étoit toi, je te donnerois tout ce que tu voudrois*, & qu'il avoit répété pluſieurs fois la même choſe. C'eſt tout ce qui me fut raporté alors par le *Savetier*, dont je mépriſai l'avis comme un diſcours frivole.

Après cette premiére tentative, *Milet* aiant encore fait venir le *Savetier* chez lui, deux diférentes fois, & en diférens jours, ſe déclara ouvertement & le preſſa beaucoup. Il commença par lui dire, qu'il ſavoit qu'il avoit porté le Paquet dont il s'agit, & *qu'il étoit bien ſot de ne vouloir pas gagner de l'argent.* Il lui ofrit pluſieurs fois de lui en donner *autant qu'il voudroit*, ajoutant qu'*il n'avoit qu'à parler.* Mais le *Garçon* répondant toujours, qu'il ne pouvoit pas dire une choſe fauſſe ; l'Exempt prit un ton menaçant, & lui répéta pluſieurs fois, *Prens garde à toi, je m'en vais te faire mettre en Priſon ; je ſai que tu es un Fripon* * ; *je te ferai mettre dans un cul de baſſe-foſſe.* A ces menaces il joignit encore les ofres de lui donner de l'argent ; après quoi la femme de l'Exempt continua de le ſoliciter.

* *Cette menace pouvoit d'autant plus l'intimider, qu'en éfet il étoit coupable de vol, & de pluſieurs autres friponneries.*

Le même jour que le *Savetier* me raporta ce qui s'étoit paſſé la derniére fois entre *Milet* & lui, je le racontai en plaiſantant à pluſieurs de mes Amis au ſortir du *Café* de la *Veuve Laurent*. Quelques-uns, entr'autres Mr. *Gaulard*, Procureur de la Chambre des Comptes, & Mr. *de la Motte* prirent la choſe ſérieuſement, & étoient d'avis d'agir contre *Milet*; mais très-éloigné de croire que cela put avoir des ſuites, je continuai à plaiſanter, & je demeurai en repos.

A quelque tems de là rentrant le ſoir chez moi, le *Garçon Savetier* m'aborda, & me dit qu'il avoit été régalé au Cabaret par un Archer du même Exempt; qu'ils avoient fait un écot de vingt-ſept ou vingt-huit ſols; qu'en buvant, cet Archer avoit voulu l'engager à dépoſer contre moi ſur le Paquet en queſtion; qu'il lui avoit répété pluſieurs fois, qu'*il étoit bien fou de refuſer l'argent de* Mr. Milet, *qui à la moindre choſe qui lui arriveroit, le feroit mettre en priſon.* Qu'à ce diſcours, lui tenant un verre de vin à la main, répondit à l'Archer, *je veux que ce vin me ſerve de poiſon, ſi je ſai rien de ce que Mr.* Milet *veut me faire dire: je ne veux pas dire une choſe fauſſe pour de l'argent.* Qu'à l'inſtant l'Archer avoit tiré de ſa poche *trois écus neufs*, & les avoit mis ſur la table devant *lui Savetier*, en diſant, *Tien, je te donne ces* trois écus, *ſi tu le dis, & je te promets que Mr.* Milet *t'en donnera bien davantage, & tant que tu voudras.*

Cette perſévérance de *Milet* à vouloir *ſuborner* ce *Garçon*, très-facile d'ailleurs à être *ſuborné*, me fit enfin quelque peine; & aiant rencontré par hazard dans le même tems un Procureur de ma connoiſſance, nommé *Coulon*, homme d'honneur & de probité, je lui apris toutes ces menées. Il héſita quelques momens entre le parti de *demeurer en repos*, & celui de *rendre*

dre plainte devant un Commiſſaire; & puis aiant un peu révé: *Mais*, me dit-il, *vous avez des Amis ſi conſidérables & ſi éclairés, Mr. l'*ABBE' BIGNON, *Mr. l'Avocat Général* DE FLEURY; *voiez les, ils vous diront bien mieux que moi ce que vous devez faire.*

Je ſuivis cet avis, & dès le lendemain j'eus l'honneur d'en parler à Mr. *l'Avocat Général.* Ce fut devant ce *ſage Magiſtrat*, & en préſence de Mr. *l'Abbé Caillard*, & de Me. *Chardon*, ſa ſœur, ſi diſtinguée par ſa piété & par ſes lumiéres, que le *Garçon Savetier*, que j'avois mené avec moi, raporta ce qu'on avoit fait pour le corrompre. Sur ce récit, je demandai quelles meſures il y avoit à prendre contre de telles pratiques, & s'il ne ſeroit pas à-propos que je rendiſſe plainte devant un *Commiſſaire*? Mr. l'*Avocat Général* ne fut pas de cet avis; il me conſeilla de mépriſer tout cela, en me diſant que ces mauvaiſes démarches ne pouvoient tourner qu'à la confuſion de ceux qui les faiſoient.

Ce conſeil étoit ſage, quelque évenement qui l'ait ſuivi; je m'y tins ſans balancer, & ne ſongeai plus à prendre aucune précaution: mais dans le tems que j'étois le plus tranquille, on travailloit avec plus de vivacité à ma perte. D'un coté cette femme proſtituée, dont j'ai parlé, emploiée par *Milet*, & animée par la promeſſe de *deux cens livres* pour elle, & d'un emploi pour ſon mari, n'oublioit rien pour achever de corrompre le jeune *Savetier*; & de l'autre le Sr. *Rouſſeau* redoubloit ſes éforts à la Cour pour m'y détruire par toutes ſortes de calomnies, & pour s'ouvrir par le crédit de ſes Protecteurs une voie ſûre à m'acabler tout d'un coup. Enfin, la *ſubornation* étant au point où il la ſouhaitoit, il ſurprend un ordre favorable à ſon pernicieux deſſein.

C'eſt par ces menées ſourdes & pleines de perfidie, qu'à la *Requête* de Mr. *le Procureur du Roi*, & ſur la ſimple déclaration d'un miſerable *Garçon Savetier*, manifeſtement *ſuborné*, je me ſuis vû *décrété de priſe de corps* le 24. de Septembre, & enlevé avec éclat dans mon Cabinet, où l'on mit le ſcellé ſur mes Papiers, ce qui eſt ſans exemple en pareil cas; mais qui dans le projet de mon Ennemi étoit un point eſſentiel, & le principal fondement du ſuccès qu'il eſpéroit.

A peine étois-je entré dans la priſon, que Mr. le *Lieutenant Criminel* vint m'interroger. L'inſtruction commença ſur les ſix heures aprés midi, & fut continuée ſans relâche, juſqu'à onze heures & demie. Il n'y eut point d'intervalle entre l'*Interrogatoire*, le *Récollement*, & la *Confrontation*. Toute cette *Procédure* ſe fit avec une rapidité capable de faire trembler l'homme le plus innocent, & le plus aguéri dans ces ſortes d'afaires.

La veille de mon empriſonnement le *Garçon Savetier* avoit été conduit au Fort-l'Evêque avec beaucoup de ſecret: on n'étoit pas alé moins vite. *Plainte* du Sr. *Rouſſeau*, *permiſſion d'informer*, *Information*, *quatre Témoins oüis*, *Décret de priſe de corps*, *exécution du Décret*, tout dans le même jour: tant il eſt vrai que tout étoit concerté, & que l'on avoit à la main & les Témoins & le *Savetier*. Mais je renvoi ces obſervations, & toute la ſuite de cet injuſte & violent *Procès* à la *ſeconde Partie*, que j'ai promis de donner à ce *Mémoire*.

Je remarquerai ſeulement ici, que ce fut immédiatement après la *Procédure*, dont je viens de me plaindre, que le Sr. *Rouſſeau* ſe déclara partie.

Quand il vit le ſcellé apoſé à mon Cabinet, il crut que le coup étoit frapé; car il comptoit peu ſur ſes miſerables Témoins, dont l'indignité &

le

le Complot pouvoient aiſement ſe découvrir. Mon empriſonnement, & l'apoſition du ſcellé étoient tout l'avantage qu'il en avoit eſpéré, & dans ſon projet je devois être ſi ſubitement oprimé par là, que je n'aurois pas le tems de me reconnoître.

Jugeant de mon cœur par le ſien, il ne douroit pas, que mauvais François ou mauvais Catholique, on ne trouvât dans mes Papiers dequoi me perdre; ou me rendant quelque juſtice, il ſe flatoit que même bon François & bon Catholique, on y trouveroit encore quelque écrit, innocent en lui-même, à la vérité, mais de nature à pouvoir être tourné par ſes artifices à ma perte. Ses eſpérances ont été confondues, & il ſe voit réduit à trainer en longueur un *Procès*, qui ne peut finir qu'à ſa honte, pour ne rien dire ici qui l'éfraie.

Mais pourſuivons le deſſein de ce *Mémoire*. Je viens de faire l'*Hiſtoire des anciens Couplets & des nouveaux*; je l'ai conduite juſqu'à mon empriſonnement, ainſi que je l'avois promis. Je me ſuis auſſi engagé à donner par des *faits certains* l'idée du *caractére* du Sr. *Rouſſeau*, & du *mien*, pour tirer enſuite & des circonſtances de l'Hiſtoire des *Couplets*, & de la diférence de nos caractéres; des preuves qui juſtifient mon innocence, & qui convainquent le Sr. *Rouſſeau* du crime dont il m'acuſe. Je vais ſatisfaire à cet engagement, après avoir dit un mot des *Vers* mêmes qui ſont le ſujet de l'acuſation, ou *le corps du délit*, pour parler le langage de la *Procédure*, qui m'eſt ſi nouveau.

Ce ſont *quatorze Couplets* de Chanſon, où je ſuis *un* des plus maltraités, & où, à la réſerve de quelques autres avec moi, l'Auteur ne ſe déchaine que contre des Poëtes. *Circonſtance* qui doit être de quelque poids pour ceux qui connoiſſent le caractére jaloux du Sr. *Rouſſeau*.

Je ſuis fâché que les expreſſions infames, dont ils ſont remplis, m'empéchent de les mettre ici ſous les yeux du Public ; la ſeule lecture me juſtifieroit. Je n'ai à ce défaut d'autre reſſource que d'en donner l'idée la plus exacte qu'il me ſera poſſible. Peut-être cela produira-t-il le même éfet.

Il faut les regarder ſous deux égards, du coté des choſes, & du coté de la verſification.

Le *premier* côté ne repréſente que des calomnies atroces, infames, & où la pudeur n'eſt pas même ménagée par les termes. J'y ſuis traité moi de *Scélérat hipocrite*, d'*Ame double & perfide*, d'*Athée*, *Chef de Secte*, & *faiſant des Diſciples*, & de *Sodomite*. Les autres y ſont condamnés à la *roue*, au *feu*, & chargés d'*épithétes* qui font horreur. L'Auteur qui en commençant fait profeſſion de *rage* & de *perverſité*, ne ſe dément pas un ſeul inſtant dans ſon Ouvrage.

Ce fonds d'impudence & d'infamie a tellement bleſſé quantité d'honnétes gens, qu'ils ont été juſqu'à croire la verſification mauvaiſe; illuſion loüable, & dont je puis me vanter moi-même, puiſque la groſſiéreté des injures m'a caché d'abord, ainſi que je l'ai déja dit, le mérite des tours, & que j'héſitai quelque tems à croire que l'Ouvrage fut d'un bon Poëte.

Du coté de la verſification, on y ſent de la force, & même un déteſtable entouſiaſme : les rimes, quoique très-riches, ne coutent jamais rien au ſens ; beaucoup d'expreſſions de génie, des tours ſinguliers, & même fins ; nulle cheville. Il y a cependant quelques licences ; mais on voit bien que l'Auteur les a afectées, ou du moins qu'il ne les a priſes qu'en faveur de la préciſion ; & tout coupable qu'il eſt, d'avoir voulu dire des choſes auſſi infames, il a toujours le mérite d'avoir dit fortement ce qu'il vouloit dire.

Si ma deſcription eſt juſte, & je m'en raporte aux Connoiſſeurs, on voit que l'Auteur de l'Ouvrage doit avoir en même tems beaucoup d'eſprit poëtique, & beaucoup de noirceur & d'impudence. Il s'agit préſentement de faire connoître l'Acuſateur & l'Acuſe, & il ne ſera pas dificile de juger par leurs caractéres, auquel des deux les *Vers* conviendront davantage.

Il y a près de vingt ans que je connois le Sr. *Rouſſeau*. Avant les *premiers Couplets*, je l'ai vu preſque tous les jours durant pluſieurs années; c'en eſt aſſez pour connoître un homme à fond. Ses dehors flateurs ne m'ont jamais impoſé, & je ne comprens pas même comment ils peuvent impoſer à perſonne. Il a dans ſes maniéres careſſantes quelque choſe de ſi afecté, & ſouvent même de ſi outré, qu'on y ſent le caractére de cet Animal *doux*, qui ſous *une humble contenance*, *& un regard modeſte*, cache des *dents* & des *grifes* prétes à *mordre* & à *déchirer*.

Quoique je l'aie toujours connu double, & dangereux, j'avoue, que je ne l'aurois jamais cru capable de ces excès de noirceurs où il eſt parvenu. Comme je ne me ſuis jamais aviſé de rechercher ſa vie, ſes avantures & ſes actions ne ſont guéres venus à ma connoiſſance, que par des bruits publics: mais quoi qu'ils ſoient tellement circonſtanciés, qu'ils peuvent tenir lieu d'une certitude entiére; j'ometrai tout ce que je ne ſai que de cette ſorte, & je ne raporterai rien dont je n'aie la preuve. Que ſes Amis donc, que tous ceux qui le connoiſſent, en ne voiant point ici mille traits qu'ils ſavent, ne croient pas que je les ignore; je ſuis plus inſtruit que je ne le paroitrai; mais c'eſt encore une fois, que je n'aime pas à en dire plus, que je n'en puis prouver. *Fils ingrat. Domeſtique infidéle, perfide Ami*: voilà comme je l'ai toujours vu peindre.

Désolé d'une *naissance*, qui eut été pour lui un nouveau mérite, s'il n'en avoit pas rougi, il ne voulut pas même porter le nom de son pére. Le Sr. *Rousseau* s'est apellé quelque tems *Verniettes*; & c'est sur ce faux nom que quelques-uns de ses Amis même firent cette Anagramme, *Tu te renies.*

A la premiére representation du *Flateur*, Comedie du Sr. *Rousseau*, & où l'on prétend qu'il s'est peint lui-même, son pére, qui étoit entré à la Comedie pour son argent, fut sensible autant qu'on le peut juger, aux aplaudissemens qu'on donnoit à l'Ouvrage de son fils. Il ne put contenir sa joie, & il fit connoître à ceux qui l'environnoient, qu'il étoit le pére de l'Auteur; qu'il n'avoit rien épargné pour son éducation; qu'encore que son fils poussa l'ingratitude jusqu'à éviter de le voir, il ne pouvoit s'empêcher d'être touché de ses succès.

La Piéce finie, le pére tout ému cherchoit avec empressement à embrasser son fils. Il l'arrêta au sortir du Théatre, lui fit un discours touchant qui finissoit par ces mots, *enfin je suis votre pére. Vous mon pére!* s'écria le Sr. *Rousseau*, & dans le moment il s'enfuit, & laissa ce pauvre pére pénétré de douleur & fondant en larmes.

Tout le monde est plein de témoignages, qu'il ne le voioit point, qu'il le desavouoit, qu'il fuyoit sa présence & s'évanoüissoit presque à son nom. Il lui a même refusé les derniers devoirs, & s'il a été à son enterrement, du moins n'en a-t-il point le deüil. Qu'il me défie, s'il l'ose, de prouver ce que j'avance. Peut-être par la fausse acusation qu'il m'intente, trame-t-il lui-même sa punition, que tant de gens lui ont prédite. Mais quoi-qu'il en soit, je n'ai d'autre objet ici que de me justifier.

Il a eu plusieurs Maîtres, & n'a pû rester chez aucun

aucun. Il s'eſt répandu ſur ſes changemens des bruits circonſtanciés qui reviennent tous à l'afaire d'aujourd'hui. Des *Satires* atroces contre ſes Maîtres & ſes Bienfaicteurs, niées d'abord avec des ſermens & avoüées aprés la conviction avec des priéres inſtantes de ne le point perdre.

Peut être que ſes Maîtres par une pitié généreuſe, n'ont pas voulu révéler ſes noirceurs; mais enfin ce qui étoit loüable juſqu'ici, ceſſe aujourd'hui de l'être. L'innocence eſt oprimée par le *Scélérat* qu'ils connoiſſent, & ils ſentent bien que leur circonſpection les rend complices de la perſecution que je ſoufre. Je ne crains donc pas d'atteſter là-deſſus un *Magiſtrat illuſtre*, & rien ne me répond mieux de ſon témoignage pour juſtifier l'innocence que la pitié même qu'il a euë pour le Coupable, quand il ne s'agiſſoit que de lui faire grace.

Autant ou plus encore perfide dans l'amitié, Mr. *de St. Vaſt* nous a aſſuré, que chez Mr. *Foiſſin*, le Sr. *Rouſſeau* fit un jour, en atendant le diner, *un Vaudeville injurieux* contre toute une Maiſon illuſtre qui l'avoit honoré juſques-là de ſa protection. Je croi même que les Intéreſſés n'en ont pas douté; mais que par grandeur d'ame, ou par Religion, ils ont pris le parti de l'oubli, au lieu de celui de la vengeance.

Qui ne connoit les * *Satires* contre Mr. *de Francine* & Mr. l'*Abbé Pic*? Il ne les deſavoue pas lui-même, & qu'il ne diſe pas, comme il l'a déja dit, que puiſqu'il avoue celles-là les aiant faites, c'eſt une preuve qu'il n'a point fait les autres, qu'il

* *On les trouvera l'une & l'autre dans les Oeuvres du Sr.* Rouſſeau, *pag.* 227. 233.

qu'il déſavoue. L'aveu des unes marque bien dans le Sr. *Rouſſeau* de l'imprudence ajoutée à la noirceur: mais il étoit impoſſible que ſon imprudence, toute grande qu'elle eſt, alât juſqu'à ne pas deſavoüer les *Chanſons* en queſtion, qui par le grand nombre & la nature des calomnies, ne peuvent réjoüir perſonne, & qui devoient d'ailleurs lui faire craindre la vengeance publique, outre celle des particuliers.

En voilà, ce me ſemble, ſuffiſamment pour le cœur. Regardons le Sr. *Rouſſeau* du coté de l'eſprit. Je lui rendrai exactement juſtice; mais je ne veux point tomber dans l'exagération par la bienſeance qu'il y a quelques-fois à dire de ſon Ennemi plus de bien qu'on n'en fait.

Le Sr. *Rouſſeau* s'eſt apliqué toute ſa vie à la Poëſie. Il a ſur tout étudié *Marot* & *Rabelais*, & il faut avoüer qu'il ne réuſſit pas mal à ſuivre ſes Maîtres. Il a une imagination aſſez délicate, un grand amour de la richeſſe des rimes, un bon gout d'expreſſions & de tours; ſans nouveauté pourtant, & je ne le regarde que comme le premier entre les Plagiaires.

Rebuté du Theatre, il s'eſt ataché à l'*Epigrame*, petit Poëme qui ne demande qu'un eſprit ſuperficiel, ſur tout, lorſque, comme le Sr. *Rouſſeau*, on n'imagine point la matiére, & qu'on ne fait que rimer des mots infames & des *Contes* libertins répandus par la Ville.

De près de cent *Epigrames* qu'a fait ainſi le Sr. *Rouſſeau*, il n'y en a preſque pas une, qui par la ſaleté ou l'impiété de la matiére puiſſent être avoüées devant d'honnêtes gens. Tout le monde m'eſt Témoin, que quand on en apportoit au *Café*, j'avois peine à les entendre, & que je ne pouvois preſque pas me réſoudre à faire attention aux tours, & au génie des *Vers*, qui ne méritoient

toient pas à mon ſens tant d'éloge que la matiere méritoit d'indignation.

Le Sr. *Rouſſeau* avoit fait de bonne heure ſon aprentiſſage en ce genre ; on a encore de lui une * *Satire* contre *Moïſe*, dont l'impiété préſageoit aſſez ce que l'Auteur devoit faire dans la ſuite.

Voilà le caractére du Sr. *Rouſſeau* ; je ſuis réduit à preſent à me peindre moi-même ; mais je ne le ferai que par des faits. Je ſerois ſuſpect autrement ſur l'idée que je donnerois de moi.

Né dans la Religion Prétendue Réformée d'un pére Miniſtre, je fus fait Miniſtre moi-même deux années avant la Révocation de l'*Edit de Nantes*. A peine en avois-je exercé quelques mois les fonctions, qu'une afaire de Religion m'obligea d'en ſortir. Je me refugiai d'abord à Genéve, où m'ont vu pendant le peu de tems que j'y demeurai, quelques perſonnes de mérite qui ſont preſentement à Paris, & qui peuvent me rendre ſur la réputation que je m'y fis, & ſur les honneurs que j'y reçus, un témoignage, que la bienſéance ne permet pas que je me rende moi-même.

De Genéve, je paſſai à Berne, où Leurs Excellences eurent la bonté de m'arréter, en me faiſant eſpérer un établiſſement dans cette partie de leur Canton, que l'on apelle *le Païs de Vaux*.

Pendant cet intervale, l'*Edit de Nantes* fut révoqué, & cette Révocation fit paſſer dans ce Canton un grand nombre de Miniſtres François. *La Cure de Berchier*, une des plus conſidérables du Bailliage d'Yverdun, étant venu à vaquer dans ce tems-là, elle me fut donnée. Comme j'étois alors le ſeul des Miniſtres François réfugiés, établi, cette diſtinction me fit honneur ; mais elle m'a-

* *Elle eſt dans ſes Oeuvres ſous le nom de l'*INCREDULE, *pag.* 223.

m'atira auſſi la jalouſie des Miniſtres étrangers, & de ceux du Païs.

Il y avoit déja quelques années que je deſſervois ma Cure, quand ces derniers, pour fermer la porte à l'établiſſement des autres, s'aviſerent de rendre leur doctrine ſuſpecte, & inſinuérent à Leurs Excellences, qu'il ſeroit bon d'éxiger d'eux la ſignature d'un *Formluaire*, que ceux qui ſe deſtinoient au Miniſtére en Suiſſe & à Genéve, étoient obligés de ſigner à leur réception.

Ce *Formulaire* avoit été fait autrefois à l'ocaſion d'une nouvelle Méthode d'expliquer le Syſtéme ſi connu de *Calvin* ſur la Grace, Méthode inventée par *Caméron*, un des plus célébres Docteurs Calviniſtes du ſiécle paſſé.

Cette nouveauté avoit excité de grandes diſputes dans la Réforme, mais ſur tout à Genéve, où ſous deux Profeſſeurs très-eſtimés il ſe forma deux Partis, qui s'échauférent extrémement, & pouſſerent les choſes fort loin. *Meſſieurs les Suiſſes* apuiant ceux qui s'opoſoient aux nouveaux ſentimens, le *Formulaire* en queſtion fut dreſſé pour en arréter le progrés.

En France ces ſentimens prirent le deſſus, & parmi les Miniſtres réfugiés dans le Canton de Berne, il y en avoit peu qui n'euſſent adopté la Methode de *Caméron*. J'étois du grand nombre que le *Formulaire* n'acommodoit pas.

L'ordre de ſigner étant venu, tous les Miniſtres François, tant ceux qui ſuivoient l'opinion communément reçue, que ceux qui avoient embraſſé la nouvelle, ſe réunirent, & refuſerent de concert la ſignature comme une eſpéce d'oprobre que des Fréres ſi pleins d'ailleurs de compaſſion & de charité, ne devoient pas ajouter aux peines de leurs Fréres.

Cette généreuſe réſolution ne dura pas long-

tems.

tems. Tous les jours il se détachoit quelqu'un qui aloit signer ; & il se trouva qu'enfin ils avoient tous signé les uns aprés les autres. Je demeurai seul ferme dans le refus de souscrire à des sentimens, qui n'étoient pas les miens, résolu de quitter plûtôt mon Eglise, & de passer en Hollande. Le savant Mr. *Bernard*, qui fait depuis plusieurs années *les nouvelles de la République des Lettres* avec tant d'aplaudissement, partoit pour y aler. J'étois étroitement lié avec lui, & ne doutant presque pas que je ne fusse obligé à me retirer, & je l'engageai à m'atendre à Zurich quelque tems, & je lui promis de le joindre incessamment, si une démarche que j'avois dessein de faire, ne réussissoit pas. Cette démarche fut d'aler à Berne, & de tenter si par le crédit de mes Amis, & de mes Protecteurs, je n'obtiendrois point, que l'on se contentât à mon égard du silence que j'étois prêt à signer. J'ai toujours cru ne suivre dans tout cela que les mouvemens de ma conscience; mais s'il y avoit de la vanité, j'en fus bien puni : ma fermeté ne me fit point d'honneur ; elle passa pour une présomption de jeune homme ; on me reçut fort mal par tout ; & je m'en retournai chez moi très-mortifié. On ne laissa pas de m'écrire de Berne quelques jours après mon retour, que l'on ne me diroit rien, si je demeurois en repos, & si je pouvois me conduire avec tant de ménagement & de prudence, que ma *Classe* (c'est ainsi qu'on apelle en Suisse l'Assemblée des Ministres de tout un Bailliage) ne s'avisât point de remuer. Cet avis me fit prendre le parti de rester, & d'écrire à Mr. *Bernard* qu'il pouvoit continuer son voiage.

Je fus près d'un an sans être inquiété : mais à la premiére *Classe* qui se tint, on ne manqua pas de me demander un Certificat de ma signature.

ſignatures. Je tachai d'éluder cette demande en diſputant à la *Claſſe* le droit de me la faire, alléguant que les *Claſſes* n'avoient reçu ſur cela aucun ordre de Leurs Excellences; & que puiſqu'on étoit content de moi à Berne, d'où étoit venu l'ordre d'exiger les ſignatures, & à Lauſanne, où il avoit été adreſſé au Recteur de l'Académie, la *Claſſe* devoit être contente auſſi. Elle ne le fut pas, & l'on m'ordonna de mettre dans trois mois entre les mains du Baillif ou du Miniſtre d'Yverdun, le *Certificat* qu'on me demandoit. Je repris alors mon premier deſſein de tout abandonner.

Le Recteur de l'Académie de Lauſanne, cette même année, étoit un des Profeſſeurs en Théologie, nommé Mr. *Merlat*, Miniſtre François, qui avoit paſſé en Suiſſe long-tems avant la Révocation de l'*Edit de Nantes*. Comme il avoit pour moi une amitié particuliére, & que j'honorois auſſi beaucoup ſon métite, & ſa vertu; j'alai à Lauſanne pour le voir, & lui faire part de ma réſolution: elle l'afligea, & il vint à bout de m'en détourner: il me propoſa une ſignature, qui ſans être pure & ſimple, ajoutoit néanmoins quelque choſe au ſilence; & en même-tems il m'ofrit un *Certificat* à l'ordinaire conçu en termes généraux, & où n'entrant point dans la maniére dont j'aurois ſigné, il diroit ſeulement que j'avois ſigné. Je témoignai quelque répugnance à acepter un pareil *Certificat* ſur une ſignature faite avec reſtriction; il combatit & vainquit mes ſcrupules: je ſignai de la * maniére qu'il

* *Amore pacis atque ſcandali metu adductus polliceor, non modò nihil me docturum contra hanc* Formulam Conſenſûs; *ſed & quando de his agendi ſe dabit occaſio, doctrinam expoſiturum, quæ hîc ſubſcribenda proponitur, tanquam vulgò receptam, haud verò ut calculo meo approbatam.*

qu'il l'avoit proposé, & je pris le *Certificat* qu'il me donna.

Quelque afection que Mr. *Merlat* eut pour moi, je suis encore surpris aujourd'hui de la facilité que je trouvai auprès de lui. C'étoit un de ces hommes droits & roides qu'aucun égard humain ne fait plier; mais expliquant favorablement les intentions de *Messieurs de Berne*, il crut qu'ils devoient être contens de ma signature, & qu'ils n'en pouvoient pas demander davantage.

Je me vis ainsi tout d'un coup à couvert de toutes les recherches de ma *Classe*, & je ne songeai plus qu'à vivre tranquillement, & à remplir avec soin les devoirs de mon emploi. Ce fut alors que je me mariai; j'eus l'honneur de m'allier à une des premiéres familles du *Païs de Vaux*; c'est la famille de *Crouza* d'une ancienne Noblesse. J'étois étranger en Suisse, sans autre bien qu'un établissement médiocre. Je laisse au Public à juger par cette alliance de l'estime, dont on étoit prévenu en ma faveur.

Mon mariage n'afermissoit pas seulement ma petite fortune; il m'ouvroit encore une voie sûre à des établissemens plus considérables. Deux traits de jeunesse, & par conséquent d'imprudence, me rejettérent dans l'embaras; ocasion menagée par la Providence, pour me conduire où la grace du Seigneur m'apelloit depuis quelque tems.

Le *Certificat* de ma signature n'étoit pas diférent, ainsi que je l'ai déja dit, de tous ceux qu'on avoit donnés. Tout le monde crut, à la réserve de quelques Amis, à qui je m'étois ouvert, qu'après avoir fait tant de bruit, j'avois enfin signé purement & simplement. Cette opinion publique, & la secréte joie que je voyois dans mes Confréres, mortifioient mon orgueil.

orgueil. Je gardai moins de meſures aprés mon mariage, que je n'avois fait auparavant, & en pluſieurs occaſions où ma vanité ſe trouvoit piquée, j'eus la foibleſſe de parler, & tout m'échapa. Quelques-uns de mes Amis eurent la même foibleſſe, & pour me faire honneur, ils trahirent auſſi mon ſecret. Voilà un des deux traits d'imprudence; voici l'autre.

Dans un Sermon que je prêchai à l'ouverture d'une *claſſe* qui ſe tint à Yverdun même, je me haſardai d'expoſer des ſentimens qui n'avoient aucun raport au *Formulaire*, mais qui étoient néanmoins très-éloignés du pur Calviniſme. Je fis plus: je m'en vantai, & la choſe ne tarda pas à devenir publique. Ce fut pourtant bien moins par mon indiſcrétion que par celle d'un jeune homme qui étudioit en Théologie, & qui s'étoit ataché particuliérement à moi. Il achevoit ſes études à Genéve: il lui arriva dans une compagnie où ſe trouvérent quelques Etudians du *Païs de Vaux*, de parler des Miniſtres de ce Païs-là, & de leurs lumiéres avec moins d'eſtime qu'il ne devoit; il ne manqua pas de citer imprudemment mon Sermon, & d'apuier ſur les ſentimens que j'avois préchés en leur préſence, ſans qu'ils s'en fuſſent aperçus. Tout cela fut écrit à Yverdun; la plupart de mes Confréres en furent irrités, & il ſe forma contre moi un orage qui devoit éclater au premier Sinode.

Peut être que dans la conſidération où j'étois, & à la faveur de l'alliance où je venois d'entrer, j'aurois trouvé encore aſſez de protection pour diſſiper ce nouvel orage; mais il y avoit déja quelque tems, qu'indéterminé ſur la Religion je n'étois preſque plus retenu dans celle que je profeſſois, que par un reſte d'habitude, par ces liens qui nous attachent à nos Parens, à nos Amis, & en général à tous ceux avec qui nous

nous avons vécu, & par la fauſſe honte de changer, plus dificile cependant à vaincre dans les eſprits d'un certain caractére, que l'on ne ſauroit s'imaginer. La tempête qui ſe préparoit me détermina, & je ne m'ocupai dès-lors que du deſſein que Dieu m'a fait la grace d'éxecuter.

Je ne ſuis pas aſſez rempli de moi-même pour ne point ſentir, que le Public doit être fatigué du long & ennuieux détail que je viens de faire, en lui en demandant trés-humblement pardon; j'oſe encore, quelle audace à moi? ou quelle confiance en ſa bonté? lui demander la grace de permettre, qu'avant que d'en venir à ma réunion dans le ſein de l'Egliſe, je lui raconte en peu de mots par quels dégrés s'étoit formée dans mon eſprit la diſpoſition où je me trouvois par raport à la Religion Catholique, quand je pris enfin la réſolution de quiter la Suiſſe & la Réforme.

Lorſque je ſortis de France, j'arrivai à Genéve le plus rigide & le plus zélé Calviniſte qui fut jamais. J'y fis une connoiſſance particuliére avec un Profeſſeur habile, que la crainte de lui faire de la peine m'empêche de nommer. Il me pouſſa ſur la matiére de la *Prédeſtination* & de la *Grace* bien loin au delà de *Caméron*, & il m'auroit rendu Pélagien, ſi je n'avois été retenu par les idées philoſophiques du *R. P. Malebranche* ſur ces queſtions. Je fais ici l'Hiſtoire de mes ſentimens avec toute la ſincerité d'un homme, qui n'a aucun égard à ce qui peut lui ſervir ou lui nuire. Deſabuſé du Syſtême dur de *Calvin*, je ne regardai plus ce *Réformateur*, dont je m'étois fait une idole, que comme un de ces Eſprits exceſſifs, qui outrent tout, & qui ſont toujours au delà du vrai.

Tels me parurent en général les premiers Auteurs de la Réforme, & cette juſte idée de leur ca-

caractére d'eſprit me fit bien-tot revenir d'une infinité de préjugés. Je vis ſur la plupart des articles qui font le plus de peine à nos Fréres ſeparés, comme l'*Invocation des Saints*, *le Culte des Images*, *la Diſtinction des Viandes*, *&c.* qu'on avoit fort exagéré les abus inévitables du Peuple; que ces abus exagérés avoient été mis ſur le compte de l'Egliſe Romaine, & donnés par les *Réformateurs* pour ſa doctrine, & que ſa doctrine même ſur ces points, ſeparée des abus, avoit été mal priſe & tournée d'une maniere odieuſe.

Une des choſes dont je fus le plus frapé, quand mes yeux commencérent à s'ouvrir, ce fut de la fauſſe idée, quoiqu'en aparence pleine de reſpect pour la parole de Dieu; de la fauſſe idée, dis-je, qu'on a dans la Réforme ſur *la ſuffiſance & la clarté de l'Ecriture Sainte*, & de l'abus manifeſte des paſſages dont on ſe ſert pour apuier cette idée; car cet abus eſt un point qui peut être démontré.

Deux ou trois articles faiſoient encore une profonde impreſſion dans mon eſprit contre l'Egliſe Romaine, *la Tranſubſtantiation*, *l'adoration du Saint Sacrement*, *l'infaillibilité abſolue de l'Egliſe*. De ces trois articles, celui de *l'Adoration du Saint Sacrement* m'obligeoit à regarder l'Egliſe Romaine comme idolâtre, & m'éloignoit infiniment de ſa Communion. Un Livre que je trouvai par haſard ſur la table d'un Miniſtre de mes Amis, & que j'ouvris ſans deſſein, m'ota ſur le champ cette idée. On ne devineroit jamais le Livre; c'étoit un Livre Latin, intitulé *Cogitationes rationales Poirети*, les Penſées raiſonnables de *Poiret*. Mr. *Poiret* étoit un Philoſophe Cartéſien, qui à la honte du Cartéſianiſme eſt devenu une eſpéce de Quiétiſte dans l'Ecole de la fameuſe *Bourignon*. Parmi une infinité d'idées biſarres, dont eſt rempli l'Ouvrage que je viens de citer, il y a quelques endroits qui répondent au titre, & qui

qui ſont très-ſenſés: tel eſt celui, ſur lequel je tombai heureuſement, où ſupoſe que la *préſence réelle* ſoit une erreur. Il ne laiſſe pas de juſtifier l'Egliſe Romaine du crime d'idolatrie, en diſtinguant dans l'*Adoration du S. Sacrement*, *l'erreur de lieu* de l'*erreur d'objet*. Le Catholique adore dans *l'Euchariſtie* JESUS-CHRIST, *objet* vraiment adorable: nulle erreur à cet égard: JESUS-CHRIST n'eſt-il point réellement dans l'Euchariſtie? le Catholique qui l'y adore, l'adore où il n'eſt pas, ſimple *erreur de lieu*, nul crime d'idolatrie.

Je fus étonné que cette penſée qui ſe préſente ſi naturellement à l'eſprit, ne ſe fut point encore oferte à moi; elle me troubla, & peu de tems aprés l'*Expoſition* de feu Mr. l'*Evêque de Meaux*, Ouvrage qui ne ſera jamais aſſez dignement loüé, & ſon Traité des *Variations* achevérent de renverſer toutes mes idées, & de me rendre la *Réforme* odieuſe.

Touché de l'inſufiſance des motifs qui avoient porté les Prétendus Réformateurs à ſe ſeparer de l'Egliſe Romaine, & pleinement convaincu de la néceſſité de rentrer dans ſon ſein, je ne laiſſois pas de regarder toujours le dogme de la *préſence réelle*, comme une erreur innocente à la vérité, mais groſſiére. Cette prétendue erreur jointe à quelques autres plus légéres, ne me permettoit pas d'acorder à l'Egliſe une *infaillibilité abſolue*, mais auſſi ne voiant d'eſpérance de ſalut que dans ſa communion, j'étois obligé d'y reconnoître au moins un ſoin particulier de la Providence pour la conſervation des vérités eſſentielles à la foi. J'en étois là; lorſque les mouvemens qui s'excitoient contre moi dans les eſprits des Miniſtres de ma *claſſe*, vinrent fraper le dernier coup, & hâter l'execution d'un deſſein que je méditois, mais ſur lequel j'aurois peut-être encore long tems balancé.

Je le cachai à tout le monde, & à ma femme même, à qui je fis entendre comme aux autres, que j'avois quelques intérêts à démêler avec ma famille retirée en Hollande, & qu'il étoit important que j'y fisse un voiage pour les régler, avant que ma mére qui étoit fort âgée, vint à mourir; c'étoit un prétexte, mais il étoit vrai.

Il n'y avoit qu'un an que j'étois marié. Ma femme eut de la peine à me laisser partir, & j'eus aussi un grand éfort à faire sur moi-même pour m'arracher d'auprés d'elle. Je demeurai en Hollande cinq ou six mois, que je passai presque tout entier en diverses conférences avec plusieurs Ministres habiles. Je trouvai dans quelques-uns des sentimens assez raisonnables, & sans m'ouvrir à personne, je me confirmai de plus en plus dans les miens.

N'aiant pu rien tirer de ma mére, qui avoit fait passer en Hollande avec elle tout le bien de la famille, * je me résolus enfin à faire un sacrifice de tout ce que j'en pouvois espérer, & sans attendre davantage, je partis pour Wésel. J'avois été bien aise d'y voir un de mes Amis, Ofícier François dans les Troupes de Brandebourg, & je m'étois flaté de l'emmener avec moi en France; mais il me parut si éloigné de la disposition où je l'avois vu en Suisse quelques années auparavant, que je n'osai pas lui découvrir la mienne.

Avant que d'aler plus loin, je crus devoir écrire à feu Mr. l'*Evêque de Meaux*, dont les Ouvrages avoient tant contribué à m'ouvrir les yeux. Je lui exposois fort au long dans ma Lettre l'état de mon esprit & de mon cœur, ne lui dissimulant

* *Feu mon pére l'avoit fait Héritiére par son Testament, ce qui a lieu en Païs de droit écrit, tel qu'est le Dauphiné.*

ſant point que je croiois voir encore quelques erreurs dans l'Egliſe Romaine ; mais ajoutant que je ne les jugeois pas incompatibles avec le ſalut, & que pourvu qu'on n'exigeât pas de moi l'abjuration des vérités contraires à ces erreurs, j'étois prêt de rentrer dans le ſein de l'Egliſe Catholique.

Je reçus bien-tot de Mr. de *Meaux* une réponſe pleine de marques de ce zéle ardent pour la Religion, dont il étoit anime, & de cette charité vive avec laquelle il embraſſoit ceux, à qui Dieu mettoit au cœur de s'adreſſer à lui. Comme je ne lui avois pas déclaré quelles étoient dans l'Egliſe Romaine ces prétendues erreurs qui n'intéreſſoient pas le ſalut, il m'écrivit, » qu'apparemment j'étois choqué de quelques » points de diſcipline peu eſſentiels, & ſur leſ» quels on ſeroit bien-tot d'acord ; mais que de » quelque nature que fuſſent les dificultés qui » me reſtoient encore, il me prioit, & me con» juroit même par ces premiers mouvemens, » que Dieu m'avoit inſpirés, de venir conférer » moi-même avec lui, qu'il m'ofroit avec une » une tendre afection le ſecours de ſes lumié» res, & qu'il eſpéroit de la grace du Seigneur, » qu'elle ne laiſſeroit pas ſon ouvrage imparfait » en moi. » Il me marquoit enfin, qu'il m'envoieroit un *ſauf-conduit*, dès qu'il auroit apris que j'aceptois ſes ofres ; & un *ſauf-conduit* tel, que je pourrois m'en retourner avec toute ſorte de liberté, ſi je n'étois pas content.

Cette Lettre tendre & affectueuſe me toucha vivement, & ſur le champ j'ecrivis à Mr. *de Meaux*, que j'atendrois le *ſauf-conduit* avec la derniére impatience. Cette impatience fut ſi grande, que je ne l'atendis pas même ; j'alai de Weſel à Aix-la-Chapelle dans le deſſein de me jetter dans les Troupes de Mr. *le Maréchal de Teſſé*,

alors Maréchal de Camp, qui à la tête d'un petit Corps de Cavalerie, & à la vue d'un plus grand nombre d'ennemis, faiſoit contribuer tout ce païs-là.

A peine étois-je arrivé à Aix-la-Chapelle, qu'on aprit que Mr. *de Teſſé* étoit à demie lieue de la Ville. Je paſſai aiſement dans ſon Camp; il me reçut avec beaucoup de bonté. Deux jours après, une eſcorte me conduiſit à Luxembourg, & de-là je me rendis à *Gemini*, Maiſon de campagne, où Mr. *de Meaux* étoit alors.

J'y paſſai trois ſemaines ou un mois à diſputer tous les jours, le matin & le ſoir avec la même liberté que s'il n'y avoit eu aucune diſproportion entre ce grand Homme & moi. Mr. *de Meaux* étoit véhément dans la diſpute; mais il ne s'ofenſoit auſſi jamais de la véhémence des autres, & j'admire encore l'extréme bonté, avec laquelle il ſoufroit les vivacités d'un homme auſſi obſcur & auſſi impoli que je l'étois.

Il vint à bout de me ſoumettre à l'autorité infaillible de l'Egliſe; matiére qu'il manioit avec une adreſſe & une force infinie, & que ſes Ouvrages ont miſe dans un dégré d'évidence où elle n'avoit point encore été portée.

Quoique je n'aie pas oublié que c'eſt ici un *Factum*, où il ne s'agit pas de la controverſe, mais de ma défenſe, & que j'aie déja pouſſé trop loin la liberté que je me ſuis donnée de faire le Théologien à contre-tems; je ne puis me réſoudre à ſuprimer un des raiſonnemens, dont Mr. *de Meaux* ſe ſervit contre moi; c'eſt que poſe, pour ceux qui ſont ſeparés de l'Egliſe, la néceſſité de s'y réunir, néceſſité que je reconnoiſſois, il y avoit de l'abſurdité à chicaner avec Elle, & à rejetter comme erreur, quelque partie que ce ſoit de la doctrine qu'elle enſeigne, & dont elle exige indiſpenſablement la créance

de

de ceux qu'elle reçoit, puiſque par-là la réunion néceſſaire d'un coté devenoit impoſſible de l'autre; ce qui impliquoit une contradiction manifeſte.

Je me rendis enfin, & Mr. *de Meaux*, content de mes diſpoſitions, me reçut dans le ſein de l'Egliſe. Je fis mon abjuration à *Germini* même le plus ſecrétement qu'il me fut poſſible, parce que dans le deſſein où j'étois de retourner en Suiſſe, & d'en retirer ma femme, il m'importoit extrêmement que le bruit de ma converſion n'y parvint pas ſi-tôt.

Le haſard fit que je ne pus éviter l'inconvénient que je craignois. Je vins à Paris avec Mr. *de Meaux*, qui voulut me retenir auprès de lui quelque tems; il ſe trouva qu'une Demoiſelle d'Erlac, qui m'avoit connu à Berne, d'où elle étoit, logeoit preſque vis à vis de l'Hôtel de Mr. *de Meaux*, chez un nommé *des Grez*, nom célébre parmi les Exempts de ce tems-là. Il y avoit plus d'un an que cette Demoiſelle s'étant dérobée à ſes parens, étoit venuë changer de Religion en France. Elle me reconnut, & comme elle voioit tout ce qu'il y avoit à Paris de Suiſſes du Canton de Berne, on ſut bien-tot à Lauſanne que je m'étois fait Catholique.

J'apris avec le dernier chagrin l'éclat qu'y avoit fait mon changement. La tendreſſe que j'avois pour ma femme étoit extréme; elle devint plus forte encore par l'obſtacle qui s'opoſoit à mon deſſein. Comme j'étois perſuadé que l'autorité & la puiſſance de ſes parens m'empécheroient de l'emmener, & même de la voir, je réſolus d'aler à Lauſanne ſans me faire connoître, & de tâcher ſecrétement de la gagner, plein de confiance en l'amitié réciproque qui nous lioit, que je viendrois à bout de la faire conſentir à me ſuivre.

Ma réſolution fut vivement & long-tems combatue par Mr. *de Meaux*. Il craignoit que nouvellement converti, au lieu de gagner ma femme, je ne fuſſe regagné moi-même & retenu en Suiſſe : mais enfin je lui parlai avec tant de paſſion, & je lui parus ſi afermi dans le deſſein de tenter l'entrepriſe, & ſi perſuadé du ſucès, qu'il ſe rendit. J'aurai toute ma vie gravées dans mes entrailles les marques de tendreſſe qu'il me donna à mon départ. Il porta ſa bonté juſqu'à écrire lui-même à ma femme une Lettre qu'il me remit, pleine de témoignages d'afection, & des ofres les plus généreuſes, l'aſſurant ſur tout qu'elle auroit ici une entiére liberté de ſuivre les lumiéres de ſa conſcience.

Je partis avec cette Lettre, & une autre de Mr. *le Maréchal de Duras* pour Mr. *de la Platiére*, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Pontarlier dans la Franche-Comté. Ce fut avec ce Gouverneur, qu'étant arrivé à Pontarlier, je pris des meſures pour paſſer dans le Canton de Berne ſans être reconnu. Il me donna un paſſeport ſous le nom du Sr. *de la Fere*, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'*Immecourt*, alant en Suiſſe pour acheter des chevaux. On avoit la guerre avec le Duc de Savoie, & quoiqu'on fut dans une parfaite intelligence avec les Suiſſes, les Frontiéres ne laiſſoient pas d'être gardées de part & d'autre. Le Village de Ballaigue du Bailliage d'Yverdun, eſt le premier lieu du Canton de Berne que l'on rencontre, quand on va de Pontarlier à Lauſanne. Je paſſai ſans dificulté en montrant mon paſſeport au Châtelain de ce Village, où les Suiſſes avoient un Corps de garde, & j'arrivai à Lauſanne le ſoir même.

J'alai loger dans une Hôtellerie peu fréquentée, d'où j'envoiai querir un François réfugié qui

qui avoit été à mon ſervice. Il me dit que mon beau-pére étoit à Lauſanne avec toute ſa famille, à la réſerve de ma femme, à qui la douleur & la confuſion de mon changement de Religion avoit fait préférer le ſejour de la Campagne à celui de la Ville.

Je fus ravi d'aprendre qu'elle étoit ſeule à Hermenge, terre à trois lieues de Lauſanne, & celle-là même dont mon peau-pére porte le nom. Je ne pouvois pas ſouhaiter une ocaſion plus favorable : j'écrivis ſur le champ une Lettre à ma femme, pour lui faire ſavoir mon arrivée, & pour la diſpoſer à des entrevues ſecrétes. La Lettre lui fut portée dès le lendemain matin par mon François, & le même jour aiant reçu la réponſe que je deſirois, je me rendis à Hermenge ſur le minuit.

Je m'atendois à être reçu avec beaucoup de froideur : mais ma femme étoit jeune; j'en étois aimé ; elle ſe livra d'abord à la joie de me voir : la réfléxion vint enſuite, & j'eus bien des reproches à eſſuier : malgré ces reproches, il fut enfin réſolu, qu'elle engageroit au ſecret une fille qu'elle avoit avec elle, afin que nous puiſſions nous voir plus ſouvent & plus commodément.

Il ſeroit ridicule de faire ici le détail de nos entretiens : il ne me convient pas de donner à ce récit un air de Roman. Je lui rendis la Lettre de Mr. *de Meaux* ; & lui aiant propoſé de l'enlever, aprés beaucoup de réſiſtance elle y conſentit. Nous avions de notre mariage un enfant qui n'avoit pas encore un an, & qu'il faloit emmener. J'alai moi-même à Pontarlier pour tâcher d'avoir une litiére : j'en eus une ; mais lorſque je fus de retour à Hermenge, je trouvai que ma femme avoit changé de ſentiment, & tellement changé, que je fus obligé de renvoier la litiére.

Il falut livrer de nouveaux combats pour la

regagner : je redoublai mes éforts inutilement durant pluſieurs jours. Enfin au moment que j'alois partir, & qu'avec une vive douleur peinte ſur le viſage, je lui diſois le dernier adieu, elle s'atendrit, & ſe laiſſa vaincre une ſeconde fois. Je n'oſois plus la quiter : elle diſſipa ma crainte par les plus fortes proteſtations, & je retournai à Pontarlier pour faire venir de nouveau une litiére. C'étoit au mois de Janvier, & la terre étoit couverte de neige, de ſorte que n'aiant point trouvé de litiére, je pris un traineau. En revenant, je n'aprochois d'Hermenge qu'en tremblant ; mais je ne trouvai rien de changé ; ma femme ſe mit dans le traineau, & s'y acomoda le mieux qu'elle put avec ſon enfant : j'étois à cheval, & nous nous mîmes en chemin à deux heures après minuit.

En aprochant de Ballaigue, je fis avancer le traineau, & je ne le ſuivois qu'à quelque diſtance ; comme on n'y voioit qu'une femme & un enfant, on le laiſſa paſſer ſans y faire atention, mais lorſque je fus arrivé moi-même au village, on m'arrêta ; le Châtelain, homme groſſier & demi-païſan, me croiant un eſpion ſur mes fréquentes alées & venues pour acheter des chevaux qu'il ne voioit point, me dit qu'il ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'en écrire au Baillif d'Yverdun. J'eus beau proteſter contre la violence qui m'étoit faite, il falut atendre les ordres du Baillif. Ma femme cependant qui aloit toujours, arriva à Pontarlier ſans inquiétude, croiant que je ſuivois, & que j'arriverois inceſſamment : on peut juger par la ſituation où elle ſe trouvoit, quel fut ſon trouble quand elle aprit, que j'étois arrêté. J'eus beſoin de tout mon courage pour ſoutenir ce coup ; je crus voir mon entrepriſe manquée : une double crainte me tenoit dans de continuelles alarmes. D'un coté je craignois,

que

que ſe voiant abandonnée, elle ne prit d'elle-même le parti de s'en retourner chez ſes Parens; & de l'autre, je craignois encore, que ſi elle avoit la force de m'atendre, ſes Parens ne tombaſſent ſur moi avec tout le crédit & tout le pouvoir qu'ils avoient dans le païs, pour m'obliger à la faire revenir, ou pour ſe venger, ſi elle ne revenoit pas. Je reçus d'elle la nuit même du jour que je fus arrêté, une Lettre qui me conſola, & qui marquoit une réſolution dont je n'aurois pas cru une femme de ſon âge capable. Mr. *de la Platiére* étoit alé à Beſançon, & n'en devoit revenir que le lendemain au ſoir; facheux contretems! Je paſſai tout ce lendemain à Ballaigue: j'avois lieu d'aprehender que mon changement de Religion, mon entrée en Suiſſe ſous un nom déguiſé, & l'enlévement de ma femme, ne fiſſent durer ma détention, & ne devinſſent pour moi une afaire conſidérable, auquel cas je voiois avec une extrême peine la conſtance d'une jeune femme miſe à une continuelle épreuve. J'écrivis deux Lettres, une à ma femme, & l'autre à Mr. l'*Evêque de Meaux*. J'afermiſſois ma femme dans le deſſein de demeurer en France, quoiqu'il en arrivât, & je la conjurois par toute l'amitié qu'elle m'avoit marquée, ſi ma détention venoit à être longue, de continuer ſon voiage à Paris, & de ſe rendre auprés de Mr. *de Meaux*. Dans ma Lettre à Mr. *de Meaux*, je lui recommandois ma femme & mon enfant, & je le priois avec la derniére inſtance de ne faire aucun mouvement en ma faveur, dans la penſée où j'étois que cela même pouroit me nuire. Le jour ſuivant il vint des ordres d'Yverdun, & j'y fus conduit pour être preſenté à Mr. le Baillif.

C'étoit le fils d'un Seigneur de Berne qui avoit été de mes protecteurs; dès qu'il me vit, il me reconnut; *C'eſt donc vous*, Monſieur *Saurin*, me

dit-il ; & ſans me donner le tems de répondre, il me reprocha vivement de m'être deshonoré en abandonnant ma Cure de Berchier pour aler changer de Religion. Je lui dis, que comme il ſuivoit les mouvemens de ſa conſcience en demeurant ataché à la Réforme ; j'avois auſſi ſuivi les mouvemens de la mienne en la quitant ; mais qu'il ne s'agiſſoit pas de cela ; que j'étois François, & qu'il étoit queſtion de ſavoir, ſi muni d'un paſſeport, & d'ailleurs en pleine paix, j'avois pu être arrêté comme eſpion par ſon Châtelain de Ballaigue. *Mais pourquoi donc êtes-vous entré ſous un nom déguiſé?* me repliqua-t-il.

Je lui déclarai, ſans rien diſſimuler, que ç'avoit été pour gagner ma femme, & pour l'enlever ; qu'en éfet je l'avois enlevée, ce qu'il ſavoit bien lui-même que je n'aurois pu faire autrement ; qu'elle venoit de paſſer quand je fus arrêté ; & enfin qu'elle étoit actuellement à Pontarlier. *Vous l'avez donc*, reprit-il, *eh bien, gardez-la. Vous pouvez vous en retourner, quand il vous plaira ; vous êtes libre.*

Il fit venir enſuite la Collation, but à ma ſanté, & à celle du Gouverneur de Pontarlier, à qui il me pria de dire qu'il deſavoüoit l'action du Châtelain ; & en éfet, je fus porteur moi-même d'une Lettre fort dure qu'il lui écrivit.

Il étoit fort tard, & il romboit de la neige à gros flocons ; mais je n'avois garde d'atendre quelque nouveau trouble, & j'étois ſi inquiet ſur ma femme, & ſi plein d'impatience, que je volai, pour ainſi dire, juſqu'à Ballaigue, & de-là après avoir rendu la Lettre du Baillif au Châtelain, & reçu de lui un paquet de Lettres pour moi qui lui avoit été remis en mon abſence, je repris mon vol juſqu'à Pontarlier, où fut verſé un torrent de larmes de joie.

Cependant ma détention faiſoit du bruit à la Cour. Le zéle de Mr. *de Meaux* excité, & ſa tendreſſe

dreſſe particuliére pour moi, alarmée, firent mettre les Puiſſances en mouvement, quoique je l'euſſe prié de ne le pas faire. Ma Lettre fut lue en plein Conſeil : LE ROI même en fut touché, & eut la bonté de s'intéreſſer en moi d'une maniére particuliére, & de faire envoier un ordre à ſon Ambaſſadeur à Soleurre, de me demander à Leurs Excellences de Berne.

Lorſque j'arrivai à Paris, Mr. *de Meaux* me mena à la Cour, & j'eus l'honneur d'être préſenté à SA MAJESTE' par lui & par feu Mr. *de Croiſſi*. LE ROI me combla de gloire par les choſes obligeantes qu'il me dit. Il m'avoit déja acordé une penſion de ſix cens livres, il en ajouta alors une autre de neuf cens livres, atachée à la compoſition dès *Mémoires de l'Hiſtoire de France*; écrite par Mr. l'Abbé *de Cordemoy*, travail que je continue encore aujourd'hui.

Je puis juſtifier ma détention à Ballaigue, la cauſe de ma détention, & les circonſtances qui l'ont ſuivie, par quelques Lettres que j'ai heureuſement retrouvées, & en particulier par l'original même d'une Lettre que Mr. *de la Platiére*, Gouverneur de Pontarlier, écrivoit au Baillif d'Yverdun, pour ſe plaindre de l'inſulte du Châtelain, & lui en demander juſtice; Lettre qui étoit dans le paquet que je reçus du Châtelain même en retournant d'Yverdun.

Mais je puis encore juſtifier la plus grande partie de ce détail par un témoignage reſpectable; c'eſt celui de Mr. l'*Abbé Boſſuet*, de qui je n'ai pas moins été connu dès le commencement, que de feu Mr. *de Meaux*; & qui m'honore de ſa bienveillance, (j'oſe m'en glorifier publiquement) & par les propres ſentimens de ſon cœur, & par ce tendre zéle ſi digne de loüange, pour la mémoire d'un Oncle illuſtre, qui l'atache d'une maniére particuliére à tous ceux que ce grand homme a aimés.

S'il eſt vrai, qu'il ſe ſoit répandu en Suiſſe, comme on me le fait entendre, des bruits injurieux contre moi, je n'y ſache d'autre fondement que mon évaſion & l'enlévement de ma femme, que je viens de raconter, & qui m'a fait ici tant d'honneur. On ſait ce que devient tout à coup la réputation d'un Miniſtre dans le parti qu'il abandonne. Prévenu que l'on eſt contre l'Egliſe Romaine, on ne ſauroit s'imaginer que ce ſoit la Vérité qui l'y apéle; & dès là c'eſt un fourbe, contre qui on ne craint pas d'admettre les calomnies que le faux zéle inſpire.

Je ne prétens pas comprendre dans cette injuſte prévention les gens d'honneur & de mérite de ce parti: il y en a pluſieurs à Paris de ce caractére, qui m'ont connu en Suiſſe, & je pourois nommer une Dame d'une vertu ſinguliére, qui a toujours conſervée de moi depuis ce tems-là une idée avantageuſe, & dont le fils ſi généralement eſtimé, & ſi digne de l'être par toutes les qualités qui forment un mérite rare, s'intéreſſe dans ma défenſe avec tout le zéle que peut donner l'amitié la plus tendre & la plus généreuſe.

Etant arrivé à Paris, je logeai d'abord quelques mois en Chambre garnie; mais enſuite j'alai loger dans le Cloître de *St. Thomas du Louvre*. C'eſt là qu'un Chanoine de ſoixante & dix ans ſurprit mon amitié par les aparences de la ſienne. J'étois jeune, & peu précautionné; j'en fus ſéduit juſqu'au point de lui confier un dépot de mille écus; c'étoit tout mon bien. Comme il s'en faloit beaucoup que je n'euſſe encore tous les meubles néceſſaires, & que j'avois déja été volé par un domeſtique il y avoit près d'un an, je crus mettre mon argent en ſureté entre les mains du Chanoine. Je fus trompé, & lui aiant redemandé à quelques tems de là mes mille écus,

il

il ne me les nia point, mais il me dit qu'il les avoit emploiés, & je fus réduit à me contenter d'une obligation qu'il m'en fit par devant Notaire. Elle eſt du onziéme de Décembre 1692. & le nom du Notaire eſt *Duclos*, la Minute ſubſiſte encore, & j'en ai une expédition entre les mains, que j'ai fait lever tout nouvellement. Cet emploi du dépot ſans mon conſentement, me donna des ſoupçons contre la probité du Chanoine. Je m'informai de ſa vie & de ſes mœurs. On me dit qu'il avoit été Moine, qu'il y avoit eu bien de la fraude dans la maniére dont il s'étoit fait relever de ſes vœux, & qu'il avoit eſſuié à cette ocaſion un long & violent *Procès*, qui ne lui faiſoit pas honneur; à cela on ajouta mille traits marqués d'une vie ſcandaleuſe, que je paſſe ſous ſilence.

Plein de ces idées je le preſſai de me paier. Je le vis éluder mes inſtances en homme de mauvaiſe foi: je lui en fis de vifs reproches; & nous étant brouillés entiérement, & même querellés, je lui fis faire un commandement. Il me demanda grace; me donna cent piſtoles; & obtint de moi du tems pour les deux mille livres reſtantes. Ce fut Mr. *Moüet*, Notaire, qui fit la quittance pour le paiement des cent piſtoles, ſans préjudice des deux cens qui reſtoient à paier; & il envoia pour cela ſon Clerc chez le Chanoine. Quelques mois après le Chanoine mourut; c'étoit au mois d'Octobre 1693. dix mois après la datte de l'obligation, & plus d'une année après le dépôt. Dans ſon Teſtament il reconnoit le dépôt, & l'obligation faite en conſequence; mais autant qu'il m'en peut ſouvenir, il déclara qu'il a aquité les deux mille livres reſtantes, & qu'il ne me doit rien. Il eſt aiſe de juger, qu'une pareille déclaration me fit beaucoup de peine; mais elle m'en auroit fait bien davantage, ſi

le Chanoine avoit été d'une réputation entière.

Comme j'étois fondé sur des Actes publics, & que sa déclaration étoit nulle, & ne pouvoit faire de tort qu'à sa mémoire, je m'opposai à son scellé, & poursuivis ma dette. On ne voioit dans la succession que quelques meubles, qui ne paroissoient pas même sufisans à paier les frais funéraires, & ceux du scellé, & je fus reduit à me contenter de cent écus. Il valoit peut-être mieux ne rien avoir que de les prendre, mais je me laissai conduire à Mr. *de la Bussiére*, autrefois Ancien du Consistoire de Charenton, nouvellement, mais sincérement converti, homme d'une probité, & d'une piété exemplaire. Ce fait est le fondement d'une autre calomnie que mes ennemis répandent contre moi. Mais enfin il n'y a guére eu de circonstance de ma vie, où ma conscience me rende un plus grand témoignage d'honneur & de probité.

Le reste de ma vie est plus connu : j'ai toujours demeuré depuis ce tems-là à l'Hotel des Ursins, Paroisse St. Landry, où logeoit Mr. *de la Bussiére*, & où il me loüa lui-même l'apartement que j'occupe, pour m'avoir auprès de lui. C'est aujourd'hui la dix-huitiéme année que je demeure dans ce quartier, & dans la même maison, sous les yeux d'un Curé distingué par son mérite & par sa vertu. J'ai aussi toujours été depuis ce tems-là au *Café* de la *Veuve Laurent*. C'est un lieu, où depuis vingt ans, il ne s'est guére habitué que des gens de Lettres. Atirés les uns aprés les autres, ils s'y viennent délasser de leurs diferens travaux par quelques heures d'une conversation utile, même quelquefois pour les plus habiles. Histoire, Physique, Géométrie, Jurisprudence, Poësie ; voilà les matiéres qu'on y agite d'ordinaire. On s'y est trouvé quelquefois jusqu'à douze personnes des diférentes Académies ; & il y a eu des

des Cabinets célébres, où peut-être ne s'eſt-il jamais aſſemblé plus de perſonnes de mérite en autant de genres. Quelque choſe que l'on veuille rabatre de cette idée, on ne ſauroit du moins me reprocher l'habitude que j'avois priſe d'aler au *Café* de la *Veuve Laurent*; c'étoit la ſeule récréation que je me permiſſe, point de ſpectacles, point de jeu, nul autre plaiſir; en pouvois-je prendre un plus innocent? Je ne me ſuis jamais aliéné dans cette Société que de deux hommes. L'un eſt le Sr. *Geoffroy*, avec qui je me ſuis brouillé ſur un *oui* & un *non*, dans une diſpute de Phyſique, & dont la haine cependant eſt auſſi outrée contre moi que le ſujet en eſt frivole. L'autre eſt le Sr. *Lelevel*, qui ne parlant pas un jour du Révérend Pére *Malebranche* avec tout le reſpect qu'il devoit à un homme de ſon mérite, & à qui il avoit les plus grandes obligations, s'atira de ma part un reproche, peut-être un peu trop aigre. Il en fut ofenſe au point de répandre contre moi ces mêmes bruits qu'il réveille encore; & comme je voulois le pourſuivre, il fut contraint pour éviter mes pourſuites à me demander pardon de ſes calomnies par un Acte ſigné de ſa main & reçu par un Notaire. Ces deux violens ennemis ont lieu de ſe loüer ici de ma diſcrétion.

C'eſt encore par des faits que je vais donner quelque idée du caractére de mon eſprit. On ne m'a guére entendu raiſonner dans le *Café* que de Phyſique, & de Géométrie. Je ne regardois la Poëſie que comme une débauche de l'eſprit; peut-être même ai-je été là-deſſus juſqu'à l'excès. J'ai pourtant fait des *Vers* une fois en ma vie. En voici l'ocaſion, & la matiére. Mr. *de la Foſſe*, Mr. *Rouſſeau*, Mr. *de la Motte*, & quelques autres élevoient le talent des *Vers* au deſſus de tout. Je voulus rabatre l'orgueil des Poëtes; je ſoutins que leur talent plus brillant ſouvent que ſolide, n'étoit

toit pas ſi eſtimable qu'ils le penſoient, & outre le ridicule que je trouvois à perdre beaucoup de tems pour réduire ſous des meſures & des rimes, des penſées quelquefois très-communes, & le plus ſouvent fauſſes, j'alai juſqu'à dire que les dificultez d'ailleurs n'en étoient peut-être pas ſi inſurmontables, & que tout Géométre que j'étois, je ne deſeſpérerois pas de les vaincre, ſi je l'avois entrepris. Ces Meſſieurs m'en défiérent, & me raillérent beaucoup ſur ma préſomption. Echaufé par ce défi & par leurs railleries, je me mis à travailler de toute ma force, j'y paſſai toute la nuit, & j'aportai le lendemain au *Café* une *Epitre*, où l'on me corrigea pluſieurs fautes. J'y reprens Mr. *de la Motte* d'avoir quitté le deſſein d'une Sainte Retraite, & d'abuſer de ſes talens, en les emploiant à faire des Opéra. La matiére de ces *Vers* prouve du moins, que ſi j'euſſe eu à devenir Poëte, ce n'eut pas été dans le genre du Sr. *Rouſſeau*.

Je vivois depuis fort content de mon obſcurité ſans faire aucun pas pour ma fortune. Mes Amis ſavent combien il a falu m'exciter pour m'obliger à me donner ſur cela quelque mouvement. J'ai d'abord été apellé au *Journal des Savans* par Mr. l'*Abbé Bignon*; enſuite à l'*examen des Livres*, par Monſeigneur LE CHANCELIER; & enfin par Monſeigneur le Comte *de Pontchartrain* à l'*Académie des Sciences*, où l'on m'honora d'une diſtinction unique juſqu'alors, de ne me laiſſer au rang des Eléves que quelques ſemaines, & de me faire paſſer de cette place, à la premiére place vacante de Penſionnaire.

C'eſt-là que mon amour pour la Géométrie s'eſt redoublé par le devoir, & il n'y a eu d'autre dérangement dans ma conduite, que de paſſer la plûpart des nuits dans cette étude. Je doute que le Sr. *Rouſſeau* ait fait un pareil uſage de ſes veilles.

Il n'y a preſentement qu'à confronter les deux perſonnages aux *Chanſons* qu'on m'impute, & à l'Hiſtoire des *Chanſons* mêmes; Hiſtoire eſſentielle au dénouement de cette afaire, puiſque les *anciens Couplets* & les *nouveaux* ſont du même Auteur, & qu'il n'y a qu'un Scélérat à trouver entre l'Acuſateur & moi.

I. Qui croira-t-on naturellement l'Auteur de ces *Chanſons* infames, mais fortes, & maniées poëtiquement, le *Géométre apliqué*, ou le *Poëte ſatirique & libertin*? Le Sr. *Rouſſeau* a beau dire, *que ſon cœur n'eſt point corrompu; & que comme il a traduit des* Pſeaumes *ſans dévotion, il a fait des* Epigrames *libres ſans libertinage*; c'eſt un mot qu'on m'a raporté de lui, & qui n'eſt qu'une Antithéſe de bel Eſprit. Il eſt aiſé de faire voir que les deux propoſitions ne ſont pas égales: Un Libertin, un Impie peut faire des *Pſeaumes* par intérêt, & pour faire ſa cour en des lieux où l'on ne peut avoir accès que par des Ouvrages de ce caractére. Mais un Poëte ne ſauroit rimer habituellement des ordures, & des impiétés, ſi ſon cœur n'en eſt d'acord. Comme il ne peut y avoir aucun intérêt qui l'engage à ſe deshonorer ainſi, ce ne peut être que ſon propre gout qui l'y détermine.

II. Qui doit être l'Auteur des *Chanſons* tant *anciennes* que *nouvelles*? celui qui y eſt le plus maltraité, ou celui dont on n'y parle jamais? Quelques-uns diſent, & plutot parce qu'ils le veulent dire, que parce qu'ils le penſent, que l'Auteur eſt aſſez malin pour ſe maltraiter lui-même, & pour épargner celui ſur lequel il veut que le ſoupçon tombe: mais du moins l'Auteur, quelque malin qu'on le ſupoſe dans ce raiſonnement, ne ſe prendroit-il pas avec acharnement par les endroits les plus eſſentiels à ſa fortune, & à ſon honneur? Il ne ſe feroit pas traité de *Voleur* dans les premiéres, & d'*Athée* dans les ſecondes. Que-

cou

coup plus dangereux que ce dernier, peut-on porter à un homme qui a été Miniſtre, & qui ne vit que des bienfaits du Roi, fondés ſur la pureté de ſa doctrine, & de ſes mœurs ?

III. Cherchera-t-on l'Auteur des *Chanſons* dans celui qui n'a jamais été ſoupçonné d'aucune, ou dans celui qui en a déja avoüé pluſieurs? En vain diroit-on, que la ſincérité de ſon aveu fait pour lui. Il a tout nié d'abord, & ce n'eſt que la force des preuves, & des confidences divulguées, qui lui ont arraché dans la ſuite un aveu inévitable.

IV. S'imaginera-t-on qu'il me ſoit tombé dans la tête de me noircir moi-même, & de flétrir autant qu'il étoit en moi mes meilleurs Amis, des Amis, qui me rendoient actuellement des ſervices eſſentiels; plutot que de penſer que le Sr. *Rouſſeau* ſe ſoit enfin réſolu à mettre en *Vers*, ce qu'il avoit dit pluſieurs fois en *Proſe* à Mr. *Danchet* contre ceux qui ſont ataqués dans les *Chanſons*? C'eſt par l'extravagance même du crime que le Sr. *Rouſſeau* s'en défend, & ce moien qu'il emploie ſans ceſſe avec paſſion, a convaincu quelques perſonnes de ſon innocence; mais ne puis-je pas faire valoir ce moien pour moi avec encore plus de force ? N'aurois-je pas été plus inſenſé d'ataquer mes Amis, & de m'ataquer moi-même, en épargnant le ſeul qu'on dit que je hais, que le Sr. *Rouſſeau* ne l'a été de calomnier, en s'épargnant lui-même, des perſonnes qu'il a déja outragées, & ſur tout moi, dont il a dit devant des Témoins que j'ofre de produire qu'*il me perdroit*, ou *que je le perdrois*.

V. Un Poëte qui n'a d'autres armes contre ceux qui lui déplaiſent, que de les menacer du *couplet*; qui va embraſſer avec un attendriſſement perfide, ceux contre qui il a déja répandu des *Vaudevilles*; qui ajoute à la noirceur de les faire, celle de les attribuer à ſes ennemis; ce Poëte ſera-

ra-t-il moins ſoupçonné d'un cas pareil, qu'un Géométre qui n'a jamais uſé des mêmes armes, ni des mêmes artifices, & plutot que de prendre les *Chanſons* en queſtion pour une ſuite naturelle de l'habitude ſatirique du Sr. *Rouſſeau* ? Aimera-t-on mieux croire que c'eſt l'eſſai d'un homme qui auroit caché ſon génie juſqu'à cinquante deux ans, pour s'en ſervir alors à faire tomber ſur le Sr. *Rouſſeau* un ſoupçon incertain aux dépens de ſes propres intérêts & de ſon honneur ?

VI. Les indiférens ſe flateroient-ils d'être plus éclairés dans cette afaire que ceux-mêmes qui ſont outragés dans les *Chanſons* ? Et tandis qu'ils ſont tous indignés de l'acuſation qu'on m'intente, qu'ils s'intéreſſent tous à ma défenſe, qu'ils m'ofrent à l'envi leurs ſecours, & que je n'ai point pour moi de plus vives ſollicitations que les leurs, s'obſtinera-t-on à les croire tous aveugles, & dépourvus de ſens, ou les croira-t-on de complot avec celui qui les ofenſe pour acabler celui dont ils n'auroient point à ſe plaindre?

Il faudroit que je me fuſſe bien peint dans les *Chanſons*, ſi j'avois pouſſé aſſez conſtament & aſſez loin les apparences de la probité pour faſciner les yeux de tous ceux que j'aurois voulu noircir. Quel Paradoxe qu'un Scélérat qui ſe rendroit une ſi exacte juſtice !

Quelques gens ſe retranchent enfin à dire, que je pourrois bien n'avoir pas fait les *Vers*, mais que du moins je les ai envoiés avec connoiſſance de cauſe. Eſt-ce pour ſe délivrer de quelque abſurdité qu'on fait ce ſyſtême ? On n'y gagne rien, qu'un Scélérat de plus. Ne faudroit-il pas toujours que j'euſſe conſenti qu'on me deshonorât, qu'on me portât les coups les plus dangereux, qu'on outrageât tous mes Amis; & tout cela dans le même deſſein chimérique de nuire au Sr. *Rouſſeau*, à qui *ſoixante & douze Couplets* auſſi infames

que

que ceux d'aujourd'hui n'avoient fait aucun tort il y a douze ans? Quelle foule de vrai-ſemblances en ma faveur, & que d'abſurdités à dévorer par les Partiſans du Sr. *Rouſſeau* !

Je reſpecte cependant la plupart des protections qu'il a trouvées. C'eſt la Vertu même, qui, ſans le ſavoir, protége aujourd'hui le vice. Le Sr. *Rouſſeau* a mis à profit juſqu'à l'afront qu'il a reçu, & il s'en eſt ſervi à émouvoir la pitié de quelques perſonnes qui n'entendant de ſa part que des proteſtations d'innocence, & n'étant pas inſtruites d'ailleurs ni de ſes mœurs, ni de ſes Ouvrages, ſe ſont portées généreuſement à ſervir un Malheureux qui leur a paru innocent.

Mais le Sr. *Rouſſeau* n'eſt aujourd'hui ni le malheureux ni l'innocent, c'eſt moi qui ſuis l'un & l'autre; & s'il y avoit quelque parti à prendre, la Pitié & la Juſtice devroient tourner tous les eſprits de mon coté. Mais je ne demande point de faveur; il me ſuffit qu'on n'en acorde pas contre moi à mon Acuſateur. Que les Juges, s'il eſt poſſible, nous imaginent l'un & l'autre ſans Amis, & ſans apui; mais avec nos diferens caractéres; qu'on n'embaraſſe point leur équité par des égards; je ſerai trop content.

Qu'ils me jugent ſur ce pié-là. La dificulté de corrompre un jeune *Garçon Savetier*, compenſe-t-elle toutes les abſurdités qu'il y a à me ſoupçonner l'Auteur des *Couplets*? Toutes les circonſtances de l'Hiſtoire des *Chanſons*; le caractére des *Chanſons* mêmes, les mœurs & les Ouvrages de mon Acuſateur, tout le charge. Ces mêmes circonſtances, les *Couplets* mêmes, ma conduite, & mes emplois, tout me juſtifie. Autant de faits que j'ai allégués; autant de Témoins en ma faveur, & contre lui; & je ſens ſur toutes ces raiſons, auſſi bien que ſur le témoignage de ma conſcien-

ſcience, que quand il auroit corrompu vingt Témoins contre moi, il réuſſiroit plutot à me faire condanner, qu'à détourner ſur moi le moindre des ſoupçons qui le chargent.

Je défie mon Acuſateur de répondre à tous les faits que j'ai avancés dans ce Mémoire : je ne doute pourtant pas, qu'il ne l'entreprenne ; je prévois même la maniére dont il le fera ; & il me prend envie ici de lui répliquer d'avance ; ce qui me ſera d'autant plus facile que je n'aurai qu'à détruire des menſonges, ou des raiſonnemens vagues aiſés à rétorquer contre lui-même.

A l'égard de l'Hiſtoire des *Chanſons*, le Sr. *Rouſſeau* paſſera ſous ſilence des bien-faits qu'il n'oſeroit nier ; mais je l'avertis que je tiens pour avoués tous ceux, ſur leſquels il ne me prendra pas à partie ; & ſi l'on péſe les conſéquences des faits qu'il éludera, on ſentira bien que ce qu'il ſera forcé d'en avoüer, emporte la conviction de tout le reſte.

Il avouera peut-être qu'il a fait le *Couplet* contre Mrs. *Campra*, *Colaſſe*, *Bérin* & *Pécourt* ; mais il n'oſera convenir qu'il l'ait deſavoüé au Sr. *Pécourt* avec des ſermens & des proteſtations d'amitié ; parce qu'il ne rougit pas de paſſer pour malin, & qu'il ne pourra ſe réſoudre à s'avoüer perfide.

Il conviendra bien d'une partie du *Couplet* dont le commencement regarde le *Café* en général, & dont la fin n'ataque que Mr. l'Abbé *Maumenet*, & une autre perſonne : mais il n'ira pas juſqu'à convenir d'être l'Auteur du commencement de ce *Couplet* ; pourquoi ? parce que ce commencement exprime un deſſein formé contre tout le *Café*, & que les autres *Couplets* ne ſont que l'exécution de celui-ci ; l'aveu de l'un le changeroit trop viſiblement de tous les autres.

tres. Cependant ce qu'il niera eſt auſſi conſtant & auſſi aiſé à prouver que ce qu'il ne niera pas.

Diſconviendra-t-il qu'il ait dit en *Proſe* à Mr. *Danchet* & à d'autres la plupart des choſes, que les *Couplets* en queſtion expriment; qu'il ait marqué à Mr. *Hauterot*, combien il avoit à cœur d'écrire l'*Ouvrage contre la Cour*, & celui *contre le Café* dont on a parlé? Qu'il ait fait des * *Epigrames* contre Mr. *de la Motte*, & Mr. *de Grébillon*? Niera-t-il enfin, qu'il ait voulu ſe réconcilier avec moi, malgré les calomnies dont il me chargeoit depuis cinq ans? Il conviendra peut être du deſſein de ſe racommoder, ſans demeurer d'acord qu'il ait répandu ces calomnies; mais je lui conſeille plutot, de diſſimuler tout, que de tronquer ainſi des vérités, dont il n'y a que trop de preuves.

Il ſe réduira vrai-ſemblablement à faire valoir la haine du *café* contre lui; belle matiére pour l'imagination! mais il ſe gardera bien de marquer l'époque de cette prétendue haine aprés les premiers *Couplets*; elle ſeroit une preuve évidente contre lui-même.

Sur le caractére de ſon eſprit & de ſon cœur, je prévois encore ſes diſcours. Je ſuis ſûr déja qu'il ne parlera point de ſa naiſſance, ni de ſon pére, à moins que l'envie même de démentir mes conjectures ne l'engage à faire un éfort qu'il ne me pardonnera jamais.

S'il en parle donc, ce ſera légérement. Il diſſimulera les ingratitudes, les deſaveus, le refus des derniers devoirs; il alléguera peut-être, quoiqu'il lui en coute pour entrer dans ce détail, quelques généroſités à l'égard de ſa belle-mére, qui avoient bien moins le reſpect & la tendreſſe pour

* *Elles ſont dans ſes Oeuvres, pag.* 383. 385.

pour motif, que l'envie d'abréger des discussions qui commettoient son orgueil étrangement.

Je ne crois pas non plus, qu'il ose beaucoup parler de ses Maîtres, aussi vain qu'il l'est. Il auroit de la peine à les citer, n'eussent-ils à rendre de lui que des témoignages favorables: comment oseroit-il donc le faire, persuadé d'un coté de sa perfidie à leur égard, de l'autre convaincu de leur probité, qui les a empêchés de lui nuire; mais qui ne leur défend pas moins de le justifier aux dépens de l'innocence.

Les *Satires* contre Mr. *de Francine*, & Mr. l'*Abbé Pic*, sont trop notoirement du Sr. *Rousseau*, pour craindre qu'il les desavoue. Il s'en tiendra quite, s'il en parle, en disant du moins à l'égard de Mr. *de Francine*, qu'il s'en repent; mais quel fond pourroit on faire sur un repentir que le Coupable est obligé de feindre pour se dérober au ressentiment des particuliers, & à la vengeance publique? N'y a-t-il donc qu'à diffamer les gens, ou à les tourner en ridicule, pourvû qu'en suite on avoue son tort?

Le Sr. *Rousseau* parlera sûrement de ses *Epigrammes*, & même avec une secrète complaisance qu'il ne pourra peut-être pas cacher. Ce sont ses Ouvrages favoris, le fondement de sa réputation, le charme de quelques-uns de ses Partisans; en un mot, c'est le talent dont il se félicite autant lui-même, que les honnêtes gens l'en plaignent & l'en mépriseñt. C'est-là qu'il fera sentir le caractére de *Scélérat hipocrite* qu'il a osé m'imputer. Sans convenir que ses *Epigrammes* soient aussi infames qu'elles le sont, il dira que c'est un égarement de sa jeunesse, qu'elles marquent plutot la légéreté de l'esprit, que la corruption du cœur, & qu'après tout il a commencé à les expier p r des Ouvrages sérieux & conformes à la Religion; mais qu'il dise

donc,

donc, s'il peut ſe réſoudre à dire la vérité, que cette jeuneſſe a duré juſqu'au tems des *Couplets* en queſtion; qu'on n'a jamais pouſſé l'impudence & l'impiété plus loin qu'il l'a fait dans ſes *Epigrames*, & qu'enfin les *Pſeaumes* qu'il a traduits pour faire ſa cour à des Perſonnes illuſtres, ont été ſouvent interrompus par ces *Epigrames*, qui *ſervent*, ce ſont ſes termes pleins d'impiété, de *Gloria Patri* à ſes *Pſeaumes*.

Il ajoutera peut-être à toutes ces juſtifications frivoles les calomnies qu'il répand contre moi: mais c'eſt où je l'atens; je le défie de les poſer en fait, & je lui réponds de la peine due aux Calomniateurs.

Comme les faits ne ſont pas favorables au Sr. *Rouſſeau*, il s'étendra davantage ſur les raiſonnemens généraux; il prétendra prouver qu'il n'a pu faire les *Couplets*; & en ſecond lieu que s'il les avoit faits, il n'auroit pu m'en acuſer.

Pour prouver qu'il n'a pu faire les *Couplets*, il fera valoir les circonſtances où il ſe trouvoit dans le tems qu'on les a envoiés; l'eſpérance d'une place à l'*Académie Françoiſe*, & l'intérêt qu'il avoit par conſéquent de ne point donner lieu à de nouveaux ſoupçons, & de ne plus s'atirer d'ennemis. J'en demeure d'acord; c'étoit-là ſa ſituation, & je lui paſſe qu'il a fait une action bien extravagante. Eſt-ce un défaut ſi éloigné de ſon caractère que l'imprudence? N'y en a-t-il point eu à difamer Mr. *de Francine*? N'y en a-t-il point eu à plaiſanter les Perſonnes les plus reſpectables? N'y en a-t-il point eu à dire publiquement à un Grand Prince, qui lui demandoit, s'il n'avoit rien fait contre l'Académie, *je répons du moins du paſſé*? Tous ceux qui connoiſſent le Sr. *Rouſſeau*, ſont autant de Témoins de ſon imprudence. Mais combien cette raiſon

raiſon d'imprudence paroitroit-elle encore plus foible, ſi le Sr. *Rouſſeau* vouloit bien expoſer auſſi les circonſtances, qui ont pu aigrir ſa malignité naturelle? Les diſcours du Public ſur ſes prétentions à l'Académie, la *Centurie de Noſtradamus*, la *Chanſon du Pont-Neuf*, la Place de l'Academie manquée, malheur qu'il atribuoit peut-être à ces diſcours, & à ces Ouvrages qui venoient de ſe répandre contre lui.

Aux exagérations donc que le Sr. *Rouſſeau* fera ſur l'imprudence qu'il y auroit eu dans la ſituation où il étoit de compoſer les *Couplets*, il faut ajouter les intérêts qui ont pu l'y déterminer; motifs plus que ſufiſans pour faire paſſer un homme orgueilleux & perfide par deſſus l'imprudence, qui d'ailleurs ne lui eſt que trop familiére.

Pour prouver enfin qu'aiant fait les *Vers*, il n'auroit pas pu m'en acuſer, il peindra dans toute ſa noirceur l'action même dont il eſt coupable; il ne craindra point de prononcer ſa condannation, & de ſe faire horreur à lui-même, pour faire illuſion aux autres. J'avoue que ce n'eſt point là l'eſſai d'un *Scélérat*, & qu'il faut être bien habitué à la perfidie pour la pouvoir pouſſer juſqu'à ces excès. Mais qui en croira-t-on plus capable qu'un homme qui a déſavoüé ſon Pére dès ſon enfance, qui l'a fait mourir de chagrin par ſes ingratitudes, qui lui a refuſé les derniers devoirs, qui a calomnié ſes Maîtres, ſes Amis, ſes Bien-faicteurs, qui fait trophée de ſatire, d'impudence, & d'impiété, & qui pouſſe enfin l'audace juſqu'à me faire demander par mon Juge; comment je nie d'avoir fait les *Couplets* en queſtion, moi qui conſerve des *Epigrames* * *infames*: & ces *Epi-*

grames

* *On a trouvé ſous mon ſcellé une copie des* Epigrames

grames qu'il me reproche de conſerver, ce ſont les ſiennes ?

Je m'en tiens à ce dernier trait ; le Sr. *Rouſſeau* ne ſauroit le nier ; & il doit y reconnoître tant de noirceur & tant d'extravagance, qu'il ne peut plus juſtifier rien par ces raiſons ; on le croira coupable de tout, s'il n'alégue des faits, qui manquent auſſi-bien que les vrai-ſemblances.

Au moment que j'achéve ce *Mémoire*, celui du Sr. *Rouſſeau* me tombe entre les mains. J'ignore encore le jugement qu'en porte le public. Pour moi, j'admire également l'impudence de l'Auteur, & la foibleſſe de l'Ouvrage. Tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans cet Ecrit, eſt déja pleinement détruit dans ma *Requête* ; car la *Subornation* du *Garçon Savetier* prouvée, que devient *la gradation du Sr. Rouſſeau*, le fondement de tout ſon *Mémoire* ? Je n'en dis rien de plus ici ; mais je m'engage à le réfuter par un Ecrit à deux colomnes ; le *Mémoire* du Sr. *Rouſſeau* ſera tout au long dans l'une ; & l'autre contiendra de courtes réponſes à tout ce qui méritera d'être relevé. Sur tous les articles qui auront déja été touchés dans ma *Requête*, je me contenterai d'indiquer les endroits de la *Requête* même. Cette maniére de réfutation eſt du moins d'un homme qui ne cherche pas à impoſer ; & qui n'a d'autre but que de mettre le Lecteur à portée de juger, de quel coté eſt la vérité.

SAVIN, PROCUREUR.

grames *du Sr.* Rouſſeau. *Lorſque les derniers* Couplets des Chanſons *furent répandus, je fus bien-aiſe d'avoir tous les Ouvrages ſatiriques & licentieux du Sr.* Rouſſeau, *pour les comparer aux* Couplets, *& me convaincre de plus en plus que l'Auteur des uns, étoit auſſi l'Auteur des autres.*

APOLOGIE DE ROUSSEAU,

PAR MR. ***. CONSEILLER AU PARLEMENT DE GRENOBLE.

UN jour Satan, qui se mêle de tout,
Lut le Factum *de* Saurin *jusqu'au bout,*
Tant il goutoit de cette Apologie
Le tour heureux, l'élégante énergie.
Mais un endroit réveilla son dépit,
C'est quand l'Auteur raconte, comme il fit,
Pour s'échaper avec son Euridice,
J'en garde au cœur profonde cicatrice,
Ce dit Satan; tout l'Enfer en trembla;
Plus d'une fois le Conseil s'assembla,
Pour se venger d'un si cruel outrage.
Chacun opine, & l'avis le plus sage
Fut, qu'on iroit chez Rousseau, *notre Ami,*
Homme entendu, dans le vice afermi,
Malin en diable, & savant à mal faire,
Et mieux que nous, propre à mener l'afaire.
Le cas fut vrai, tant de trames mena
Qu'en son panneau la Justice donna;
Adroitement sema la Zizannie,
De traits perçants arma la Calomnie,
Si, que Saurin *dans la Chartre fut mis.*
Mais comme on doit du retour aux Amis
Du cher Rousseau, *je veux plaider la cause;*
Je soutiens donc, que le Factum *impose.*
Rousseau, *dit-on*, renia ses Parens;
Et les Couplets, *qui sont ses vrais Enfans;*
Est Fils ingrat, Domestique infidelle,
Perfide Ami.... *tout doux, plume cruelle;*
Traître Saurin, *tu le connois bien mal;*
Oncques je n'eus Serviteur plus loial,
Meilleur Ami; le reste est un mistére;
Il renia le Mari de sa Mére,
Son Pére, non: à l'égard des Couplets,
Pour le certain c'est moi qui les ai faits.

mande permiſſion d'informer *de la Subornation* de Témoins ; PERMIS au dit *Saurin* d'informer de la dite *Subornation*, & cependant ORDONNE' que le dit *Arnoult* ſeroit arrété & recommandé és priſons ; L'ACTE D'APEL de la dite *Sentence* interjetté par le dit *Rouſſeau* ; REQUETE du dit *Arnoult*, REQUETE du dit *Saurin* en réponſe à celle du dit *Arnoult* ; AUTRE REQUETE du dit *Saurin* ; ARRET rendu à l'Audience, par lequel la Cour auroit *donné défaut*, & pour le profit *ordonné*, que les *Informations* faites à la *Requête du Procureur Général* contre le dit *Rouſſeau* ſeroient jointes au *Procès*, pour en jugeant y avoir tel égard que de raiſon, ſans préjudice de la continuation des dites *Informations*. VU auſſi par la dite Cour l'*Addition d'Information*, faite par le Conſeiller à ce commis ; OÜIS & INTERROGE'S en la dite Cour les dits *Saurin*, *Arnoult*, *Boindin*, & la dite *Mailly*, ſur les faits réſultans du *Procés* & Cas à eux impoſés. TOUT CONSIDE'RE', la dite Cour ſans s'arrêter à la *Requête* du dit *Arnoult*, aiant égard à *celle* de *Saurin*, a mis & met les apellations au néant, ORDONNE que la *Sentence* dont a été apellé, ſortira éfet, & néanmoins ſera procédé en la Cour par devant le *Conſeiller Raporteur* à l'*Information* en *Subornation* de Témoins à la *Requête* du dit *Saurin*, pour icelle faite ; COMMUNIQUE' au *Procureur Général* pour être ordonné ce que de raiſon. CONDAMNE' les dits *Rouſſeau* & *Arnoult* chacun en l'amende ordinaire de *douze livres*, & le dit *Rouſſeau* aux dépens de la *Cauſe d'Apel* vers les dits *Saurin*, *Boindin*, & la dite *Mailly*, ceux faits entre le dit *Rouſſeau* & *Arnoult* compenſés, & les autres faits entre le dit *Saurin* & *Arnoult* réſervés. Fait en Parlement, le vingt ſept Mars, mil ſept cens onze.

ARRET DU PARLEMENT

CONTRE

JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU.

DE PAR LE ROI,

ET

NOS SEIGNEURS

DE LA COUR DE PARLEMENT.

ON fait à ſavoir que par ARRET DE LA DITE COUR *du 7. Avril.* 1712. la Contumace a été déclarée bien inſtruite contre JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU de l'Académie Roiale des Inſcriptions, & ajugeant le profit d'icelle, A E'TE' DE'CLARE' DÛMENT ATEINT ET CONVAINCU d'avoir compoſé & diſtribué *les Vers impurs, ſatiriques & difamatoires* qui ſont au *Procés*, & fait de *mauvaiſes Pratiques*, pour faire réuſſir l'*Acuſation Calomnieuſe*, qu'il a intentée contre JOSEPH SAURIN de l'Académie des Sciences, pour raiſon *de l'envoi* des dits Vers difamatoires au *Café de la Veuve Laurent*.

Pour Réparation dequoi le dit ROUSSEAU eſt *banni à perpétuité du Roiaume*, enjoint à lui de garder ſon

ſon Ban ſous les peines portées par la Déclaration du Roi. Tous & chacuns ſes Biens ſitués en païs de Confiſcation déclarés aquis & confiſqués à qui il apartiendra ; ſur iceux & autres non ſujets à Confiſcation préalablement pris *cinquante livres* d'Amende, & *cent livres* de Réparation Civile vers le dit SAURIN, & *condanné aux dépens* ; & la dite Condannation ſera écrite dans un *Tableau* ataché à un *Poteau* qui ſera planté en la Place de *Gréve*.

Le quatre Mai 1712. le dit Tableau a été par moi ataché à un Poteau à la Place de Gréve, à la maniere acoutumée. Ce que je certifie être véritable, en foi de quoi, moi Charles Sanſon, *Exécuteur des Sentences Criminelles de la Prevoté & Vicomté de Paris, en ai donné copie pour ſervir en tant que beſoin ſera.*

CHARLES SANSON.

RONDEAU.

VU l'Ecriteau mis en Place de Gréve
Par Maître *Charle* aidé de ſon Eléve,
Contre *Rouſſeau*, Succeſſeur de Villon;
J'en ai requis un Acte tout au long,
Pour l'annoncer à tout deſcendant d'Eve.

***

Aux Habitans d'où le Soleil ſe léve
Juſques à ceux où ſa couſe s'achéve,
J'afirme avoir de ce Rimeur félon
Vu l'Ecriteau.

***

Le Tableau porte en parole briéve
Beaucoup de honte, & peine peu griéve.
Sans la faveur de Meſſer Apollon
Il eut fendu le liquide ſillon;
Mais mieux n'en eſt, car de dépit il créve
Vu l'Ecriteau.

***

RON-

RONDEAU.

DE par le Roi régnant ſur le Permeſſe,
Il eſt permis de mettre ſous la preſſe
Tous les Rondeaux du *Poëte ſans Fard*,
Comme étant faits dans les régles de l'art ;
Simples, naïfs, tombant avec juſteſſe.

Quant à *Rouſſeau*, que ce Rimeur redreſſe,
On le banit, avec défenſe expreſſe
De revenir, ſous peine de la hart,
De par le Roi.

Plus, eſt enjoint à ſa Muſe tigreſſe,
De rien rimer qui les bonnes mœurs bleſſe :
Que s'il reprend ſes Contes de paillard,
Son ſtile afreux ; auſſi-tôt *Dégres* part,
Qui pourra bien le ramener en leſſe ;
De par le Roi.

RONDEAU.

UN *Errata* ſans doute eſt néceſſaire ;
Mais beaucoup plus à l'Auteur qu'au Libraire.
Or je conviens en cette qualité,
Qu'en mes Rondeaux, vers durs, obſcurité,
Fautes enfin, pourront très-fort déplaire.

✲✲✲

Les corriger, ce ſeroit trop d'afaire.
Un tel aveu, pour peu qu'il ſoit ſincére,
Devroit ſufire, & vaut, tout bien compté,
Un *Errata*.

✲✲✲

Mais, dira-t-on, d'où vient que pour ſalaire.
Rouſſeau n'a point la corde ou la galére ;
Car ſelon vous il l'a bien mérité ?
D'acord, auſſi le fait mieux agité,
Dans ſon Arrêt *Thémis* pourra bien faire
Un *Errata*.

✲✲✲

BIBLIOTECA REALE TORINO

4407